

**RAPPORT ANNUEL****2013-2014****Période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014**

Composition du Conseil communal et attributions des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins/Samenstelling van de Gemeenteraad en bevoegdheden van de leden van het College van Burgemeester en Schepenen

**COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL AU 31 juillet 2014**

Françoise	Schepmans	Bourgmestre	Avenue de la Liberté 94
Ahmed	El Khannouss	Echevin	Rue Louis Corhay 35
Sarah	Turine	Echevine	Avenue Brigade Piron, 155
Patricia	Vande Maele	Echevine	Rue Ferdinand Elbers 31
Abdelkarim	Haouari	Echevin	boulevard Louis Mettwie 71/74
Karim	Majoros	Echevin	Rue du Chien Vert 8 bte A
Jan	Gypers	Schepen	Jean Dubrucqlaan 65/8
Ann	Gilles-Goris	Echevin	Rue des Quatre-Vents 63
Olivier	Mahy	Echevin	Rue Wauters-Koeckx, 5
Annalisa	Gadaleta	Schepen	Darimonstraat 33
Christian	Magérus	Conseiller communal	Rue Alfred Dubois 10/5
Jamal	Ikazban	Conseiller communal	Rue Verrept-Dekeyzer 57
Abdellah	Achaoui	Gemeenteraadslid	Jubelfeestlaan 36
Houria	Ouberri	Conseillère communale	Rue Duydelle 14
Mohammadi	Chahid	Conseiller communal	Rue des Campanules 8/1
Badia	El Belghiti	Conseillère communale	Boulevard du Jubilé 143
Pierre	Vermeulen	Conseiller communal	Boulevard Edmond Machtens 57/6
Paulette	Piquard	Conseillère communale	Rue des Dauphins 11
Jamel	Azaoum	Conseiller communal	Rue de Courtrai 68
Amet	Gjanaj	Conseiller communal	Rue du Sonnet, 8
Jef	Van Damme	Gemeenteraadslid	Edingenstraat 10
Khadija	El Hajjaji	Conseillère communale	Rue Verrept-Dekeyzer 40
Olivia	P'tito	Conseillère communale	Rue de l'Intendant 113
Dina	Bastin	Conseillère communale	Boulevard Louis Mettwie 85/40
Michel	Eylenbosch	Conseiller communal	Avenue des Amandiers 14/2
Danielle	Evraud	Conseillère communale	Boulevard Louis Mettwie 71/39
Luc	Léonard	Conseiller communal	Avenue Henri Hollevoet 16/4
Mohamed	El Abboudi	Conseiller communal	Rue du Hoogbosch 102
Lhoucine	Aït Jeddig	Conseiller communal	Rue de Courtrai 64
Dirk	De Block	Conseiller communal	Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A
Dirk	Berckmans	Gemeenteraadslid	Nijverheidskaai 29/4
Michaël	Vossaert	Conseiller communal	Rue de la Sonatine 91
Nader	Rekik	Conseiller communal	Avenue de la Liberté 93
Farida	Tahar	Conseillère communale	Avenue Brigade Piron 31/8
Hassan	Rahali	Conseiller communal	Leopold II laan 95B
Shazia	Manzoor	Conseillère communale	Rue Joseph Genot 56
Tania	Dekens	Gemeenteraadslid	Onafhankelijkheidstraat 102/3
Georges	Van Leeckwyck	Conseiller communal	Avenue des Tamaris 2/5
Leonidas	Papadiz	Conseiller communal	Avenue du Scheutbosch 28/9

Nicole	Linders-Dubocage	Conseiller communal	Avenue du Karreveld 32
Roland	Vandenhove	Conseiller communal	Boulevard Edmond Machtens 47/5
Laurie	Carême-Palanga	Conseillère communale	Avenue du Condor 23/13
Youssef	Lakhloufi	Conseiller communal	Rue de Courtrai 79
Khadija	Tamditi	Conseiller communal	Rue Fernand Brunfaut 33
Hassan	Ouassari	Conseiller communal	Place Communale 14
Jacques	De Winne	Gemeentesecretaris	Moestuin 18 1702 Groot-Bijgaarden

## **ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

### **Madame Françoise SCHEPMANS, Bourgmestre**

- Coordination de la politique communale – Secrétariat général – Archives
- Police – Sécurité
- Affaires légales (protocole, affaires juridiques, contentieux, médiation communale)
- Instruction publique francophone
- Petite Enfance
- Crèches francophones
- Cultes et laïcité
- Participation
- Culture française
- Métropole culture 2014
- Maison des cultures et de la cohésion sociale (MCCS)
- Centre communautaire maritime (CCM)
- Château du Karreveld (Moka)
- Musée communal
- Monuments
- Bibliothèques francophones
- Festivités
- Egalité des chances

### **Monsieur Ahmed EL KHANNOUSS, Echevin**

- Emploi
- Développement économique
- Economie sociale
- Sports
- Relations internationales

### **Madame Sarah TURINE, Echevine**

- Jeunesse
- Cohésion sociale et dialogue interculturel
- Tutelle sur la LES asbl.

### **Madame Patricia VANDE MAELE, Echevine**

- Personnel communal
- Prévention au travail

### **Monsieur Abdelkarim HAOUARI, Echevin**

- Finances
- Taxes communales
- Economat

**Monsieur Karim MAJOROS, Echevin**

- Logement et Propriétés communales
- Habitat, logements temporaires (transit et hôtel social)
- Tutelle sur l'Agence Immobilière Sociale

**Monsieur Jan GYPERS, Echevin**

- Travaux Publics
- Mobilité
- Projets subsidiés (Contrats de quartier, Programme des grandes villes,...)
- Ateliers communaux

**Madame Ann GILLES-GORIS, Echevine**

- Action sociale
- Etat civil – Démographie
- Seniors
- Epicerie sociale
- Tutelle CPAS
- Santé
- Tourisme

**Monsieur Olivier MAHY, Echevin**

- Propreté publique
- Charroi
- Métallurgie
- Urbanisme (Permis de bâtir – Aménagement du territoire – P.P.A.S – Cadastre et Permis d'environnement)
- Informatique

**Madame Annalisa GADALETA, Echevine**

- Développement durable
- Environnement
- Ecoconseil
- Plantations (Espaces verts – Cimetière)
- Ecologie
- Biodiversité
- Energie
- Bien-être animal
- Affaires néerlandophones
- Culture néerlandophone
- Bibliothèque néerlandophone
- Instruction publique néerlandophone
- Crèches néerlandophone

## Services du Receveur communal

### **Recette communale**

#### **I. MISSION**

##### **1. Généralités**

L'activité d'un service de recette est complexe et variée. Le côté comptable est illustré par l'établissement des comptes annuels et par l'exécution rigoureuse du budget communal.

D'autres tâches administratives relèvent à la fois des domaines comptable et juridique comme le précisent les éléments repris ci-dessous.

#### **II. ACTIVITES**

##### **1. Situation de caisse**

- Balance de synthèse des comptes généraux.
- Détail des comptes financiers généraux et particuliers de la classe 5 du bilan.

Chaque mois, une situation de trésorerie est établie et présentée au Collège des Bourgmestre et Echevins, lui faisant connaître l'état systématique de tous les comptes financiers ouverts au nom de la commune.

Les vérifications trimestrielles de caisse sont-elles soumises au Conseil communal.

##### **2. Opérations aux guichets**

###### **a) Recettes :**

- encaissement :- des redevances des marchés des mardis et jeudi.
  - des loyers des propriétés communales
  - des taxes communales
  - des redevances relatives aux inhumations
- des produits des redevances dues pour les services octroyés à la population
- des amendes appliquées par les bibliothèques
- des redevances pour le placement de panneaux de signalisation
- des amendes administratives
- des redevances pour les stations de plein air pendant les vacances
- des recettes de la cellule de stationnement

###### **b) Dépenses :**

- Liquidation : - de salaires, traitements, régularisation de traitements en espèces et prêts sociaux accordés au personnel
- de mandats payables en espèces (économats, écoles, crèches, etc...)

##### **3. Perception des taxes communales**

a) Etablissement et envoi de 2.793 avertissements - extrait de rôle au 31/7/2014.

b) Emargement des paiements dans les rôles et comptabilisation mensuelle en comptabilité budgétaire et générale des recettes, dégrèvements et irrécouvrables éventuels.

c) Envoi de 1.102 rappels sur base des taxes enrôlées.

d) Envoi de 540 sommations recommandées sur base des taxes enrôlées. Tenue à jour des poursuites (par signification de commandements et saisies) à entamer à charge des redevables de taxes ( 582 contraintes à huissier).

Les opérations décrites aux points a, b, c et d sont entièrement informatisées.

e) Gestion des dossiers «faillites», « collectif de dettes » et suivi des dossiers de taxes en contentieux. 255 déclarations de créance ont été envoyées entre 1/8/2013 et 31/7/2014.

f) Depuis septembre 2008, une taxe de stationnement est d'application sur le territoire de la commune. Les avertissements - extrait de rôle sont envoyés par le service Stationnement.

#### **4. Paiement des mandats**

Le paiement des fournisseurs se fait actuellement au moyen de fichiers signés de manière électronique et envoyés par Belfius. Pour les paiements par BNP Parisbas Fortis et les autres banques de la Commune (Optimabank, CBC, KBC, ING...) le système « ISABEL » est utilisé depuis fin 1998. Une nouvelle migration vers un logiciel plus performant s'est opérée en 2011, permettant à plusieurs personnes de consulter et de préparer les opérations financières en même temps. Le Receveur communal contrôle chaque mandat ainsi que ses annexes et effectue personnellement les paiements.

#### **5. Correspondance**

Echange de correspondance avec notaires, avocats et huissiers pour ventes immobilières, successions, faillites, etc... Les notaires appliquent strictement l'article 324 du code des impôts sur les revenus et l'article 93ter du code de la TVA ce qui a pour conséquence un échange de correspondance de  $\pm$  2.783 lettres par an.

Il y a aussi la correspondance des avocats, des médiateurs, pour les demandes dans le cadre d'un règlement collectif de dettes (volontaire/judiciaire): +/- 780 demandes qui doivent être contrôlées pour le recensement de dettes éventuelles. Environ 63 réponses envoyées comme déclarations de créance ainsi que le suivi de ces dossiers.

Edition des droits constatés: +/- 6.808 (les sanctions administratives, les permis d'urbanisme, les loyers pour les salles communales,....)

Pour les cumuls d'infractions 8.250 dossiers ont été traités.

La « correspondance journalière » s'élève à environ 213 lettres par an.

#### **6. Gestion des rémunérations du personnel**

La liquidation des traitements mensuels, primes et pécules du personnel communal, ainsi que le paiement des pensions des anciens membres du personnel (dossiers transférés à l'ONSSAPL-SDPSP), soit  $\pm$  1.800-2.000 liquidations de rémunérations par mois se fait par le service de la Recette après vérification des données délivrées par le service des traitements.

A cela s'ajoute la gestion des dossiers «récupération de traitements régularisés» ainsi que celle des prêts sociaux accordés par l'Autorité communale aux membres du personnel dans le besoin, ceci nécessitant un suivi de la récupération des prêts, échelonnés sur plusieurs mois.

## **7. Saisies et cessions sur rémunérations**

Gestion des dossiers de saisies et de cessions sur rémunérations. Cette matière nécessite un suivi régulier de chaque cas comprenant, entre autres, la vérification de la conformité de la procédure entreprise par le créancier, l'avertissement des saisis et l'établissement des déclarations de tiers - saisi, la comptabilisation des retenues légales, le paiement mensuel des diverses retenues aux créanciers, la clôture du dossier après réception de la mainlevée.

Cette gestion est semi – informatisée. Le traitement informatique couvre l'établissement des paiements aux créanciers. Les dossiers quant à eux restent traités manuellement.

## **8. Bancontact/Proton**

Les guichets de la recette communale ont été pourvus du système de paiement BANCONTACT/PROTON, afin de faciliter les transactions financières pour la population.

C'est également notre service qui a été à l'initiative du placement d'autres terminaux BANCONTACT/PROTON dans les services de Population, des Passeports, de l'Etat civil et de la cellule stationnement.

## **9. Gestion différent dossiers**

Gestion des justificatifs en matière de subsides fédéraux et régionaux pour les plans stratégiques de sécurité et de prévention.

## **10. Divers**

a) Confection de diverses attestations pour :

- les déclarations fiscales
- les départs pour l'étranger
- etc...

b) Contrôle de l'utilisation des subsides octroyés aux A.S.B.L., ceci en vertu des articles 3 et 7, al. 1er, 1°, de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle des sociétés subsidiées.

c) Les archives :

Tenues selon des prescriptions légales des :

- comptes
- mandats
- droits constatés
- confirmations des documents
- etc...

## **11. Trésorerie**

Le Receveur communal assure personnellement le suivi de la gestion de trésorerie sous la surveillance du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Pour la période du 1er août 2013 au 31 juillet 2014 nous avons enregistré pour les opérations de placement des intérêts de € 15.823,02 chez Belfius, € 32,48 chez KBC, € 1.629,32 chez BNP Parisbas Fortis, € 23,33 chez ING, € 483,47 chez Optimabanque et € 110,97 chez CBC banque, soit au total € 18.102,59.

Par contre, vu les difficultés de trésorerie rencontrées nous avons dû enregistrer du 1/08/2013 au 31/07/2014 : 555.376,42 € d'intérêts sur des avances à court terme auprès des banques Belfius, BNP Parisbas Fortis et CBC .

## CHAPITRE 1

### 1<sup>ère</sup> Direction

#### Organisation générale

#### **Secrétariat Général**

##### **I) MISSIONS :**

Le Service du secrétariat général est chargé de la préparation des affaires qui sont soumises au Conseil communal et au Collège des Bourgmestre et Echevins, il assure la réception hebdomadaire des dossiers qui doivent être soumis au Collège, établit l'ordre du jour des séances et après la séance, note les décisions que le Secrétaire communal a actées, puis veille à ce que les services communaux puissent disposer des extraits. Il rédige les procès-verbaux des séances et assure la transcription de ceux-ci. Il veille également à la tenue des registres aux délibérations et à l'émargement des approbations de la Tutelle.

Le même travail est effectué mensuellement pour les réunions du Conseil communal, avec en plus, la préparation des convocations à expédier aux conseillers communaux et la correction, la mise en page et l'impression des comptes-rendus des séances publiques.

La gestion des séances du Collège des Bourgmestre et Echevins et du Conseil communal se fait de manière informatisée avec l'aide d'un logiciel spécifique. Cela a pour effet que les services communaux ont accès dès l'établissement du procès-verbal du Secrétaire, à leurs décisions sous forme d'extraits.

##### **II) ACTIVITES :**

#### **Réunions du Conseil, du Collège et des Commissions**

Conseil communal	13 séances.
Collège échevinal ordinaire	53 séances.
Collège échevinal extraordinaire	9 séances.
Commissions réunies	8 séances.

C'est également au Secrétariat communal qu'incombe l'enregistrement journalier du courrier de l'Administration communale à l'aide d'un programme informatique spécifique.

##### **Autres activités :**

- 1) Suivi des dossiers relatifs aux distinctions honorifiques pour les habitants de la Commune, à transmettre au Ministre du Travail, ainsi que la remise des diplômes aux Lauréats du Travail.
- 2) Constitution du répertoire des délibérations du Conseil communal et du Collège échevinal.
- 3) Mise en page du rapport annuel.
- 4) Courriers divers (demandes de renseignements et correspondance avec les mandataires communaux, demandes de consultation de documents administratifs, courriers du Secrétaire Communal et toute autre correspondance, vérification de toute la correspondance soumise à la signature de Monsieur le Secrétaire communal).
- 5) Délivrance de documentation concernant la Commune pour le public, les étudiants et autres chercheurs qui en font la demande.
- 6) Relations avec les intercommunales et autres organismes pour les désignations des mandataires communaux au sein des diverses assemblées.
- 7) La tenue des archives relatives aux mandataires communaux.
- 8) La gestion des appels téléphoniques entrants.
- 9) La communication aux services communaux des diverses directives internes.
- 10) La tenue des dossiers relatifs à la transparence et au cumul des mandats des mandataires communaux.
- 11) La tenue du registre des publications et la publication des ordonnances et règlements communaux.
- 12) La tenue à jour des dossiers des mandataires communaux, depuis leur installation jusqu'à leur démission.
- 13) La gestion des demandes de consultation des documents administratifs introduites par des particuliers.
- 14) le traitement des questions posées par les conseillers communaux et leur publication sur le site internet de la commune.

## **Affaires Juridiques**

### **I.MISSIONS**

Le Service des Affaires juridiques traite les dossiers « contentieux » concernant des litiges opposant la Commune à des particuliers ou d'autres personnes morales de droit public ou privé.

Il traite les recours auprès du Tribunal de 1<sup>ière</sup> Instance contre les décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de taxes communales.

Il s'occupe également des accidents de roulage, des assurances, des récupérations des sommes auprès de tiers en raison notamment, des dommages subis à titre divers par la Commune. Il aide à élaborer les règlements communaux et donne son avis sur les projets de règlements communaux élaborés par les autres services ainsi que sur les conventions et contrats divers. Il traite les dossiers relatifs au règlement général de police et collabore avec les services des cinq communes de la zone de police afin d'établir les avenants audit règlement.

Une attention particulière doit être portée sur la forte diminution du nombre de dossiers en sanctions administratives: 9536 dossiers (cumuls et sanctions classiques confondus) ont été ouverts pendant la période du 01 août 2013 au 31 juillet 2014.

Il veille aussi au respect et à la bonne exécution de la Loi du 30 juillet 1979 et des Arrêtés Royaux des 28 février 1991 et 5 août 1991 relatifs à la prévention des incendies et des explosions ainsi qu'à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile dans ces mêmes circonstances pour certaines catégories d'établissements.

Il mène à bon terme les procédures d'acquisition, de vente, d'échange de biens et de constitution de droits réels immobiliers (droit d'emphytéose et droit de superficie).

Il donne, de manière plus générale, un avis juridique aux divers services communaux (service des Propriétés communales, de l'Urbanisme, de l'Environnement, des Travaux publics, des Projets subsidiés et de l'Instruction Publique), les aide à rédiger des cahiers des charges concernant les marchés publics et les épaulé lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés dans l'exécution de ces marchés publics.

Pour la période s'étendant du 1/8/2013 au 31/07/2014, 145 arrêtés ont été pris par la Bourgmestre, 8 pour stupéfiants, 2 pour problèmes de tapage, 69 en logement, 1 pour raison de sécurité liée à un arbre dangereux et 2 pour raisons d'hygiène - insalubrité.

Le service des Affaires juridiques a également rédigé 3 ordonnances de police et soumis 54 abrogations d'arrêtés à la signature de la Bourgmestre.

Le service des Affaires juridiques a également été amené à relire/vérifier des projets d'arrêtés préparés par le service de l'Urbanisme (52), le service des permis d'environnement (15).

Plus fréquemment qu'avant, le service des Affaires Juridiques est également amené à émettre des avis relatifs, d'une part, à la mitoyenneté (existence ou non de la mitoyenneté, rachat, indemnisation, utilisation etc.) et, d'autre part, en matière de trouble de voisinage.

### **II.ACTIVITES**

Cette énumération générale appelle les remarques suivantes :

#### **1.En matière d'accidents de roulage, d'assurances et de récupérations**

- a) Le service traite les dossiers relatifs à la responsabilité civile de la Commune du chef de l'accomplissement des diverses missions de la Commune, dossiers pour lesquels son assureur couvre la défense en justice et prend en charge les frais et honoraires d'avocat. Il s'agit de dossiers relatifs aux chutes de personnes sur les trottoirs et la voirie publique ainsi que les voitures endommagées du fait de trous, enfoncements et autres dans les rues.



Le service gère les dossiers d'accidents de roulage mettant en cause des véhicules de la Commune, 22 dossiers ont été ouverts durant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.

- b) Le service se charge de la récupération de frais occasionnés par le remplacement ou la réparation des divers biens d'équipement de la voirie communale (potelets, poteaux d'électricité) endommagés à la suite d'accidents de roulage ou pour d'autres causes encore (22 dossiers ont été ouverts dont 6 ont fait l'objet d'une constitution de partie civile devant le Tribunal de Police suite à une fixation d'audience par le Parquet). Il en est de même pour tout bien ou matériel quelconque appartenant à la Commune.

Les frais de transport vers la morgue communale sont également récupérés auprès des ayants-droit des personnes défuntées.

- c) Le service a relancé cette année un nouveau marché public en matière d'assurances. Celui-ci vise à souscrire toutes les polices d'assurances obligatoires et nécessaires pour la Commune. Le marché devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le service se charge de souscrire les avenants aux polices d'assurance pour les bâtiments acquis ou pris en location par la Commune, pour les nouveaux véhicules mis en circulation, pour les tentes communales ainsi que pour le matériel informatique, et cela, en cours d'exercice. Il est également nécessaire de contracter des polices « tous risques » mais aussi des polices de type « Responsabilité civile et Accidents corporels » (dîners des pensionnés, excursions, expositions).

Ce qui implique une gestion de 250 dossiers par an, auxquels s'ajoute la gestion de 50 dossiers ' sinistres'. Le nombre de nouvelles polices « tous risques » (vélos, radios portables style talkie-walkie, instruments de musique) est resté statu quo.

Une police d'assurance de type 'Tous Risques Chantier' a été contractée en juin 2012, cette police d'assurance couvre les dommages que pourrait subir la Commune dans l'exécution des marchés publics de travaux pour lesquels celle-ci est le maître de l'ouvrage. Cette police a été souscrite parce que, lorsque les services passent des marchés publics de travaux, une vérification systématique de l'ensemble des couvertures d'assurance souscrites par les entrepreneurs n'est pas réalisée. Il arrive que l'entrepreneur ne dispose pas d'assurances ou n'a pas de couverture suffisante. L'assurance « tous risques chantier' permet de pallier ce manque et d'éviter de gros frais à la Commune. Le service se charge de la vérification annuelle des polices en cours et du suivi des dossiers en matière de responsabilité civile.

- d) Le service des Affaires juridiques se charge de rédiger les déclarations de sinistres survenus dans les bâtiments communaux et de la récupération des frais de remise en état des lieux endommagés.

## 2. Gestion du patrimoine communal

Les opérations immobilières effectuées par la Commune portent surtout sur des biens destinés à l'usage du public ou à des missions d'intérêt public dans le cadre des contrats de quartier « Rives Ouest », « Ecluse – Saint-Lazare », « Cinéma-BelleVue » et « Autour de Léopold ». La Commune a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'acquisition de terrains sis rue de la Campine/ Van Malder et rue Jean-Baptiste Decock. Un acte de rachat de mitoyenneté a été passé et un bail emphytéotique a été conclu pour le bien sis Quai de l'Industrie/ rue de Liverpool. De nombreuses conventions ont été et devront encore être établies dans le cadre de ces contrats de quartier.

### 3. Affaires juridiques

Divers dossiers contentieux sont pendants devant les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire et les juridictions administratives ( Conseil d'Etat,...), 8 dossiers ont été introduits par la Commune auprès du Conseil d'Etat. Il y a également des affaires pendantes devant le Tribunal de police et le Tribunal de Première Instance. Le nombre de procédures dirigées contre la Commune lors de refus de célébrer un mariage suspecté de simulation selon les conclusions du Parquet de Monsieur le Procureur du Roi est de 12 recours dans la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014 contre 14 recours pendant l'année 2012-2013.

Remarquons finalement que 3 nouveaux dossiers en matière de droit social ont été ouvert durant la période écoulée (procédure de licenciement ainsi qu'accident de travail) sans compter les avis juridiques pré-contentieux émis par le service. Cela porte le contentieux social à hauteur de 14 dossiers ouverts en traitement depuis 2010.

Le nombre de dossiers en rapport avec des récupérations de créance à des titres divers (e.a. loyers, paiements liés aux différentes écoles communales, récupération suite à un accident de roulage) est en augmentation. Il est également de plus en plus fréquent que des demandes d'indemnités pour raisons diverses (exécution des marchés publics, utilisation de murs privatifs, contestations de mitoyenneté etc .) soient adressées au service des Affaires Juridiques par l'avocat d' un particulier ou d'une entreprise et ce, en dehors de toute procédure judiciaire. Le service entre alors en discussion et/ou en négociation avec l'intéressé afin de résoudre la situation en cherchant un accord ou en rejetant la demande si celle-ci est non-fondée.

### 4. Statistiques

#### 4.1. Sanctions administratives

Environ 9536 dossiers de type 'Sanctions Administratives Communales' – (cumuls et classiques confondus) ont été ouverts pendant la période du 01 août 2013 au 31 juillet 2014 ce qui marque une nette diminution des dossiers traités pendant ladite période. 14 recours ont été introduits auprès du Tribunal de Police à l'encontre de décision du Fonctionnaire Sanctionnateur.

#### 4.2. Recours en matière de mariages blancs et de cohabitation légale auprès du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Bruxelles

12 dossiers en mariages blancs ont été ouverts pendant l'année 2013-2014.  
1 dossier en cohabitation légale a été ouvert pendant l'année 2013-2014.

#### 4.3. Recours en matière de taxes communales auprès du Tribunal de Première Instance

14 dossiers ont été ouverts dans la période du 01 août 2013 au 31 juillet 2014.

#### 4.4. Recours en matière d'urbanisme

4.4.1 Recours introduits auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : 23 dossiers  
4.4.2 Recours introduits par la Commune auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital : 1 dossier

#### 4.5. Recours en matière d' environnement

4.5.1 Recours introduits auprès du Collège d'environnement : 3 dossiers  
4.5.2 Recours introduits par la Commune auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capital : 4 dossiers

#### 4.6. Mitoyenneté

5 dossiers.

#### 4.7. Marchés publics

Relecture et avis : 2 dossiers  
Avis dans le cadre de l'exécution : 3 dossiers

#### 4.8. Enseignement (avis, relecture)

3 dossiers.

## Gestion des Ressources Humaines (Personnel communal – Rémunérations - Pensions)

### **I) MISSION(S) :**

Le service des ressources humaines a pour mission de mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines en accompagnant le parcours professionnel de chacun, au service de l'administration et de ses membres, dans le respect des différents statuts.

Sa mission s'articule en trois axes principaux :

- Le recrutement ;
- Le parcours professionnel ;
- L'accompagnement des personnes et des équipes.

Le service des ressources humaines a également pour mission, en collaboration avec les interlocuteurs concernés, de contribuer à la qualité de l'environnement de travail de tous les membres du personnel (relations sociales, relations interpersonnelles et conditions matérielles).

En ce sens, le service veille, plus particulièrement, à proposer des réponses aux demandes d'aide sociale, à assurer des avantages à l'ensemble des membres du personnel et à contribuer à l'organisation de certains moments de convivialité.

Pour accomplir ses missions et soutenir les responsables à mettre en œuvre la dimension de ressources humaines qui leur appartient, le service s'appuie sur des outils statutaires et développe des outils de gestion. Parmi ceux-ci, la formation occupe une place privilégiée.

Le service des ressources humaines exécute les tâches suivantes en matière d'administration du personnel :

- Suivi des dossiers administratifs du personnel communal (environ 1300 agents) ;
- Le traitement des données relatives aux salaires et aux primes ainsi qu'à leur calcul ;
- Les déclarations au service des contributions pour le précompte professionnel et les déclarations trimestrielles et paiements à l'ONSS ;
- L'établissement des contrats de travail, du registre du personnel, de divers documents sociaux (fiche de paie, compte individuel, attestation de vacances...) ;
- Elaboration des statuts administratifs et pécuniaires du personnel communal ;
- Elaboration et gestion des cadres et des organigrammes du personnel ;
- Elaboration des règlements internes ;
- Gestion administrative des dossiers d'évolution de carrière, de promotion ;
- Gestion des dossiers de pension, des allocations familiales et de naissance du personnel communal ;
- Tutelle du personnel du CPAS ;
- Gestion des contentieux relatifs au personnel ;
- Gestion des relations avec les syndicats ;
- Gestion des absences et des prestations supplémentaires.

Mais aussi d'un point de vue du développement des Ressources Humaines il est chargé de :

- Gérer les recrutements ;
- Gérer les évaluations des collaborateurs ;
- Organiser la formation continuée des collaborateurs (construction méthodologique d'un Plan Communal de Formation pluriannuel) ;
- Description des fonctions et élaboration de profils de compétence ;
- Soutien au management et à la gestion de projets ;
- Gestion des demandes de mobilité interne ;
- Gestion des candidatures d'emplois.

## **II) ACTIVITE(S) :**

En novembre 2013, le Collège Echevinal a désigné une directrice des Ressources Humaines engendrant une adaptation du fonctionnement du Service GRH.

Effectif du Service GRH au 31/07/2014 : 15 personnes

- 1 Chef de division (A5)
- 1 Conseiller-adjoint (A4)
- 2 Secrétaires d'administration (A1)
- 2 Secrétaires administratifs (B1)
- 1 Assistant administratif chef (C4)
- 5 Assistants administratifs (C1)
- 3 Adjoints administratifs (D1)

### **1. Les membres du personnel :**

Le 31 juillet 2014, l'administration communale comptait 1290 membres du personnel (1168,310 travailleurs équivalents temps plein) contre 1362 l'année précédente.

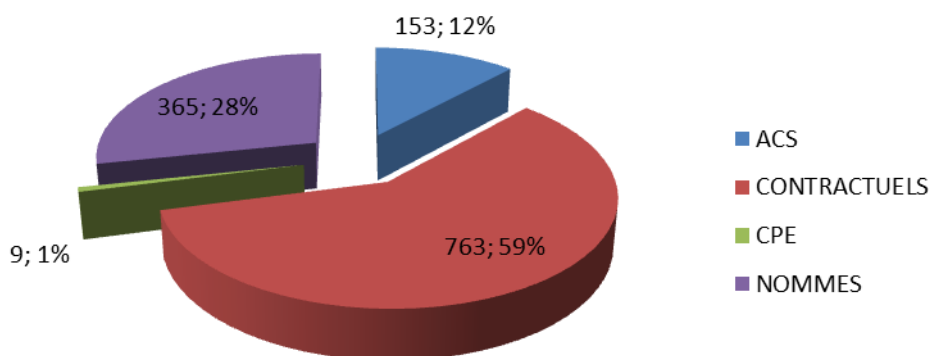
Clairement, le nombre d'agents a diminué par rapport à l'année précédente, s'expliquant par les départs à la pension, les démissions et licenciements.

Le nombre d'agents contractuels subventionnés, quant à lui, reste stable.

Répartition du personnel par statut au 31 juillet 2014 :

STATUTS	NOMBRE D'AGENTS
ACS	153 (152 en 07/2013)
CONTRACTUELS	763 (810 en 07/2013)
CPE	9 (11 en 07/2013)
STATUTAIRES	365 (389 en 07/2013)
AU TOTAL	1290 (1362 en 07/2013)

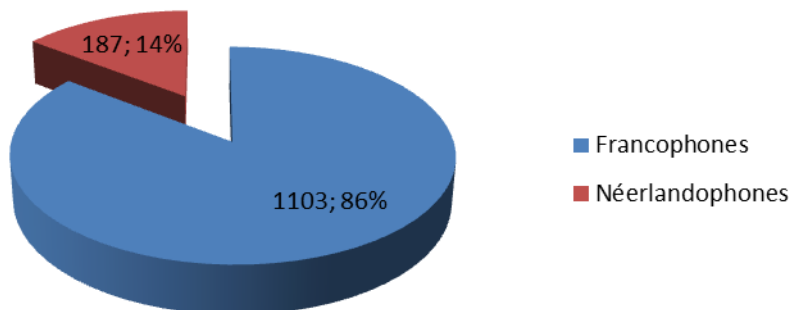
**Répartition du personnel par statut au 31 juillet 2014**



**Répartition linguistique du personnel au 31 juillet 2014**

GL	NOMBRE D'AGENTS
Francophones	1103 (1167 en 07/2013)
Néerlandophones	187 (195 en 07/2013)
	1290 (1362 en 07/2013)

**Répartition linguistique du personnel au 31 juillet 2014**

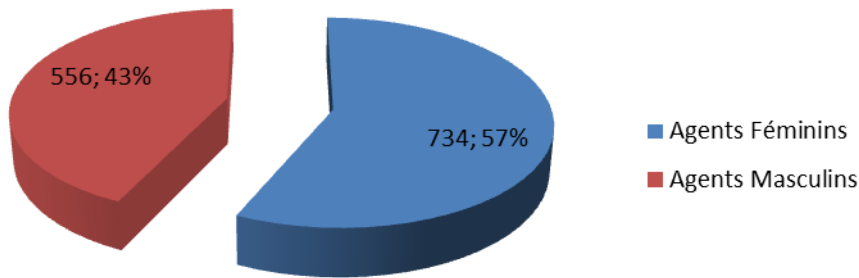


**Répartition du personnel par sexe au 31 juillet 2014**

La part d'agents par sexe a diminué de façon équivalente

GL	NOMBRE D'AGENTS
Agents Féminins	734 (776 en 07/2013)
Agents Masculins	556 (586 en 07/2013)
	1290 (1362 en 07/2013)

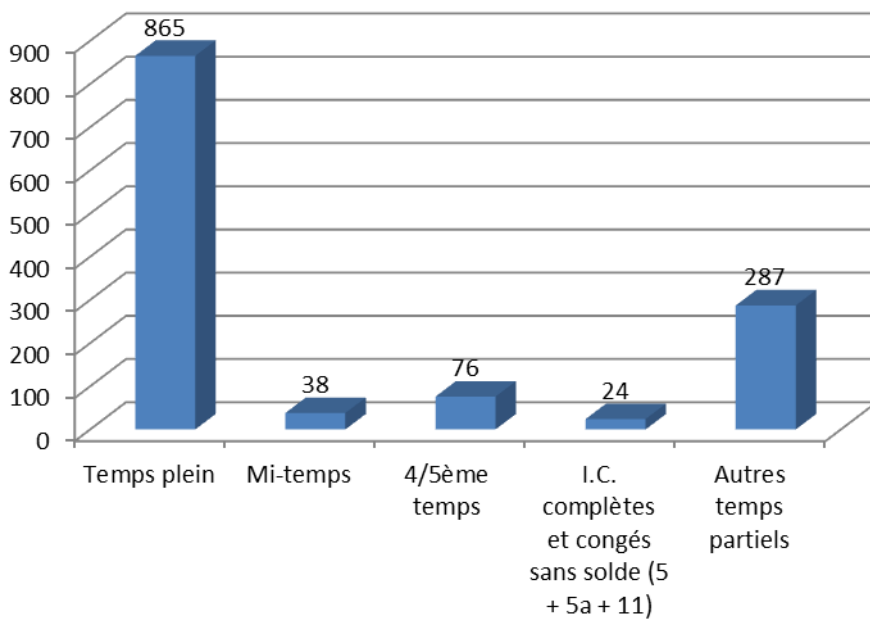
**Répartition du personnel par sexe au 31 juillet 2014**



**Répartition du personnel par temps de travail au 31 juillet 2014:**

TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE D'AGENTS
Temps plein	865 (901 en 07/2013)
Mi-temps	38 (36 en 07/2013)
4/5ème temps	76 (83 en 07/2013)
I.C. complètes et congés sans solde	24 (31 en 07/2013)
Autres temps partiels	287 (306 en 07/2013)
	1290 (1362 en 07/2013)

**Répartition du personnel par temps de travail au 31 juillet 2014**



66,97% des membres travaillent à temps plein au 31/07/2014.

Il est à noter que les hommes tout comme les femmes bénéficient d'interruption de carrière et que les congés de paternité sont de plus en plus sollicités.

## **2. Absences pour raisons médicales :**

Le nombre total de jours d'absence pour maladie pour les 1290 membres du personnel s'élève à 25.908 jours; soit 5,5 % pour la période du 01/08/2013 au 31/07/2014.

Le nombre total de jours d'absence pour accident de travail s'élève à 2576 jours.

Le nombre total de jours d'absence pour congé de maternité s'élève à 4888 jours (676 nommés + 4212 contractuels).

## **3. Pointeuses :**

En 2013, le Conseil Communal a décidé, de commun accord avec les syndicats, d'étendre le principe du pointage à tout le personnel communal et d'investir dans l'achat de nouvelles pointeuses.

Il ne s'agit nullement d'un « contrôle », mais, bien de faciliter le travail de recherche de données nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

Pour des raisons techniques le placement de ces pointeuses se fera en plusieurs étapes.

En collaboration avec le Service Informatique, les anciennes pointeuses sont remplacées par des pointeuses biométriques (reconnaissance des empreintes digitales). La commission de la vie privée a rendu un avis positif sur ce dispositif.

Trois premières pointeuses ont été placées, à la fin du mois de juin 2014, à des endroits stratégiques en guise de « test » et ont satisfait à tous les niveaux.

L'installation de 12 nouvelles pointeuses est prévue dans des services décentralisés.

Le prochain objectif consiste à étendre le pointage aux autres services (crèches, écoles et autres bâtiments communaux).

Par ailleurs les plages fixes et mobiles du personnel administratif ont été élargies.

L'arrivée doit avoir lieu entre 7 h 15' et 9 h 30' et le départ entre 15 h 00' et 18 h 00'.

La possibilité de bénéficier d'heures supplémentaires, appelée « boni », a été supprimée puisque les agents communaux ont la possibilité de moduler leur temps de travail en fonction des plages mobiles.

## **4. Recrutements, promotions et départs :**

- 3 personnes ont été nommées stagiaires en vue d'une nomination définitive,
- 69 personnes ont été engagées sous contrat de travail,
- 6 personnes ont été promues,
- 104 personnes ont quitté l'Administration communale (démissions, licenciement, mises à la retraite...).

## **5. Demandes d'emploi :**

1397 demandes d'emploi ont été traitées par le Service du GRH ; dont des candidatures spontanées et des réponses aux offres d'emploi.

Certains engagements (dont des nettoyeuses ou encore des électriciens) ont lieu, en partie, grâce à ces offres d'emploi.

## **6. Stagiaires scolaires non rémunérés :**

65 demandes ont été traitées par le Service GRH, et 35 stagiaires ont été accueillis dans divers services (internes et externes).

## **7. Accueil des nouveaux collaborateurs :**

Une farde d'accueil destinée aux nouveaux collaborateurs va être confectionnée.

## **8. Evaluation du personnel :**

Une personne a été entendue par la Commission de Recours suite à une évaluation négative. La commission de recours a décidé de maintenir la décision négative et d'organiser une entrevue mensuelle auprès de la Directrice des Ressources Humaines, en vue d'un entretien de fonctionnement fixé six mois après.

## **9. Procédures disciplinaires :**

Des procédures disciplinaires ont été traitées par le Service GRH et ont donné lieu à des sanctions disciplinaires.

## **10. Formations :**

Un plan de formation sera créé de manière individuelle répondant aux exigences de chacun, et ce, quel que soit le service.

Ce plan pourra être consulté aisément par les agents qui y trouveront les formations indispensables à l'amélioration de la qualité de leur travail.

Le Service du GRH a traité 479 demandes (contre 473 l'année précédente) et 6 demandes ont été refusées par le Collège Echevinal (contre 28 l'année précédente).

### **Formations gratuites et obligatoires :**

a) La formation gratuite dispensée par l'E.R.A.P. pour les Agents entrants en fonction est suivie par les nouveaux collaborateurs comme suite à l'Art. 145bis de la nouvelle loi communale (MB 13/03/2009)  
« *Le Conseil communal impose à tous les membres du personnel qu'il recrute de suivre, dans l'année de leur engagement, une formation relative au fonctionnement des pouvoirs locaux, organisée par le gouvernement en concertation avec les communes.*

*L'obligation visée au premier alinéa ne s'applique pas lors du recrutement du personnel engagé dans les liens d'un contrat de travail pour une période inférieure à 12 mois (Ord. 5.3.2009, M.B. 13.3.2009)] ».*

b) La formation gratuite dispensée par l'E.R.A.P. pour les Gardiens de la Paix est obligatoire suite à l'Arrêté Royal du 15 mai 2009 (Agrément du Ministre de l'Intérieur désignant l'E.R.A.P. comme institution de formation).

c) La formation Chauffeurs dispensée par l'E.R.A.P. est obligatoire suite à l'A.R. du 04/05/2009. Celle-ci est gratuite pour les agents de niveaux D et E (250 en cas de non-participation – même prix immédiatement pour les autres niveaux)

d) Les agents « Secouristes Industriels » qui suivaient régulièrement le recyclage organisé par Arista ont été envoyés à l'ERAP suite au prix plus intéressant (50,- EUR par personne). De plus, la formation est gratuite pour les niveaux D et E.



## **11. Relations avec les syndicats :**

Le Service GRH organise les réunions du comité de concertation syndicale (agenda, convocations, protocoles....). Cinq réunions du comité de négociation ont eu lieu durant la période du 01/08/2013 au 31/07/2014.

## **12. Projets :**

La DRH, en collaboration avec le Service Interne de la Prévoyance et de la Protection du Travail, veillera à améliorer la qualité du travail par une harmonisation des conditions de travail afin de réduire au maximum le taux d'absentéisme.

## **Accueil**

### **I . MISSION :**

Le service s'occupe de l'accueil et de la logistique et a pour but de donner une image de marque de la Maison Communale.

Depuis le commencement des travaux en mai 2014, le service est installé dans des locaux peu adaptés.

### **II . ACTIVITES :**

-la gestion de l'affichage interne et externe:

- pose et enlèvement des affiches aux valves
- pose et enlèvement des avis à la population
- exécution de la nouvelle réglementation du pavoisement de la Maison Communale

-gestion de l'affichage et du fléchage interne de la Maison Communale

-gestion et mise à disposition des clés des différents locaux.

-la réservation des 4 salles de réunion

-la gestion logistique des réunions, concerts, expositions et événements divers.

1. coordination de tous les intervenants

2. avant les réunions ou événements : préparation de la salle, prévoir le matériel, les boissons, la présence des gardiens.

3. après les réunions ou événements : remise en état de la salle, reprise du matériel.

la gestion et la livraison de marchandises et de matériel pour les réunions ayant lieu hors de l'Administration communale ( Travaux publics, bibliothèques, musée communal, CCM, Cellules pédagogiques, salle du Sippelberg )

Il y a en moyenne 50 réservations par semaine.

En plus il y a :

Les réservations hebdomadaires :

- Réunion du Collège
- Réunion de la Direction
- Réunion de Mme la Bourgmestre avec les forces de Police
- Réunion « Pool communication »
- Réunion des gardiens de la Paix
- Réunion Service Presse

Les réservations bimensuelles :

- Réunion CLDI
- Réunion service Urbanisme ( concertation)
- Réunion de la cellule de formation

Réservation mensuelle :

Le concert de l'Heure Musicale.

Les réservations annuelles :

- Réunions et inscription pour la fête du Sacrifice
- Inscription pour le dîner de printemps ( Action sociale)
- Inscription pour le dîner de Noël ( Action sociale)
- Inscription pour l'obtention des chèques-taxis (Action sociale)
- Inscription par le service Accueil pour le petit déjeuner Oxfam.
- Réservations des salles pour les épreuves annuelles de l'Académie de Musique.

Les réservations occasionnelles

Réservations et préparations des salles de l'Administration pour des évènements culturels organisés par l'Administration ou par les citoyens.

Le Service Accueil est opérationnel et fournit à environ 90 personnes par jour des renseignements concernant les services communaux (heures d'ouverture, situation au sein du bâtiment, divers renseignements) ainsi que l'accompagnement.

Accompagnement et soutien des personnes à mobilité réduite pendant leurs démarches administratives.

Renseignements et réponses par voie téléphonique aux questions posées par la population.

Réception d'envois postaux et colis.

Réception des offres lors des adjudications publiques.

Inscription de l'identité de la population se présentant à l'accueil ( pour raisons de sécurité)

Accueil de la population pour le service Urbanisme.

Communication aux services concernés des petites anomalies constatées : problèmes d'ascenseur, d'électricité, problème d'hygiène, travaux de réparation, de peinture, d'entretien, de déménagements.

Organisation pour la sortie des containers.

Plusieurs travaux, réparations, améliorations et embellissements ont été effectués.

Le service s'occupe de la location de vélos au personnel communal et de la mise à disposition d'une voiture au personnel communal.

Un « pool voitures » a été créé au mois de mai 2014.

Ce pool se compose de 4 voitures et est géré par le service Accueil ( location, vérification de l'entretien de la voiture...)

**Communication**

## **I. MISSION**

Le service Communication a pour travail principal la valorisation de l'image de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean auprès des journalistes et partant, auprès de la population molenbeekoise et du public au sens large. Cette mission passe par la diffusion de communiqués de presse et par la disponibilité du service envers les journalistes (gestion des demandes d'interviews, relais des demandes de renseignements). Le service fait le lien entre la presse et les membres du Collège, habilités à s'exprimer au nom de la Commune. L'organisation de conférences de presse et d'inaugurations fait également partie de la mission du service Communication.

Le service Communication assure également la mise à jour quotidienne du site Internet communal ([www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)) et la gestion rédactionnelle du portail culturel ([www.culture1080cultuur.be](http://www.culture1080cultuur.be)). Il contribue aussi à la page Facebook « I like Molenbeek » et au journal communal « Molenbeek-Info ».

Le service Communication à Molenbeek est également chargé, dans le cadre du PGUI-PUIC, de la gestion de la Discipline 5 « Information de la population et des médias » (D5). La D5 s'exerce en cas de déclenchement du plan d'urgence communal, mais également en dehors de toute période de crise. En effet, il est primordial de tenir à jour le « Plan mono disciplinaire d'Information à la population et aux médias (PII) » : plan théorique, constitution de l'équipe D5, organisation de la logistique, développement des compétences, entretien d'un réseau de contacts (homologues à différents échelons ou dans les autres disciplines, interlocuteurs spécialisés).

Enfin, le service Communication s'implique dans d'autres projets communaux en synergie avec d'autres services (ex. : écriture de dossiers, création graphique, information aux riverains...).

## **II. ACTIVITES**

D'août 2013 à juillet 2014, voici les activités qu'a menées le service Communication.

### **Communication à la presse**

Le service Communication s'est occupé de la diffusion de 51 communiqués et dossiers de presse, de l'organisation de 5 conférences de presse et de la participation à 6 inaugurations. Il est à noter que le service Communication est chargé du service presse de « Molenbeek 2014 ».

### **Evénementiel**

Pour la période considérée dans ce rapport, comme en 2012/2013, nous dénombrons principalement une intervention événementielle : Molenbeek, Métropole Culture 2014 en Communauté Wallonie-Bruxelles. « Molenbeek 2014 » en abrégé.

En 2011, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a reçu le titre de « Métropole Culture 2014 en Communauté Wallonie-Bruxelles », suite à l'appel à candidature lancé conjointement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF. Le dossier lauréat a été élaboré par plusieurs services communaux : Culture française, Projets subsidiés, Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, Musée communal, Cultuurbeleid et Communication. Suite à la désignation de Molenbeek, ces services ont maintenu leur étroite collaboration pour la mise en route du projet en relais avec l'asbl « Promouvoir les Cultures à Molenbeek » et le coordinateur général du projet.

Cette année 2014 correspond à la concrétisation du projet « Molenbeek 2014 ». Les événements qui se sont déroulés sont :

- MolenStart : événement de lancement au Karreveld, le 25 janvier
- 1+1+1 = 1080 : exposition d'art contemporain à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, du 7 février au 15 mars
- Living Expo : théâtre et témoignage photographique avec et chez les Molenbeekois ;
- MolenDance : spectacles et grand parcours dansé le 19 avril
- MolenCanal : animations, performances, concerts et village des saveurs sur la rive du canal, le 26 avril
- MolenVoices : concerts de chorales lettones (Riga 2014) et d'un ensemble soufi dans l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, les 25 et 26 avril
- Parcours 1080 et Parcours Graines d'Artistes : découverte des talents, qu'ils soient artistes ou écoliers, les 6, 7 et 8 juin
- MolenZik : inauguration en musique de la Place Communale rénovée, concerts sur grand podium et festival de théâtre de rue « O'de Molenbeek », les 20, 21 et 22 juin
- Bruxelles-les-Bains : événement d'ouverture avec un spectacle pyrotechnique et un feu d'artifice, le 4 juillet
- Couleur Café : présence de plusieurs associations molenbeekoises sur le site et concert du groupe « MolemCapitale » durant les 3 jours du festival

### **Site Internet et Facebook**

Le service Communication s'est occupé de la maintenance du site Internet [www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be) et de la gestion de son contenu. Complémentairement au site Internet, on trouve la page Facebook « I like Molenbeek » et la page « I like Molenbeek NL ». Nourris d'articles, de photos et de vidéos traitant de l'actualité de proximité de Molenbeek-Saint-Jean, ce canal de communication a vu son rayonnement augmenter (nombre de « like » et fréquentation).

### **Portail Internet communal « culture1080cultuur »**

Concrétisé en 2012, ce projet communal ([www.culture1080cultuur.be](http://www.culture1080cultuur.be)) repose sur l'envie d'entraîner le public dans la dynamique culturelle qui anime Molenbeek-Saint-Jean. Pour ce faire, le site Internet bilingue se caractérise par deux types de contenu : un agenda rassemblant un maximum d'informations sur les activités culturelles et récréatives qui se passent à Molenbeek, et un répertoire des associations et lieux culturels à Molenbeek. Le site Internet se définit ainsi comme un portail pour présenter les associations et les activités.

La conception CMS du site (Content Management System) permet aux associations d'ajouter elles-mêmes du contenu, gratuitement et en quelques clics, sur base d'un login et d'un mot de passe. La validation est partagée entre les administrateurs du portail, à savoir les services de la Culture française, de la Culture néerlandophone et Communication.

En juillet 2014, le portail s'est enrichi d'un nouvel outil de communication et de fidélisation : une newsletter bilingue (inscription gratuite par email).

## **Discipline D5 du PGUI : Information de la population et des médias**

Le service Communication a accompli la mise à jour « Plan mono disciplinaire d'Information à la Population et aux médias » (PII) dédié à la Discipline D5. Cette mise à jour du « Plan D5 » a couvert plusieurs volets :

Rédactionnel :

- Écriture du Manuel de base (d'après la Loi et les différentes circulaires), des fiches-réflexes et des documents utiles pour l'équipe D5 et des documents utiles de base
- Rédaction d'une rubrique informative pour le site communal (information préalable aux habitants)

Stratégique :

- Suivi d'une formation sur la gestion de crise et partage de l'information avec les collègues
- Développement d'un large réseau de relations interpersonnelles avec les autres disciplines (Police, SIAMU) et les différents niveaux de pouvoir (Provinces, Gouverneur, SPF Intérieur)
- Mise en place d'un réseau avec les autres communes de la Zone de Police Ouest : coordination transversale et partage d'expériences

Opérationnel :

- Constitution d'une équipe forte d'une quarantaine de personnes volontaires au sein de l'administration communale pour assumer des fonctions en cas de déclenchement du Plan d'Urgence

### **Feuillets « Info-Riverains »**

Le service Communication continue de réaliser régulièrement des feuillets d'information sur les chantiers de voirie, les opérations de propreté publique ou les mesures de mobilité lors de festivités se déroulant dans l'espace public. Pour la période concernée, nous dénombrons 23 « toutes-boîtes » produits en collaboration avec l'Imprimerie.

## **Participation (fin de mission en mars 2014)**

### **I) MISSIONS :**

Rédaction du journal communal « MOLENBEEK INFO » (interviews, recherche des informations, coordination de la rédaction francophone et néerlandophone, mise en page sur papier et suivi de la finalisation auprès de l'imprimeur) ;  
Gestion du contenu informatif du site internet communal ([www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)).

### **II) ACTIVITES :**

1°. Pour le « MOLENBEEK INFO » :

Réalisation du « MOLENBEEK INFO », le bulletin d'informations communales (trimestriel) de 28 pages, à raison de 4 fois par an, impliquant :

Recherche de l'information sur le terrain ;  
Proposition de sujets d'information à un comité de rédaction ;  
Interviews et rédaction ;  
Photographies sur le terrain et le travail de graphisme en collaboration avec l'imprimeur ;  
Prise en charge du dispatching et du rassemblement des traductions en néerlandais ;  
Contacts avec l'imprimeur pour corrections et relectures ;  
Suivi de la distribution à la population et de la diffusion au sein des services communaux.

Bilan : depuis le 1<sup>er</sup> août 2013, réalisation de 2 numéros complets du « MOLENBEEK INFO » (43 et 44) avec la nouvelle majorité politique en place suite aux élections communales d'octobre 2012.

2°. Pour le SITE INTERNET ([www.molenbeek.be](http://www.molenbeek.be)) :

Prise de photographies lors d'événements ponctuels ayant lieu sur la commune (braderies, journées portes ouvertes, inaugurations, ...) ;

Collaboration avec le webmaster du site internet sur la manière de traiter l'information et les photographies pour diffusion sur internet ;  
Collecte de l'information pour le site internet communal ;  
Mise à jour quotidienne de l'information texte ;  
Envoi des informations, au webmaster du site internet, pour mise en ligne technique ;  
Consultation de tous les services communaux en vue de la réalisation d'un nouveau site internet pour 2014 avec le CIRB (Centre d'Informatique de la Région bruxelloise).

Bilan : gestion quotidienne de l'information et mise à jour régulière des informations sur le site en fonction des contacts et des informations sur le terrain. Création d'un nouveau site, modèle PLONE 4 avancé, en collaboration avec le CIRB (Centre informatique de la Région bruxelloise) pour fin 2014 (en cours).

Fin de mission en mars 2014.

## **Logistique/Logisitiek**

### **Economat**

#### **I. MISSION :**

Commande de fournitures et de matériel pour l'ensemble des services communaux en application de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

#### **II. ACTIVITES :**

##### Ont été établis :

- 1989 bons de commande

##### Ont été faits :

- 3 adjudications ouvertes dont 1 avec publicité européenne
- 1 procédure négociée directe avec publicité
- 1 procédure négociée avec publicité
- 6 marchés via une centrale des marchés
- 104 marchés de procédure négociée

##### L'Economat administratif assure :

Les commandes des fournitures de bureau pour tous les services, la gestion du stock des fournitures, ainsi que les commandes de matériel et de mobilier.

La distribution des fournitures de bureau.

La centralisation des commandes des écoles, des académies de dessin et de musique, l'exécution des marchés en vue d'acquérir les fournitures, l'établissement des délibérations et des bons de commande ainsi que la gestion des stocks des fournitures.

Les commandes d'équipements pour les ouvriers (application du règlement général sur la protection du travail)

Les commandes des uniformes pour les messagers, les gardiens de la Paix et les stewards du service mobilité.

La tenue de la caisse de débours effectués par les écoles communales et les services communaux.

Les commandes des crèches communales.

Les commandes pour la Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale.

Les commandes des bibliothèques communales.

Les commandes pour le service des Projets subsidiés, des Propriétés communales, de l'Hôtel social et les Logements de transit.

Les commandes pour la Maison des Cultures et de la cohésion sociale, le Musée communal et les archives.

Les commandes pour le service de la Mobilité

Les commandes de fournitures pour l'organisation des loisirs aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

La réception des revues et des périodiques, l'enregistrement de ladite documentation et la transmission des pièces dans les services intéressés.

Les contacts avec les fournisseurs

La constitution des dossiers de paiement des factures relatives aux commandes effectuées par le service.

La gestion des mouvements des factures dans les différents services et l'établissement de rappels aux services qui tardent à retourner lesdites factures.

Les demandes de nouveaux raccordements Belgacom, les modifications de lignes existantes, la gestion des problèmes de téléphonie ainsi que la vérification des factures.

La gestion de la téléphonie interne et de la téléphonie mobile c'est-à-dire la rédaction des décisions du Collège préalables à la demande de nouveaux abonnements ainsi que la vérification du montant des factures et le recouvrement des montants non justifiés par les titulaires d'un G.S.M..

Les commandes de matériaux et fournitures pour les divers ateliers communaux, le service de la propreté publique et les services des plantations et cimetièrè.

Les insertions dans la presse des annonces pour le recrutement du personnel et les avis d'enquête publique.

## **Expédition**

### **I.Missions :**

Le service de l'expédition a en charge la gestion du courrier entrant et sortant , ainsi que tout ce qui touche à la logistique de la commune .

A également en charge la présence à diverses activités .

D'un point de vue de son organisation : la division s'articule comme suit :

La coordination générale de la division s'articule autour d'un expéditionnaire C3 ( Jean-Pierre De Brackelaere ) qui assure la gestion générale et 4 huissiers dont 2 dames , ainsi que d'une cellule de 3 chauffeurs ( qui lorsqu'ils ne roulent pas font fonction de huissier ) , d'une personne détaché dans un cabinet ministériel ( Olivier Buys ) .

Qui fait un total de 9 personnes

La division compte : 7 statutaires & 2 contractuels .

Point de vue gestion , le service gère

- a ) traitement du courrier entrant
- b ) dispatching du courrier dans les divers services
- c ) gestion des envois et enlèvement postal
- d ) gestion du chargement de la machine à affranchir
- e ) gestion de la cellule chauffeurs
- f ) gestion du pliage et insertion des envois massifs
- g) planning des présences à certaines activités et mises en place des diverses salles de réunions .

## II. Activités :

- 1 . a . b . c . : traitement du courrier et dispatching courrier entrant et sortant  
ouverture du sac postal ( tous les jours) , tris de dernier avec pose du cachet du jour et dispatching dans tout les services y compris les délocalisés.  
Reprise du courrier qui doit être expédié le jour même .  
Encodage des recommandés ainsi que tout autre courrier sortant  
Lien entre les services pour la logistique
- 2 . d : chargement machine affranchir  
responsable du chargement de la machine à affranchir ( chargement de 5000 € qui se fait par modem téléphonique et qui est alimenté via la caisse communale
- 2 . e : cellule chauffeurs  
Répartition des diverses tâches journalières et tournante entre les 3 chauffeurs.  
Ils travaillent par 2 pour les livraisons et port des plis dans les ministères ou autre (tels que livraisons de boissons)  
Un chauffeur reste à la disposition du service afin de soulager les collègues  
Les chauffeurs véhiculent les membres du collège échevinal
- 2 . f : pliage et insertion du courrier  
le service assure le pliage et l'insertion des gros envois (plus de 4000 par jour pour le service Mobilité et plus de 20000 pour l'accueil extra- scolaire) qui représente une grosse quantité journalière, qui nécessite la présence de 3 huissiers pour le bon déroulement de la tâche, courrier qui passe en suite au timbrage



- 2 .g : présence aux activités
- 1) sont présents aux conseils et sections (3 jours par mois si pas 4 et très tard)
  - 2) sont présents aux mariages en semaine et samedi
  - 3) font les dépôts de gerbes ( Gandhi , Brigade Piron et autres )
  - 4) présence requise lors des manifestations protocolaires

### **Imprimerie**

#### **Copieur N&B :**

Impression 1.467.000 ex

#### **Copieur Couleurs :**

Impression 703.055 ex

OFFSET :

#### **RELIURE :**

60 dossiers à doubles coutures (état civil pour le palais de justice).

10 registres avec impression.

10 réparations des registres du musée

#### **Plastification**

1700 ex

#### **BROCHAGE :**

80. 000 chemises 170 gr A3.

75.000 ex de toutes boîtes.

68. 000 avis à la population.

#### **Assemblage de :**

180.000 feuilles compte rendu et collègue

300.000 feuilles de cours des écoles

#### **Assemblages avec agrafage de:**

200.000

#### **PRE-PRESSE :**

Tous montages d'imposition ou retouche pour divers Services de A6 à SRA3

### **Finances/Financiën**

#### **Taxes-Contentieux Fiscal**

#### **I.MISSIONS**

Le service des Taxes communales est chargé de la gestion des tâches suivantes :

#### **L'application des règlements-taxes concernant :**

Affichage public

Agence de paris aux courses de chevaux  
Etablissements bancaires et assimilés  
Surfaces de bureaux  
Entreprises liées principalement liés au commerce de véhicules d'occasion  
Nuisances environnementales  
Etalages et terrasses  
Gares à marchandises  
Immeubles inoccupés, inachevés ou laissés partiellement ou totalement à l'abandon  
Logements déclarés insalubres ou inhabitables  
Distribution d'imprimés publicitaires non adressés  
Locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce  
Magasins de nuit  
Occupation temporaire du domaine public à l'occasion de travaux de bâtisse  
Panneaux publicitaires  
Entreprises mettant à disposition des appareils de télécommunication contre rétribution  
Pompes distributrices de carburants  
Résidences non principales  
Terrains non bâtis  
Chambres meublées dans les établissements hôteliers ou de type appart-hôtels et sur les logements garnis  
Logements et commerces surnuméraires

#### A.1. Rassurer l'application des règlements-taxes :

Établissement des dossiers pour les nouveaux redevables ;  
Confection et expédition des formules de déclarations ;  
Calcul des cotisations ;  
Encodage des données ;  
Établissement des rôles ;  
Envoi des rappels en vue de l'établissement des rôles complémentaires ;  
Les rôles terminés sont arrêtés et rendus exécutoires par le Collège des Bourgmestre et Echevins au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice. Il est à noter toutefois que les droits établis dans les rôles sont comptabilisés aux recettes de l'exercice au cours duquel les rôles sont rendus exécutoires ;  
Transmis des rôles rendus exécutoires au Receveur communal qui se charge de la perception des taxes.  
La gestion de ces dossiers entraîne un échange conséquent de correspondance et d'entretiens verbaux avec les redevables, notaires, avocats, etc.  
Quasi tous les cas nécessitent des recherches complémentaires (Registre national, bases de données sur Internet, ...), puisque tous les redevables doivent être encodés dans notre système informatique avec leur numéro national (les personnes physiques) ou leur numéro d'entreprise (les personnes morales) et des visites sur place.  
Une personne du service des Taxes communales est plus particulièrement chargée des visites aux contribuables afin de collecter les éléments nécessaires à la taxation (identité, matières taxables, ...), de clarifier les éléments contenus dans leurs déclarations (déclarations erronées, incomplètes, non remplies, ...) et des vérifications annuelles des situations mouvantes (étalages, terrasses, panneaux publicitaires, ...). Sa présence sur le terrain permet de repérer les nouvelles ouvertures et les fermetures des commerces et entreprises.  
Cette personne travaille trois jours par semaine pour le Service des Taxes communales.  
Lorsqu'un règlement-taxes prévoit une obligation de déclaration, la non-déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.  
Avant de procéder à la taxation d'office, il y a lieu de notifier au redevable, par lettre recommandée, les motifs du recours à cette procédure, les éléments sur lesquels la taxation est basée, ainsi que le mode de détermination de ces éléments et le montant de la taxe. Le redevable dispose d'un délai de 33 jours à compter de la notification pour faire valoir ses observations par écrit.

#### A.2. Adaptation des règlements-taxes

En fin de chaque exercice, le service des Taxes communales procède à l'adaptation des règlements-taxes et propose au Collège échevinal et au Conseil communal leurs créations, modifications ou renouvellements éventuels. Les règlements adoptés par le Conseil sont soumis à une enquête publique et ensuite transmis à l'Autorité de Tutelle.

### Autorisations et refus pour les placements des étalages et des terrasses

Conformément au règlement communal sur les étalages et les terrasses établi par le Conseil communal du 17 novembre 2011, le service des Taxes communales délivre des autorisations de placement d'étalages de marchandises ou de tables et de chaises sur la voie publique sur la base des rapports administratifs de mesurages établis par la Cellule de coordination socio-économique.

Cette procédure prévoit une décision du Collège échevinal et un courrier recommandé pour toute autorisation ou tout refus d'autorisation.

### Dégrèvements et remboursements

Certains montants enrôlés des diverses taxes sont parfois dégrévés (totalement ou partiellement) ou remboursés, suite aux changements d'adresse des redevables, les cessations des activités des redevables, les erreurs matérielles, etc.

Cette procédure prévoit une décision du Collège échevinal.

## **II.ACTIVITES**

Règlements-taxes :

créations : 2

modifications : 4

renouvellements : 2

abrogations : 1

Nombre de rôles établis : 40

Courrier : 545 lettres ont été rédigées dont 173 recommandés

Délibérations au Collège échevinal relatives aux autorisations, refus et suspensions d'autorisations de placement d'étalages ou de terrasses : 78

Délivrance d'attestations diverses

## **CONTENTIEUX FISCAL**

### Réclamations introduites à l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins

Vu la loi du 15 mars 1999 et conformément à l'arrêté royal du 12 avril 1999, les réclamations auxquelles l'établissement des taxes communales donnent lieu font désormais l'objet d'un recours administratif auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins et non plus auprès du Collège juridictionnel.

Par sa décision du 5 janvier 2011, le Collège échevinal a créé un organe pour la gestion du contentieux fiscal composé d'un membre du service des Taxes communales - Contentieux fiscal, d'un membre du Service de la Mobilité (Cellule Stationnement) et d'un membre du Service des Affaires juridiques. Cette commission ainsi composée se réunit régulièrement afin d'étudier les réclamations en matière de taxes communales avant de faire une proposition de décision au Collège échevinal.

## **Budget-Comptabilité**

### **CELLULE BUDGET :**

#### **I.MISSION :**

Confection du budget communal

Modifications budgétaires (art.15 du R.G.C.C.) et transferts (art.10 du R.G.C.C.)

Contrôle et engagement des bons de commande

Contrôle budgétaire sur toute pièce engageant financièrement l'administration communale

Marché de service relatif aux emprunts communaux, en collaboration avec le Receveur communal, fonctionnaire dirigeant du marché.

## II.ACTIVITES :

### LE BUDGET

#### 1.Budget de l'exercice 2012

a) La modification budgétaire de clôture de l'exercice 2012 a été présentée au Conseil communal en sa séance du 23.10.2013 et se présentait comme suit à l'exercice propre :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Budget ordinaire	136.265.128	141.391.770	- 5.126.642
Budget extraordinaire	pas concerné	par la modi-	fication de clôture

#### 2.Budget de l'exercice 2013

a) Le budget 2013 a fait l'objet d'une première série de modifications soumises au Conseil communal, en sa séance du 23.10.2013 et se présente comme suit à l'exercice propre :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Budget ordinaire	149.163.015	149.162.502	+ 513
Budget extraordinaire	102.011.228	98.633.941	+ 3.377.287

Cette modification a fait l'objet d'un arrêté de non-approbation

b) Conformément à l'article 9 du R.G.C.C., la rectification du résultat présumé de l'exercice 2012, inscrit au budget initial 2013, a été effectuée lorsque le résultat du compte 2012 a été connu. La rectification du résultat a été présentée au Conseil communal, en sa séance du 19.11.2013.

c) La modification budgétaire de clôture de l'exercice 2013 a été présentée au Conseil communal en sa séance du 25.06.2013 et se présentait comme suit à l'exercice propre :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Budget ordinaire	145.275.721	152.952.350	- 7.676.629
Budget extraordinaire	pas concerné	par la modi-	fication de clôture

d) Conformément à l'article 9 du R.G.C.C., la rectification du résultat présumé de l'exercice 2013, inscrit au budget initial 2014, a été effectuée lorsque le résultat du

compte 2013 a été connu. La rectification du résultat a été présentée au Conseil communal, en sa séance du 25.06.2013.

### 3. Budget de l'exercice 2014

a) Le budget pour l'exercice 2014 a été arrêté par le Conseil communal en date du 26.02.2014. La publication a été effectuée pendant le délai légal de 10 jours, soit du 27.02.2014 au 10.03.2014.

Le budget a fait l'objet d'un arrêté de non-approbation le 06.05.2014 hors des délais impartis conformément à l'Ordonnance du 14 mai 1998, modifiée par l'Ordonnance du 18 avril 2002, organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet arrêté a fait l'objet d'un arrêté du 03.07.2014 le retirant.

Le budget 2014 a été arrêté comme suit à l'exercice propre :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Budget ordinaire	152.943.911	152.943.911	0
Budget extraordinaire	73.300.405	73.307.890	+ 7.485

### 4. Tutelle sur les documents financiers du C.P.A.S.

Les documents financiers du C.P.A.S. qui ont été soumis au contrôle du service des Finances et approuvés par le Conseil communal ou par le Collège sont les suivants :

a) Modifications budgétaires 2013 (2<sup>ème</sup> série) approuvées par le Conseil communal en date du 23.10.2013.

b) Budget 2014 approuvé par le Conseil communal en date du 22.01.2014

c) Modifications budgétaires 2013 (3<sup>ème</sup> série) approuvées par le Conseil communal en date du 22.01.2013.

d) Divers :

Conformément à l'article 111 de la loi organique du 08.07.1976 des C.P.A.S., le Collège prend connaissance des ajustements internes de crédits, des différentes étapes de la procédure pour le marché des emprunts.

### 5. Emprunts communaux

Exercice budgétaire 2013 :

Il n'a pas été procédé à un marché des emprunts en 2013.

Exercice budgétaire 2014 :

En date du 11.06.2014, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au marché 2014 des emprunts et a décidé de recourir à la procédure négociée avec publicité européenne.

## 6. Contrôle budgétaire

Toute pièce administrative ayant une implication financière pour l'administration communale est soumise à un contrôle budgétaire (respect de la loi sur les marchés publics, article budgétaire et disponibilité de crédits budgétaires).

### **CELLULE COMPTABILITE :**

#### **I) MISSION :**

gestion de toutes les pièces comptables et préparation de celles-ci au paiement par le Receveur communal  
contrôle des budgets et comptes des Fabriques d'églises

#### **II) ACTIVITES :**

##### DEPENSES

###### a) Enregistrement des factures dans le facturier d'entrée

Toutes les factures payables par notre administration doivent être enregistrées dans un facturier d'entrée qui regroupe les factures par fournisseur.

Les données introduites sont les suivantes :

Montant de la facture  
Descriptif des fournitures et/ou des travaux  
Référence de la facture  
Date de la facture  
Date d'échéance de la facture

Les factures ainsi enregistrées sont ensuite transmises au service qui a engagé la dépense pour y être visées pour réception par l'agent chargé du contrôle des fournitures ou des services prestés.

###### b) Imputation des dépenses

Après réception les factures et autres pièces de dépenses doivent être renvoyées au service de la comptabilité avec tous les documents justificatifs de la régularité de la dépense qu'elles entraînent. Le service procède à l'imputation aux comptes budgétaires et généraux.

L'imputation aux comptes généraux consiste à enregistrer la charge et les mouvements du bilan liés à la dépense. L'enregistrement aux comptes budgétaires consiste à y porter la somme réellement due suite à l'engagement et, le cas échéant, à corriger l'engagement.

Toutes ces opérations sont reprises dans le grand-livre des dépenses.

###### c) Etablissement des mandats de paiement

Les mandats de paiement mentionnent :

1° la date de leur émission  
2° l'exercice en cours  
3° l'article budgétaire  
4° l'exercice d'origine  
5° la nature de la dépense

- 6° le numéro d'engagement
- 7° les ayants droits
- 8° la somme à payer

Toutes les pièces justificatives sont jointes au mandat de paiement qui est alors soumis à la signature des personnes visées à l'article 250 de la loi communale. Les mandats dûment signés sont remis à la caisse communale pour paiement.

## FABRIQUES D'EGLISES

Contrôle des budgets, comptes et modifications budgétaires des fabriques d'églises suivantes :

Saint-Jean-Baptiste	Résurrection
Saint-Vincent de Paul	Saint-Rémi
Evangélique Luthérienne	Saint-Charles Borromée
Eglise Anglicane unifiée	Sainte-Barbe
Communauté Israélite de rite Sépharadite	

## CHAPITRE 2

### 2<sup>ème</sup> Direction

### Démographie

## Population

### I) MISSION :

#### • Tenue des registres de Population et tâches qui y sont liées :

- Introduction dans ces registres de toute modification concernant l'état des personnes inscrites dans la commune
- Edition de documents divers sur base des informations contenues dans lesdits registres : attestations, certificats, extraits, etc.
- Changements d'adresses ;
- Cartes d'identité, permis de séjour ;
- Demandes de permis de conduire et de passeports internationaux ;
- Enregistrement des cohabitations légales, des déclarations de dernières volontés et de dons d'organes et de celles en matière d'euthanasie ;
- Délivrance des permis de travail ;
- Etc.

#### • Affaires électorales :

- Gestion des informations relatives aux électeurs.
- Préparation pratique des diverses élections.

#### • Casier judiciaire :

- Gestion des données
- Editions des bulletins de renseignements et extraits de casier judiciaire.

### II) ACTIVITÉS :

Contexte général :

Les services de la Démographie (Population, Etrangers et Etat Civil) sont sans nul doute les services communaux les plus directement en contact avec la population.

Pour comprendre nos conditions de travail, il faut donc prendre en compte l'évolution de cette population.

Quantitativement, Molenbeek-Saint-Jean a connu depuis le début des années 2000, comme les autres communes de la région bruxelloise et plus particulièrement du Nord-Ouest, une importante croissance de la population.

Pour notre commune, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 94.049 habitants au 1<sup>e</sup> janvier 2012 contre 71.143 au 1<sup>e</sup> janvier 2000, ce qui correspond à une croissance de 32% en 11 ans. La principale augmentation en 1 an a été constatée en 2010 (3.260 habitants de plus, soit un accroissement de 3,7%). Et ces chiffres ne prennent pas en compte les étrangers inscrits dans les registres d'attente, ou tout simplement inscrits nulle part ; il s'agit là évidemment d'un problème spécifique qui concerne les services des Etrangers.

En ce qui concerne le service de la Population, il me revient d'insister sur le fait que 22.906 habitants supplémentaires, ce sont aussi 22.906 dossiers supplémentaires à traiter. Rien que cela constitue une augmentation importante de la charge de travail.

Depuis 2012, la croissance de la population semble arrêtée (+ 0.5% en 2 ans). Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions. Pour le moment, la charge de travail ne diminue pas.

Mais les conditions de travail ne dépendent pas uniquement d'une évolution quantitative. Le comportement des citoyens et les conditions pratiques jouent également un rôle important. Les employés doivent, surtout au guichet, travailler dans une tension permanente, et cela dans des locaux de moins en moins adaptés à la situation actuelle.

L'agressivité croissante des personnes qui n'obtiennent pas ce qu'elles veulent est un phénomène qui peut-être constaté quasi partout mais qui se remarque particulièrement à nos guichets. C'est évidemment lié au statut très précaire dans lequel se trouve une bonne partie de la population. Un certain nombre de gens a besoin de documents pour mettre son dossier en ordre et a parfois difficile à accepter le fait de ne pas avoir droit aux documents demandés. Pour un employé au guichet, il n'est pas toujours facile de refuser quelque chose sans avoir d'autre solution à proposer.

Il n'est dès lors pas difficile de comprendre que le travail au guichet devient de plus en plus compliqué. L'indispensable présence de l'équipe de gardiens de la Maison Communale n'est malheureusement pas toujours suffisante pour éviter tous les incidents, signe d'un énervement grandissant de part et d'autre du guichet. La pression sur les guichetiers est donc réelle, elle est non seulement épuisante mais elle nuit également à l'efficacité du travail hors guichet.

Dans un contexte général déjà difficile, les surcharges périodiques deviennent à certains moments totalement ingérables.

Il est par ailleurs clair que le problème est amplifié par le caractère totalement inadapté de nos locaux, beaucoup trop exigus pour recevoir un public de plus en plus nombreux. Seul un déménagement vers de nouveaux locaux, prévu pour 2016, pourra résoudre ce problème..

\*\*\*\*\*

De manière générale, le travail des guichetiers est également compliqué par la multiplication des cas particuliers. L'exception confirme la règle, dit le proverbe, mais quand les exceptions se multiplient, il devient très difficile de formuler des règles claires et précises.

Cette situation accroît la part de travail des responsables, appelés de plus en plus souvent à prendre des décisions dans ces cas d'espèce.



Il en va de même pour le travail de fond, étant donné la multiplication des conflits de lois et des divergences d'appréciation sur l'application des lois, particulièrement en matière de droit international privé. La prise de décision quant aux effets en Belgique d'actes dressés à l'étranger devient ainsi de plus en plus complexe.

La nécessité d'engager du personnel plus qualifié devient de jour en jour plus évidente.

\*\*\*\*\*

En ce qui concerne les documents d'identité, presque toutes les cartes sont désormais électroniques. Le dernier pas fut le passage, en septembre 2009, à la carte électronique pour enfants belges de moins de 12 ans (KidsID). Il est question depuis 2012 de la généralisation des kids-cards, mais la décision n'a pas encore été prise.

Les premiers mois de 2014 ont cependant été marqués par quelques innovations, surtout en ce qui concerne la durée de validité des cartes d'identité pour Belges. Les EID pour adultes sont désormais valables 10 ans au lieu de 5 (6 pour les mineurs entre 12 et 18 ans ; 30 pour les 75+). Et les KidsID restent valables au-delà de 12 ans dans les limites de la durée de validité de 3 ans.

En ce qui concerne les cartes électroniques pour étrangers, les personnes qui ne sont pas citoyens de l'Union Européenne et dont le séjour n'est pas lié à un citoyen EU doivent désormais être mises en possession d'une carte biométrique. Et cela entraîne du travail supplémentaire au guichet : empreintes digitales, scan de la photo, signature sur un pad électronique, ...

Dans le cadre du processus, entamé en 2005, de remplacement systématique des anciennes cartes d'identité belges par des cartes électroniques, nous avons pu constater que l'augmentation du travail au guichet, qui était prévue, n'était pas compensée par une diminution sensible du travail hors-guichet. Cela s'est confirmé ensuite dans le cas des autres cartes électroniques, ce qui est logique puisque, techniquement, le processus de fabrication est le même.

En tout état de cause, la multiplication des types de cartes électroniques (CI belges, différents types de cartes pour étrangers et maintenant les KidsID) rend le travail au guichet plus complexe.

\*\*\*\*\*

Les passeports internationaux sont désormais aussi biométriques. Et cela entraîne le même travail supplémentaire au guichet : empreintes digitales, scan de la photo, signature sur un pad électronique, ...

Il n'y a plus de demande-papier envoyée à la firme de production. Tout est envoyé électroniquement et géré dans le système Belpas.

\*\*\*\*\*

Depuis octobre 2013, nous travaillons aussi dans un nouveau système pour les demandes de permis de conduire, désormais entièrement informatisées via le software Mercurius. Les nouveaux permis sont produits au format carte bancaire mais ne sont pas électroniques. Ils sont valables 10 ans.

Depuis février 2014, les permis provisoires sont également demandés vis Mercurius.

\*\*\*\*\*

En ce qui concerne les problèmes informatiques liés à la mise en place en 2005 tout d'abord de BELPIC (cartes

d'identité électroniques), et ensuite du logiciel SAPHIR (gestion informatisée des registres de Population), ils ont été largement résorbés. Il n'en demeure pas moins que le service au public est régulièrement perturbé par des problèmes techniques, qu'ils proviennent du système lui-même ou des canaux par lesquels les indispensables connexions doivent transiter.

De manière plus générale, comme cela avait déjà été souligné les années précédentes, notre dépendance vis-à-vis de divers systèmes informatiques et d'autres technologies annexes est de plus en plus évidente. Il suffit d'énumérer l'ensemble des intervenants externes dont dépend notre travail : Saphir pour la gestion informatisée des registres de Population et la connexion avec le Registre National, BELPIC pour les cartes d'identité électroniques, le logiciel spécifique destiné à l'établissement des passeports, IRISNET et Belgacom pour les lignes téléphoniques qui assurent la connexion avec ces systèmes, le réseau local, etc. depuis cette années, on peut y ajouter Mercurius et Belpas.

Certaines paralysies du service au public qui en résultent ne peuvent que nous interpellier.

\*\*\*\*\*

Chaque année, nous constatons dès le mois d'avril une augmentation progressive des demandes de passeports et de cartes de voyages pour enfants de moins de 12 ans. Cette surcharge de travail va en augmentant et connaît son point culminant entre le début juin et la mi-juillet, pour se poursuivre jusque début août. Cette année, le point culminant a été retardé et s'est révélé très difficile à gérer durant le service d'été.

\*\*\*\*\*

2014 était également une année électorale. Le processus préparatoire d'une élection entraîne toujours un surcroît de travail considérable. En effet, même si elle est limitée dans le temps, la tâche est assez lourde. Cette année, il y avait aussi 3 élections simultanées. Le nouveau logiciel de Saphir, déjà utilisé en 2012 pour les élections communales, nous a bien aidés.

\*\*\*\*

Pour faire face à ces tâches, le cadre du service est théoriquement de 41 personnes.

Au 31 décembre 2013, 38 personnes étaient effectivement en service (dont 5 à temps partiel).

La répartition était la suivante :

5 agents de niveau A (4 statutaires, 1 contractuelle) ;  
2 agents de niveau B (2 contractuelles) ;  
18 agents de niveau C (4 statutaires, 14 contractuels) ;  
13 agents de niveau D (6 statutaires, 7 contractuels).

Au 31 juillet 2014, 37 personnes étaient effectivement en service (dont 5 à temps partiel).

La répartition était la suivante :

4 agents de niveau A (3 statutaires, 1 contractuelle) ;  
2 agents de niveau B (2 contractuelles) ;  
18 agents de niveau C (4 statutaires, 14 contractuels) ;  
13 agents de niveau D (6 statutaires, 7 contractuels).

\*\*\*\*\*

L'activité du service durant cette période a été marquée par les données statistiques suivantes :

Données Statistiques	<b>2013 – 2014</b> <b>01/08/13-31/07/14</b>
Nombre de déclarations d'inscriptions (dossiers)	4.151
Nombre de déclarations de mutations internes (dossiers)	1.827
Nombre de personnes radiées pour une autre commune	8.562
Nombre de Radiations d'office	506
Nombre de CI délivrées (total)	17.905
Nombre de KidsID délivrées	3.963
Nombre de Passeports délivrés	4.711
Nombre de Permis de Conduire délivrés	6.710

Les Recettes suivantes ont été enregistrées :

Types de Recettes	<b>2013 – 2014</b> <b>€</b>
Opérations "Population"	642.641,04
Opérations "Passeports"	195.416,00
Opérations "Permis de Conduire"	33.537.50
<b>Total</b>	<b>871.594.54</b>

### CHIFFRES DE POPULATION :

#### **Sint-Jans-Molenbeek-Saint-Jean** **Chiffres de Population / Bevolkingscijfers**

	1/01/1980	%	1/01/1990	%	1/01/1995	%	1/01/2000	%		
<b>TOT.</b>	67170		69643		68930		71143			
<b>+</b>			2473	3,7%	-713	-1,0%	2213	3,2%		
<b>Hom./Man.</b>	32131	47,8%	33554	48,2%	33374	48,4%	34779	48,9%		
<b>Fem./Vrouw.</b>	35039	52,2%	36089	51,8%	35556	51,6%	36364	51,1%		
<b>Belges/Belgen</b>	45152	67,2%	43210	62,0%	42689	61,9%	47736	67,1%		
<b>Maroc./Marok.</b>	7337	10,9%	13199	19,0%	14218	20,6%	11702	16,4%		
<b>Franç./Frans.</b>	2037	3,0%	2118	3,0%	2111	3,1%	2093	2,9%		
<b>Ital.</b>	3951	5,9%	3388	4,9%	2683	3,9%	2288	3,2%		
<b>Esp./Spanj.</b>	1791	2,7%	1775	2,5%	1384	2,0%	1210	1,7%		
<b>Turcs/Turk.</b>	728	1,1%	1288	1,8%	1430	2,1%	1124	1,6%		

<b>Congol.</b>	331	0,5%	233	0,3%	274	0,4%	493	0,7%		
<b>Roum./Roem.</b>	dans/in		dans/in		dans/in		dans/in			
<b>Polon./Polen</b>	autres/ander.		autres/ander.		autres/ander.		autres/ander.			
<b>Autres/Ander.</b>	5843	8,7%	4432	6,4%	4141	6,0%	4497	6,3%		

	1/01/2001	%	1/01/2002	%	1/01/2003	%	1/01/2004	%	1/01/2005	%
<b>TOT.</b>	72178		74306		75884		77821		78325	
<b>+</b>	1035	1,5%	2128	2,9%	1578	2,1%	1937	2,6%	504	0,6%

<b>Hom./Man.</b>	35359	49,0%	36468	49,1%	37479	49,4%	38427	49,4%	38379	49,0%
<b>Fem./Vrouw.</b>	36819	51,0%	37838	50,9%	38405	50,6%	39394	50,6%	39946	51,0%

<b>Belges/Belgen</b>	50746	70,3%	53534	72,0%	55620	73,3%	57500	73,9%	58258	74,4%
<b>Maroc./Marok.</b>	10138	14,0%	8951	12,0%	8228	10,8%	8147	10,5%	8083	10,3%
<b>Franç./Frans.</b>	2126	2,9%	2136	2,9%	2077	2,7%	2045	2,6%	1953	2,5%
<b>Ital.</b>	2276	3,2%	2203	3,0%	2142	2,8%	2111	2,7%	2014	2,6%
<b>Esp./Spanj.</b>	1185	1,6%	1174	1,6%	1193	1,6%	1208	1,6%	1201	1,5%
<b>Turcs/Turk.</b>	1021	1,4%	881	1,2%	820	1,1%	783	1,0%	756	1,0%
<b>Congol.</b>	491	0,7%	652	0,9%	736	1,0%	807	1,0%	780	1,0%
<b>Roum./Roem.</b>	dans/in		dans/in		dans/in		dans/in		dans/in	
<b>Polon./Polen</b>	autres/ander.		autres/ander.		autres/ander.		autres/ander.		autres/ander.	
<b>Autres/Ander.</b>	4195	5,8%	4775	6,4%	5068	6,7%	5220	6,7%	5280	6,7%

	1/01/2006	%	1/01/2007	%	1/01/2008	%	1/01/2009	%	1/01/2010	%
<b>TOT.</b>	79706		81427		83562		85876		88572	
<b>+</b>	1381	1,8%	1721	2,2%	2135	2,6%	2314	2,8%	2696	3,1%

<b>Hom./Man.</b>	39100	49,1%	39994	49,1%	41171	49,3%	42360	49,3%	43763	49,4%
<b>Fem./Vrouw.</b>	40606	50,9%	41433	50,9%	42391	50,7%	43516	50,7%	44809	50,6%

<b>Belges/Belgen</b>	59629	74,8%	60873	74,8%	62715	75,1%	64165	74,7%	65314	73,7%
<b>Maroc./Marok.</b>	7751	9,7%	7538	9,3%	7233	8,7%	7008	8,2%	7153	8,1%
<b>Franç./Frans.</b>	1901	2,4%	1922	2,4%	1962	2,3%	2080	2,4%	2092	2,4%
<b>Ital.</b>	1943	2,4%	1890	2,3%	1833	2,2%	1867	2,2%	1885	2,1%
<b>Esp./Spanj.</b>	1207	1,5%	1214	1,5%	1203	1,4%	1243	1,4%	1425	1,6%
<b>Turcs/Turk.</b>	741	0,9%	725	0,9%	663	0,8%	657	0,8%	637	0,7%
<b>Congol.</b>	806	1,0%	826	1,0%	870	1,0%	844	1,0%	899	1,0%
<b>Roum./Roem.</b>	dans/in		dans/in		815		1299		1734	
<b>Polon./Polen</b>	autres/ander.		autres/ander.		608		768		1025	
<b>Autres/Ander.</b>	5728	7,2%	6439	7,9%	5660	6,8%	5945	6,9%	6408	7,2%

	1/01/2011	%	1/01/2012	%	31/12/2012	%	31/12/2013			
<b>TOT.</b>	91832		94049		94213		94560			
<b>+</b>	3260	3,7%	2217	2,4%	164	0,2%	347	0,4%		

<b>Hom./Man.</b>	45637	49,7%	46805	49,8%	46844	49,7%	47026	49,7%		
<b>Fem./Vrouw.</b>	46195	50,3%	47244	50,2%	47369	50,3%	47534	50,3%		

<b>Belges/Belgen</b>	66230	72,1%	67147	71,4%	68001	72,2%	68535	72,5%		
<b>Maroc./Marok.</b>	7424	8,1%	7407	7,9%	6980	7,4%	6734	7,1%		
<b>Franç./Frans.</b>	2154	2,3%	2199	2,3%	2100	2,2%	2089	2,2%		

Ital.	1907	2,1%	1931	2,1%	1887	2,0%	1910	2,0%		
Esp./Spanj.	1607	1,7%	1855	2,0%	1966	2,1%	2076	2,2%		
Turcs/Turk.	dans/in: Autres/Ander									
Congol.	982	1,1%	959	1,0%	882	0,9%	815	0,9%		
Roum./Roem.	2340	2,5%	2696	2,9%	2869	3,0%	2947	3,1%		
Polon./Polen	1178	1,3%	1227	1,3%	1266	1,3%	1241	1,3%		
Autres/Ander.	8010	8,7%	8628	9,2%	8262	8,8%	8213	8,7%		

N.B. : Dès le moment où un citoyen acquiert la nationalité belge, il est bien évidemment repris dans les chiffres de population belge, quelle que soit son origine. Etant donné le grand nombre de d'acquisitions de la nationalité belge depuis 2000, les chiffres ci-dessus ne sont dès lors plus très représentatifs en termes d'origine et de diversité culturelles.

## Etat civil/Burgerlijke Stand

### I) MISSION(S):

Le service de l'Etat civil a pour mission:

- l'établissement des actes d'Etat civil (naissances, reconnaissances, adoptions, mariages, divorces, obtention de la nationalité belge et transcription de jugements divers);
- la bonne tenue et la conservation en bon état des registres contenant les dits actes;
- l'organisation des cérémonies relatives à la célébration des centenaires, des noces d'or, de diamant, de brillant et de platine;
- la gestion administrative du cimetière (établissement de contrats de concession et application des règlements y relatifs).

### II) ACTIVITES:

Remarque préalable: pour des raisons inhérentes au caractère annuel des registres de l'état civil les données ci-après concernent l'année civile 2013.

En 2013 le service de l'Etat civil a procédé à l'établissement des dossiers et à la rédaction de:

- 11 actes de naissance d'enfants nés à Molenbeek-Saint-Jean;
- 476 actes de déclaration de mariage de couples désireux de se marier à Molenbeek-Saint-Jean;
- 437 actes de mariage de couples ayant célébré leur union à Molenbeek-Saint-Jean;
- 457 actes de décès de personnes décédées sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- 628 actes d'acquisition de la nationalité belge demandée par des habitants de Molenbeek-Saint-Jean (675 dossiers furent introduits);
- 748 actes supplétoires (divorces de mariages célébrés à Molenbeek-Saint-Jean, décès d'habitants de Molenbeek-Saint-Jean constatés sur le territoire d'autres communes, reconnaissance d'enfants, adoptions simples et plénières, transcription d'actes d'état civil dressés à l'étranger et concernant des ressortissants belges domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean, ...).

Le service de l'Etat civil a également organisé la célébration de:

- 07 centenaires;
- 27 noces d'or;
- 14 noces de diamant;
- 10 noces de brillant;
- 00 noces de platine;

Outre la rédaction des actes, la constitution des dossiers et la tenue des registres, l'Etat civil a encore fourni un nombre élevé de tableaux statistiques et d'attestations.

## **Etrangers/Vreemdelingen**

### **I) MISSIONS**

Le service des Etrangers est chargé de la gestion des dossiers de ressortissants étrangers séjournant sur le territoire de la commune.

Il traite :

1) Les étrangers ayant droit au séjour, temporaire, permanent ou illimité :

Ils sont inscrits :

au Registre des étrangers

au Registre d'attente 5 (candidats réfugiés).

au Registre d'attente 6 pour citoyens de l'Union Européenne (depuis le 01/06/2008)

2) Les étrangers ne bénéficiant pas d'autorisation de séjour :

Il s'agit des étrangers :

présents sur le territoire de la commune pour une période dont la durée n'excède pas trois mois

en séjour irrégulier ou illégal sur le territoire

entrés en Belgique sans autorisation de séjour provisoire et sollicitant cette autorisation depuis la commune

ayant introduit un recours contre une décision prise par l'Office des Etrangers de ne pas leur accorder le droit au séjour

suivi de la décision d'éloignement prise par le Secrétaire d'Etat ou son délégué.

Inscrits au RA 9 ( mariages et/ou cohabitations légales de complaisance ).

Le personnel du service assure l'accueil des usagers aux guichets prévus à cet effet.

Il prend également en charge la mise à jour des informations enregistrées au Registre national et le courrier de et avec l'Office des Etrangers.

La vérification et le contrôle de ces informations doivent être effectués avant de pouvoir les utiliser au moyen du système informatique communal et par la Banque-carrefour de la Sécurité sociale.

### **II) ACTIVITES**

Etrangers d'un Etat membre de la C.E. et membres de leur famille

Les ressortissants d'un Etat membre de la C.E., de l'Espace Economique Européen,

leur conjoint, leurs ascendants et leurs descendants célibataires et âgés de moins de 21 ans ou à charge restent inscrits au registre des étrangers pendant 5 ans avant de pouvoir solliciter l'inscription au registre de population, ce même si le séjour est devenu illimité.

Pendant ces 5 ans le délégué du Ministre avait la possibilité de revoir leur situation.

Auparavant, la réglementation en vigueur prévoyait un délai de 3 ans.  
A compter du 11 juillet 2013, tous les ressortissants de l'UE bénéficient d'un droit de séjour permanent à condition d'avoir séjourné dans le Royaume pendant une période ininterrompue de cinq ans (au lieu de trois ans).

La période transitoire relative à l'occupation des travailleurs bulgares et roumains n'a plus été reconduite au-delà du 31 décembre 2013.

Avec pour conséquence une augmentation sensible des inscriptions de ressortissants roumains en particulier. Ces derniers, bien « conseillés » au préalable, se sont majoritairement déclarés associés actifs ou aidants d'indépendants pour accéder à la carte de séjour « E ».

A ce titre, le Bureau Long Séjour - UE de l'Office des Etrangers a fortement affiné ses outils pour endiguer les multiples tentatives de fraude à l'emploi, leur permettant ainsi de mettre fin au séjour de nombre d'entre eux en collaboration avec la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration et à l'Intégration sociale.

En ce qui concerne l'application de la loi du 8 juillet 2011, modifiant la loi du 15 décembre 1980, apparue au Moniteur belge du 12 septembre 2011, entrée en vigueur le 22 septembre 2011, le service est parvenu à assumer toutes les difficultés liées à l'augmentation des conditions du regroupement familial pour les membres de famille non-UE d'un Belge ainsi que de l'interdiction de se faire rejoindre par leurs ascendants.

La théorie « juridique » n'était pas en concordance avec la réalité pratique.

Le service doit toujours faire face à un afflux important d'usagers européens et membres de leur famille. Il lui faut appliquer des directives manquant parfois de limpidité.

Cette combinaison a pour effet de compliquer considérablement le travail du guichetier et ainsi que ses rapports avec un public déjà difficile.

Le manque de cohésion dans les normes et dans la procédure conduit au phénomène suivant: de nombreux ressortissants européens, travailleurs ou membres de leur famille, introduisent demandes sur demandes de séjour, malgré les refus qui leur sont notifiés.

En cas de recours, l'Administration communale est régulièrement citée devant le Conseil du Contentieux des Etrangers depuis le 01/06/2008, date à laquelle la compétence de certains refus lui a été déversée. Afin de diminuer les dépenses de la commune les responsables de la démographie traitent ces dossiers et représentent la commune devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

On constate toujours que certains ressortissants européens se domicilient en Belgique afin de permettre à leur famille d'introduire une demande de regroupement familial.

Elles se soustraient ainsi à la législation beaucoup plus contraignante d'un autre état où des problèmes économiques ou sociaux se posent.

Ainsi, le service voit arriver de nombreux résidents depuis les pays qui souffrent de la crise économique demander le séjour en Belgique.

Les ascendants de ressortissants U.E., ceux de leur conjoint qui sont à leur charge sont souvent très complexes. Les actes présentés doivent être minutieusement examinés, leurs légalisations et traduction contrôlées.

A ce travail rigoureux, vécu dans des conditions de stress intense pour le service, s'ajoute les dossiers de conjoint(e)s de belges ou assimilés rentrés clandestinement.

La loi du 25 avril 2007 met en vigueur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Ici également, la complexité des procédures est manifeste.

L'arrêté royal relatif au refus de séjour pour les ressortissants U.E., et à l'interprétation des ressources suffisantes, également entré en vigueur le 1 juin 2008, occasionne eux aussi un accroissement sensible des tâches à effectuer.

En vertu de l'article 62, alinéa 1er, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, le Bourgmestre de la commune ou son délégué où se trouve le ressortissant d'un pays tiers, est tenu de notifier sans délai les décisions prises par le Ministre ou son délégué.

A cette fin, le Bourgmestre ou son délégué est tenu de convoquer le ressortissant d'un pays tiers à l'administration communale. La convocation est envoyée à l'adresse communiquée et cela, même si celui-ci n'est pas inscrit dans les registres de la commune ou en est radié.

Le Bourgmestre ou son délégué est tenu de communiquer au Ministre ou à son délégué toute information dont il a connaissance relative à l'identité du ressortissant d'un pays tiers afin que les mesures nécessaires puissent être prises. A cet effet, un formulaire d'identification doit être rempli, lors de sa première convocation.

Lorsqu'un ressortissant d'un pays tiers a fait l'objet d'une décision de refus de séjour, assortie d'un délai pour quitter le territoire, il est demandé au Bourgmestre ou à son délégué de faire vérifier à l'adresse déclarée après l'expiration du délai octroyé, si le ressortissant d'un pays tiers a donné suite à sa décision d'éloignement et a quitté sa résidence.

Il est demandé au Bourgmestre ou à son délégué d'insister auprès des services de police pour qu'ils effectuent ces contrôles de résidence et communiquent ce rapport, dès la fin de ce contrôle.

Bref, la mission du service s'est largement amplifiée et complexifiée.

Etrangers non-européens  
(pour le regroupement familial voir supra)

Les usagers inscrits au Registre des étrangers avec une autorisation de séjour temporaire sont toujours tenus d'en demander la prorogation à l'Office des Etrangers via l'Administration communale.

Le délai de réponse tourne autour des 1 à 2 mois et demi.

Le titre de séjour des intéressés est souvent périmé, empêchant ainsi leurs autres démarches administratives d'aboutir ou même à une perte d'emploi.

Ceci représente encore une autre situation de stress pour les guichetiers.

Depuis le 08/10/2010, un nouvel arrêté royal relatif au logement dit suffisant est entré en vigueur. Un contrat de bail enregistré ou un acte de propriété doivent maintenant être fournis dans le cadre de ce type de regroupement familial. Une protection juridique est ainsi offerte aux locataires et la lutte contre les marchands de sommeil est intensifiée.

L'arrêté royal vise à ce qu'un étranger ne soit pas accueilli dans un logement manifestement impropre à l'habitation.

Arrêts de la Cour constitutionnelle du 26 septembre 2013

Suite aux arrêts 106/2013 et 107/2013 de la Cour constitutionnelle et de la mise en conformité de notre droit interne avec le droit européen, la loi du 15 décembre 1980 a été modifiée par la loi du 19 mars 2014.

Pour notre service, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- élargissement du statut de résident de longue durée aux réfugiés reconnus et aux personnes bénéficiant de la protection subsidiaire.

- séjour d'autres membres de la famille du citoyen UE (membres de la famille qui faisaient déjà partie du ménage de l'UE avant son arrivée en Belgique, ou qui ont été entretenus par ce dernier ou dont il doit s'occuper en raison de problèmes de santé graves).

- suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne, (le parent d'un enfant qui est citoyen UE et est établi dans un autre État membre peut désormais également se prévaloir d'un droit au séjour dans cet État membre. Ce parent doit toutefois disposer de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux de l'enfant ainsi que d'une assurance maladie.



Autre dispositif :

- définition donnée au Système d'Information Schengen (SIS) (entrée en vigueur du Règlement «SIS II» 1987/2006). Ce système d'Information regroupe tous les signalements aux fins de non-admission ou d'interdiction de séjour des ressortissants de pays tiers, et peut donc être à la base de refoulement d'un étranger en cas de signalement.

Bien que la loi du 15 décembre 1980 a été modifiée et est entrée en vigueur le 15 mai 2014, il n'y a toujours par d'Arrêté royal d'exécution.

En l'absence et dans l'attente de cet Arrêté, l'Office des Etrangers nous faisait parvenir le 12 mai 2014 une note dans laquelle nous était demandé d'acter toutes les demandes de regroupement familial repris dans la nouvelle loi sans phase de recevabilité. Ces demandes seraient traitées au fond par le service regroupement familial ou européen de l'Office.

Cette directive peu claire ( pas de degré de parenté, pas de conditions précises ) est difficilement applicable par le service.

Fort heureusement, très peu de personnes se sont présentées à nos guichets pour solliciter le séjour en vertu des nouvelles dispositions légales.

Les usagers semblent avoir été " informés " du fait que la Loi n'était pas applicable.

On peut également se demander quelles suites auraient été réservées par l'Office des Etrangers aux demandes qui auraient été introduites suite à la note du 12 mai 2014, l'Arrêté royal n'étant toujours pas paru à ce jour.

Etudiants

Les étudiants bénéficient d'une autorisation de séjour provisoire (visa d'études).

Leur titre de séjour est, sauf exceptions, valable au 31 octobre de l'année.

Le renouvellement se fait sur production de documents attestant le passage des examens, l'inscription à la nouvelle année académique et une déclaration de prise en charge.

Cette période est particulièrement lourde pour les guichetiers du service qui sont tenus de vérifier des cycles, niveaux et équivalences d'études. Ce travail n'est pas évident d'autant plus que cette matière est très particulière. Ici aussi, les conflits avec le public sont nombreux d'autant plus qu'en cas de présentation des documents repris plus haut, le dossier doit être transmis au Bureau Etudiant de l'Office des Etrangers. Il faut parfois plusieurs mois avant que l'Administration communale obtienne une décision.

La circulaire du 15 septembre 1998 relative au séjour de l'étranger qui désire faire des études en Belgique, stipule que si l'étranger réunit toutes les conditions relatives au séjour en tant qu'étudiant, s'il obtient entre autres une attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement visé à l'article 59 de la loi du 15 décembre 1980 pendant son séjour légal et régulier, il lui est possible d'introduire une demande d'autorisation de séjour de plus de trois mois sur la base de l'article 58, alinéa 3, de la loi du 15 décembre 1980.

Cette demande est introduite auprès du Bourgmestre de la commune où il réside effectivement, conformément à la circulaire du 9 octobre 1997 relative à l'application de l'article 9, alinéa 3, (maintenant 9bis) de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (M.B., 14.11.1997).

Dans ce cadre, aucune circonstance exceptionnelle ne doit être prouvée.

Il se passe plusieurs mois avant qu'une décision parvienne à l'Administration communale.

Candidats réfugiés

Le nombre des candidats réfugiés a tendance à diminuer depuis plusieurs années.

Le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides recense une diminution de 26,2 % au niveau national.

Il s'agit du chiffre le plus bas de demandes d'asile introduites depuis 2008.

Les documents de séjour sont prorogés de mois en mois, ceci après vérification de la recevabilité au registre national, et de l'introduction éventuelle d'un recours suspensif contre la décision de refus de séjour. En cas de doute, l'autorisation de prolonger le séjour est demandée par e-mail / téléphone auprès de l'Office des Etrangers.

Dans tous les cas, un rapport établissant la résidence effective est demandé aux Services de police.

Il est à noter que le titre de séjour provisoire (attestation d'immatriculation), doit toujours être confectionné à la machine à écrire sur un support carton, ce qui prend un temps considérable. A épuisement du stock, une personne du service doit se rendre à l'Office des Etrangers par ses propres moyens afin réceptionner des cartes vierges, ce qui est loin d'être idéal.

Des titres de séjour biométriques sont délivrés aux candidats réfugiés ayant obtenu la protection subsidiaire et/ou étant reconnus comme réfugiés ONU.

Les ex-candidats réfugiés de longue date, régularisés par l'Office des Etrangers désirent changer de nom et de prénom dès l'obtention de séjour. Le fait qu'ils aient été en possession d'un titre de séjour pendant plusieurs années avec leur identité initiale et qu'ils essayent de la changer brusquement dès régularisation nécessite l'envoi de leur dossier au Bureau des Fraudes de l'Office des Etrangers.

N'étant pas considéré par l'Office comme prioritaire, un délai de plusieurs mois est à prévoir pour le traitement du dossier.

#### Etrangers en situation irrégulière

Le service est tenu à procéder à un certain nombre de formalités à l'égard des personnes séjournant sur le territoire de la commune, bien qu'elles ne soient pas inscrites au Registre des étrangers et qu'elles ne possèdent pas d'autorisation de séjour.

L'article 9bis de la loi du 15/12/1980 permet de solliciter une autorisation de séjour auprès du bourgmestre de la localité de résidence lors de circonstances exceptionnelles et à la condition que l'étranger dispose d'un document d'identité.

La demande est transmise à l'Office des Etrangers pour décision.

Les requêtes sont encodées dans le système informatique SAPHIR, une enquête de résidence est demandée. Après réception de l'enquête, si cette dernière est positive, un accusé de réception doit être établi. Si elle s'avère négative, une décision de non prise en considération doit être notifiée.

L'article 9 ter de la loi du 15/12/1980 prévoit lui une régularisation de séjour pour motifs médicaux. Ces demandes ne transitent pas par l'Administration communale.

Le service est été confronté à une charge massive de travail. Outre le traitement des requêtes, les employés continuent à être assaillis de demandes de renseignements les concernant.

A peine réceptionnée par l'Administration communale, les intéressés, leurs avocats, des cabinets ou autres organismes sociaux n'ont eu cesse de harceler le service à leur propos et ceci pour des dossiers qui ne sont pas réellement examinés par l'Administration communale.

Ce flux de réponses à satisfaire est, toujours à l'heure actuelle, difficilement gérable.

Les informations ne sont données qu'à l'intéressé personnellement ou à son conseiller.

De nombreux dossiers mettent du temps à être traités du fait des interruptions constantes infligées au personnel du service.

Pour compliquer une situation déjà pénible, une grande partie des personnes régularisées ne portent soudain plus les mêmes données d'identité que celles reprises sur leurs demandes.

Les responsables du service doivent évaluer la situation du demandeur, déterminer s'il y a possible fraude, interpréter les instructions de l'Office des Etrangers tout en appliquant une législation peu claire.

Au surplus de la situation décrite plus haut, le service est confronté à des demandes de regroupement familial pour les personnes régularisées, gonflant une fois de plus la charge de travail à assumer.

Nous constatons et subissons également le traitement peu cohérent de l'Office des Etrangers en matière de séjour

lié à l'article 9 ter. Les décisions sont très souvent mal motivées voire erronées ou incomplètes. Pour ajouter à la confusion, ces décisions font l'objet de retraits constants, nous obligeant à délivrer des titres de séjour aux usagers et de devoir les retirer peu de temps après. Nous sommes aussi dans l'obligation de radier les intéressés pour perte de droit au séjour et de solliciter l'annulation de cette radiation au Registre National lors d'un retrait de décision.

Il n'est pas rare de voir des dossiers comportant 4 ou 5 décisions et retraits de celles-ci. Il est très difficile pour les guichetiers d'exécuter et d'expliquer aux usagers ces instructions de l'Office. Les intéressés ne comprennent plus où ils en sont dans leurs dossier. Ils se voient à plusieurs reprises notifier un ordre de quitter le territoire et retirer leur titre de séjour,

Les décisions contradictoires interviennent dans un délai très rapproché. Il arrive souvent d'obtenir plusieurs instructions différentes en une semaine.

Il est à souligner que les agents traitants de l'Office des Etrangers ne s'en sortent plus eux-mêmes dans les dossiers 9ter, tant les dossiers ont fait l'objet de multiples décisions contraires.

Cet état de fait a été signalé à l'Office à ses services Contrôles Communes et Régularisations Humanitaires lors de réunions ou de visites.

Nous n'avons pas observé de changements ni obtenus d'explications nettes à ce jour.

#### CI électronique pour étrangers

La délivrance du titre de séjour se fait conformément aux instructions générales sur la tenue des registres de la population.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, les certificats d'inscription au Registre des étrangers à puces et signatures électroniques, limités ou illimités ( carte A et B ), sont devenues biométriques.

Le passage à la biométrie a nécessité la modification des guichets existants afin de pouvoir prélever les empreintes digitales et de consigner la signature électronique des usagers.

Cette modification a dû se faire au détriment de la sécurité des guichetiers. La vitre de séparation a dû être amputée par le bas pour l'installation des packs biométriques.

Les usagers étant maintenant en contact direct avec l'agent communal.

Le système Belpic est en général assez maîtrisé par les employés.

Malgré le manque de sécurité et l'utilisation d'un nouveau programme, le service s'est très bien adapté à la biométrie.

#### Accueil téléphonique

Les demandes de renseignements par téléphone ne font qu'augmenter. Elles émanent de particuliers ou de leurs avocats, des CPAS, d'organismes sociaux, de l'Office des Etrangers et de divers cabinets.

Ces appels nécessitent un temps considérable aux employés, retardant le travail interne.

#### Informatique

Depuis novembre 2012, l'entièreté des documents réceptionnés aux guichets ainsi que les instructions de l'Office des Etrangers sont scannées et classées dans le programme Novaxel. Ce système donne satisfaction, toutes les pièces d'un dossier étant consultables avec peu de manipulation.

Le 15 avril 2014, le Service de l'Informatique nous faisait savoir que nous devions passer du système d'exploitation Novaxel vers celui de Canon ( Therefore ).

Une consultance de 20 jours était prévue.

La présence d'informaticiens de Canon nous a été confirmée dès la mi-juillet, ce pour adapter l'outil à nos besoins.

Des congés ont dû être raccourcis d'une semaine pour tous les guichetiers.

Un guichet " Therefore ", en supplément de ceux en fonction, a été prévu.

Malgré les efforts déployés de notre part, nous constatons que Canon n'a envoyé qu'à deux reprises ces techniciens. L'outil n'est pas du tout disponible ni développé pour notre service.

Outre les inconvénients suscités par l'absence des employés de Canon alors que nous étions organisés en conséquence, il semble que l'extraction des données de l'ancien système d'exploitation et son transfert vers Therefore pose problème.

Il y a risque majeur de perdre pratiquement deux années de dossiers scannés.

Canon promet encore ici de trouver une solution.

On peut émettre un doute raisonnable au vu de ce qui précède.

Le fonctionnement du service

Le service doit régulièrement ouvrir jusqu'à 7 guichets, (le lundi, 300 à 350 personnes se présentent au service des étrangers).

Depuis le 01/06/2008, les ressortissants travailleurs de l'UE doivent bénéficier d'une inscription immédiate. Il en va de même pour les roumains et bulgares dont les mesures liées aux autorisations de travail n'ont pas été reconduites. La collecte du numéro national et l'ensemble des formalités administratives sont effectuées sur le champ.

Il en résulte à un engorgement important aux guichets.

Pour les autres ressortissants, les délais d'inscription passent de 1 mois à 2 mois environ. (entre la réception de l'enquête de police pour vérification de résidence et le jour arrêté de l'inscription définitive dans nos registres).

La nécessité croissante de personnel aux guichets entraîne du retard dans le traitement et la finalisation de dossiers en cours. Un renforcement en personnel devra permettre la réduction des délais d'attente sans toutefois les résorber.

Les guichets 20 / 21 sont chargés du suivi des dossiers des ressortissants étrangers après leur inscription, de la délivrance de certificats, de la confection de cartes de séjour, de mises à jour au Registre national et de la diffusion de toute information relative au séjour.

Le nombre de guichetiers est passé de 13 en 2012 à 11 en 2013 et n'est plus actuellement que de 9. Une employée ayant un handicap n'est plus en mesure d'assurer l'accueil. Elle a été affectée à des tâches internes où elle donne pleine satisfaction. L'autre guichetier perdu est en absence maladie pour longue durée. Il est fort possible qu'il ne réintègre plus son poste. Quant aux deux autres, une a été licenciée, l'autre déplacée.

Malgré le manque de personnel, les guichetiers assignés supportent actuellement une charge de plus de 4.000 usagers par mois.

Le travail, de nature complexe, s'effectue en conditions difficiles.

Les files importants et le manque de locaux adaptés fait que l'énerverment et l'agressivité s'instaurent plus facilement.

L'apport des gardiens d'espaces publics constitue une aide considérable.

Le public est mieux aidé et orienté, sachant que ce dernier est particulièrement difficile et délicat.

La fatigue physique, nerveuse et morale du guichetier n'est absolument pas à négliger.

Le fait d'ouvrir plus de guichets d'accueil a pour tendance de réduire le temps d'attente mais ne parvient pas à le solutionner entièrement.

Pendant la période du **1 août 2013 au 31 juillet 2014** le bureau des étrangers a inscrit 2.297 personnes. 258 ont été radiées d'office pour une destination inconnue.

Le personnel du service des étrangers est amené à de fréquentes rotations de fonctions.

Les formations, pourtant nécessaires et utiles, ne peuvent difficilement avoir lieu faute de temps imparti à exercer toutes les fonctions.

Vu la complexité du travail, les employés du service doivent, dans la mesure du possible, pouvoir répondre à toute question posée, tant sur le plan des instructions de la tenue des registres de la population, du registre national que sur le plan des dispositions du séjour, l'établissement, l'éloignement des étrangers. Les connaissances ne sont acquises qu'après deux ans au minimum.

Le rapport de synthèse du service de contrôle de l'Office des Etrangers, effectué sur base de vérifications ayant eu lieu l'année passée, précisait que les employés du service étrangers de Molenbeek-Saint-Jean connaissaient très bien la matière qui les concerne mais que le souci constaté lors du contrôle est le manque de personnel ainsi que la configuration des lieux. Pendant cette nouvelle période il n'y a pas eu de changement. En effet, le service est reparti et fractionné sur plusieurs étages, ce qui ne contribue absolument pas à une bonne communication entre les employés.

Malgré l'augmentation considérable du chiffre de la population, notamment causée par une immigration passant par le bureau des étrangers, le nombre d'employés quant à lui n'a pas augmenté les dernières années.

#### ORGANIGRAMME DU SERVICE

Le personnel du service des étrangers se compose actuellement de 15 agents :

- un secrétaires d'administration,
- deux secrétaires administratifs,
- neuf assistants administratifs,
- trois adjoints administratifs,

### CHAPITRE 3

#### 3<sup>ème</sup> Direction

#### Instruction publique et Culture

#### Education Francophone

#### **I) MISSIONS :**

- Enseignement proprement dit

La gestion des établissements et services suivants :

Ecoles primaires et maternelles

Institut Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale

Enseignement artistique communal : Académie de Musique et des Arts de la Parole et Académie de Dessin et des Arts Visuels

Discriminations positives

Centre de Promotion de la santé à l'Ecole

Services accessoires (déjeuners - études et garderies - cours de mathématique)

- Ecoles, élèves et divers

Transport d'élèves, cars communaux

Stations de plein air

#### **II) ACTIVITES :**

## EFFECTIF DU PERSONNEL

### I. Enseignement fondamental

#### a) Classes primaires

15 chefs d'école

3 conseillères pédagogiques

1 conseiller en éducation physique

Instituteur-titulaire : 3528 périodes, soit l'équivalent de 147 emplois temps-plein Instituteur-maître d'adaptation (y compris compensation pour direction avec classe et ALE) : 548 périodes

Maître d'éducation physique : 388 périodes

Maître de langue moderne (néerlandais) : 182 périodes

Cours de morale : 80 périodes de maître spécial

Cours de religion catholique : 98 périodes de maître spécial

Cours de religion islamique : 192 périodes de maître spécial

Cours de religion protestante : 64 périodes de maître spécial

Cours de religion orthodoxe : 58 périodes de maître spécial

Cours de religion israélite : 2 périodes de maître spécial

Emplois d'aide à la gestion pédagogique ou administrative : 0 périodes

#### Périodes octroyées pour l'organisation d'un encadrement différencié :

Instituteur primaire : 120 périodes

Education physique : 13 périodes

Instituteur maternel : 57 périodes

Educateur : 48 périodes

Remédiation : 342 périodes

Remédiation/Logopède : 81 périodes

Néerlandais : 36 périodes

#### b) Classes maternelles

101 titulaires

11 puéricultrices ACS (4/5 T) et 2 puéricultrices nommées à temps plein

207 périodes organiques de psychomotricité

0 maître de psychomotricité ACS

#### Périodes octroyées pour l'organisation d'un encadrement différencié :

Instituteur maternel : 45 périodes

#### c) Personnel PTP

4 assistantes aux institutrices maternelles (4/5 temps)

2 assistante aux institutrices maternelles (1/2 temps)

#### d) Personnel administratif, surveillant scolaire et ouvrier.

14 secrétaires

11 concierges } = 89,47 équivalents temps plein

113 préposés à l'entretien ETP }

98 animateurs d'accueil }

4 coordinatrices temps plein } = 87,18 équivalents temps plein

5 éducateurs }

## **II. Institut Machtens – Enseignement communal de Promotion sociale CTSI-CTSS et supérieur de Promotion sociale.**

1 directrice  
17 chargés de cours  
2 surveillants-éducateurs (2 mi-temps)  
1 éducatrice économiste

## **III. Enseignement artistique communal**

### Académie de Dessin et des Arts Visuels

1 directeur  
16 professeurs  
1 assistant-administratif  
1 surveillante-éducatrice  
1 intervenant

### Académie de Musique et des Arts de la Parole

1 directeur  
35 professeurs  
1 secrétaire  
1 surveillant-éducateur

### Accueil extrascolaire

4 coordinatrices (temps plein)

---

## **I. ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES**

### **Organisation des écoles communales au 1.9.2013 (sections maternelle et primaire mixtes).**

#### **• ECOLES DE REGIME LINGUISTIQUE FRANCAIS**

Ecole 1, La Rose des Vents, rue des Quatre-Vents 71  
Ecole 2, Ecole Emeraude, rue Le Lorrain 94  
Ecole 5, L'Ecole Chouette, place de la Duchesse 27  
Ecole 7, Ecole Arc-en-Ciel, rue de Ribaucourt 21  
Ecole 8, Les P'tits Marcoux, rue du Gulden Bodem 2  
Ecole 9, Ecole Augusta Marcoux, rue du Gulden Bodem 4  
Ecole 10, La Cité des Enfants, rue Ransfort 76  
Ecole 11, Aux Sources du Gai Savoir, chaussée de Ninove 1001  
Ecole 12, Aux Sources du Gai Savoir, rue Paloke 31  
Ecole 13, L'Ecole qui Bouge, rue De Koninck 63  
Ecole 14, La Flûte Enchantée, rue de la Flûte Enchantée 3  
Ecole 15, Les Lutins du Petit Bois, avenue Carl Requette 18  
Ecole 16, L'Ecole du Petit Bois, avenue Carl Requette 20  
Ecole 17, Les Tamaris, avenue du Condor 1

Ecole 18, Korenbeek, rue du Korenbeek 133  
Ecole 19, Korenbeek, rue des Béguines 101

- **FREQUENTATION SCOLAIRE**

Primaire : 3.168 francophones (au 15/01/2014)

Maternel : 2.127 francophones (au 01/10/2013)

## **II. INSTITUT MACHTENS ENSEIGNEMENT COMMUNAL DE PROMOTION SOCIALE (CTSI- CTSS) SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE.**

L'école technique du soir organise les cours suivants :

- a) Bachelier en Tourisme : 3 ans
- b) Section langues : anglais, néerlandais, français
- c) Informatique : modules trimestriels
- d) Auxiliaire de l'enfance

Les cours, formant un cycle de 3 années, comptent 699 personnes inscrites en moyenne au cours de l'année scolaire 2013/2014.

### **Formations en convention :**

Conventions particulières avec ACTIRIS

Conventions avec Bruxelles-Formation (techniques de vente et néerlandais commercial)

## **III. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE COMMUNAL**

### **ACADEMIE DE MUSIQUE ET DES ARTS DE LA PAROLE**

L'Académie de Musique et des Arts de la Parole est un établissement communal d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, de régime linguistique francophone, subventionné par la Communauté française.

Deux domaines d'enseignement sont proposés : le domaine de la musique (cours individuel et en groupe) et le domaine des Arts de la Parole.

Elle comporte un bâtiment central (rue Kindergeluk 1) et des annexes : à l'école 9 (rue du Gulden Bodem 4), à l'école 11 (chaussée de Ninove 1001), à l'école 16 (avenue Carl Requette 20), à l'école Tamaris (avenue du Condor 1) et à l'école 13 (rue de Koninck 63) et à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (rue Mommaerts 4).

En tout, 724 élèves ont été inscrits pendant l'année académique 2013/2014.

### **B. ACADEMIE DE DESSIN ET DES ARTS VISUELS**

Il s'agit d'un établissement communal d'enseignement secondaire artistique, à horaire réduit, de régime linguistique francophone, subventionné par la Communauté française.

Le bâtiment de l'Académie est situé rue Mommaerts 2A.

Pour l'année académique 2013/2014, on a enregistré l'inscription de 558 élèves.

## **IV. DISCRIMINATIONS POSITIVES**

Pour lutter contre le nombre important d'échecs scolaires et pour aider les enfants, dont la langue d'origine n'est pas le français, des moyens en personnel et en fonctionnement sont accordés à certaines de nos écoles depuis 1989.



En 2013/2014 des aides complémentaires ont été octroyées, sur base des articles 8 et 9 du décret 30.06.1998, aux écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19 :

- € 288.955,00 subvention de fonctionnement
- 5,5 ETP ACS et sur subventions de fonctionnement (articles 7, 8 et 9)

a) Réduction de la taille des groupes-classes et/ou mise en œuvre d'une pédagogie différenciée.

- instituteurs primaires supplémentaires pour les écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- soutien sportif en primaire à partager entre les écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- remédiation, en particulier par des diplômés en logopédie.

b) activités pédagogiques et culturelles :

- Ecoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19
- sorties culturelles (19 € par élève)
- équipement des écoles (informatique, bibliothèques d'écoles)

c) une bibliothèque, accessible aux élèves des écoles 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 13 et 19 pendant et en dehors des heures de classe, est située chaussée de Gand 163 A pour des raisons d'espace disponible. Elle est animée par trois personnes TP.

d) médiation sociale : chaque école a son assistante sociale à TP

## **V. CENTRE DE PROMOTION DE LA SANTE A L' ECOLE**

### **I) MISSIONS**

Depuis le Décret du 20 décembre 2001, émanant du Gouvernement de la Communauté française, le Centre PSE a pour mission de veiller au bien-être des élèves des écoles communales.

Le centre est actif dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement le secteur préventif du premier degré.

Cette mission présente plusieurs volets :

- la tutelle sanitaire des élèves par le biais des visites médicales ;
- le rattrapage gratuit des vaccinations auprès des élèves de 6<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> années primaires selon les directives précises de la Communauté française ;
- la surveillance des maladies contagieuses au sein des établissements scolaires ;
- la mise sur pied de « projets-santé » au sein des écoles en collaboration avec les enseignants et les assistantes sociales.

Le centre est composé de :

- deux médecins généralistes engagés chacun à 2/3 temps ;
- de 3 infirmières francophones ;
- d'une infirmière néerlandophone à mi-temps ;
- d'une employée administrative à temps plein ;
- de deux femmes d'ouvrage.

### **II) ACTIVITES**

- Visites médicales

Durant cet exercice, les infirmières scolaires ont planifié, du 15 septembre 2013 jusqu'au 20 juin 2014 inclus, les examens médicaux des élèves des écoles communales francophones soit **5.517** enfants inscrits au 1er janvier 2014. Chaque matin, elles réalisent les examens biométriques des élèves : taille, poids, urines, vue, ouïe...

Sont soumis aux bilans de santé : - les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 3<sup>e</sup> maternelle ;  
- les élèves de 2<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> primaire.

Sont soumis à un examen sensoriel de la vue à l'école : les élèves de 4<sup>o</sup> année primaire.

Les examens des élèves de 3<sup>e</sup> maternelle sont plus approfondis et des réunions avec le PMS sont mises sur pied pour aider les enfants en difficulté d'apprentissage.

Ce sont donc au total **2.897** enfants âgés de 3 à 14 ans qui ont bénéficié d'une visite médicale cette année. Conformément au Décret de la Communauté française, **16** enfants primo-arrivants ou enfants n'ayant jamais passé de visite médicale ont été examinés. De plus, **515** élèves de 4<sup>ième</sup> année primaire ont bénéficié d'un test approfondi de la vue (visibilité à distance).

## 2. Vaccinations

En application du Décret de la Communauté Française, l'équipe du PSE a organisé des séances de vaccination contre :

- le méningocoque C : **6 élèves** de 2<sup>e</sup> primaire ont été vaccinés ;
- le vaccin trivalent Rougeole – Rubéole- Oreillons : **287** élèves de 6<sup>e</sup> primaire ont reçu le vaccin ;
- 3) le tetravac (di te per) : **59** élèves de 2<sup>e</sup> primaire ont reçu le vaccin

## 3. Travail administratif

Les 5.517 dossiers médicaux des élèves sont constitués par les infirmières et l'employée administrative (collecte de données, préparation, statistiques). Depuis novembre 2006, le Centre PMS dispose d'un programme informatique appelé IMS +, très utile dans la gestion administrative des visites médicales.

## 4. Visite aux écoles

Chaque après-midi, les infirmières se rendent dans les écoles pour :

- organiser et effectuer le suivi des visites médicales (contact avec les parents, l'assistante sociale de l'école) ;
- soigner les petites blessures ;
- surveiller les maladies contagieuses et, si nécessaire, prendre les mesures de prophylaxie adéquates ;
- participer aux réunions « Accueil mamans » en collaboration avec les assistantes sociales ;
- organiser et réaliser les projets d'éducation à la santé dans les classes.

## 5. Surveillance en matière de maladie contagieuse grave

Comme chaque année, l'équipe a remis sur pied le plan d'urgence en cas de méningite bactérienne et le samedi 24 mai, nous avons été informés de l'hospitalisation à l'UZ Jette, d'une petite élève de l'école 1. Toute l'équipe s'est mobilisée afin de contacter les parents des 2 classes concernées et de distribuer une dose de Ciprofloxacine à chaque élève.

En matière de pédiculose, les infirmières réalisent des dépistages au sein des classes chaque fois qu'un cas est signalé.

## 6. Projets-santé dans les écoles

Cette année encore, les infirmières ont mis sur pied des animations-santé dans toutes les écoles sur des

thèmes aussi nombreux que variés : collations saines, hygiène corporelle, brossage des dents, éducation à la vie sexuelle et affective.

#### 7. Projets « Incendie »

Des exercices d'évacuation se sont déroulés dans la plupart des établissements.

#### 8. Permanence aux stations de plein air

Pendant les congés scolaires, les infirmières assurent une permanence aux stations de plein air pour soigner les petites blessures.

### **VI. LES SERVICES ACCESSOIRES**

#### a) Déjeuners

La surveillance payante des enfants qui ne rentrent pas chez eux est organisée les matins, midis, soirs et mercredis après-midi dans les diverses écoles en dehors du temps scolaire.

Le traiteur désigné par le Collège échevinal leur sert un repas complet ou une ration de potage, selon ce qu'ils demandent.

#### b) Etudes et garderies

L'étude de 15.30 à 16.30 heures fait partie de l'accueil payant dans toutes les écoles et permet à de nombreux enfants de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Le système de garderies payantes, avant et après les heures normales de classe et le midi, est étendu à toutes les écoles primaires et maternelles et fonctionne aux heures suivantes, du lundi au vendredi :

- matin de 7.00 à 8.00 heures
- midi de 12.00 à 13.15 heures
- soir de 15.30 à 18.00 heures
- mercredi de 13.15 à 18.00 heures

Un service payant de garderie est également organisé pendant les congés scolaires dans une ou plusieurs écoles.

Les services de garderies et de surveillance du déjeuner sont assurés soit par le personnel enseignant, sous forme de prestations supplémentaires, soit par des animatrices d'accueil.

### **VII. TRANSPORT D'ELEVES - CARS COMMUNAUX**

Les cars communaux ont assuré, durant l'année scolaire, le transport des élèves vers le bain, le Centre de promotion de la Santé à l'Ecole, le Centre ADEPS de la Forêt de Soignes et, pendant les vacances, vers les stations de plein air.

### **VIII. STATIONS DE PLEIN AIR**

Pendant les vacances de Pâques et d'été, l'Administration communale organise deux cures de jour, ouvertes aux enfants qui fréquentent une école de la commune ou qui habitent la commune : l'une à Schepdaal (Domaine de Bergendal) pour les enfants de 6 à 12 ans (Pâques, juillet et août) et de 2 ½ à 12

ans (Pâques), l'autre à l'Ecole 16 pour les enfants de 2 ½ à 5 ans (Pâques, juillet et août). Ces colonies sont inspectées et subventionnées par l'O.N.E. Une redevance journalière de € 6,50 est demandée aux deux premiers enfants. A partir du troisième enfant la redevance journalière est de € 3,00 pour les enfants du primaire et de € 2,70 pour les enfants de maternelle. Ce montant comprend le transport de l'école à la station (et retour), le petit déjeuner, la collation de 16 h et le repas chaud à midi, ainsi que les excursions et animations.

## Cellule pédagogique francophone

### I) MISSIONS

- Garantir la qualité de l'enseignement communal.
- Défendre le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur dans les écoles fondamentales francophones.
- Veiller à la mise en pratique des directives communales.
- Faciliter les contacts entre les écoles et les différents partenaires (associations, CLES, DAS, parents, Maison des Cultures ...)
- Coordonner les projets interculturels.
- Coordonner les différentes activités sportives au sein de la commune.
- Coordonner les projets artistiques.
- Représenter l'enseignement communal de Molenbeek Saint-Jean auprès des instances officielles: Fédération Wallonie-Bxl, CECP, ...

### II) ACTIVITES

#### Axe pédagogique :

- Promouvoir une pédagogie des apprentissages basés sur le SENS dans le respect des prescrits du Décret Missions : pour cela, faire réfléchir les enseignants sur leurs pratiques de classe et promouvoir une pédagogie active, leur apprendre si nécessaire les principes de la pédagogie du projet et les accompagner dans la mise en place au sein de chacune de nos écoles, des apprentissages par compétences. Mais aussi, veiller à la pratique de l'évaluation formative, au rythme des apprentissages → la Cellule pédagogique participe aux conseils d'écoles attribuant ou non le CEB. **(ceci signifie que la Cellule P. est amenée à se déplacer très régulièrement, presque quotidiennement au sein des 16 écoles)**
- Evaluer les enseignants : établir des rapports pour tous les enseignants débutants (fin de 1<sup>ère</sup> année) + établir des rapports ponctuels (en cas de problème, ou pour évaluer une compétence sur tout un degré ou cycle,...) + à la demande de la direction ou de l'IP, ou pour analyser les causes possibles de réussite ou échec aux évaluations externes, ... **Cette année, 69 personnes ont été évaluées en vue de les garder dans leur première année ou de les nommer.**
- Réguler et accompagner les enseignants dans leurs pratiques de classe: suite aux constats ou à la demande, le rôle de la Cellule pédagogique est d'accompagner les enseignants dans leurs pratiques de classe en leur proposant : des formations, des listes de conseils, des lectures, des réunions thématiques (exemple : le défi-lecture adressé à tous les instituteurs du 1<sup>er</sup> degré concernés par l'apprentissage de base de la lecture,... Idem pour les mathématiques)
- Rechercher de jeunes enseignants compétents pour chaque année scolaire et les recommander au

service de l'Instruction publique (grâce à nos contacts avec les hautes écoles, cibler et sélectionner les meilleurs enseignants débutants sur le marché).

- Accueillir et accompagner les nouveaux engagés (débutants ou non) : organisation d'une réunion d'accueil en septembre, conseils (porte-folio) et suivi
- Elaborer et organiser des évaluations certificatives en fin de 2ème année primaire
- Mettre en place des rencontres pédagogiques: (60 concertations cette année. Remarque : les concertations sont obligatoires pour les enseignants car comprises dans leurs heures de travail)
  - A partir de l'analyse des résultats des enfants aux différentes évaluations, élaborer des outils proposant des pistes didactiques.
  - Recherches collectives, analyses des méthodes pratiquées, ...
- Organiser des rencontres pédagogiques à l'attention des directions.
- Conseiller et accompagner les Directions dans l'élaboration de leur projet d'établissement
- Participer aux réunions administratives organisées par l'IP et destinées aux directions
- Analyser, conseiller, rechercher, construire, ... les référents scolaire adéquats (manuels, référents muraux, outils pédagogique, ...)
- Accompagner des enseignants de langue seconde à l'élaboration des évaluations de fin de 6ème année.
- Organiser et gérer les manifestations sportives au sein des écoles.
  - Encadrement pédagogique des maîtres spéciaux et psychomotriciens
  - Etablissement des horaires (disponibilité des salles, transports, etc..)
  - Réunion avec les maîtres spéciaux en E. P.
  - Réunion avec les psychomotriciens
  - Concordance des horaires FR / NL (salles et transports)
  - Organisation des compétitions inter-écoles (football, netball, tennis de table, natation, cross )
  
  - Centralisation des demandes de formations
  - Engagements et/ou remplacements
- Coordonner les ateliers d'improvisation théâtrale (marionnettes, contes, théâtre d'ombres, ...) → voir travail de Maïté Martinez Argarate en annexe
- Conseiller et veiller à la qualité du temps de garderie (avis sur les activités proposées)

#### Axe relationnel :

- Gérer les aspects relationnels auprès de tous les acteurs de l'éducation: recevoir les parents, les enseignants, les directions, les écouter, chercher des solutions aux conflits, répondre aux courriers (si objet pédagogique), collaborer étroitement avec l'instruction publique pour gérer les dossiers disciplinaires ainsi que dans le cadre des dossiers de plaintes pour harcèlement, pour les renvois d'élèves (rares), ....
- **Cette année a été marquée par de gros dossiers disciplinaires (impliquant soit la direction,**

**soit les enseignants, soit les parents, soit les enfants) qui nous ont pris beaucoup de temps en auditions, médiations, réunions avec les parents, enseignants, équipes PMS, assistantes sociales, avocats,...).**

### Axe administratif :

- Conseiller le PO dans l'élaboration de ses projets Educatif & Pédagogique
- Elaborer différents outils officiels (journaux de classe, bulletins, outils pédagogiques)
- Gérer les commandes de ceux-ci (traitement informatique, commandes, gestion du budget, suivi avec les imprimeries)
- Assister à l'organisation de la passation des évaluations en fin 6ème année (épreuve externe organisée par l'inspection cantonale de la FWB)
- Coordonner, superviser la BIB ZEP
- Gérer les BUS COMMUNAUX et CHAUFFEURS
  - Grille annuelle des transports réguliers (piscine, salles)
  - Attribution de bus pour les sorties pédagogiques et/ou sportives
  - Inventaire des prestations hebdomadaires et mensuelles des chauffeurs (congrés, HS )
  - Facturation mensuelle des bons de bus (FR et NL)
  - Collaboration dans la maintenance des cars (contacts, échéances etc.)
- DISCRIMINATION POSITIVE :
  - Gestion des dossiers
  - paiements aux écoles et/ou prestataires,
  - factures Bib ZEP
  - Bilan annuel des dépenses
- Elaboration du budget extraordinaire - fusion des commandes écoles FR
- Elaboration du budget en psychomotricité (+ traduction en NL)
- Gérer les commandes des écoles (matériel didactique, livres didactiques, fournitures scolaires, gestion du stock de cartouches pour toutes les écoles (imprimantes)
- Gérer les commandes du mobilier pour les écoles ainsi que la commande du mobilier pour les nouvelles écoles et/ou pavillons (évaluation des besoins -commandes - réception et mise en place)
- Gérer les commandes des livres de prix (rencontres avec les éditeurs, commandes, gestion du budget, ...)
- Organiser les horaires des professeurs de cours philosophiques et de gymnastique
- Accompagner le PO lors des conseils de participation des 16 écoles (novembre et mai).
- Participer aux COPALOC
- Installation des garderies payantes (réunions - informations- gestion administrative

### Axe organisationnel:

- Collaboration avec les Hautes écoles pour l'accueil d'étudiants (gestion des stages et conseils) + projet de compagnonnage : les étudiants tiendraient la classe tandis que l'institut irait en formation 3 ou 4h à l'école normale)
- Coordonner les projets scolaires en partenariat avec la MCCS, le Musée, le CCM, les ASBL, l'AGENDA 21,...
- Participer à l'élaboration des projets dans le cadre du DAS
- Coordonner la semaine de la Démocratie locale avec les services communaux concernés
- Organiser les actions informatiques en liaison avec la CLES
- Participer à l'organisation des examens de direction
- Assurer une permanence téléphonique (aides, relais entre les écoles, les divers services)
- Gérer le dossier « inscriptions » en collaboration avec B12: Centralisation des listes inscriptions, recherche des doublons → assistance ou orientation des parents. **2014 : gérer les listes, les flux et tenir un call center après Pâques pour ensuite rediriger les parents vers les places disponibles.**
- Suivi de la construction des nouvelles écoles (Bonne/Mariemont) et des extensions (Tamaris, Flûte enchantée...) et des nouveaux locaux (toutes les autres écoles) = réunions de chantier, choix du matériel, questions pratiques à résoudre, ...
- **Organisation pratique du Conseil Communal des Enfants : chaque mois en matinée, le même jour que le conseil communal des adultes et au même endroit, sous la présidence de Mme la Bourgmestre.**
- **Coordonner pratiquement le travail des 16 écoles dans le cadre de « Molenbeek, Métropole Culture 2014 » (fin en décembre 2014). → organisation du « Parcours d'artistes en herbe » du 8/6/14 qui aura mobilisé les 16 écoles de la commune pour une grande journée portes ouvertes.**
- **Organisation pratique du concert au Karreveld « un quatuor dans ma classe » en collaboration avec le Quatuor Danel. Ce projet consiste en la création d'une chanson pour chaque école, mise en musique par un compositeur renommé et chantée par les écoliers en compagnie du quatuor.**
- **Élaboration d'une charte informatique pour les élèves et les enseignants (pour les élèves : collaboration avec MOTIC de la CLES)**
- **L'accueil extrascolaire étant devenu payant, travail sur la qualité de cet accueil sur le temps de midi : concertation avec les coordinatrices, recherche d'asbl, ou d'animateurs extérieurs pour offrir « autre chose », organisation pratique de ces ateliers, relais entre ces associations et l'administration**
- **Enseignement en immersion (néerlandais) : Etude de la faisabilité. Après de multiples contacts, réunions, recherches de partenaires, conseils auprès des universités compétentes, nous avons remis ce projet à une date ultérieure (en fait, les effectifs en « native speakers » nous manquent pour mener à bien ce projet.**
- **Participation à l'événement : les « tambours pour la paix »**
- **En projet : Elaborer un site internet propre à la Cellule Pédagogique afin d'y présenter des conseils,**

des outils, des actualités pédagogiques, des échanges de bonnes pratiques, des adresses,...

• **STATIONS DE PLEIN AIR ET GARDERIES :**

- Supervision des stations (organisation générale, transports)
- Réunion hebdomadaire avec les coordinatrices de l'accueil
- Recherche de solutions en vue d'améliorer l'accueil

**Culture française**

**I) Missions :**

Promouvoir la culture française en développant notamment des partenariats avec des artistes tant locaux qu'extérieurs à la commune.

Rechercher, de façon permanente, de nouveaux spectacles et de nouvelles activités de qualité.

Valoriser le patrimoine local, en assurant une partie de notre programmation culturelle dans le domaine du Karreveld.

Contribuer au développement culturel de notre commune en associant différents partenaires culturels à nos activités. Proposer des activités culturelles diversifiées pour un large public.

**II) Activités :**

\* Festival d'Été Bruxellons 2013 (Nouveauté cette année, programmation jeune public de 3 à 12 ans)

Vingt-cinq spectacles dans le cadre du Château du Karreveld : « Le canard à l'orange » Comédie de William Douglas-Home, adaptation de Marc-Gilbert Sauvajon, « Et ta sœur ?! » One-woman-show de Sandra Zidani et Patrick Chaboud, « Toutou » Comédie de Agnès et Daniel Besse, « Skylight » Comédie dramatique de David Hare, adaptation de Dominique Hollier, « La véritable histoire de Paul Cres » Spectacle de magie humoristique et théâtral de Luc Apers et Bob Carty, « La revanche de Gaby Montbreuse » Spectacle en chansons d'époque interprétées en live de Laure Godisiaboïs et Victor Scheffer, « Himmelweg » Drame de Juan Mayorga, « Doffice » Cartoon théâtral des Zinneke Kabuki, « Manneke » Epopée brusseleire de et avec Pierre Wayburn, « Le sabotage amoureux » Comédie féroce d'Amélie Nothomb, adaptation théâtrale de Christine Delmotte, « De l'influence du théâtre belge sur la résolution des conflits mondiaux » Comédie burlesque made in Belgium de Eric De Staercke et Caroline Lambert, « Un mari idéal » Comédie, Chef d'œuvre britannique de Oscar Wilde, « Ma déclaration d'humour » One-man show humoristique et satyrique de, avec et malgré Bruno Coppens, « Vivons heureux en attendant la mort » Textes de Pierre Desproges, « Le mec de la tombe d'à côté » Comédie libertine de Katarina Mazetti, adaptation de Alain Ganas, « Vincent Delbushaye en Concert », « Entre quatre yeux » et « Mystères à la carte » Spectacles-défis de magie de Jack Cooper,

Programmation jeune public : « Le Grand Rond » Spectacle (3 ans et +) de Violette Léonard, Luc Fonteyn et Valérie Joyeux, « Pour une Mouche » Série de contes cocasses (4 ans et +) par Nathalie de Pierpont, production de la Compagnie de l'arbre rouge, « La terrible Répétition » Série de contes (5 ans et +) par Nathalie de Pierpont, production de la Compagnie de l'arbre rouge, « Sourette et la Fille de l'eau » Spectacle (5 ans et +) de Benoît de Leu de Cecil, création du Théâtre des 4 mains, « Poids Plume » Spectacle (7 ans et +) de Perrine Ledent, « Kermess' » Spectacle (7ans et +) de Anaïs Petry, Jérôme Poncin et Véronique Decroes (du vendredi 12 juillet au samedi 7 septembre 2013).

\* Journées du Patrimoine

Une exposition, intitulée « Molenbeek, voir et être vu », dans les « Salons » et la découverte du corps de logis du Château du Karreveld, avec la collaboration de l'asbl Molenbecca, du samedi 14 septembre 2013 de 14h00 à 18h00 au dimanche 15 septembre 2013 de 10h00 à 18h00 et le lundi 16 septembre 2013 pour les écoles et sur rendez-vous (Finissage le dimanche 15 septembre 2013 à 17h00).

Visites guidées en français et en néerlandais, le samedi 14 septembre 2013 à 14h00, 15h00, 16h00 et 17h00 et le dimanche 15 septembre 2013 à 10h00, 11h00, 12h00, 14h00, 15h00, 16h00 et 17h00.

\* Fêtes Wallonie-Bruxelles

« le Français sous les tropiques », avec le soutien de la Cocof, au Château du Karreveld, une journée festive qui mettra l'accent sur le rôle d'ouverture et de pluralité de la langue française en la dévoilant telle qu'elle est, curieuse, singulière, ouverte à la modernité et nourrie de ses nombreuses implantations internationales avec des activités et



des contes pour enfants dans le parc à partir de 14h00, une apéro tropical, musique du monde, percussions brésiliennes et démonstration de capoeïra dans la cour intérieure à 18h00, un concert dansant avec le groupe MAMANO, originaire du Cap-Vert : zouk, biguine, salsa, merengue,... en la salle « la Grange » à 20h00 et un feu d'artifice à 22h00 (Samedi 28 septembre 2013 de 14h00 à 23h00).

\* Une conférence « La psycho-décoration, la nouvelle déco-thérapie de l'habitat » par Alexandra Viragh, en la salle « la Grange » du Château du Karreveld (Dimanche 29 septembre 2013 à 11h00).

\* Un goûter-conférence « Le cinéma engagé au travers des films de 1895 à la seconde guerre mondiale » par Robin Van Leeckwyck avec la collaboration de l'asbl Molen Besace, en la salle « Reine Elisabeth » du Château du Karreveld (Lundi 14 octobre 2013 à 15h00).

\* Une exposition de l'Atelier Paloke de peinture, céramique, stylisme, ... en la salle « Reine Elisabeth » du Château du Karreveld (Samedi 2 et dimanche 3 novembre 2013 de 10h00 à 18h00 – Vernissage le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013 de 18h00 à 21h00).

\* Une exposition Exposition de peintures avec M. Tistaert, Mme Hautfenne, MM. Van Holsbeeck et De Becker en la salle « Reine Elisabeth » du Château du Karreveld (du jeudi 7 au dimanche 17 novembre 2013 de 10h00 à 18h00 – Vernissage le mercredi 6 novembre 2013 de 18h00 à 21h00).

\* Une visite guidée de l'exposition « Le corps dans l'art indien » au Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein 23 à 1000 Bruxelles (Mercredi 27 novembre 2013 à 14h30).

\* Vingt et unième Marché de Noël le vendredi 6 de 18h00 à 22h00, le samedi 7 de 14h00 à 22h00 et le dimanche 8 décembre 2013 de 12h00 à 20h00 sur le site du Château du Karreveld :

Une exposition d'artistes et d'artisans (peinture, sculpture, bijoux, chapeaux...) en la salle « La Grange ».

Une exposition d'artistes et d'artisans (peinture, art au crochet, montages floraux...) en la salle « Reine Elisabeth ».

Une exposition d'artistes et d'artisans (statuettes et bijoux en dentelle, bijoux en or, argent, pierres précieuses...) en la salle « la Chapelle ».

Déambulation de la compagnie « Pré en bulle » avec spectacle « Théâtre de Rue » - 6 artistes (vendredi 6 décembre 2013 de 18h00 à 21h30).

Une participation d'hôtesse (radio Nostalgie) distribuant des boules de Noël dans le site du Château du Karreveld et animations Mère Noël (Vendredi 6 décembre 2013 de 18h00 à 22h00).

Grimage et coloriage en la salle « Reine Elisabeth » (samedi 7 décembre 2013 de 14h00 à 18h00).

Balade en calèche, à dos de poneys et découverte des animaux de la petite ferme (samedi 7 décembre 2013 de 14h00 à 18h00).

Déambulation de la compagnie « Pré en bulle » avec spectacle « Théâtre de Rue » - 6 artistes (samedi 7 décembre 2013 de 14h00 à 21h30).

Un Feu d'artifice (samedi 7 décembre 2013 à 20h00).

Visite nature et observation des oiseaux dans le parc (dimanche 8 décembre 2013 à 9h00).

Déambulation de la compagnie « Pré en bulle » avec spectacle « Théâtre de Rue » - 6 artistes (dimanche 8 décembre 2013 de 13h00 à 18h00).

Balade en calèche, à dos de poneys et découverte des animaux de la petite ferme (dimanche 8 décembre 2013 de 14h00 à 18h00).

Une animation « Père Noël » distribuant des bonbons dans le site du Château du Karreveld (vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre 2013).

Village de chalets (vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre 2013).

Carrousel et jeux pour enfants (vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre 2013).

\* Sept concerts classiques

Sept concerts dans le cadre des « concerts-apéros » de l'Heure Musicale du dimanche matin, en la « Salle des Sections » de la Maison communale, les dimanches 15 septembre 2013 (Stéphane Brouns – piano, André-Philippe – trompette et Félix Snyers - piano) – 20 octobre 2013 (Dominique Tasseroul – violon et Rosella Clini - piano) – 17 novembre 2013 (Marie Cl. Buffenoir – flûte traversière et A. Peytour - harpe) – dimanche 16 février 2014 (André Philippe – trompette, Dominique Tasseroul – violon et Auréanne Philippe - violon), 20 avril 2014 (Johann Schmidt – piano), 18 mai 2014 (Pascal Sigrist – piano et Michel Scohy - piano), 22 juin 2014 (Pierre Roland – violon et Olivier Maltaux – violon).

\* Trois cycles de concerts de Jazz « Blue Flamingo », concerts saisonniers, en la salle « la Grange » du Château du Karreveld :

« Concert d'automne » : vendredi 11 octobre 2013 (Kris Defoort solo - piano) et samedi 12 octobre 2013 (Arkham Asylum : Victor Abel – claviers, Pierrot Delor – percussions, Benoît Minon – guitare, Bruno Grollet - sax ténor, Dorian Palos - basse) à 20h00 ;

« Concert d'hiver » : vendredi 17 janvier 2014 (Roby Lakatos & Friends : Roby Lakatos - violon, Renaud Crols – violon et Jeno Lisztes, Vilmos Csikos - contrebasse) et samedi 18 janvier 2014 (Les violons de Bruxelles : Tcha Limberger - violon, Renaud Crols -violon, Alexandre Tripodi - alto, Renaud Dardenne – guitare et Vilmos Csikos - contrebasse) à 20h00 ;

« Concert de printemps » : vendredi 21 mars 2014 (Cosa Vibra : Pieter Claus – vibraphone, Jan Ghesquière – guitare, Jouni Isoherranen - basse électrique et Xavier Rogé – batterie) et samedi 22 mars 2014 (Guy Cabay & Friends : Guy Cabay –vibraphone, Jacques Pirotton – guitare, Benoît Vanderstraeten – basse et Arnaud Cabay - batterie) à 20h00.

\* Une exposition de photographies sur le thème « Le Maritime, un quartier aux mille et une facettes », avec la collaboration du Centre Communautaire maritime, au Centre Communautaire maritime, rue Vandenboogaerde 93 à 1080 Bruxelles (du vendredi 24 janvier 2014 au vendredi 28 février 2014 de 9h00 à 17h00 – Vernissage le jeudi 23 janvier 2014 de 17h00 à 20h00).

\* Collaboration à l'événement intitulé « Molenstart » : lancement de Métropole Culture 1080 dans le site du Château du Karreveld (samedi 25 janvier 2014 à 18h00).

\* Eurodias 2014 en la salle « La Grange » du Château du Karreveld en collaboration avec le Royal Photo-Club Germinal et le Club Riva Bella (Samedi 22 février 2014 à 15h00).

\* Deux conférences :

« L'Inde du sud » par M. et Mme Forestier, en collaboration avec l'asbl Essor Intellectuel, en la salle « la Grange » (mardi 11 mars 2014 de 15h00 à 17h00),

« Le Cap-Vert » par M. Herman, en collaboration avec l'asbl Essor Intellectuel, en la salle « la Grange » (mardi 8 avril 2014 de 15h00 à 17h00).

\* Un concert classique récitral annuel de clavecin, à l'occasion de l'anniversaire de Jean Sébastien Bach (Zsuzsanna Gyurina – traverso et Fabiola Moscato – clavecin), dans le cadre de l'Heure musicale, en la salle « La Grange » au Château du Karreveld (Dimanche 16 mars 2014 à 16h00).

\* Une exposition sur le thème « Le Salon du Mariage », avec la collaboration du Centre Communautaire maritime, au Centre Communautaire maritime, rue Vandenboogaerde 93 à 1080 Bruxelles (du samedi 29 au dimanche 30 mars 2014).

\* Une soirée dansante soirée fifties « Radio modern », dans le cadre du festival Molendance – Métropole Culture 1080, en collaboration avec la Maison des Cultures et de la cohésion sociale et l'asbl PCM, dans le site du Château du Karreveld le samedi 5 avril 2014 de 19h00 à 2h00 :

Un bar à champagne dans la cour intérieure, de 19h à 01h30,

Une frieterie dans la cour intérieure, de 19h00 à 01h30,

Vente de hot-dogs, hamburgers dans la cour intérieure, de 19h00 à 01h30,

Un bar en la salle « la Grange » de 19h00 à 02h00,

Un coin beauté (Beauty Boudoir) pour le public (coiffure et maquillage) – 5 modernettes, en la salle « la Grange » de 19h00 à 22h00,

Flashmob en la salle « la Grange » de 19h00 à 21h00,

DJ BBB (Boppin' Benvis Brothers) en la salle « la Grange » de 19h00 à 21h00,

Initiation Linda Hop (Geneviève d'apollo Swing) en la salle « la Grange » de 21h00 à 21h45,

Dj BBB (Boppin' Benvis Brothers) en la salle « la Grange » de 21h45 à 22h00,

Live Band Mambo, Boogie Woogie & Rock'n'roll (Al Paone ) en la salle « la Grange » de 22h00 – 23h00,

Démonstration de Madison (les Pas d'Agathe) en la salle « la Grange » de 23h00 à 23h15,

Soirée dansante - Dj BBB (Boppin' Benvis Brothers) en la salle « la Grange » de 23h15 à 02h00.

\* Une exposition de photos, en collaboration avec le Royal Photo-Club Germinal, en la salle « la Grange » du Château du Karreveld (du samedi 19 au dimanche 27 avril 2014 de 12h00 à 18h00 – samedi et dimanche de 11h00 à 18h00 – Vernissage le vendredi 18 avril 2014 de 18h00 à 21h00).

\* Deux conférences-ateliers :

« Gestion des émotions – Méthode TIPI » par le psychologue Léon Renard, en la salle « la Grange » du Château du Karreveld (Jeudi 29 mai 2014 de 20h00 à 22h00),

« Gestion des émotions - Méthode TIPI : Suivi de la conférence du 29 mai » par le psychologue Léon Renard, en la salle « la Grange » du Château du Karreveld (Jeudi 26 juin 2014 de 20h00 à 22h00).

\* Deux ateliers sur le thème de la psycho-décoration :

« Le bien-être dans la décoration » par Alexandra Viragh, en la salle « Reine Elisabeth » du Château du Karreveld (Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 de 10h00 à 17h30),

« Le bien-être chez soi avec le Vastu, le Feng Shui de l'Inde » par Alexandra Viragh en la salle « Reine Elisabeth »

du Château du Karreveld (Samedi 14 et Dimanche 15 juin 2014 de 10h00 à 17h30),  
\* Exposition « Parcours 1080 » + « Parcours en herbe », dans le cadre de Métropole Culture 1080 réunissant tous les artistes molenbeekoïses, toutes disciplines confondues en « La Grange » et la « Chapelle » du Château du Karreveld et autres lieux dans la commune, participation des écoles francophones et néerlandophones pour le « Parcours en herbe » (Samedi 6 au Dimanche 7 juin 2014 - Vernissages le vendredi 5 juin 2014 à partir de 18h00 au Château du Karreveld, à la Maison des Cultures et de la cohésion sociale, à l'Académie de dessin, au Centre communautaire maritime, à la Fonderie, à Cobalt gallery et à Créative Spot avec workshop – Finissage au Château du Karreveld le dimanche 7 juin 2014 à 18h00).

## **Bibliothèques Francophones/Franstalige Bibliotheken**

### **I.MISSION :**

Conformément à l'article 1 du Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques du 30 avril 2009, les bibliothèques publiques communales francophones assurent aujourd'hui les missions suivantes :

1° Ajustement des collections de base de chaque bibliothèque publique communale francophone aux besoins exprimés par la population qu'elle est appelée à desservir, disposant ainsi de livres destinés à des publics spécifiques (personnes fréquentant une formation d'alphabétisation ou de remise à niveau des connaissances, personnes âgées souffrant de déficiences légères de la vue, personnes suivant une formation continue, « bébés-lecteurs », adolescents ou encore toute personne soucieuse de se détendre par la lecture, etc.) ;

2° Organisation des séances de prêt (36 h / semaine) auprès du public fréquentant chaque bibliothèque publique communale francophone ;

3° Participation à des actions de promotion de la lecture (accueil des classes de différentes écoles communales, organisation de plusieurs séances d'heures du conte avec les sections maternelles des écoles de MOLENBEEK-SAINT-JEAN, diverses activités d'animations autour du livre et de la lecture, organisation de club de lecture, projections de films adaptés de romans au Château du Karreveld, organisation de plusieurs ateliers, organisation de dépôts de livres dans les maisons de repos, etc.) ;

4° Participation au prêt interbibliothèques ;

5° Mise en place d'un système de veille de la production éditoriale dans tous les domaines de la connaissance en vue de diversifier les collections de base de chaque bibliothèque publique communale francophone.

### **II.ACTIVITES :**

#### **❖ SEANCES**

La bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103) a été accessible au public durant 243 séances (20 h / semaine). Passage à 26 h/semaine au 1 janvier 2014.

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a été accessible au public durant 149 séances (10 h / semaine).

A côté de ces séances de prêts, la bibliothèque communale n°2 a réalisé 23 accueils de classes, 27 séances d'initiation à l'informatique, 12 séances du club de lecture, 10 samedi conté et 6 activités à destination du public adultes.

La bibliothèque communale n°1 a elle réalisé 1 accueil de classes, 23 séances pour les tous petits, 27

accueils destinés aux apprenants en alphabétisation et 10 accueils de collectivités (association AJM).

**Nombre total des séances : 392 séances**

❖ **LECTEURS**<sup>1</sup>

La bibliothèque communale n° 2 (rue des Béguines 103) a accueilli **1762 lecteurs**, dont :

- 269 jeunes lecteurs ;
- 461 lecteurs adolescents ;
- 739 lecteurs adultes ;
- 227 lecteurs spéciaux ;
- 7 lecteurs, membres du personnel de la bibliothèque de la rue des Béguines ;
- 59 collectivités parmi lesquelles on compte d'autres bibliothèques communales, des écoles, des associations, des maisons de quartier, des résidences pour personnes âgées.

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a accueilli **1401 lecteurs**, dont :

- 346 jeunes lecteurs ;
- 603 lecteurs adolescents ;
- 407 lecteurs adultes ;
- 9 lecteurs spéciaux ;
- 5 lecteurs, membres du personnel de la bibliothèque de la rue des Béguines ;
- 31 collectivités parmi lesquelles on compte d'autres bibliothèques communales, des écoles, des associations, des maisons de quartier, des résidences pour personnes âgées.

**TABLEAU 1 : Lecteurs par catégories**

- Bibliothèque	- Adultes	- Moins de 18 ans	- Collectivités
Béguines	973	730	59
Tazieaux	421	949	31
TOTAL	1394	1679	90

**Nombre total de lecteurs : 3163 lecteurs**

1. Les lecteurs repris sous cette rubrique sont les lecteurs actifs, c'est-à-dire les lecteurs qui ont emprunté au moins une fois pendant la période évaluée. La période évaluée correspond à la période suivante : cette période prend cours à partir du 1er août 2013 pour se terminer au 31 juillet 2014. De plus, il faut ici entendre le terme « lecteur » au sens large. En effet, le vocable « lecteur » englobe les catégories suivantes :

- les jeunes lecteurs âgés de 0 à 12 ans ;
- les lecteurs « adolescents » se situant dans la tranche d'âge entre 12 et 18 ans ;
- les lecteurs adultes ayant 18 ans et plus ;
- les lecteurs dits spéciaux, c'est-à-dire les personnes ayant atteint l'âge révolu de 65 ans, les personnes à mobilité réduite, les membres du personnel communal ;
- les membres du personnel des deux bibliothèques communales francophones ;
- les collectivités, telles les maisons de quartier, les crèches, les écoles, les associations, les résidences pour personnes âgées, etc.

## ❖ INSCRIPTIONS<sup>2</sup>

La bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103) a enregistré **707 inscriptions**.

### - TABLEAU 2 : Lecteurs du territoire de compétence (commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2013	8	6	1
septembre 2013	24	17	3
octobre 2013	43	19	3
novembre 2013	16	20	9
décembre 2013	7	11	1
janvier 2014	21	18	1
février 2014	16	17	0
mars 2014	24	23	0
avril 2014	16	13	0
mai 2014	20	9	0
juin 2014	2	12	0
juillet 2014	12	8	0
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>173</b>	<b>18</b>

**Nombre total d'inscriptions : 400 inscriptions.**

### - TABLEAU 3 : Lecteurs inscrits hors du territoire de compétence (autres communes)

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2013	1	8	0
septembre 2013	12	14	0
octobre 2013	19	15	0
novembre 2013	14	23	0
décembre 2013	8	11	0
janvier 2014	14	23	1
février 2014	12	20	1
mars 2014	21	19	0
avril 2014	19	16	1
mai 2014	8	12	0
juin 2014	0	9	1
juillet 2014	3	2	0
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>172</b>	<b>4</b>

**Nombre total d'inscriptions : 307 inscriptions.**

2

2 Les inscriptions sont ventilées par bibliothèque communale, selon qu'elles proviennent de lecteurs issus du territoire de compétence, c'est-à-dire habitant MOLENBEEK-SAINT-JEAN, ou encore hors du territoire de compétence, c'est-à-dire tous les lecteurs habitant d'autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale, voire même de communes hors de la Région, telles celles issues de la périphérie bruxelloise, des provinces wallonnes et flamandes.

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a enregistré **779 inscriptions**

➤ **TABLEAU 4 : Lecteurs inscrits du territoire de compétence (commune de MOLENBEEK-SAINT-JEAN)**

**Nombre total d'inscriptions : 481 inscriptions**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2013	8	2	0
septembre 2013	57	18	0
octobre 2013	51	18	4
novembre 2013	46	21	2
décembre 2013	17	16	0
janvier 2014	34	10	1
février 2014	40	19	2
mars 2014	35	10	0
avril 2014	21	14	1
mai 2014	12	6	0
juin 2014	10	1	1
juillet 2014	3	1	0
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>136</b>	<b>11</b>

- **TABLEAU 5 : Lecteurs inscrits hors du territoire de compétence (autres communes)**

**Nombre total d'inscriptions : 249 inscriptions.**

	moins de 18 ans	18 ans et plus	collectivités
août 2013	1	2	0
septembre 2013	15	12	0
octobre 2013	21	14	1
novembre 2013	15	17	1
décembre 2013	9	8	0
janvier 2014	18	10	1
février 2014	14	13	1
mars 2014	16	5	1
avril 2014	16	11	0
mai 2014	9	8	0
juin 2014	3	2	0
juillet 2014	3	2	0
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>104</b>	<b>5</b>

❖ **REINSCRIPTIONS<sup>3</sup>**

3

3 Il s'agit ici de lecteurs dont l'inscription dans chaque bibliothèque est antérieure au 1er août 2013, et qui ont emprunté des livres au moins une fois durant la période considérée, à savoir la période commençant le 1er août 2013 pour se terminer le 31

La bibliothèque communale n°2 (rue des Béquines 103) a enregistré **1096 réinscriptions.**

**TABLEAU 6**

Jeunes lecteurs	151
Lecteurs adolescents	265
Lecteurs adultes	443
Lecteurs spéciaux	193
Personnel des bibliothèques	7
Collectivités	37
<b>TOTAL</b>	<b>1096</b>

Adultes	643
Jeunes et adolescents	416
Collectivités	37
<b>TOTAL</b>	<b>1096</b>

La bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25) a enregistré **758 réinscriptions.**

**TABLEAU 7**

Jeunes lecteurs (JEU)	175
Lecteurs adolescents (ADO)	346
Lecteurs adultes (ADU)	213
Lecteurs spéciaux (SPE)	5
Personnel des bibliothèques (BIB)	4
Collectivités (COL)	15
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>

Adultes	222
Jeunes et adolescents	521
Collectivités	15
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>

❖ **PRETS<sup>4</sup>**

La bibliothèque publique locale de MOLENBEEK-SAINT-JEAN a prêté **51.828 documents**. Elle a effectué emprunts dans d'autres bibliothèques.

❖ **Prêts par catégories d'usagers**

**TABLEAU 8 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)**

	JEU	ADO	ADU	SPE	BIB	COL	Total
août 2013	81	63	248	190	13	39	634
septembre 2013	84	138	247	160	7	152	788
octobre 2013	147	215	331	200	17	122	1032
novembre 2013	118	190	309	173	19	137	946
décembre 2013	108	128	260	150	8	70	724
janvier 2014	122	178	333	191	18	135	977
février 2014	136	161	317	185	11	96	906
mars 2014	146	199	335	207	16	94	997
avril 2014	136	195	333	186	14	94	958
mai 2014	104	166	234	168	14	91	777
juin 2014	97	92	233	174	7	51	654
juillet 2014	91	97	294	200	18	62	762
<b>Total</b>	<b>1370</b>	<b>1822</b>	<b>3474</b>	<b>2184</b>	<b>162</b>	<b>1143</b>	<b>10155</b>

**TABLEAU 9 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)**

	JEU	ADO	ADU	SPE	BIB	COL	Total
août 2013	42	44	40	6	8	6	146
septembre 2013	159	216	108	3	4	60	550
octobre 2013	208	252	133	5	6	94	698
novembre 2013	172	221	117	4	15	84	613
décembre 2013	140	132	93	7	8	24	404
janvier 2014	175	211	118	4	5	92	605
février 2014	204	190	123	10	13	64	604
mars 2014	172	201	109	9	10	35	536
avril 2014	156	176	106	4	6	49	497
mai 2014	112	127	88	6	2	40	375
juin 2014	62	62	52	2	7	27	212
juillet 2014	24	34	31	5	2	11	107
<b>Total</b>	<b>1626</b>	<b>1866</b>	<b>1118</b>	<b>65</b>	<b>86</b>	<b>586</b>	<b>5347</b>

❖ **Prêts par catégories de documents**

**TABLEAU 10 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)**

	Fiction	BD	Docu.	Fiction	BD	Docu.	Périodiques	Total
--	---------	----	-------	---------	----	-------	-------------	-------

4 Il y a lieu de dissocier le prêt par catégories de lecteurs du prêt par catégories de documents pour chaque bibliothèque.



	jeunesse	jeunesse	jeunesse	adulte	adultes	adultes		
août 2013	445	391	63	1176	68	166	111	2420
septembre 2013	666	347	200	1179	36	226	110	2764
octobre 2013	847	571	193	1241	67	249	123	3291
novembre 2013	789	449	194	1113	88	248	113	2994
décembre 2013	497	418	150	1064	90	229	132	2580
janvier 2014	1087	423	224	1216	141	269	140	3500
février 2014	621	550	196	1031	119	243	124	2884
mars 2014	778	634	185	1185	119	347	152	3400
avril 2014	686	655	129	1139	119	277	139	3144
mai 2014	541	468	85	1137	80	223	134	2668
juin 2014	491	402	56	1031	42	164	121	2307
juillet 2014	561	488	109	1221	132	225	129	2865
<b>Total</b>	<b>8009</b>	<b>5796</b>	<b>1784</b>	<b>13733</b>	<b>1101</b>	<b>2866</b>	<b>1528</b>	<b>34817</b>

**TABLEAU 11 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)**

	Fiction jeunesse	BD jeunesse	Docu. jeunesse	Fiction adulte	BD adultes	Docu. adultes	Périodiques	Total
août 2013	234	213	44	60	2	50	0	603
septembre 2013	796	441	228	133	2	73	0	1673
octobre 2013	879	726	392	144	9	156	0	2306
novembre 2013	758	456	326	165	2	95	0	1802
décembre 2013	491	435	171	77	1	72	0	1247
janvier 2014	964	477	282	148	2	115	0	1988
février 2014	781	517	347	164	5	94	0	1908
mars 2014	677	429	238	146	1	73	8	1572
avril 2014	737	410	238	94	4	95	7	1585
mai 2014	335	494	114	75	0	92	23	1133
juin 2014	324	231	137	94	2	32	11	831
juillet 2014	159	113	25	38	8	15	5	363
<b>Total</b>	<b>7135</b>	<b>4942</b>	<b>2542</b>	<b>1338</b>	<b>38</b>	<b>962</b>	<b>54</b>	<b>17011</b>

❖ Prêts : qui emprunte quoi ?

**TABLEAU 12 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)**

	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Collectivités	Total
Fiction jeunesse	4007	2382	1634	8023
BD jeunesse	4383	1360	53	5796
Documentaires jeunesse	950	564	272	1786
Fiction adultes	618	11889	1194	13701
BD adultes	309	766	15	1090
Documentaires adultes	576	1983	334	2893
Périodiques	511	992	25	1528
<b>Total</b>	<b>11354</b>	<b>19936</b>	<b>3527</b>	<b>34817</b>

**TABLEAU 13 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)**

	Moins de 18 ans	Plus de 18 ans	Collectivités	Total
Fiction jeunesse	4549	1383	1498	7430
BD jeunesse	3952	590	117	4659
Documentaires jeunesse	1408	527	599	2534
Fiction adultes	359	700	277	1336
BD adultes	17	18	2	37
Documentaires adultes	412	451	98	961
Périodiques	44	10	0	54
<b>Total</b>	<b>10741</b>	<b>3679</b>	<b>2591</b>	<b>17011</b>

#### ❖ ACQUISITIONS

La bibliothèque publique locale de MOLENBEEK-SAINT-JEAN a acheté **3388 livres**.

**TABLEAU 14 : Bibliothèque communale n°2 (rue des Béguines 103)**

	Fiction - 18 ans	BD - 18 ans	Doc. - 18 ans	Fiction + 18 ans	BD + 18 ans	Doc. + 18 ans	Périodiques	Total
août 2013	128	33	10	14	1	29	39	254
septembre 2013	85	22	4	128	6	24	39	308
octobre 2013	35	6	5	135	17	15	64	277
novembre 2013	72	9	6	55	11	21	65	239
décembre 2013	4	0	1	27	6	5	41	84
janvier	61	6	0	27	1	1	54	150

<b>2014</b>									
<b>février 2014</b>	4	2	0	31	1	1	39	78	
<b>mars 2014</b>	21	5	0	18	6	3	24	77	
<b>avril 2014</b>	10	0	0	38	1	10	77	136	
<b>mai 2014</b>	3	0	0	35	0	1	52	91	
<b>juin 2014</b>	2	43	1	29	5	8	49	137	
<b>juillet 2014</b>	76	63	3	119	11	42	45	359	
<b>Total</b>	<b>501</b>	<b>189</b>	<b>30</b>	<b>656</b>	<b>66</b>	<b>160</b>	<b>588</b>	<b>2190</b>	

**TABLEAU 15 : Bibliothèque communale n°1 (rue Tazieaux 25)**

	<b>Fiction - 18 ans</b>	<b>BD - 18 ans</b>	<b>Doc. - 18 ans</b>	<b>Fiction adulte</b>	<b>BD + 18 ans</b>	<b>Doc. + 18 ans</b>	<b>Périodiques</b>	<b>Total</b>
<b>août 2013</b>	37	10	4	22	0	3	0	76
<b>septembre 2013</b>	157	19	33	37	0	16	0	262
<b>octobre 2013</b>	117	12	55	58	1	17	0	260
<b>novembre 2013</b>	22	1	0	2	0	1	19	45
<b>décembre 2013</b>	54	25	4	21	0	6	3	113
<b>janvier 2014</b>	11	12	0	3	0	0	0	26
<b>février 2014</b>	2	14	0	0	0	7	0	23
<b>mars 2014</b>	18	4	2	5	0	2	3	34
<b>avril 2014</b>	2	0	0	1	0	0	3	6
<b>mai 2014</b>	6	23	0	1	0	3	13	46
<b>juin 2014</b>	31	6	1	48	0	11	2	99
<b>juillet 2014</b>	83	75	9	36	0	4	1	208
<b>Total</b>	<b>540</b>	<b>201</b>	<b>108</b>	<b>234</b>	<b>1</b>	<b>70</b>	<b>44</b>	<b>1198</b>

## **ACTION CULTURELLE**

Conformément au Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques du 30 avril 2009, la Bibliothèque publique locale de MOLENBEEK-SAINT-JEAN a mis en place une politique de développement du livre et de la lecture.

Afin de promouvoir ses collections et ses services, la Bibliothèque a pu ainsi réaliser les actions suivantes :

<b>Période</b>	<b>Evénement(s)</b>
<b>Août 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à l'opération <i>Lire dans les parcs</i> au Parc BONNEVIE (chaque mardi, entre 14 h et 16 h) et au Parc du</li> </ul>

	<p>KARREVELD (chaque jeudi, entre 14 h et 16 h) en collaboration avec le Centre de Littérature de jeunesse de BRUXELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club de lecture</li> </ul>	
<b>Septembre 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contes en l'air, deux spectacles de contes dans les arbres pour la fête de la FWB.</li> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Le monde fantastique d'Oz</i> &amp; <i>Perfect Mothers</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> </ul>	
<b>Octobre 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une rencontre littéraire avec Barbara Abel, auteure, à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines, dans le cadre de l'opération <i>Fureur de Lire</i>.</li> <li>• Spectacle pour enfants <i>Hanuman</i> à la MCCS</li> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Ernest et Célestine</i> &amp; <i>Syngué Sabour</i> à la MCCS</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 4 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Organisation d'un stage MANGA pendant le congé de Toussaint.</li> <li>• Organisation d'une balade contée aux flambeaux à l'occasion d'Halloween</li> </ul>	
<b>Novembre 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection</li> </ul>	

	<p>des films <i>Jean de la lune &amp; Blancanieves</i> à la M CCS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une conférence « <i>Sur les traces de Gandhi, Krishna et des 7 merveilles de l'Inde</i> »</li> <li>• Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> </ul>	
<b>Décembre 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence « <i>L'Inde, de cendres et de lumière</i> »</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans</li> </ul>	
<b>Janvier 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Ponyo sur la falaise &amp; L'attentat</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> </ul>	
<b>Février 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Kirikou et les hommes et les femmes &amp; le dernier roi d'Ecosse</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Samedi conté avec Nadine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> </ul>	
<b>Mars 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un stage d'expression théâtrale pour les enfants de 6 à 9 ans pendant le congé de Carnaval.</li> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Sublimes créatures</i> &amp; <i>La religieuse</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Samedi conté avec Carine pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> </ul>	
<b>Avril 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un stage de création de livres pour les enfants de 8 à 12 ans pendant le congé de Pâques.</li> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Pinocchio</i> &amp; <i>Les garçons et Guillaume, à table</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Nadine JAVAUX pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans</li> <li>• Organisation dans le cadre de l'opération <i>Je lis dans ma commune</i> d'une balade contée et participation à la fête au parc Bonnevie.</li> </ul>	
<b>Mai 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation au jeu de rôle</li> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Les désastreuses aventures des orphelins Baudelaire</i> &amp; <i>Indian Palace</i> au Château du Karreveld.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Carine Thiebaut pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 1 animation pour les moins de trois ans</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Animation lecture dans deux homes de la commune par Véronique de Miomandre.</li> </ul>
<b>Juin 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma &amp; Littérature : Projection des films <i>Le mulot menteur &amp; la vie rêvée de Walter Mitty</i> au Château du Karreveld.</li> <li>• Organisation d'un <i>Samedi conté</i> avec Nadine JAVAUX pendant la séance de prêt organisée à la Bibliothèque communale de la rue des Béguines.</li> <li>• Des bébés et des livres : 2 animations pour les moins de trois ans</li> <li>• Organisation d'une présentation des coups de cœur littéraire de Véronique Thyberghien.</li> <li>• Club Manga et Club de Lecture.</li> <li>• Animation lecture dans deux homes de la commune par Véronique de Miomandre.</li> </ul>
<b>Juillet 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'opération <i>Lire dans les parcs</i> au Parc BONNEVIE (chaque mardi, entre 14 h et 16 h) et au Parc du KARREVELD (chaque jeudi, entre 14 h et 16 h) en collaboration avec le Centre de Littérature de jeunesse de BRUXELLES.</li> <li>• Organisation d'animations avec Atouts Jeunes pour les enfants au Parc des Muses.</li> <li>• Club de lecture.</li> </ul>

A cela il faut ajouter que toutes les crèches de la commune ainsi que le pré-gardiennat et Actiris ont reçus huit animations lecture en leurs locaux.

**FORMATIONS SUIVIES PAR LES BIBLIOTHECAIRES**

- Formation V-Smart : module périodique
- Je lis aussi en numérique ! et vous

- L'inter-culturalité et le vivre ensemble par les livres jeunesse
- Imagiers et abécédaires
- La littérature belge de ces 30 dernières années
- Seniors et bibliothèques
- La première guerre mondiale et sa littérature
- Communiquer avec peu de moyens
- Comment intégrer les médias sociaux dans la communication ?

## **Education Néerlandophone/Nederlandstalige Opvoeding**

### **I) MISSION :**

#### a) Ecoles de régime linguistique néerlandais

##### Classes primaires

5 chefs d'école + 1 directeur coordinateur « scholengemeenschap 1080 »  
 62 titulaires de classe - primaire  
 6 maîtres spéciaux d'éducation physique  
 16 maîtres spéciaux de religion et de morale  
 5 aides administratives  
 38/24 à charge de la Commune réparties entre divers titulaires de classe et  
 56/36 aide administrative, 16/36 coordinateur de soins  
 1 coordinateur informatique (mi-temps)  
 3 coordinateurs de soins

##### Classes maternelles

57 titulaires  
 4 puéricultrices (écoles maternelles)

##### Surveillants et personnel d'entretien

21 personnes pour l'accueil (= 17,41 plein temps)  
 21 personnes pour l'entretien (= 14 plein temps)

#### b) L'Inspection médicale scolaire

#### c) Gestion de services accessoires (déjeuners – études et garderies – cours de mathématique)

##### Ecoles, élèves et divers

#### d) Transport d'élèves, cars communaux

#### e) Stations de plein air

#### f) Cellule pédagogique néerlandophone

### **II) ACTIVITES :**

#### **A. ENSEIGNEMENT PROPREMENT DIT**

- ECOLES DE REGIME LINGUISTIQUE NEERLANDAIS



Ecole Windroos, rue de Courtrai 52  
Ecole Regenboog, rue Ulens 83  
Ecole Windekind, rue J.B. Decock 54  
Ecole Paloke, chaussée de Ninove 1001  
Ecole Tijn Uylenspiegel, rue De Koninck 65  
Ecole Tijnjes, rue des Béguines 101  
Ecole Parc Marie-José, boulevard Edmond Machtens 1 (Paloke)

- **FREQUENTATION SCOLAIRE**

Primaire : 608 néerlandophones  
maternel : 512 néerlandophones

## **B. INSPECTION MEDICALE SCOLAIRE**

Cette activité est assurée par le « Centrum voor Leerlingenbegeleiding » - rue Technologie 1 à Berchem-Sainte-Agathe.

## **C. LES SERVICES ACCESSOIRES**

### a) Déjeuners

La surveillance des enfants qui ne rentrent pas chez eux est organisée de façon payante, les matins, midis, soirs et mercredis après-midi dans les diverses écoles en dehors du temps scolaire.

Le traiteur désigné par le Collège échevinal leur sert un repas complet ou une ration de potage, selon ce qu'ils demandent.

### b) Etudes et garderies

L'étude payante qui fait partie de l'accueil payant, de 15.30 à 16.30 heures est prévue dans presque toutes les écoles et permet à de nombreux enfants de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Le système de garderies payantes, avant et après les heures normales de classe et pendant le midi, est étendu à toutes les écoles primaires et maternelles et fonctionne aux heures suivantes, du lundi au vendredi :

- matin de 7.00 à 8.15 heures
- midi de 12.15 à 13.15 heures
- soir de 15.40 à 18.00 heures
- mercredi de 13.15 à 18.00 heures

Un service payant de garderie est également organisé pendant les congés scolaires dans une ou plusieurs écoles.

Les services de garderies et de surveillance du déjeuner sont assurés soit par le personnel enseignant, sous forme de prestations supplémentaires, soit par des animatrices d'accueil.

## **D. TRANSPORT D'ELEVES - CARS COMMUNAUX**

Les cars communaux ont assuré, durant l'année scolaire, le transport des élèves vers le bain, le Centre de promotion de la Santé à l'Ecole, le Centre ADEPS de la Forêt de Soignes et vers toutes les demandes d'activités extra-muros, et pendant les vacances, vers les stations de plein air.

## **E. STATIONS DE PLEIN AIR**

Pendant les vacances de Pâques et d'été, l'Administration communale organise deux cures de jour, ouvertes aux enfants qui fréquentent une école de la commune ou qui habitent la commune : l'une à l'Ecole Paloke pour les enfants de 6 à 12 ans (juillet et Pâques) et de 2 ½ à 12 ans (août).

Ces colonies sont inspectées et subventionnées par « Vlaamse Gemeenschapscommissie ».

Une redevance journalière de € 6,50 est demandée aux enfants et à partir du troisième enfant € 3,00 pour les enfants de plus de 6 ans et € 2,70 pour les enfants de moins de 6 ans.

Ce montant comprend le transport de l'école à la station (et retour), le petit déjeuner, la collation de 16 h et le repas chaud à midi, ainsi que les excursions et animations.

## Bibliothèques Néerlandophones/Nederlandstalige Bibliotheken

### 1. Mission

#### a) Adresse et heures d'ouverture

Bibliothèque publique communale, Rue du Jardinier 47A – 1080 Molenbeek-Saint-Jean

Tél./fax: 02.410.03.62

E-mail: [sint-jans-molenbeek@bibliotheek.be](mailto:sint-jans-molenbeek@bibliotheek.be)

Site internet: [www.sint-jans-molenbeek.bibliotheek.be](http://www.sint-jans-molenbeek.bibliotheek.be)

#### Les heures d'ouverture de la bibliothèque:

Mardi: 12.00u-15.00u

Mercredi : 14.00u-19.00u

Jeudi : 10.00u-14.00u

Vendredi: 14.00u-18.00u

Samedi: 10.00u-14.00u

#### b) Zone d'action

Au 1 janvier 2013, la Commune comptait 94.622 habitants. La zone d'action de la bibliothèque a été calculée à 30% du nombre total des habitants et s'élève à 28.399 habitants. Au 1 janvier 2014, la Commune comptait 94.855 habitants. La zone d'action comptait 28.454 habitants.

#### c) Tâches

La bibliothèque a cinq activités centrales :

**9.** Participation de culture

**10.** La disposition d'information et la promotion / collection

**11.** Rencontre

**12.** Education

**13.** Détente

Dans ces missions, la bibliothèque est assistée par le conseil de gestion. Le conseil de gestion est composé selon la formule 9C. Par conséquent, il est composé d'une association indépendante de spécialistes et d'utilisateurs. Ces derniers ont été choisis dans de différents groupes cibles du réseau socioculturel et parmi les emprunteurs de la bibliothèque de Molenbeek-Saint-Jean.

Le conseil de gestion compte 10 membres, un secrétaire (sans droit de vote: la bibliothécaire ) en 2 observateurs sans droit de vote.

### I) ACTIVITE(S)/AKTIVITEIT(EN):

## - ACTIVITEITEN

In de periode van 1 augustus 2013 tot 31 juli 2014 heeft de Nederlandstalige bibliotheek deze taken op verschillende manieren ingevuld. De bibliotheek maakt een onderscheid tussen uitbreidingsactiviteiten en dagdagelijkse taken.

Uitbreidingsactiviteiten zijn activiteiten die behoren tot de extra bijkomende taken bovenop haar gewone taken.

Voorbeelden van uitbreidingsactiviteiten: klasuitleen, jeugdboekenweek, bibliotheekweek, Boekenbende aan Huis, Boekenbende aan Huis Extra, Boekenbeurs, Junior Journalis-tenwedstrijd, project Voorleesrugzakjes, bibliotheekintroductions naargelang de doel-groep, automatisering, internetcursus, auteurslezingen, automatisering, workshops, projecten in samenwerking met partners...

Dagdagelijkse taken zijn: uitleen, boekverwerking, catalografie, informatiebemiddeling, etc.

De activiteiten kunnen onderverdeeld worden in 3 groepen:

### A) Cultuurparticipatie – Ontmoeting – Ontspanning

#### Activiteiten voor de jeugd

**Voorleesmomenten** op woensdag voor kinderen van 4j tot 7j en van 8j tot 11j en op zaterdag voor kinderen van 4j tot 8j

De bibliotheek organiseerde in het najaar van 2013 op woensdag verschillende voorleesmomenten met de hulp van vier enthousiaste vrijwilligers (14/8, 18 september, 23 oktober, 20 november en 18 december – 72 deelnemers). Op zaterdag gingen de voorleesmomenten op 21 september, 19 oktober, 23 november (meertalig voorleesuurkje) en 21 december (52 deelnemers). In 2014 gingen de voorleesmomenten door op de volgende data : 18/1, 22/1, 15/2, 19/2, 19/3, 22/3, 23/4, 21/5, 24/5, 18/6 en 21/6 (33 deelnemers).

In 2013-2014 liep het project **Boekbaby's (van 0j-3j)** in de bibliotheek verder in samenwerking met het SBB en het consultatiebureau Arion. De bedoeling is om jonge ouders en hun baby's te laten kennismaken met boeken. De bibliotheek werkt vooral ondersteunend.

Van 6 september tot 4 oktober ging de **striptentoonstelling *Brussel in de strip*** door in de bibliotheek (samenwerking tussen de bibliotheek en vtbKultuur Anderlecht-Molenbeek).. Aan de hand van de verschillende strips (Suske en Wiske, Nero, Rik Ringers, Michel Vaillant...) ontdekten de bezoekers de stad Brussel (83 deelnemers). De bezoekers konden deelnemen aan een wedstrijd. Op zaterdag 28 september was de finissage van de tentoonstelling in Randstad met een prijsuitreiking (boekenpakket) en een gratis wafelenbak.

Tijdens de **Nationale voorleesweek** in november kwamen de volgende animatoren en auteurs op bezoek:

- 19 november Auteurslezing - Jan de Kinder kwam vertellen voor de 1<sup>ste</sup> graad over zijn boeken en waar hij hiervoor inspiratie vindt (basisscholen Windroos en Windekind namen hieraan deel - 72 leerlingen)
- 20 november Auteurslezing voor de 1ste graad door Bart Van Nuffelen over het prentenboek *Onderzeeboot* (basisscholen De Klimpaal, Regenboog en Vier Winden - 74 deelnemers)
- 21 november Kip van Troje met verteltheater (basisschool De Klimpaal met twee leefgroepen-36 deelnemers)
- 23 november Meertalig voorleesuurkje in samenwerking met Regionaal Integratiecentrum Foyer – *Koken met Piraat Lars* (25 deelnemers)
- 27 november Muziek op schoot door Tamboeri –Bart Merlevede voor de allerkleinsten in de

crèches (13 maanden tot 24 maanden – 48 deelnemers)

In totaal namen 255 kinderen en begeleiders deel aan de Nationale voorleesweek.

Het Davidsfonds organiseerde in samenwerking met de bibliotheek de **Junior**

**Journalistenwedstrijd**, een jaarlijkse wedstrijd creatief schrijven voor jongeren uit de derde graad (5<sup>de</sup> en 6<sup>de</sup> leerjaar) van het basisonderwijs met als thema *Oorlog en vrede*. De leerlingen mochten zelf kiezen wat ze schreven: een fantasieverhaal, interview... behalve poëzie. Aan deze wedstrijd namen het 5<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup> leerjaar van Sint-Karel en het 5<sup>e</sup> en 6<sup>e</sup> leerjaar van Imelda (samen 72 leerlingen) deel. Op 28 maart 2014 was er een feestelijke prijsuitreiking met de verteller Joe Baele die het verhaal bracht van *De moeder en de drie soldaten* (Ernest Claes). In totaal waren er 9 winnaars met als hoofdwinnar Imelda Instituut. Deze school ontving een boekenpakket ter waarde van €300 en het winnende verhaal werd voorgelezen door Joe Baele. Nadien werden alle leerlingen uitgenodigd op een receptie.

**Jeugdboekenweek:** 15 tot 30 maart 2014 met als thema *Gevaar*.

In het kader van de jeugdboekenweek 2014 organiseerde de bibliotheek een aantal activiteiten voor de Nederlandstalige scholen. De kosten werden gedeeltelijk gedragen door het SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid). Het merendeel van het budget kwam van de gemeente. De jeugdboekenweek start altijd vroeger in het Brussels gewest omwille van het grote aantal schoolgaande kinderen in het kleuter-basis-en secundair onderwijs. In totaal werden 13 workshops en 3 auteurslezingen georganiseerd.

De animatoren Wim Collin, Marijke Goossens, CJM en Veerle Ernalsteen brachten voor de 1<sup>ste</sup> en 2<sup>de</sup> vertellingen, theater en muziek en een bibliotheekspel. De volgende basisscholen namen deel aan de animaties: De Klimpaal, Imelda Instituut, Paloke, Regenboog, Sint-Jozef, Vier Winden, Windekind en Windroos (265 leerlingen).

De auteur Wally De Doncker gaf drie auteurslezingen voor de leerlingen van de 3<sup>de</sup> graad van de basisscholen De Klimpaal, Imelda Instituut, Vier Winden en Windroos (97 leerlingen). In het kader van de projectweek Literatuur van het Atheneum Toverfluit te Sint-**Jans**-Molenbeek organiseerde de bibliotheek op 7 februari 2014 voor de 1<sup>ste</sup> graad van het secundair onderwijs een ontmoeting met Joe Baele die een verhaal vertelde met als thema *WOI* (38 deelnemers).

Er namen in totaal 323 leerlingen deel aan de animaties voor het basisonderwijs en 38 leerlingen van het secundair onderwijs.

**Kleuteranimaties:** 17, 18 en 19 maart 2014

In samenwerking met Erasmus Hogeschool organiseerde de bibliotheek 9 *verteluurtsjes* met verwerkingsactiviteit voor 151 kleuters van de basisscholen De Klimpaal, Imelda Instituut, Marie-Josépark, Vier Winden en Windekind.

In totaal namen 474 leerlingen deel aan de jeugdboekenweek en de kleuteranimaties.

**Boekenbende aan huis:** leesbevorderingproject in taalarme gezinnen van januari-maart 2014.

De bibliotheek organiseert lokaal de Boekenbende aan huis. Logistieke en organisatorische ondersteuning kreeg ze van het SBB. Via dit project gaan studenten uit het hoger onderwijs 5 x voorlezen bij kinderen van gezinnen met een taalachterstand. De bedoeling is om kinderen van de derde kleuterklas en van het 1<sup>ste</sup> leerjaar te bereiken. Dit jaar liepen er twee trajecten van de Boekenbende aan Huis. Het 1<sup>ste</sup> traject was met de studenten van de richting Bachelor Lager onderwijs met als startdag 7 februari (13 deelnemers). Het tweede traject was met de studenten van de richting bachelor Orthopedagogie (HUB) met als startdag 11 februari (15 deelnemers). Dit voorjaar plaatste de bibliotheek 13 voorlezers/studenten Lager onderwijs en 15 voorlezers studenten Orthopedagogie in 28 gastgezinnen. 5 scholen namen deel aan het project: Imelda Instituut,

Regenboog, Sint-Karel, Windekind en Vier Winden.

De feestelijke afsluiting van Boekenbende aan Huis Ortho in de bibliotheek ging door op 1 april 2014. De kinderen toonden hun werkjes die ze speciaal hiervoor gemaakt hadden. Aansluitend was er een receptie.

In samenwerking met Centrum West, SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid Brussel) en de bibliotheek was er een **Boekenbende aan Huis Extra**. Het infomoment ging door op 4 en 8 januari 2014. In totaal waren er 10 voorlezers die hieraan deelnamen.

Op woensdag 26 maart ging een **voorleesactiviteit** door voor de ouders van Vier Winden (50 deelnemers).

In samenwerking met het SBB, Brusselleer, HUB Brussel en de bibliotheek werd het project **voorleesrugzakjes** *En ze lazen nog lang en gelukkig...* opgestart met de ouders van basisschool Regenboog en Tyl Uylenspiegel (30 deelnemers). De bedoeling was dat de ouders samen met de lesgevers van Brusselleer de inhoud van de rugzakjes samenstelden. Naast het boek zat er in elke rugzak ook een spelletje, een cd met de geluidsopname van het boek en een korte samenvatting in een of meerdere andere talen. In de les werd het materiaal ook uitgeprobeerd. Vervolgens gingen de rugzakjes dan ook effectief mee naar huis. Zo konden de ouders er mee aan de slag. Gezinnen die dat wilden, konden de hulp van een HUB-student invoeren om aan huis te komen. Op 28 januari ging dit project van start met een voorleesactiviteit voor de ouders.

Op woensdag 30 april vond in samenwerking met de Franstalige bibliotheek van Sint-Jans-Molenbeek en Zep het project **Lezen in je gemeente** plaats met vertelster Veerle Ernalsteen. Veerle Ernalsteen bracht samen met haar Franstalige collega Nadine Javaux kamishibaï vertellingen. De eerste halte was De Boekenmolen, vervolgens bibliotheek Zep en als laatste de Franstalige Bibliotheek (Begijnenstraat in Sint-Jans-Molenbeek) (22 deelnemers).

### Activiteiten voor volwassenen en families

Op 4 september was er de **Vrijetijdsmarkt** van Brom (Brede School Molenbeek) en haar partners. Hieraan was **Ezelsoor** gekoppeld, een activiteit waar de kinderen hun boeken voor het nieuwe schooljaar gratis kunnen kaffen. De markt ging door in het Huis van Culturen en Sociale Samenhang. De bibliotheek was aanwezig met een stand en had een leuk hoekje gemaakt om te lezen (14 lezertjes).

Van 16 september tot 21 september was het de **Week van de dementie**. In de bibliotheek werd een thematafel opgesteld en werden gedichten over dit thema opgehangen.

Tijdens de **Bibliotheekweek** (12 tot 10 oktober) met als thema *Kom binnen, en zet u* stonden de volgende activiteiten op het programma:

- |  |  |
|--|--|
| Zaterdag 13 oktober van 10.00u-14.00u:<br>bezoeker | - een hapje en een drankje voor elke<br>- verkoop van afgevoerde boeken per kilo<br>-Grime voor de kinderen<br>(120 deelnemers)                                  |
| Donderdag 17 oktober van 14u-17u                   | - <i>Dag van de dialoog</i> in samenwerking met het<br>integratiecentrum Foyer en Dienstencentrum<br>Randstad waar twee dialoogtafels stonden (30<br>deelnemers) |
| Zaterdag 19 oktober van 10u-13u                    | Geleide stripwandeling in Brussel, begeleid door VZW   |

Zondag 20 oktober van 11u – 13u30 Moca (3 deelnemers)  
- lezing met *Jolien Janzing over de gezusters Bronté in Brussel*. De lezing werd afgesloten met een High Tea (27 deelnemers).

150 gebruikers en bezoekers namen deel aan de bibliotheekweek.

Het volledige bibliotheekteam nam op 15 november deel aan de **Brusselse Bibliothecarissendag**, een onthaaldag met allerlei activiteiten en vormingen voor de Brusselse bibliotheken en hun personeel. In 2013 ging de dag door in Sint-Jans-Molenbeek zelf met een bezoek aan De Boekenmolen, Jes, Huis van Culturen en Sociale Samenhang, Foyer, gemeenschapscentrum De Vaartkapoen, ...

Van 25 oktober tot en met 16 november liep de **tentoonstelling Actie zoekt burger** van de Vaartkapoen in de bibliotheek.

Op 30 november was er de **filmvoorstelling** Hugo in de bibliotheek voor de jeugd (5 deelnemers).

De week van 16 december werd er een thematafel geplaatst met als thema **50 jaar Migratie in België**.

**Boekendienst** aan het dienstencentrum Marie-José

Sinds september 2005 is er een boekendienst opgestart voor het *Dagcentrum- Ontmoetingscentrum voor Senioren Marie-José*. De dienstverlening is erop gericht om minder mobiele lezers in de mogelijkheid te stellen om toch boeken te kunnen ontlenen. Daarom brengt de dienst Atelier tweemaandelijks een boekenpakket (romans en informatieve werken) naar het centrum.

Vanaf november 2006 heeft de Nederlandstalige bibliotheek een samenwerking opgestart met de Franstalige bibliotheek te Sint-Jans-Molenbeek en afgesproken dat vanaf nu het dienstencentrum elke maand eveneens een pakket Franstalige boeken ontvangt.

**Boekendienst aan Huis**

Deze dienstverlening is voor leners die steeds moeilijker zelf naar de bibliotheek kunnen komen. Momenteel is er niemand die hiervan gebruik maakt. Bijkomend is dat er te weinig personeel voorhanden is om dit degelijk op te starten.

**Toast Literair** – 19 januari

Ontbijt en auteurslezing met Dries Vanysacker die over zijn boek *Vlaamse Wielerkoppen* (26 deelnemers) kwam vertellen.

**Film Chouas** van Saddy Choua op 19 februari voor de bezoekers van de bibliotheek.

Op zaterdag 26 april ging het **Bonneviefest** door. De bibliotheek was aanwezig met een stand waaronder boeken/strips voor wie graag iets wou lezen.

Zondag 27 april ging de **Erfgoeddag Grenzeloos** door in het Gemeentehuis van Sint-Jans-Molenbeek. De bibliotheek was aanwezig en had spelletjes mee gebracht.

Van 5 mei tot 7 mei ging de **Week van de gezondheid** door in samenwerking met de dienst Sociale zaken van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek. De bibliotheek bezorgde hiervoor een boekenpakket.

Naar aanleiding van het thema *50 jaar migratie* van de Erfgoeddag gaf emeritus professor, antropoloog en voorzitter van Foyer vzw **Johan Leman** een lezing over *Mega-trends in hedendaags migratie-gebeuren in Europa met focus op de Islam*. De lezing ging door op 11 mei. Nadien was er

een multiculturele receptie.

### **Tentoonstelling *Talen, mijn gedacht* mei 2014- Foyer**

De tentoonstelling ging over de verschillende moedertalen en meertaligheid bij kinderen en de emoties die dit kunnen teweegbrengen.

Ter gelegenheid van de Culturele Hoofdstad 2014 werd het concept aangepast en uitgebreid tot een volwassen publiek.

Van 16 mei tot 23 mei was de tentoonstelling toegankelijk in de bibliotheek voor de klassen van de derde graad.

Op 28 april ging er een **vorming over Talen, mijn gedacht** door voor de leerkrachten van de derde graad van de basisscholen en voor de bibliotheekmedewerkers (5 deelnemers).

Op 28 mei ging er, in samenwerking met het Huis van het Nederlands een **vorming *Duidelijke taal*** door voor de vrijwilligers van de consultatiebureaus en voor de bibliotheekmedewerkers (11 deelnemers)

### **O'de Molenbeek – 11 juli feest**

Dit feest werd georganiseerd door de Nederlandstalige Cultuurdienst en haar partners en ging door op 22 juni 2014. De bibliotheek werkte als lokale partner hieraan mee. De verschillende partners (De Nederlandstalige cultuurdienst, de Vaartkapoen...) verzorgden samen het straattheaterfestival.

Er ging in de bibliotheek een vorming van de **Groene apen, Milieuzorg in het Lokaal Cultuurbeleid**, door voor het bibliotheekpersoneel en het personeel van de Nederlandstalige Cultuurdienst (10 deelnemers).

### **Spelletjesnamiddag – op woensdag 11 juni en 9 juli**

Op woensdagnamiddag plaatste de bibliotheek verschillende spelletjes buiten voor het publiek waaronder gezelschapsspelen als dammen, schaken, vier op een rij....(33 deelnemers).

Al deze activiteiten werden verspreid via verschillende kanalen: de website en de elektronische nieuwsbrief van de bibliotheek. de Cultuurdatabank, de agenda van Brussel Deze Week. Een aantal activiteiten werd ook gecommuniceerd via het intern elektronisch berichtenverkeer van de gemeente. Regelmatig verscheen er ook informatie in het krantje van Randstad, het Infoblad van Buurthuis Bonnevie, in de oVerKant van De Vaartkapoen, <http://cultuur1080culture.be...>

Verder werden er ook rond een aantal van deze activiteiten alsook van andere actuele thema's stands opgezet in de bibliotheek met verschillende materialen (DVD, boeken, strips, tijdschriften,etc).

## **B) Educatie**

### **Klasuitleen**

De gemeente Sint-Jans-Molenbeek telt 16 scholen basisonderwijs en kleuterscholen en 1 middelbare school. I. De bibliotheek werkt intensief samen met de verschillende Nederlandstalige kleuter-en basisscholen van Sint-Jans-Molenbeek. Maandelijks zijn er twee volledige weken gereserveerd voor de klasbezoeken en komen er gemiddeld 1630 kinderen naar de klasuitleen in de bib (63 klassen – basisscholen: De Klimpaal, Imelda, Paloke, Regenboog, Sint-Albert, Sint-Jozef, Sint-Martinus, Tyl Uilenspiegel, Vier-Winden, Windekind en Windroos).

Elke klas, zowel kleuters, leerlingen van het lager onderwijs alsook de leerkrachten krijgen jaarlijks, tijdens het eerste bezoek, een uitgebreide rondleiding. De eerste graad secundair onderwijs van het gemeenschapsonderwijs Koninklijk Atheneum Toverfluit komt 1 x per jaar langs voor een rondleiding tijdens de projectweek in februari.

### **Boekpakketten.**

Regelmatig worden er boekpakketten samengesteld op vraag van de scholen, kinderkribbes Ario, Bambino en Elmer West, speelpleinwerking, Het Huis van Culturen en Sociale Samenhang, Dienst Nederlandstalige Cultuurdienst, Jes Brussel, diensten-centrum Marie-José en Maritiem, Buurthuis Bonnevie, Dienst Sociale Zaken gemeente...

Basisschool Toverfluit (9 klassen):	3 boekpakketten
Secundaire school Toverfluit:	2 boekpakketten
Basisschool Imelda Instituut:	3 boekpakket
Kinderdagverblijf Arion:	2 boekpakketten
Kinderdagverblijf Bambino:	1 boekpakket
Kinderdagverblijf Elmer West:	3 boekpakketten
Kinderopvang Tyl Uylenspiegel:	1 boekpakket
Speelpleinwerking:	2 boekpakketten
Huis van Culturen en Sociale Samenhang:	1 boekpakket
Jes Brussel:	1 boekpakket
Nederlandstalige cultuurdienst:	1 boekpakket
Dienstencentrum Marie-José:	3 boekpakketten
Dienstencentrum Maritiem	2 boekpakketten
Dienst Sociale zaken gemeente	1 boekpakket

### **Bibliotheekintroducties 2013-2014**

#### **Bijkomende rondleidingen voor scholen**

- 7 november Rondleiding voor de ouders van kleuterklas 3KK Imelda Instituut (5 deelnemers)
- 13 januari Rondleiding ouders basisschool Windroos 2de leerjaar (4 deelnemers)
- 14 januari Rondleiding ouders basisschool Windroos 3de leerjaar (4 deelnemers)
- 16 januari Rondleiding ouders basisschool Windroos 1ste leerjaar A en B (2 deelnemers)
- 17 januari Rondleiding ouders basisschool Windroos 4de, 5de en 6de leerjaar (4 deelnemers)
- 21 januari Rondleiding Franstalige basisschool nr.9 6de leerjaar (53 deelnemers)
- 25 maart Rondleiding ouders Imelda Instituut (11 deelnemers)
- 23 mei Rondleiding *Talen, mijn gedacht* –De Klimpaal 4de leerjaar (12 deelnemers)
- 26 mei Rondleiding *Talen, mijn gedacht* –Imelda Instituut 5de leerjaar (19 deelnemers)
- 27 juni Rondleiding Ouders basisschool Koekelberg 2de leerjaar (23 deelnemers)

#### **Rondleidingen voor verenigingen**

- 13 augustus Rondleiding voor Bon vzw (Onthaal en Inburgering)– Sint-Jans-Molenbeek (13 deelnemers)

#### **Rondleidingen voor volwassenen uit NT2-onderwijs (Nederlands voor anderstaligen)**

- 3 oktober Rondleiding Brusselleer/ Caleidoscoop (10 volwassenen en 2 begeleiders)
- 3 december Rondleiding Brusselleer en ouders leerlingen Regenboog en Tyl Uylenspiegel (19 volwassenen en 1begeleider)
- 18 februari Rondleiding Brusselleer (9 deelnemers)
- 27 februari Rondleiding Centrum West (5 deelnemers)
- 19 mei Rondleiding Brusselleer niveau 2 – *Talen, mijn gedacht* (9 deelnemer)

#### **Rondleidingen CVO (Centrum voor volwassenenonderwijs)**

- 23 januari Rondleiding Lethas CVO 2.0 (15 deelnemers)
- 20 februari Bibliotheekschool Anderlecht – RFID (6 deelnemers)



**C. Informatievoorzieningen en kennisbevordering - Globale werkingsresultaten 2013-2014**

**COLLECTIE**

<b>Collectie gedrukt</b>	<b>Aanbod 2012</b>	<b>Aanwinsten 2013</b>	<b>Afvoer 2013</b>	<b>TOTAAL 2013</b>
<b>JEUGDAFDELING</b>				
Jeugd fictie (verhalen)	8739	1144	118	9765
Jeugd Strips	1218	131	22	1327
Jeugd non fictie	3890	347	29	4208
Jeugd naslagwerken	50	0	0	50
CD jeugd	4	0	0	4
CD-rom jeugd fictie	0	0	0	0
CD-rom jeugd non fictie	266	0	14	252
DVD jeugd fictie	248	62	1	309
DVD jeugd non fictie	0	-	0	0
<b>Totaal JEUGD</b>	<b>14415</b>	<b>1684</b>	<b>184</b>	<b>15915</b>
<b>AFDELING VOLWASSENEN</b>				
VW Fictie	4952	632	14	5570
VW Strips	603	129	1	731
VW Non fictie	5188	573	185	5576
VW Naslagwerken	214	2	0	216
CD VW	24	0	0	24
CD -rom VW fictie	0	0	0	0
CD-rom VW Non fictie	31	0	0	31
DVD VW fictie	284	75	3	356
DVD VW non fictie	4	0	4	0
<b>Totaal VOLWASSENEN</b>	<b>11300</b>	<b>1411</b>	<b>208</b>	<b>12504</b>
Daisy boeken J	105	94	0	199
Daisy boeken VW	18	22	0	40
<b>LEESZAAL- REFERENTIEWERKEN</b>				
Tijdschriftabbonnementen	31	0	0	31
Tijdschriftnummers	625	329	462	492
Krantenabbonnementen	5	-	0	5
<b>Totaal LEESZAAL</b>	<b>784</b>	<b>445</b>	<b>462</b>	<b>767</b>

IBL

(interbibliothecair leen- verkeer)	13	11	-	24
MAGAZIJNCOLLECTIE*				
Uitleenbaar gedrukt	1676	377	0	2053
Niet uitleenbaar gedrukt	17	3	0	20
AVM	19	3	0	22
Totaal MAGAZIJN	1709			2095
TOTALE COLLECTIE	28200	4680	462	31281

\* De magazijncollectie wordt gebruikt ter aanvulling van de boekpakketten voor de scholen. De statistische gegevens van 2014 zijn nog niet ter beschikking van de bibliotheek.

<b>Totaal gedrukt:</b>	<b>30289</b>
<b>Totaal AVM:</b>	<b>992</b>
<b>Totaal:</b>	<b>31281</b>

## LENERS

In 2013 telt de bibliotheek 2747 leners.

De bibliotheekgebruikers hebben 928 halfuren gebruik gemaakt van de internetcomputers.

Leners	2012	2013
Jeugd die in het werkgebied woont	496	599
Jeugd die buiten het werkgebied wonen	93	125
Aantal kaarten voor niet-individuele gebruikers – jeugd	91	105
Kaarten voor niet –individuele gebruikers-jeugd: bereikte doelgroep (vb. klasuitleen)	1228	1092

TOTAAL LENERS JEUGD	1908	1921
Volwassenen die in het werkgebied wonen	147	368
Volwassenen die buiten het werkgebied wonen	114	330
Aantal kaarten voor niet-individuele gebruikers-jeugd : groepen	9	8
Kaarten voor niet –individuele gebruikers-volwassenen: bereikte doelgroep	118	120
TOTAAL voor VOLWASSENEN	388	826
TOTAAL AANTAL LENERS	2296	2747

#### Nieuwe INSCHRIJVINGEN

	2013	2014 (1/1-31/7)
Jeugd jonger dan 15j	175	90
Jeugd tussen 15j-17j	30	7
Volwassenen	108	93
TOTAAL	313	190

#### BEZOEKERS

De bibliotheek beschikt via het systeem RFI D over een bezoekersteller en bijgevolg kan er bijgehouden hoeveel bezoekers er geweest zijn in de bibliotheek.

<b>BEZOEKERS</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Ongeacht of ze een boek uitlenen of geregistreerd zijn als lid.  (enkele telling)	18384	18478

### **INTERNET**

<b>Internet</b>	<b>2013</b> <b>(van 1/9 – 31/12)</b>	<b>2014</b> <b>1/1-31/7</b>
Gratis	366 consultaties	562 consultaties

### **UITLENINGEN**

Overzicht aantal uitleningen per afdeling.

<b>AFDELING</b>	<b>2013</b>
Jeugd GEDRUKT	
J fictie	21834
J strips	6214
J non fictie	8059
J naslagwerken	0
Volwassen GEDRUKT	
VW fictie	2227
VW strips	994
VW non fictie	2347
VW naslagwerken	0
Tijdschrift J en VW	349
<b>Totaal</b>	<b>42024</b>

Jeugd AVM	
CD	0
CD-rom fictie	0
CD-rom non fictie	48
DVD Film	529
DVD non fictie	0
Volwassenen AVM	
CD	0
CD-rom fictie	210
CD-rom non fictie	0
DVD Film	1060
DVD non fictie	0
Daisy boeken J en VW	4
<b>Totaal</b>	<b>1851</b>
IBL	24
Magazijncollectie	
Gedrukt	1174
AVM	23
<b>Totale collectie</b>	<b>45096</b>
<b>J + VW gedrukt</b>	43322
<b>J + VW AVM</b>	1851
	-----
	<b>45096</b>

### Globale werkingsresultaten 2013

Totaal aantal leden.....	2747
Totaal collectie.....	31.281
Totaal aantal uitleningen.....	45.096

### EFFECTIVITEITSGEGEVENS

De effectiviteit gegevens geven informatie over de werkingsresultaten van een bibliotheek. Onderstaande berekeningen maken duidelijk dat gemiddeld elke lener 16 werken heeft geleend. Per lezer bezit de bibliotheek 1 boeken en elk boek wordt bijna meer dan 1x uitgeleend.

#### Leenfrequentie (uitleningen/leners)

De leenfrequentie geeft de verhouding weer tussen het aantal uitleningen en het aantal leners: zij geeft

m.a.w. weer hoeveel boeken elke gebruiker per jaar gemiddeld ontleent.

2013

16,41

### **Bezitscoëfficiënt (collectie/leners)**

De bezitscoëfficiënt geeft de verhouding weer tussen het collectiebezit en het aantal leners: hij geeft m.a.w. weer hoeveel boeken iedere gebruiker gemiddeld ter beschikking heeft.

2013

11,38

### **Gebruikscöefficient (uitleningen/collectie)**

De gebruikscöefficient geeft de verhouding weer tussen het collectiebezit en het aantal ontleningen. Hij geeft m.a.w. weer hoeveel keer een boek gemiddeld uitgeleend wordt.

2013

1,44

Het systeem 'BruNO', ou 'Brussels Netwerk Openbare Bibliotheken', is ontwikkeld in samenwerking met het SBB (Brussels Steunpunt voor bibliotheken), de VGC en het CIBG (Centrum voor Informatica voor het Brussels gewest).

## **2. ACTIVITES**

Les activités peuvent être subdivisées dans 3 groupes:

### **A) Participation de culture – Rencontre – Détente**

Activités pour la jeunesse (4 ans- 7 ans et 8 ans et 11ans)

La bibliothèque a organisé **Lire à haute voix** en collaboration avec des bénévoles pour les enfants entre 4 ans- 7 ans et 8 ans et 11ans.

Le mercredi : 14 août, 18 septembre, 23 octobre, 20 novembre et 18 décembre – 72 participants).

Le samedi : 21 septembre, 19 octobre, 23 novembre et le 21 décembre (52 participants).

En 2014 : 18 janvier, 22 janvier, 15 février, 19 février, 19 mars, 22 mars, 23 avril, 21 mai, 24 mai, 18 juin et 21 juin (33 participants).

### **Boekbaby (0 an-3 an) – 21 mars 2012**

La bibliothèque participe à l'organisation locale de la 'Boekbaby' depuis le 21 mars 2012. Elle a reçu le support logistique et organisationnel de la SBB (Streekgericht Bibliotheek-beleid) et de la crèche Arion.

Des 6 septembre à 4 octobre il y avait une **exposition** sur des bandes dessinées avec le thème Bruxelles (organisé par la bibliothèque et vtbKultuur Anderlecht-Molenbeek).

### **Nationale voorleesweek – Lire à haute voix**

Une table avec des livres pour les écoles et les visiteurs a été fait dans l'entrée.

- 19 novembre deux conférences d'auteur -Jan de Kinder (écoles Windroos et Windekind avec 72 participants).
- 20 novembre deux conférences d'auteur – Bart van Nuffelen (écoles : De Klimpaal, Regenboog en Vier Winden – 74 participants).
- 21 novembre Kip van Troje (écoles : De Klimpaal avec deux groupes – 36 participants)
- 23 novembre Lecture multilingue (Foyer- Cuisiner avec Pirate Lars (25 participants)
- 27 novembre Muziek op schoot – Tamboeri (13 mois-24 mois : 48 participants)

Le nombre de participants total: 255.

Davidfonds Molenbeek et la bibliothèque ont organisé le concours **Junior Journalistenwedstrijd** avec le thème *La guerre et la paix* pour le deuxième et troisième degré de l'école de base (écoles : Sint-Karel en Imelda Instituut : 72 participants). Le 28 mars il y avait une atelier avec Joe Baele qui racontait l'histoire *De moeder en de drie soldaten* (Ernest Claes) et après il y avait une petite réception.

### **La Semaine du livre pour jeunes, sous le thème: *Danger!* - 15 mars à 30 mars 2014**

Dans le cadre de la *Semaine du livre pour les jeunes 2014* la bibliothèque a organisé 12 ateliers ( Wim Collin, Marijke Goossens, CJM en Veerle Ernalsteen et trois conférences d'auteur (Wally De Doncker) pour les écoles primaires et une raconte pour l'école secondaire (Joe Baele). Les frais ont été portés en partie par la SBB. La plupart du budget est venue de la commune.

Ecoles primaires participantes: De Klimpaal, l'Institut Imelda, Paloke, Regenboog, Sint-Jozef, Vier Winden, Windekind en Windroos (265 élèves).

Les élèves du 5ième et 6ième classe des écoles primaires ont participé a la conférence d'auteur (Wally De Doncker: De Klimpaal l'institut Imelda, Vier winden en Windroos (97 élèves).

Joe Baele a raconté pour la première classe secondaire concernant le Première Guerre Mondiale (7 février - 38 participants).

### **Les animations d'enfant: 17, 18 en 19 mars 2014**

En collaboration avec le SBB, la bibliothèque a organisé pour les tous-petits 9 ateliers (Ecoles maternelles: De Klimpaal, Marie-Josépark, Regenboog, Vier Winden et Windekind - 151 participants).

Le nombre de participants total: 513.

### **Lecture de livres à domicile: janvier-mars 2014**

La bibliothèque participe à l'organisation locale de la 'Boekenbende aan huis'. Elle a reçu le support logistique et organisationnel de la SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid). Par l'intermédiaire de ce projet, des étudiants de l'enseignement supérieur lisent des histoires à haute voix pour des enfants de familles ayant un retard linguistique. Le but est à atteindre les enfants de la troisième classe maternelle et de la 1ière année d'études. Cette année on a eu deux parcours, un avec les étudiants de la formation des enseignants pour les écoles de base (13 participants) et un avec les étudiants de la formation Orthopédagogie (15 participants). La bibliothèque a placé 28 étudiants dans 28 familles. Les écoles qui y ont participé sont : l'Institut Imelda, Regenboog, Sint-Karel, Vier Winden et Windekind.

### **Lecture de livres à domicile extra avec Centre West et de la SBB : janvier-mars 2014 (10 participants).**

Le 26 mars la bibliothèque a organisé un **atelier Lire à haute voix** pour les parents des élèves de l'école de base Vier Winden (50 participants).

Avec le support logistique et organisationnel de la SBB (Streekgericht Bibliotheekbeleid) et avec les partenaires Brusselleer et HUB Brussel ont a organisé dans la bibliothèque le projet

Voorleesrugzakjes *En ze lezen nog lang en gelukkig...* pour les parents des élèves des l'écoles Regenboog et Tyl Uylenspiegel (30 participants).

### Activités pour les adultes et les familles

Il y a souvent dans la bibliothèque **des tables avec des thèmes**. Quelques exemples : semaine de la démence (16 septembre – 21 septembre) , 50 ans migration en Belgique (16 décembre – 22 décembre), la semaine de la santé (5 mai – 9 mai)...

Sous la coordination de Brom (Brede School Molenbeek) et sont partenaires ont a eu le marché des loisirs avec le projet **Ezelsoor**: Les enfants pourrait plastifier leurs livres pour l'école (4 septembre).

### La semaine de la bibliothèque: *Kom binnen, en zet u* (12 à 20 octobre 2013)

- Le 13 octobre -Landelijke verwendag- Sur cette jour les lecteurs et les nouveaux visiteurs ont été gâtés avec de bonnes petites choses à boire et à déguster.  
A l'occasion de la semaine de la bibliothèque, les livres enlevés ont été vendus pour un petit prix..  
Grime pour les enfants.
- 17 octobre Journée du dialogue en collaboration avec le centre d'intégration Foyer et Randstad (30 participants).
- 19 octobre Visite guidée à Bruxelles par VZW Moca (3 participants)
- 21 octobre Une lecture avec Jolien Janzing concernant les sœurs Brontë à Bruxelles. Après il y avait une High Tea réception (27 participants)

150 personnes ont participé à la semaine de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque a participé le 15 novembre à *la Brusselse bibliothecarissendag*.

**Exposition** de 25 octobre à 16 novembre vec le thème *Actie zoekt Burger* (de Vaartkapoen).

**Film** *Hugo* pour la jeunesse – 30 novembre (5 participants).

### Service de livres à Centre Marie-José

Depuis septembre 2005, le service de livres, crée pour le Centre de jour – Centre de rencontres pour seniors 'Marie-José', fonctionne de mieux en mieux. Le service vise à permettre aux lecteurs moins mobiles d'emprunter des livres quand même.

Ainsi, le service de l'atelier de la commune apporte un paquet de livres (romans et ouvrages d'informatifs) au centre.

Depuis novembre 2006, la bibliothèque néerlandophone a mis en place une coopération avec la bibliothèque francophone à Molenbeek-Saint-Jean, et elle a convenu que le centre de services doit désormais recevoir bimensuel un paquet de livres francophones.

### Le service de livre à la maison

La bibliothèque a étendu ses activités vers des lecteurs ayant de plus en plus de difficultés à se rendre eux-mêmes à la bibliothèque. Pour l'instant, il y a personne qui profitent de ce service.

**Toast Littéraire** en collaboration avec Le Davidsfonds (19 janvier – 26 participants). Dries Vanysacker a donné une conférence d' auteur de son livre *Vlaamse wielerkoppen*.

**Film** *Chouas Sadies Chouas* – 19 février - pour les visiteurs de la bibliothèque.



### **Fête de Bonnevie – 26 avril 2014**

La bibliothèque a fait un coin pour lire pour des enfants.

**La journée du patrimoine** avec le thème *Grenzeloos* sur 27 avril dans la salle de commune de Molenbeek-Saint-Jean. La bibliothèque a participé à cette jour avec des jeux pour les enfants.

Conférence d'auteur concernant le thème d'Islam avec le professeur **Johan Leman** (11 mai – 21 participants). Après il y avait une réception multiculturelle

### **Fête 11 juillet 2014 – O'de Molenbeek**

Le fête a été organisé le 22 juin par le service Culture néerlandophone. en collaboration avec ces partenaires (la bibliothèque et gemeenschapscentrum De Vaartkapoen).

### **Jeux – le mercredi 11 juin et le 9 juillet**

Le mercredi après-midi étaient différents jeux placés dehors. On pourrait jouer jusqu'à la fermeture de la bibliothèque.

## **B) Education**

### **Les emprunts classiques**

Molenbeek-Saint-Jean compte 17 écoles fondamentales, 1 école secondaire et 15 écoles maternelles. La collaboration entre la bibliothèque et les écoles est efficace. L'année passée, 63 classes ont emprunté des livres à la bibliothèque lors de l'emprunt de classe mensuel (Ecoles primaires : 1630 participants - De Klimpaal, Institut Imelda, Paloke, Regenboog, Sint-Albert, Sint-Jozef, Sint-Martinus, Tyl Uilenspiegel, Vier Winden, Windekind et Windroos).

### **Paquets de livres**

L'école maternelle et primaire de Toverfluit (9 classes):	3 paquet de livres
L'école secondaire de Toverfluit:	2 paquet de livres.
3	

Crèche Arion:	2 paquet de livres.
Crèche Bambino:	3 paquet de livres.
Crèche Elmer West:	3 paquet de livres.
Kinderopvang Tyl Uilenspiegel	1 paquet de livres
Speelpleinwerking:	2 paquet de livres.
Jes Brussel:	1 paquet de livres
Huis van Culturen en Sociale Samenhang	3 paquet de livres.
La Culture Néerlandophone:	1 paquet de livres.
Centre Marie-José:	3 paquet de livres.
Centre Maritime	3 paquet de livres
Service Sociaux (Molenbeek-Saint-Jean)	1 paquet de livres

### **Introductions à la bibliothèque**

La bibliothèque organise régulièrement, sur la demande des écoles et des institutions les visites guidées.

### Pour les écoles

- 7 novembre pour les parents de l'école primaire de l'institut Imelda 3KK (5 participants)
- 13 janvier pour les parents de l'école primaire de Windroos deuxième année (4 participants))
- 14 janvier pour les parents de l'école primaire de Windroos troisième année (4 participants))

- 16 janvier pour les parents de l'école primaire de Windroos première année (2 participants)
- 17 janvier pour les parents de l'école primaire de Windroos quatrième, cinquième et sixième année (4 participants)
- 21 janvier pour les parents de l'école primaire Francophone numéro 9 (53 participants)
- 25 mars pour les parents de l'école primaire de l'institut Imelda (11 participants)
- 23 mai Visite Guidée pour l'exposition *Talen, mijn gedacht* –De Klimpaal quatrième année (12 participants)
- 26 mai Visite Guidée pour l'exposition *Talen, mijn gedacht* –De Klimpaal quatrième année (19 participants)
- 27 juin Rondleiding Ouders basisschool Koekelberg deuxième année (23 deelnemers)

### **Les visites guidées pour les associations**

- 13 août Bon vzw (Onthaal en inburgering) – Molenbeek-Saint-Jean (13 participants)

### **Les visites guidées pour Brusselleer-éducation pour les adultes (NT2)**

- 3 octobre Brusselleer avec les femmes de Caleidoscoop (12 participants)
- 3 décembre Brusselleer et les parents des élèves des écoles primaires de Regengoog et Tyl Uylenspiegel (20 participants)
- 2 février Brusselleer (19 participants)
- 27 février Centre West (5 participants)
- 19 mai Brusselleer – deuxième niveau (9 participants)

### **Les visites guidées pour CVO-éducation (Centre pour la formation des adultes)**

- 23 janvier Visite guidée pour CVO Lethas (12 et 8 part15 participants)
- 20 février CVO Bibliotheekschool Anderlecht – RFID (6 participants)

### **Formations pour les adultes**

- 28 avril Langues (Foyer) pour les enseignants de les écoles primaires (5 participants)
- 28 mai Huis van het Nederlands – Duidelijke taal pour les crèches (11 participants)
- 18 juillet Groene apen pour le personnel de la bibliothèque et la service Culturelle Néerlandophone (10 participants)

## **C) La disposition d'information et la promotion**

### **Résultats de fonctionnement globaux de la bibliothèque en 2013-2014**

#### **COLLECTION**

<b>La nature de la publication</b>	<b>Total 2012</b>	<b>achat 2013</b>	<b>Ecoulement des livre 2013</b>	<b>Total 2013</b>
Section Jeunesse (J)				
Histoires	8739	1144	118	9765
BD	1218	131	22	1327
Livres informatifs	3890	347	29	4208
Ouvrages de référence	50	0	0	50

CD jeu/d	4	0	0	4
CD-rom jeu/d fictie	0	0	0	0
CD-rom jeu/d non fictie	266	0	14	252
DVD jeu/d fictie	248	62	1	309
DVD jeu/d non fictie	0	-	0	0
Total	14415	1684	184	15915
<b>Section Adultes (A)</b>				
Histoires	4952	632	14	5570
BD	603	129	1	731
Livres informatifs	5188	573	185	5576
Ouvrages de référence	214	2	0	216
CD VW	24	0	0	24
CD -rom VW fictie	0	0	0	0
CD-rom VW Non fictie	31	0	0	31
DVD VW fictie	284	75	3	356
DVD VW non fictie	4	0	4	0
Total	11300	1411	208	12504
Daisy Livres J et A	105	94	0	199
Abonnements des Numéros des magazines	18	22	0	40
Journeaux	31	0	0	31
Total	625	329	462	492
	5	0	0	5
	784	445	462	767
IBL				
Prêt entre bibliothèques	13	11	0	24
<b>Entrepôt collection</b>				
Livres prétables	1676	377	0	2053
Livres pas pour le prêt	17	3	0	20
AVM	19	3	0	22
Total	1709			
Collection totale	28200	4680	462	31281

<b>Total imprimé</b>	<b>30289</b>
<b>Total AVM:</b>	<b>992</b>
<b>Total:</b>	<b>31281</b>

## UTILISATEURS

En 2013 il y a 2747 emprunteurs.

<b>Emprunteurs</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Jeunesse qui vivent dans la région de la commune	496	599
Jeunesse qui vivent en dehors la région de la commune	93	125
Cartes pour les utilisateurs non individuels –jeunesse groupes	91	105
Cartes pour les utilisateurs non individuels –jeunesse – par exemple prêts de classe	1228	1092
<b>Total JEUNESSE</b>	<b>1908</b>	<b>1921</b>
Adultes qui vivent dans la région de la commune	147	368
Adultes qui vivent en dehors de la région de la commune	114	330
Cartes pour les utilisateurs non individuels -jeunesse	9	8
Cartes pour les utilisateurs non individuels – adultes/groupes	118	120
<b>Total ADULTES</b>	<b>388</b>	<b>826</b>

Total EMPRUNTEURS	2296	2747

### Nouvelles INSCRIPTIONS

Emprunteurs	2013	2014 1/1 – 31/7
Jeunesse < 15 ans	175	90
Jeunesse 15-17 ans	30	7
Adultes	108	93
Total	313	190

### VISITEURS

La bibliothèque dispose d'un compteur de visiteur.

Visiteurs	2013	2014 (jusqu'au 31 juillet 2014)
Malgré ou eux, prêter un livre ou il est enregistré en tant que membre	18384	18478

### INTERNET

Internet	2013	2014 (jusqu'au 31 juillet 2014)
Gratuit	366 consultations	562 consultations

**EMPRUNTS**

<b>La nature de la publication</b>	<b>2013</b>
Jeunesse Imprimé	
Histoires	21834
BD	6214
Livres informatifs	8059
Ouvrages de référence	0
Adultes (A)	
Histoires	2227
BD	994
Livres informatifs	2347
Ouvrages de référence	0
Magazines J et A	349
<b>TOTAL imprimé</b>	<b>42024</b>
Jeunesse AVM	
CD	0
CD-rom histoires	0
CD-rom informatifs	48
DVD Film	529
DVD non informatifs	0
Adultes AVM	
CD	0
CD-rom histoires	210
CD-rom informatifs	0
DVD Film	1060
DVD non informatifs	0
Daisy J et A	4
Livres et AVM	
<b>Totale AVM</b>	<b>1851</b>
IBL Prêt entre bibliothèques	24
Entrepôt collection	1174
Imprimé	23
AVM	

<b>TOTAL COLLECTION</b>	<b>45096</b>
-------------------------	--------------

### Résultats d'exploitation globaux 2013

<b>Total emprunteurs</b>	<b>2747</b>
<b>Total collection</b>	<b>31.281</b>
<b>Total emprunts</b>	<b>45096</b>

### Données d'efficacité

Ces données d'efficacité informent sur les résultats de fonctionnement d'une bibliothèque. Les calculs ci-dessous nous apprennent que chaque lecteur a emprunté 16 ouvrages en moyenne. La bibliothèque possède 11 livres par lecteur et chaque livre est emprunté plus que un fois.

### Fréquence d'emprunt (emprunts / emprunteurs)

La fréquence d'emprunt indique la relation entre le nombre de emprunts et le nombre d'emprunteurs: en d'autres termes, elle indique combien de livres sont annuellement empruntés par utilisateur, en moyenne.

#### 2013

16,41

### Coefficient de possession (collection/emprunteurs)

Le coefficient de possession indique la relation entre la collection et le nombre d'emprunteurs. Autrement dit : il indique le nombre de livres que chaque emprunteur a, en moyenne, à sa disposition.

#### 2013

11,38

### Coefficient d'utilisation (emprunts / collection)

Le coefficient d'utilisation indique la relation entre la possession de la collection et le nombre d'emprunts. En d'autres termes, il indique le nombre de fois qu'un livre a été emprunté, en moyenne.

#### 2013

1,44

### Automatisation

**Le système 'BruNO', ou 'Brussels Netwerk Openbare Bibliotheken', a été développé en collaboration avec la SBB, la VGC et le CIBG (Centre d'informatique de la Région bruxelloise).**

## Culture Néerlandophone/Nederlandstalige Cultuur

### 1. MISSION

En 2013-2014, le service de la culture néerlandophone était composé de deux personnes – en plein temps -, dont une personne est subventionnée par la communauté flamande dans le cadre de la politique culturelle locale. L'autre personne est payée sur fonds propres de la commune. Le service est situé à la rue du Jardinier, 47B à 1080 Molenbeek – Saint – Jean. Il est accessible tous les jours de 8h jusqu'à 16h, par téléphone 02 412 06 32/33 ou par mail [cultuurbeleid.1080@molenbeek.irisnet.be](mailto:cultuurbeleid.1080@molenbeek.irisnet.be).

Le service a deux missions:

Premièrement, il garantit un service culturel aux habitants, aux associations et aux autres personnes intéressées. Il répond à toutes les questions qui concernent la culture et les loisirs et il renvoie tout le monde aux instances culturelles et communales appropriées. Le service organise aussi un programme culturel pour les habitants.

Deuxièmement, le service coordonne le 'Lokaal Cultuurbeleid', un partenariat entre différentes associations culturelles, qui œuvrent ensemble au développement culturel de la commune. Cette mission n'est autre que l'application du décret dd. 13 juillet 2001 'portant stimulation d'une politique culturelle locale qualitative et globale' de la communauté flamande. Le service suit de près tous les processus de la politique culturelle néerlandophone. Il s'agit, entre autre, de l'encadrement du conseil culturel, de dresser un plan sur 6 années en matière de gestion culturelle, les plans d'action annuels et l'état d'avancement et il s'agit aussi de l'organisation et de la coordination de projets culturels.

Dans ces missions, le service de la culture néerlandophone est assisté par le conseil culturel, qui a été établi le 5 mars 2007 selon la formule du décret dd. 13 juillet 2001 et selon l'article 5 du règlement organique pour l'installation du conseil culturel dd. 29 avril 2005. Cette formule détermine la composition du conseil : d'une part les associations culturelles collaborant avec des bénévoles et des professionnels, et d'autre part les experts en matière de culture qui sont domiciliés à la commune. Le conseil culturel de Molenbeek – Saint – Jean a 17 membres disposant d'un droit de vote et 3 observateurs. Le conseil a pour mission (article 2 du règlement organique pour l'installation du conseil culturel) :

- La stimulation d'une politique culturelle globale et de qualité, comme repris à l'art. 3 du décret dd. 13 juillet 2001. Le conseil culturel émet des avis sur la mise en page, l'exécution et l'évaluation du plan communal de gestion culturelle et est de ce fait impliqué lors de la préparation et mise en œuvre de la politique culturelle.
- Conseiller le conseil communal et le collège du Bourgmestre et de ses Echevins, sur les affaires culturelles néerlandophones, comme prévu à l'article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 sur la réforme des institutions ; de 1 à 10 :
  - la protection de la langue ;
  - la stimulation des recherches;
  - les Beaux-Arts;
  - le patrimoine, les musées et les instances scientifiques – culturelles
  - les bibliothèques, les discothèques et les services similaires ;
  - le radio, la télévision et l'assistance à la presse écrite ;
  - la politique de la jeunesse (sauf s'il y a un conseil de la jeunesse) ;



- l'éducation permanente et l'animation culturelle ;
- les sports, l'éducation physique et la vie en plein air ;
- les loisirs et le tourisme.
- La promotion et l'organisation des concertations, la coordination et la collaboration entre les associations culturelles;
- Le rassemblement d'information et de documentation sur la vie culturelle et les besoins culturels ;
- Les représentants des associations, qui sont membres du conseil culturel, informent la base et sonde sa base

Depuis le 1er janvier 2008 jusqu'au 31 juillet, une collaboratrice du service s'occupe de la coordination des plaines de jeux communales néerlandophones.

## 2. ACTIVITÉS

Du 1 août 2013 au 31 juillet 2014, le service de la culture néerlandophone a effectué les deux missions (le service culturel et coordonner la politique culturelle) de différentes manières.

### - **service culturel communal**

Dans le cadre du service culturel, de multiples contacts avec la population ont eu lieu : par téléphone, e-mail et conversations de visu.

Le service fait aussi partie de différentes structures consultatives. Lors de ces réunions, il s'est informé de la vie culturelle à Molenbeek – Saint – Jean :

- Le conseil d'administration du CC De Vaartkapoen  
Le service de la culture néerlandophone a suivi les réunions du conseil de gestion du centre communautaire, toutes les 6 semaines, le mardi soir.
- Le conseil d'administration de la O.B. De Boekenmolen  
Le service de la culture néerlandophone a suivi les réunions du conseil de gestion de la bibliothèque, le 20 novembre 2012 et le 3 juillet 2013.
- Le conseil préparatoire du 'CBC – Overleg'  
Le service de la culture néerlandophone a suivi le réseau des coordinateurs culturels bruxellois, un groupe de réflexion en matière de la politique culturelle locale qui rassemble 12 communes bruxelloises. Le réseau se réunissait chaque dernier jeudi du mois.
- Le service culturel néerlandophone fait partie du comité des professionnels, un réseau de professionnels en matière de culture dans la commune, à savoir la bibliothèque publique De Boekenmolen, la Maison des Cultures et de Cohésion Sociale et le Centre Culturel De Vaartkapoen. Ils se réunissent pour parler de la politique culturelle locale à suivre ainsi que des développements culturels dans la commune.

Le service de la culture néerlandophone a organisé/ contribué aux activités culturelles suivantes:

- Une série de concerts à la salle de fête Sippelberg, en collaboration avec l'asbl Moca et le service des Actions Sociales. A diverses occasions, les artistes musicaux ont assuré des après-midi de détente, surtout pour les personnes âgées, pour qui c'était l'occasion de se rencontrer :
  - 19/09/2013: Jef De Smedt
  - 17/10/2013: Johnny Clarisse
  - 14/11/2013: Paul Severs
  - 16/01/2014: Will Ferdy
  - 20/02/2014: Magic Cortez Band
  - 13/03/2014: Jacques Raymond en Ingriani
  - 17/04/2014: Lisa Del Bo

15/05/2014: Dany Fabry

19/06/2014: Lily Castel

- Le service soutient aussi l'organisation logistique des productions/ programmations pour enfants, organisées par vzw MOCA.
- Les jeudis 5, 12, 19 et 26 septembre 2013, le service organisait Zinneterasse (e.c.a. GC De Vaartkapoen, la MCCS et restaurant social Les Uns & Les Autres) pendant le marché hebdomadaire avec des spectacles culturels, des dégustations, ... à la rue du Facteur.
- Le 26 mars 2014, le service a soutenu l'organisation de la 'Nacht van de Geschiedenis' de Molenbecca & Davidsfonds autour de la Première Guerre Mondiale et ses héros molenbeekoïses.
- Le 27 avril 2014, le service a organisé le Erfgoeddag autour du thème 'grenzeloos/ sans frontières'. Une vue personnelle sur la 50 ans de la migration marocaine était présentée via un 'salon souvenir', une expo élaborée, un film et des ateliers pour les enfants avec la bibliothèque néerlandophone, GC De Vaartkapoen, Molenbecca.
- Soutien financier du festival des Marionnettes, organisé par le service de la jeunesse, qui se déroulait le weekend du samedi 10 et dimanche 11 mai 2014 Le samedi 18 mai 2013, la fête au parc Bonnevie a été organisée. Pour l'organisation de la fête, plusieurs associations et institutions ont collaboré. Le service culture a participé à la programmation de quelques actes culturels.
- Organisation du parcours d'artistes 'Parcours1080' le week-end du 7 et 8 juin 2014 dans le cadre de Métropole Culture 2014.
- L'organisation de la fête de la communauté flamande le dimanche 22 juin 2014, ainsi que le dimanche 6 juillet 2014. Le 22 juin, la sixième édition du festival de théâtre de rue « O'de Molenbeek » ainsi qu'un pique-nique géant sur la pelouse, ont eu lieu à la rue Sainte Marie. Au programme: acrobatie, cirque et des animations permanentes. Ce festival a été organisé en collaboration avec le centre communautaire De Vaartkapoen et a compté environ 400 participants. Le festival faisait partie de l'événement
- Le 6 juillet 2014, un concert de Demi Gues a été organisé dans la grange du château du Karreveld. Les 65 personnes présentes étaient accueillies par un speech de l'échevin. Le concert a été clôturé par une petite réception.
- Chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, le service organise avec la bibliothèque De Boekenmolen, un après-midi de jeux à la bibliothèque.
- **la coordination de la 'Lokaal Cultuurbeleid'**

Sur ordre de la Région flamande, le service de la culture néerlandophone a pris en charge la coordination de la politique culturelle locale, 'Lokaal Cultuurbeleid'. Le service a fait le suivi du conseil culturel en tant qu'organe consultatif.

Le conseil culturel s'est réuni le 30 septembre, le 22 octobre 2013, le 18 mars et le 26 juin 2014. En tant qu'organe consultatif communale, il a émis des avis quant aux mesures culturelles et initiatives concrètes repris dans le plan de politique culturelle. La coordinatrice a fait le plan intégré 2014 – 2019, approuvé par le conseil communal le 22 novembre 2013, par la VGC et par la Communauté flamande. Le plan a été traduit en français et un résumé compréhensible a été fait.

Le service de la culture a aussi coordonné /participé à des projets en collaboration avec des partenaires culturels molenbeekoïses. Il s'agit des projets suivants:

- le dimanche 22 septembre 2013, le service a participé à Embarquement Immédiat dans le quartier Maritime, pendant la journée sans voiture. Les résultats du projet 'l'usine aux histoires' a été de nouveau présenté avec des contes et des gâteaux du livre « des héros maritimes »
- Living Expo : un projet artistique qui rassemble les histoires des habitants, la production des

spectacles et un reportage photo dans le cadre de Métropole Culture 2014. Ce projet est réalisé en partenariat avec CC Vaartkapoen et la Maison de la Culture et de la Cohésion sociale. Les spectacles dans les livings molenbeekoïses se déroulaient le 29 et 30 mars 2014 et le 5 et 6 avril 2014. Les photos ont été prises des habitants molenbeekoïses et des façades spéciales. Les photos (grand format) font une expo en plein air. Le catalogue sera présenté le 13 septembre 2014.

- Action recherche Citoyen : la continuation du projet qui fait appel aux citoyens via des débats et des activités culturelles comme des interventions au café, des visites au musée, ... les résultats contenaient e.a. un catalogue 'Koek de Cœur' qui racontait l'histoire du croissant, une installation – vidéo qui présente les reportages d'un an Action Recherche Citoyen et qui faisait un tour de la MCCS, BON, la bibliothèque, ...

Quelques nouveaux projets ont été lancés, sur base de l'événement Métropole Culture 2014 :

- Le dimanche 3 avril 2014, le service participait dans l'organisation d'une soirée danse 'Radio Modern' au château du Karreveld dans le cadre de Molendance (Métropole Culture 2014)
- Le samedi 26 avril 2014, le service participait dans la fête Bonnevie dans le cadre de Molencanal (Métropole Culture 2014). Le service programmat quelques spectacles culturels et soutenait la parade Zinneke dans l'organisation de son Soumonce le même jour.
- Le concept de Action recherche Citoyen s'oriente à la propriété dans les années suivantes. Un premier brainstorming a lancé cette piste le 26 juin 2014.
- Le service lancera 'Molenbeek goes clean', lié à Action recherche Citoyen et à le projet flamand 'groene apen', dont le service de la culture et la bibliothèque font partie. Ce projet repense l'organisation interne, l'organisation des événements et la mobilisation du public, en ajoutant un volet écologique et ergonomique. Le service participait aux rencontres du 15 février 2014 et 14 juin 2014 et organisait un brainstorming pour élaborer des actions positives le 18 juillet 2014.

Le service de la culture a fait 3 cartes sur Molenbeek. Les cartes contiennent chacune un parcours unique, notamment un parcours pour familles au Centre Historique, un parcours à vélo à la commune et le parcours du Foyer. Ces 3 cartes font parties d'un collectif de 9 cartes co

#### **Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale**

##### **I) MISSIONS :**

Les objectifs de la Maison : apprendre à (se) découvrir, apprendre à (se) reconnaître, apprendre à respecter sa culture et celle de son voisin, prendre conscience et apprivoiser ses propres capacités d'expression et les mettre en valeur.

##### **II) ACTIVITES :**

L'axe thématique de la saison 2013-2014 consacré aux 4 éléments (thématique choisie dans le cadre de la Métropole 2014) a été l'occasion d'offrir aux enfants à partir de 3 ans les ateliers créatifs Maison du mercredi et du samedi sans oublier les ateliers pour les tout-petits (à partir de quelques semaines) et leurs parents, ainsi que des moments contés dans les crèches et les consultations ONE. Les stages de vacances pour enfants et jeunes se sont déclinés à travers des ateliers autour des 4 éléments (Toussaint, Carnaval, Pâques, Été) et se sont déroulés pour la première fois en collaboration avec le CCM pendant les vacances de Toussaint 2013.

La MCCS a également poursuivi et amplifié sa programmation d'ateliers créatifs pour adultes (théâtre, danses, yoga, création de vêtements). La session d'ateliers de création et montage ciné-vidéo a rencontré un succès toujours grandissant auprès des adolescents avec, en 2013-2014 une

première collaboration avec les jeunes de l'Oranger dans le quartier Maritime. Résultat final de l'atelier : expositions de photos (portraits d'habitants du quartier) dans le cadre de Cafet'arts en mai 2014.

Elle a poursuivi ses productions et coproductions tels la Zinneterrasse (Troupe du Marché septembre 2013), les classes d'immersion pour les écoles primaires francophones et néerlandophones, les projets « Kunst in de Klas » en collaboration avec les écoles primaires molenbeekoises etc...

Le Ciné-Club a ravi les publics adultes, jeunes et enfants alliant à la fois dessins animés, films d'auteurs, débats. A pointer : la séance sous les étoiles dans la cour de la Maison, en juillet, avec le très beau film La Marche.

Au niveau de la salle de spectacle, la Maison a mis en œuvre une programmation originale de spectacles (théâtre, danse, musique) à l'attention des jeunes mais aussi du grand public. En 2013 : journée Indian day dans le cadre d'Europalia Inde, L'amour est dans le blé, Les désobéisseurs, Bx stand up, Voiseau, les Dieux à l'Opéra. En 2014 : Poids Plume, Limyth, Sucre, venin et fleur d'oranger, Umm, Contrôle d'identité, le Bureau des Histoires, Ik en den Theo, B-Orders, Wonders, West side Story, Danseurs en transit (Bonom), le Courrier des Enfants, Roméo et Juliette, la Naissance des révoltes,...

D'autres projets, dans le cadre de la Métropole Culture 2014, ont été accueillis ou coproduits par la M CCS. Ainsi, au début 2014, la M CCS a mis en œuvre l'exposition d'art contemporain : 1+1+1, réunissant 3 artistes, oeuvrant à Molenbeek, de renommée internationale, Le projet Living Expo (projet théâtre et expo de photos) en mars- avril 2014, la première édition du projet Molendance en avril, Festival de danse partout à Molenbeek et des concerts vocaux en l'Eglise St-Jean- Baptiste en partenariat avec Riga Capitale culturelle européenne 2014. Début juin, la M CCS a accueilli le Parcours d'artistes, baptisé Parcours 1080. Enfin, pour clôturer le mois de juin en beauté, la M CCS a co-organisé avec le VK, la Fête de la Musique dans le cadre de Molenzik pour inaugurer la nouvelle Place communale.

Les expositions Cafet'arts, Mom'Arts, Classes urbaines et autres se sont succédées au fil des mois : les artistes locaux adultes et jeunes (.....) ont ainsi exposé leurs talents tout en favorisant échanges interculturels et rencontres conviviales.

La M CCS n'a pas failli à sa mission d'accueil : la Nuit du Conte, Acagala présenté par l'Académie de musique de Molenbeek (concerts, films, animations), le Festival Tango en avril 2014 et les résidences d'artistes le long de toute la saison et pendant l'été 2014.

En mai 2014, la Maison des Cultures a fêté ses 8 ans d'existence: ateliers ouverts à tous, vernissages d'expositions des ateliers et barbecue avec fanfare dans la grande cour, ...

Enfin, tout au long de la saison, la M CCS a amplifié ses collaborations avec les écoles primaires et secondaires de la Commune ainsi qu'avec ses nombreux partenaires communaux, associatifs et artistiques.

Bilan fréquentation de la saison 2013-2014 : plus de 70.000 visiteurs !

Un chiffre impressionnant, mais surtout une équipe et des visiteurs-acteurs de qualité !

## **Musée communal**

### **I) MISSIONS :**

Remarque préalable : Comme les années précédentes, le Musée communal poursuit les nombreux travaux propres à la phase de sa constitution. Dès lors, ses missions relèvent, d'une part, des démarches scientifiques, logistiques et administratives nécessaires qui contribuent à sa création, et, d'autre part, des activités habituelles d'un musée (conservation et mise en valeur du patrimoine communal).

- 1° Exposition permanente du Musée communal.
- 2° Extension des collections du Musée communal
- 3° Inventoriage, numérisation et stockage des pièces des collections du Musée communal
- 4° Conservation du patrimoine historique
- 5° Gestion et mise en valeur du patrimoine artistique communal
- 6° Les collections du musée comme source de renseignements
- 7° Expositions temporaires
- 8° Promotion du musée – communication avec le public
- 9° Activités scientifiques et de vulgarisation

### **II) ACTIVITES :**

- 1° Exposition permanente du Musée communal

Depuis l'été 2013, le projet d'exposition permanente a été suspendu pour deux raisons principales :

Réduction de l'équipe du Musée communal à une seule personne (Sven Steffens) qui chapeaute en outre le service des Archives communales.

Incertitudes sur le plan juridique et technique en ce qui concerne la salle sinistrée du musée.

- 2° Extension des collections du Musée communal

En 2013/14, des dons ont continué à arriver au musée, mais aucune acquisition n'a pu être réalisée. Il est un fait que des particuliers continuent à confier des fonds privés au musée et que le musée accroît ainsi ses collections. Ainsi se constitue un véritable patrimoine historique de la commune qui alimente, en attendant la réalisation de l'exposition permanente, des expositions temporaires, des publications, des conférences, promenades et visites guidées du musée.

Entre autres dons remarquables, le musée a reçu un lot de documents patriotiques belges datant du temps de la Première Guerre mondiale de la part de Mme Marie-Louis Huygens.

### 3° Inventoriage, numérisation et stockage des pièces des collections du Musée communal

Depuis le départ de Mme Vandermeiren et de M. De Prez, l'encodage de base des pièces entrantes à l'aide du logiciel « Adlib », la numérisation des documents iconographiques, le conditionnement des archives du musée, des photos et autres images dans des boîtes, pochettes et autres emballages ad hoc non acides n'ont plus pu être poursuivis.

En juin 2014, le musée a pu prendre possession de sa nouvelle réserve précieuse au sein du dépôt des Archives communales et y transférer la partie de la collection qui avait été entreposée au dépôt de la Rue du Ruisseau.

### 4° Conservation du patrimoine historique

La réalisation de l'exposition permanente étant au moins temporairement suspendue, la restauration de documents anciens et endommagés en provenance des collections du musée en vue de leur intégration dans l'exposition permanente est suspendue également.

### 5° Gestion, conservation et mise en valeur du patrimoine artistique communal et muséal :

Poursuite des restaurations confiées à des élèves de La Cambre.

La restauration de la grande peinture murale au préau de l'Ecole communale n° 13 due à R. Van den Neste (1949) est à l'étude. Cette peinture fait l'objet d'une recherche approfondie et sera mise en valeur à l'occasion des prochaines Journées du Patrimoine (20-21 septembre 2014).

### 6° Les collections du musée comme source de renseignements

Fréquemment, le musée fournit des renseignements ponctuels et des copies de documents historiques à la demande de différents services communaux, d'étudiants, de chercheurs, d'élèves, de journalistes et autres particuliers.

Par exemple, le musée a fourni de l'iconographie sur la Place Communale au service des Projets subsidiés dans le cadre du réaménagement de la place.

### 7° Exposition temporaire

En 2013/2014, le Musée communal a réalisé, seul, une exposition temporaire et participé à une autre exposition temporaire organisée par la Maison de Quartier Bonnevie.

En septembre-octobre 2013, le Musée communal a monté l'exposition thématique « Quel théâtre à Molenbeek ! » relative à l'histoire du théâtre et des différentes pratiques de l'art dramatique depuis le 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Elle a été montrée à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, d'abord, au Centre Communautaire Maritime, ensuite. Toute proportion gardée, l'exposition a rencontré un franc succès et a fait l'objet de près de 20 visites guidées.

En septembre 2013, le Musée communal a fourni le volet historique d'une exposition organisée par la Maison de Quartier Bonnevie, au salon de thé « La Tour » (Parvis Saint-Jean-Baptiste, 12). L'exposition était consacrée à l'évolution du Parvis Saint-Jean-Baptiste et à la rénovation du bâtiment qui abrite le salon de thé.

### 8° Promotion du musée – communication avec le public

Faute de personnel, le périodique « Newsletter MoMuse » n'a pu être poursuivie. Cependant, les différentes activités du musée ont encore permis de nombreux contacts avec le public. Ces contacts montrent d'ailleurs un intérêt et une demande manifestes de voir se réaliser l'exposition permanente.

#### 9° Activités scientifiques et de vulgarisation

Activités prises en charge par Sven Steffens.

Conférence avec projection PowerPoint :

« Un regard historique sur Molenbeek-Saint-Jean », le 21 septembre 2013, au « Jobday » organisé par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, devant des candidats employés ; le 16 décembre 2013, devant des recrues de la Zone de Police Bruxelles-Ouest.

Promenade guidée :

« Lekker Molenbeek » dans le cadre de la « Week van de Smaak 2013 », le 21 novembre 2013.

Participation à un atelier sur l'histoire et le vécu de l'immigration :

A la demande de Karine Chave et Laure-Anne Farhi, animatrices de la Ligue de l'Enseignement, organisant un atelier pour femmes issues de l'immigration et mères d'enfants élèves à l'Ecole communale n° 7 (novembre 2013 – juin 2014).

Organisation d'un atelier pour une classe de primaires :

Atelier « Molenbeek-Saint-Jean il y a 100 ans », à la demande de Tülay Cimenci, institutrice à l'Ecole communale n° 14, pour sa classe de 3<sup>e</sup> primaire, à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale, le 15 janvier 2014.

Conférence pour une association du 3<sup>e</sup> âge :

Conférence « Sociale geschiedenis van België sinds de 19de eeuw », à la demande de Simone Baudon, présidente des « Grijsze Geuzen Vilvorde », à Vilvorde, le 13 février 2014.

Publication :

Sven Steffens, « La boulangerie-pâtisserie molenbeekoise d'Alfons et de Johanna Geens-Cornélis », in : Thom Vander beken, Koek de coeur, Molenbeek-Saint-Jean, Vaartkapoen, 2013, p. 12-13.

## Archives

### I) MISSIONS

Le service des Archives communales est chargé de la gestion des documents produits par les services de l'Administration communale. Cette gestion signifie la conservation ou, dans certains cas précis, l'élimination des documents d'archives ainsi que leur mise en valeur via le Musée communal des publications ou des expositions.

Le service des Archives communales s'adresse donc, d'une part, aux différents services communaux soit pour les conseiller dans la gestion quotidienne de leur documentation, soit pour l'organisation de versement d'archives statiques ou pour la recherche de documents anciens. D'autre part, il reçoit et conseille des personnes extérieures aux services communaux (chercheurs, étudiants, élèves ou autres particuliers) désireux de réaliser une recherche ou qui simplement souhaitent obtenir une information en rapport avec la commune.

## **II) ACTIVITES**

### **1°) Déménagement de l'ensemble des archives communales**

Le déménagement des archives statiques vers le nouveau dépôt de la rue de l'Intendant s'est étalé d'octobre 2013 à juin 2014. Ce sont près de 2000 mètres linéaires d'archives qui ont été ainsi transférés, grâce au concours de l'atelier communal qui a épaulé le service des Archives dans cette tâche.

### **2°) Reclassement et reconditionnement de divers fonds**

Le déménagement des archives a permis d'entamer le reclassement sur une plus grande échelle de divers fonds, en particulier le fonds Urbanisme dont une grande partie était mélangée. Le fonds est désormais classé dans sa majorité et les dossiers corrompus par les moisissures ont pu être isolés. La bibliothèque administrative regroupant entre autres les collections du Moniteur Belge, les Arrêtés et Lois, la Pasicrisie, la Pasiomie etc. a également fait l'objet d'un reclassement global. D'autres fonds ont en partie été reclassés comme la Caisse communal, le GRH et le Secrétariat communal.

En termes de reconditionnement, le service des Archives a mis en boîte l'ensemble des dossiers des demandes de régularisation dans le cadre de la loi du 22 décembre 1999, représentant 68 boîtes et dépendant du fonds Etrangers ; a également été reconditionné l'index de population 1970 qui est sous format de fiches. Ce reconditionnement a pu être réalisé grâce au concours des différents services de la Démographie et représente dans son ensemble plus de 600 boîtes soit près de 100 mètres linéaires.

### **3°) Versements**

Ont été versés sur la période 2013-2014 par la Caisse communale des pièces justificatives aux comptes pour la période 2008-2011, et autres pièces diverses pour la période 2004-2012, pour un total de 336 boîtes soit 42 mètres linéaire. Le service de l'Urbanisme a également versé un ensemble de boîtes reprenant principalement les P.V. de commissions de concertation, demandes de renseignements urbanistique et autres courriers divers pour un total de 12 mètres linéaires. Enfin l'école « Windekind » a versé 9 boîtes contenant principalement des dossiers scolaires.

### **4°) Destructions**

Le service des Archives a procédé à la destruction, après autorisation de la caisse communale et des Archives Générales du Royaume, des pièces justificatives aux comptes pour les années : 1970 à 1973, 1975 à 1979 et 1981 à 1982. Conformément aux instructions des Archives Générales du Royaume les années 1974 et 1980 ont été conservées mis à part certaines pièces beaucoup trop abîmées par les moisissures que nous avons été contraints de détruire. Le volume des pièces détruites représente environ 45 mètres linéaires.

### **5°) Acquisitions**

Le service des Archives a obtenu en don onze anciens rapports annuels datant de la période 1859-1872 offerts par la Bibliothèque de l'Université de Mons. Cette acquisition est d'autant plus remarquable puisque plus de la moitié de ces rapports annuels manquaient à la collection conservée au sein du service des Archives.

### **6°) Demandes des services communaux et des particuliers au service des Archives**



Suivant la mission du service des Archives de rechercher les informations et dossiers anciens pour le compte des services communaux, nous avons répondu à 242 demandes sur la période 2013-2014. Les départements qui ont effectué la majorité de ces demandes sont les services de l'Urbanisme, de l'Hygiène, le service Population et l'état civil.

De plus 23 demandes de particuliers ont été adressées directement au service des Archives, concernant majoritairement des recherches généalogiques et des consultations de dossiers d'urbanisme.

#### 7°) Modification des règles de consultation des registres de population

Suite à l'Arrêté royal du 5 janvier 2014 modifiant l'Arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (MB 17/01/2014), le service des Archives et les services de la Démographie se sont consultés afin de coordonner au mieux les demandes. Ainsi désormais le service population centralise l'ensemble des demandes d'information, procède à la vérification de leur recevabilité et les transmet si nécessaire au service des archives.

#### 8°) Participations

Le service des Archives poursuit ses collaborations tant au niveau de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, avec la participation aux réunions du groupe de travail dédié aux archives communales, qu'avec le Groupe de Travail et d'Information Archives de la région bruxelloise, où nous participons à diverses réunions de travail en vue de l'instauration des bonnes pratiques de gestion archivistique dans les différentes communes et CPAS.

#### 9°) Perspectives futures

Avec la finalisation du déménagement des archives le service va sur la période 2014-2015 particulièrement avancer dans le classement, le conditionnement et l'inventoriage de certains grands fonds tel que le GRH ou le Contentieux. Par ailleurs, la cellule formation a donné son autorisation afin que nous suivions la formation Docsafe, certificat inter-universitaire en management de l'information numérique. Cette formation d'un an nous permettra d'aborder sereinement et correctement toutes les questions touchant à la gestion et la conservation des documents numériques produits au sein de l'administration communale.

Cellule Pédagogique Francophone/Franstalige Pedagogische Cel

### **Relations et Actions sociales – Sociale Relaties en Actie**

#### **Festivités – Protocole – Karreveld**

##### *1) MISSIONS :*

- Festivités et protocole
- Fêtes, cérémonies et autres
- Collectes et autres appels à la charité
- Gestion de la Salle des fêtes communale du Sippelberg
- Gestion du Château du Karreveld.
- Gestion du domaine de Bergendal
- Gestion des occupations occasionnelles ou permanentes dans les écoles par des associations
- Gestion de l'article budgétaire de « Participation- Actions Citoyennes et Educatives »

## **II)OBJECTIFS :**

### **A. FETES ET CEREMONIES**

Le service des Festivités a servi de trait d'union entre les autorités communales et diverses associations molenbeekoises ou non pour l'organisation de manifestations tant sur la voie publique (brocantes, ...) que dans les espaces publics (parcs, cimetières...) ainsi que dans certains locaux communaux (Karreveld, Sippelberg, écoles communales, ...).

### **B. MANIFESTATIONS DE CHARITE ET FETES ORDINAIRES**

Le service des Festivités eut également à traiter les dossiers de :

- diverses collectes communales ou intercommunales, fêtes à but philanthropique et ordinaire ;
- en outre, le service eut à s'occuper de :
  - ✧ l'attribution de médailles ou plaquettes de la commune à diverses sociétés et/ou associations;
  - ✧ l'octroi de subsides annuels et ponctuels aux associations culturelles et pour des manifestations à caractère unique, en fonction des activités déployées au cours de l'année 2013-2014 ;
  - ✧ la délivrance d'autorisations pour l'occupation de locaux scolaires par des groupements sportifs, postscolaires, éducatifs ou autres ;
  - ✧ l'attribution d'une aide matérielle des ateliers communaux et des Travaux publics – Signalisation ;
  - ✧ l'autorisation de marches pacifiques, de processions religieuses ou de cortèges sur la voie publique ;
  - ✧ l'autorisation pour l'ouverture d'un nouveau parc (Coulée Verte) ou de festivités qui se sont déroulées dans un parc.

### **C. GESTION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE DU SIPPELBERG**

Tenue à jour de l'agenda des occupations, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires, commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation de la salle (à la demande du préposé). Pour la période concernée (du 01/08/2013 au 31/07/2014), il y a eu 64 occupations de la salle des fêtes communale du Sippelberg.

### **D. GESTION DU CHATEAU DU KARREVELD**

Tenue à jour de l'agenda des occupations des différentes salles, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires, commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation de la salle (à la demande du préposé). Pour la période concernée (du 01/08/2013 au 31/07/2014), il y a eu 214 occupations des salles du Château du Karreveld.

### **E. GESTION DU DOMAINE DE BERGENDAL**

Tenue à jour de l'agenda des occupations, propositions au Collège échevinal et contact avec les locataires,

commande de travaux aux divers services concernés pour l'entretien et la rénovation de la salle (à la demande du préposé).

## **F. GESTION DU PARC MARIE-JOSE**

Tenue à jour de l'agenda des occupations et propositions au Collège échevinal.

## **G. TOURNAGES DE FIMS OU AUTRES**

Le Service des festivités a été investi de différentes demandes de tournages sur notre territoire.

## **H. REMISES DES PRIX**

Tenue de l'agenda relatif aux remises des prix des différentes écoles communales (francophones et néerlandophones), propositions au Collège échevinal. Répartition des différentes collaborations matérielles sollicitées par les différentes écoles.

## **I. COMMEMORATIONS PATRIOTIQUES**

- 4 septembre – Libération de Bruxelles (Brigade Piron)
- 2 octobre - anniversaire Mahatma Gandhi
- 25 octobre - Cérémonie d'hommage aux citoyens morts pour la patrie – au cimetière avec les élèves de 6èmes primaires
- 11 novembre – Relais Sacré - square des Libérateurs
- Février – anniversaire de la mort du roi Albert 1er - parc avenue Joseph Baeck
- 3 mai – V Day – Commémorations au château du Karreveld
- 8 mai – V Day – commémoration au square des Libérateurs
- 11 mai – V Day - à Gembloux

## **J. METROPOLE CULTURE**

Le service Festivités a également participé à l'organisation des événements pour « Métropole Culture » en collaboration avec l'asbl « Promouvoir la Culture à Molenbeek », la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, le service de la Culture française et le service de la Culture Néerlandophone :

« MolenStart »  
au château du Karreveld , le 25 janvier 2014, lancement de « Métropole Culture » pour l'année 2014 ;

« Molendance »  
le 19 avril 2014, sur la place des Etangs Noirs, sur le pont de Flandre (entre la chaussée

de Gand et la rue Dansaert), ainsi que différents lieux dans notre commune ;

« Molenvoices », le 25 et 26 avril 2014 dans l'église Saint-Jean-Baptiste ;

« Molencanal », le 26 avril 2014, sur les quais (entre la place Saintelette et la porte de Ninove), en partenariat avec différentes associations molenbeekoises ainsi que l'école du Cirque ;

« Parcours 1080 : durant le 6, 7 et 8 juin 2014, différentes écoles ainsi que des associations molenbeekoises ont mis en avant leurs talents d'artistes ;

« Molenzik », les 20, 21 et 22 juin 2014, sur la nouvelle place communale et l'espace Sainte-Marie, en collaboration avec le Vaartkapoen qui fêtait leurs 25 ans d'existence ;

« Bruxelles les Bains », le vendredi 4 juillet 2014, avenue du Port un spectacle d'ouverture en collaboration avec Brussels Major Events ;

## **K. PARTICIPATION**

Le service Festivités octroie un soutien financier aux projets qui donne un coup de projecteur positif sur la Commune :

- Centrum West – projet « les relations intergénérationnelles »
- Centrum West – Fête de quartier « Menin » -
- Comité quartier 'Le Maritime' – la Saint Nicolas des enfants du Maritime
- L'unité Pastorale 'Molenbeek Centre' – la journée détente
- 'Caléidoscope' – la journée à Cornimont

## **Action sociale – Crèches/Sociale Actie – Crèches**

### **I. LES MISSIONS :**

- LES PERSONNES HANDICAPEES
- LES PENSIONS
- LES SENIORS
- LA SANTE
- DIVERS
- CONSULTATIONS DES NOURRISSONS
- GARDIENNES D'ENFANTS A DOMICILE ET MAISON D'ENFANTS
- CRECHES ET PREGARDIENNAT
  - FONDS DES CALAMITES EN CAS DES CALAMITES NATURELLES

### **II. LES ACTIVITES :**

#### **1. LES PERSONNES HANDICAPEES**

Introduction des demandes de reconnaissance et d'allocation pour personnes handicapées : 1007 dossiers dont 977 dossiers francophones (97,02 %) et 30 dossiers néerlandophones (2,98 %)

- Introduction des demandes de carte de stationnement : 125 dossiers dont 118 dossiers francophones et 7 dossiers néerlandophones
- Recherches des héritiers en vue des paiements d'arrérages de l'allocation handicapée (25 convocations)
- Contacts avec le Service Public Fédéral Sécurité Sociale

- Délivrance des « chèques-taxi » communaux : pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013, 396 personnes ont bénéficié de cet avantage (22 chèques d'une valeur de 2,50 € par chèque) et pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014, 559 personnes (18 chèques d'une valeur de 2,50 € par chèque par semestre).
- Délivrance des « chèques-taxi » régionaux, l'octroi déterminé par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale et octroi des subsides) : 287 personnes bénéficient de cet avantage, 12 chèques d'une valeur de 5 €/chèque.

## 2. LES PENSIONS

Introduction des demandes de pension : G.R.A.P.A (Garantie de revenus aux personnes âgées), O.N.P. (travailleurs salariés) et I.N.A.S.T.I (travailleurs indépendants) : un nombre total de 124 dossiers dont 122 francophones (98,38%) et 2 dossiers néerlandophones (1,62%). Il s'agit de 58 dossiers pour travailleurs salariés et travailleurs indépendants dont 56 francophones et 2 néerlandophones et 66 dossiers G.R.A.P.A. dont 66 francophones et 0 néerlandophones.

Pour les personnes qui bénéficient d'une allocation sociale, le droit à la pension de retraite est automatiquement examiné par l'Office National des Pensions, la Tour de Midi. Le service Action Sociale reste à la disposition de la population pour les aider à compléter les nouvelles demandes.

Délivrance du document en vue d'obtenir le calcul provisoire de pension  
 Recherches des héritiers en vue des paiements d'arrérages de pension (21)  
 Contacts avec l'O.N.P. et l' I.N.A.S.T.I.  
 Établir les dossiers pour le revenu garanti aux personnes âgées.

## 3. LES SENIORS

- Organisation :
- d'un repas de Noël avec orchestre, à la salle des fêtes du « Sippelberg », 5 jours pendant la période du 3/12 au 11/12/2013 pour 1659 participants
- d'un dîner de printemps avec orchestre, à la salle des fêtes du « Sippelberg », 5 jours pendant la période du 25/3 au 2/4/2014 pour 1443 participants
  - une excursion d'un jour à Bruges avec déjeuner offert gratuitement. 6 jours pendant la période du 9/9/2013 au 18/9/2013. Il y a eu 1068 participants
- des inscriptions des pensionnés participants au dîner de Noël, dîner de printemps et l'excursion

Ces divertissements sont offerts gratuitement aux Seniors par le Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Enquête, même à domicile du demandeur, pour le placement des appareils de télé-vigilance (18 placements et 11 retraits), établir les dossiers et la gestion administrative (54 appareils placés) ; prendre contact avec le Centre du Service à Domicile (C.S.D) pour le placement et le retrait des appareils, les factures, etc....

- Surveillance de l'agrégation des homes.

## 4. LA SANTE

- Colloque sur « l'Aide aux Seniors et Personnes à Mobilité Réduite et Personnes

Malvoyantes » le 17/10/2013 au stade Edmond Machtens avec la participation des associations Œuvre Nationale des Aveugles (ONA) et Solival (Conseils en adaptation du domicile)

- Organisation d'une Semaine de la Santé les 5, 6 et 7 mai 2014 à la salle des fêtes Sippelberg avec la participation de nombreux exposants, des tables rondes, atelier culinaire, démonstration gymnastique adaptée aux Seniors, atelier d'art, soins esthétiques et différents thèmes relatifs aux soins de santé (tabac, cancer, cardiologie, diabète, alcool, Alzheimer, prévention suicide, maltraitance...)
- Réunions pour le Conseil Consultatif de la Politique des Seniors

## 5. DIVERS

- Calcul des subsides (fixés annuellement par le Collège Echevinal) accordés à des amicales de pensionnés et à des œuvres philanthropiques
- Au niveau du chômage, il reste 2 tâches administratives : la validation trimestrielle des formulaires C3 de contrôle des travailleurs à temps partiel et la validation de l'attestation de résidence formulaire C66 bis délivrée par l'ONEM.
  - Recherches, mise à jour du fichier des pensionnés, délibérations du Collège Echevinal et du Conseil Communal, courrier divers.
  - Gestion des chèques-taxi communaux et régionaux : budget, correspondance, attribution, préparation et organisation de la remise des chèques, réglementation et vérification annuelle de chaque dossier.
  - préparation et inventaire de la vaisselle mise à disposition des services communaux

## 6. CONSULTATIONS DES NOURRISSONS

Octroi de subside trimestriel à 5 consultations de nourrissons :

Femme Prévoyante, chaussée de Gand, 122  
Femme Prévoyante, rue Delaunoy, 163  
Femme Prévoyante, avenue Brigade Piron 144  
Reine Fabiola, rue de l'Intendant 188  
St-Jean, rue de Geneffe, 14-16

Organisation d'un événement en date du 17/10/2013 au Château du Karreveld de mise à l'honneur des Seniors bénévoles et actifs aux Consultations des Nourrissons.

## 7. GARDIENNES D'ENFANTS A DOMICILE ET MAISON D'ENFANTS

Le service est chargé de faire suivre les demandes pour l'ouverture d'un nouveau milieu d'accueil aux services concernés au niveau du contrôle d'hygiène et l'identification du demandeur avant que l'ONE ou Kind & Gezin examine la demande.

## 8. CRECHES ET PREGARDIENNAT

5 crèches communales : crèche Louise Lumen – rue Jean Baptiste Decock, 59  
crèche Reine Fabiola – av. Jean Dubrucq, 90  
crèche Les Petits Poucets – av. Carl Requette, 20  
crèche Harlekijntje – rue des Béguines, 101 (néerlandophone)  
crèche Arion – chée de Ninove, 124A (néerlandophone)

1 préguardiennat : Les Petites Alouettes – rue du Gulden Bodem 2A

Rapport d'activité des crèches :

LOUISE LUMEN

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	39	292	21	33,11
09/2013	55	764	21	86,62
10/2013	55	836	23	86,54
11/2013	57	726	19	90,98
12/2013	53	540	15	85,71
01/2014	60	713	19	89,35
02/2014	59	853	19	106,89
03/2014	60	767	21	86,96
04/2014	61	715	21	81,07
05/2014	55	606	18	80,16
06/2014	55	801	20	95,36
07/2014	42	519	22	56,17

12 mois 651 8.132 239 81,01

REINE FABIOLA

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	57	582	20	44,09
09/2013	72	947	20	71,74
10/2013	72	1.069	22	73,62
11/2013	73	973	19	77,59
12/2013	77	814	18	68,52
01/2014	76	1.180	20	89,39
02/2014	77	1.123	20	85,08
03/2014	78	896	16	84,85
04/2014	79	1.021	21	73,67
05/2014	79	1.100	18	92,59
06/2014	78	1.150	20	87,12
07/2014	64	717	22	49,38

12 mois	882	11.572	236	74,29
---------	-----	--------	-----	-------

#### LES PETITS POUSETS

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	19	138	10	57,50
09/2013	22	331	20	68,96
10/2013	24	389	23	70,47
11/2013	24	326	18	75,46
12/2013	26	285	17	69,85
01/2014	23	339	22	64,20
02/2014	25	313	20	65,21
03/2014	27	337	21	66,87
04/2014	30	353	21	70,04
05/2014	30	383	18	88,66
06/2014	31	423	19	92,76
07/2014	27	353	22	66,86

12 mois	308	3.970	231	71,61
---------	-----	-------	-----	-------

#### LE PREGARDIENNAT : LES PETITES ALOUETTES

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	14	76	10	38,00
09/2013	21	313	20	78,25
10/2013	26	361	23	78,48
11/2013	28	402	19	105,79
12/2013	29	280	15	93,33
01/2014	29	442	20	110,50
02/2014	31	398	20	99,50
03/2014	30	385	20	96,25
04/2014	30	295	17	86,76
05/2014	32	414	17	121,76
06/2014	35	492	20	123,00



07/2014	23	347	22	78,86
	328	4.205	223	94,28

#### HARLEKIJNTJE

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	23	261	18	63,04
09/2013	26	396	21	81,99
10/2013	26	442	23	83,55
11/2013	28	391	19	89,47
12/2013	28	328	18	79,23
01/2014	28	433	21	89,65
02/2014	27	406	20	88,26
03/2014	28	394	21	81,57
04/2014	27	306	18	73,91
05/2014	25	357	18	86,23
06/2014	25	353	19	80,78
07/2014	23	147	9	71,01
12 mois	314	4214	225	81,43

#### ARION

Mois	Nombre d'enfants	Nombre de lits occupés	Nbre de jrs de fonctionnement	Fréquentation en %
08/2013	32	122	7	62,24
09/2013	27	477	21	81,12
10/2013	31	513	22	83,28
11/2013	32	462	19	86,84
12/2013	32	370	17	77,73
01/2014	31	517	20	92,32
02/2014	29	429	20	76,61
03/2014	29	410	21	69,73
04/2014	31	383	21	65,14
05/2014	31	382	18	75,79

06/2014	32	473	20	84,46
07/2014	32	414	22	67,21
12 mois	369	4952	228	77,57

La Maison Communale d'accueil de l'Enfance (M.C.A.E) : convention entre l'asbl la Mission Locale de Molenbeek et la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre de la gestion de la M.C.A.E Olina : une subvention annuelle est octroyée pour couvrir une partie des frais de fonctionnement et des frais de personnel. Organisation des réunions.

Dans ce domaine le service se charge :

- Rédiger les dépenses ordinaire et extra-ordinaire pour le budget ;
- De toute la gestion administrative (vérification des comptes, recouvrement des subsides alloués par l'O.N.E. et Kind en Gezin, personnel et la gestion des congés) ;
- De la correspondance ONE et K&G
- Le cadastre de l'emploi pour les crèches francophones
- Le comte annuel des crèches néerlandophones pour Kind en Gezin
- Vérification des bons de commande concernant la nourriture, les produits d'entretien, le matériel et le mobilier d'exploitation, les fournitures diverses ;
- De veiller au bon fonctionnement en général.
- Délibérations du Collège : - le paiement des consultations des médecins
  - les demandes pour accorder certaines formations
  - l'organisation des réunions de parents
  - fermeture des crèches
  - paiement des débours
- Contrôle des redevances des parents ;
- Contrôle des carnets de débours ;
  - Traitement des plaintes des parents et du personnel
- Organigramme du personnel et les demandes des formations

En ce qui concerne l'encadrement des milieux d'accueil agréés, la fonction de direction pour Kind & Gezin est exercée par la responsable du service.

#### 9. FONDS DES CALAMITES EN CAS DES CALAMITES NATURELLES

- Coordination en cas des calamités naturelles reconnues sur le territoire de la commune, constitution des dossiers pour l'obtention d'une indemnisation du Fonds des Calamités auprès du Ministère des Affaires Intérieures.

#### Sports

##### **I) MISSIONS:**

La mission dévolue au Service des Sports peut se développer en 5 points :

1. Information et orientation du public quant à l'offre sportive communale existante.
2. Promotion du sport, des associations et des clubs sportifs communaux.
3. Information et gestion des subventions aux associations et clubs sportifs.
4. Tutelle sur l'A.S.B.L. "Molenbeek Sport", suivi de la gestion de l'infrastructure sportive communale.
5. Acquisition et octroi de coupes et médailles.

##### **II) ACTIVITES:**

1. Information et orientation du public quant à l'offre sportive communale existante.

De nombreuses familles s'adressent au Service des Sports communal lors de la recherche d'une nouvelle activité ou d'un nouveau club sportif, le service s'efforce alors de les orienter selon la discipline qui les intéresse.

A cet effet, une base de données est tenue à jour régulièrement à travers les contacts que le service entretient avec les clubs sportifs, lors des préparations de manifestations notamment et en consultant les différentes publications disponibles.

Depuis l'automne 2009, le service des sports publie un annuaire des activités physiques et sportives présentes à Molenbeek-Saint-Jean. Il est réédité trimestriellement en petites quantités pour coller au mieux à l'actualité des infrastructures et clubs concernés.

Son aspect graphique a été modernisé, la nouvelle version a été imprimée à l'automne 2013.

## 2. Promotion du sport, des associations et des clubs sportifs communaux.

La promotion du sport en général auprès de la population molenbeekoise et celle des clubs et associations sportifs molenbeekoises, en particulier, se fait en relayant les activités des uns et des autres, mais aussi au travers de différentes participations ou d'organisations de manifestations à caractère sportif.

### 2.1. Les Mérites sportifs communaux

La Cérémonie de Remise des Mérites Sportifs Molenbeekoises a eu lieu le 31 janvier 2014, en la salle des fêtes du Sippelberg.

Nous estimons le nombre de convives à environ 350 personnes.

Cette année, nous avons conçu un règlement d'attribution qui s'inspire largement de celui de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Par ailleurs, nous avons constitué un jury composé :

- De l'Echevin des Sports ;
- Du chef du Service des Sports de la Commune ;
- D'un représentant de la presse sportive bruxelloise ;
- D'un représentant de l'ADEPS ;
- D'un représentant du BLOSO.

Sa mission était de sélectionner les nominés dans 14 catégories différentes, parmi les candidats proposés par les clubs et associations sportives.

A l'issue de cette soirée, 14 lauréats seraient récompensés.

Voici ci-dessous, la liste des mérites et prix qui ont été attribués :

- Le Mérite sportif catégorie entraîneur-éducateur-formateur ;
- Le Mérite sportif catégorie bénévole - dirigeant ;
- Le Mérite sportif catégorie arbitre ;
- Le Mérite sportif individuel masculin ;
- Le Mérite sportif individuel féminin ;
- Le Mérite sportif collectif féminin ;
- Le Mérite sportif collectif masculin ;
- Le Mérite sportif espoir féminin ;
- Le Mérite sportif espoir masculin ;
- Le Mérite sportif handisport ;
- Le Prix de l'éthique sportive ;
- Le Prix du club de l'année ;
- Le Prix de l'Echevin des Sports ;
- Coup de cœur du jury.

Il est à noter également que l'animation de la soirée a été assurée par Eby Brouzakis, journaliste sportif et chroniqueur à la RTBF.

Par ailleurs, avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, un reportage audio-vidéo de 13 min, dépeignant le mouvement sportif molenbeekois, a été réalisé et diffusé lors de cette soirée.

Un humoriste, « le Roi Maje », y a assuré un show d'environ 20 minutes.

Un buffet gratuit a été préparé également.

Outre la présence de l'adeps en tant que partenaire, nous avons pu compter sur le soutien de l'équipementier Mass, de l'opérateur téléphonique Ortel ainsi que du quotidien francophone « La Capitale ». Ils ont remis des récompenses diverses aux lauréats.

## *2.2. Séances de psychomotricité.*

L'initiative propose aux élèves des écoles avoisinant le Hall des Sports Heyvaert (Quai de l'industrie - Ecluse de Molenbeek) des séances gratuites de psychomotricité. Les élèves prioritairement visés sont ceux ayant des difficultés psychomotrices et/ou comportementales.

Le projet se déroule au Hall des Sports Heyvaert. Il a débuté en novembre 2013 et s'est achevé en juin 2014. Les écoles impliquées sont : l'école n°5, l'école n°10, l'Institut Campus-Saint-Jean Imelda et l'école La Plume.

L'objectif de ces séances est de permettre la connaissance de soi et la prise de conscience de ses potentialités sensorielles et motrices, d'investir, percevoir, connaître son corps et se le représenter. L'enseignement vise à faire développer des habiletés motrices, telles que les coordinations, dissociations, dextérité et à affiner la régulation du tonus, ainsi que l'enrichissement de ses possibilités d'expression corporelle.

Le tableau des séances de psychomotricité est joint en annexe à la présente.

## *2.3. Organisation d'une réunion consultative du sport molenbeekois.*

Cette rencontre annuelle a eu lieu le 10 mars 2014, en la Salle des Sections, en présence de Monsieur Ahmed El Khannouss, Echevin des sports.

Les clubs et associations suivantes étaient présents : ABC, Academy Tiger Club, Arc-en-ciel, Cens Academy, Champion's Academy, Cles, CNBA, EFJM, Euro Gym, FC Jeunesse Molenbeek, FC Molenbeek Girls, Heyvaert, Nippon Karaté Club, Rayane Karaté Club, SAS-Avia, Symbio, ainsi que Dimitri Mangold et Vincent du centre conseil sportif de Forest (Adeps).

Les deux représentants de l'Adeps ont livré un exposé sur les différentes formules de subventions et les principales actions entreprises par l'Adeps.

Ensuite les points ci-dessous ont été abordés :

Débriefing de la nouvelle formule des mérites sportifs du 31 janvier 2014 ;

DEA et formations premiers secours ;

Organisation d'une journée portes-ouvertes.

## *2.4. Formation aux premier secours.*

Comme suite à la demande des clubs sportifs, notamment lors de la réunion consultative, une collaboration a été entamée avec la section locale de la Croix-Rouge de Molenbeek. Celle-ci proposera une formation adaptée aux clubs sportifs, incluant la manipulation d'un DEA.

Prévue initialement en juin, la première édition aura lieu en septembre 2014.

## **3. Information et gestion des subventions aux cercles et associations sportifs.**

Le Service des Sports informe régulièrement les clubs sportifs communaux des nouveaux subsides régionaux ou communautaires. Il essaie de promouvoir les partenariats notamment à travers l'Opération Été-Jeunes et répercute les campagnes et initiatives de l'Adeps. Ceci se fait soit par courrier, soit lors de réunions d'information.

Concernant les subsides aux organismes sportifs sur la période considérée, la Commune a accordé les subsides suivants :

42 subsides ordinaires pour un montant total de € 55.997,00.  
19 subsides extraordinaires pour un montant total de € 52.000,00.

Ceux-ci sont destinés à soutenir les initiatives sportives développées par ces cercles et associations à l'intention de la population molenbeekoise.

Par ailleurs, suite à la conclusion de conventions entre la Commune, la Région de Bruxelles-Capitale et une série de clubs sportifs molenbeekois, ceux-ci ont pu bénéficier, sur cette période, de fonds issus de la Région de Bruxelles-Capitale pour la formation sportive de leurs jeunes.

D'une part, des formations de haut-niveau pour l'Ecole de Formation des Jeunes du FC Brussels qui a récolté € 160.000,00 en 2013. D'autre part, 18 clubs amateurs qui se sont partagé € 223.694,00 en fonction des projets et demandes qu'ils ont rentrés au sein de la Région pour l'année 2012 et dont les montants ont été versés sur la période de référence.

4. Tutelle sur l'A.S.B.L. Molenbeek Sport, suivi de la gestion de l'infrastructure sportive communale.

Le service des sports assure le suivi des comptes, du budget et des tarifs pratiqués par l'A.S.B.L. « Molenbeek Sport », qui a en charge la gestion de l'infrastructure communale.

A ce titre, il participe à l'étude menée sur l'opportunité de la création d'une Régie communale en charge des infrastructures sportives, en lieu et place de l'asbl existante.

Il suit également les dossiers de rénovation et de création des infrastructures sportives communales et participe aux négociations en vue de l'établissement du plan pluriannuel d'investissement en infrastructures sportives de la CoCof.

La responsable du service participe également, de par sa présence au comité de suivi du Hall des sports Heyvaert, à sa gestion et à la constitution de son programme, dont les éléments clés sont les activités de quartiers et la promotion de la santé.

Enfin les membres du personnel communal au sein du Hall dépendent également directement du service des sports.

5. Acquisition et octroi de coupes et médailles.

Le Service des Sports acquiert et octroie des coupes et médailles pour les manifestations sportives organisées sur le territoire communal.

Il est également chargé de l'acquisition et de l'octroi de coupes et médailles pour tous types de manifestation au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Jeunesse

### **I) MISSIONS**

**Pour l'année de référence, l'ensemble des missions développées par le Service Jeunesse compte 6 axes :**

1. Informations et orientation du public quant aux diverses activités pour les jeunes organisées sur le territoire de la Commune et gestion du service Accueil Temps Libre
2. Organisation de festivités et d'activités socioculturelles pour la jeunesse.
3. Projet d'aide scolaire.
4. Etats Généraux de la Jeunesse et création d'un Conseil de jeunes
5. Gestion des ludothèques communales
6. Subventions aux associations et groupements de jeunes.

## **II) ACTIVITES**

### **1. Informations et orientation du public quant aux diverses activités pour les jeunes organisées sur le territoire de la Commune et gestion du service Accueil Temps Libre.**

Beaucoup de parents sont à la recherche d'activités parascolaires pour leurs enfants, tant pendant l'année scolaire que pendant les congés scolaires. Pendant les congés scolaires, de nombreux parents éprouvent des difficultés pour trouver un stage ou des plaines de jeux, et ce, surtout pour la tranche d'âge de 2 ans et demi à 6 ans.

Le Service Jeunesse les informe au mieux quant à ce qui existe tant au niveau communal que régional. Depuis le mois de juin, le service Accueil Temps Libre a été rattaché au service jeunesse. Ceci permettra une meilleure information et diffusion de l'information au public.

### **2. Organisation de festivités et d'activités socioculturelles pour la jeunesse.**

Le Service Jeunesse a proposé trois activités à vocation socioculturelle.

Les objectifs poursuivis sont d'une part d'offrir aux molenbeekois des activités de qualité et d'autre part de favoriser des moments de détente en famille. Il ne s'agit donc pas de prendre en charge les enfants pendant les activités mais bien de donner aux parents et aux enfants l'opportunité d'assister ensemble à une activité pour les enfants.

Un accent particulier est porté sur l'accessibilité au plus grand nombre et ce, notamment, par la gratuité ou la très faible participation aux frais du public.

#### **2.1. Fête de l'Automne**

Cet événement a été réalisé en partenariat avec la Cellule Biodiversité le samedi 26 octobre 2013 au Château du Karreveld ainsi que dans son parc.

L'objectif était la découverte de la nature automnale par les enfants via des ateliers et des parcours-découverte.

Une cinquantaine d'enfants ont participé.

**Samedi 26 octobre 2013 703,00€**

#### **2.2. Fête de Saint-Nicolas**

La fête de Saint-Nicolas, destinée aux enfants âgés de 2½ à 12 ans, a eu lieu à la salle communale des Fêtes du Sippelberg les samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2013.

Les spectacles musicaux donnés étaient adaptés à l'âge et à la langue du public.

Cinq représentations ont eu lieu, 3 le samedi et 2 le dimanche.

Comme chaque année, à l'issue des représentations, chaque enfant a reçu un sachet à son nom contenant un livre et quelques friandises et ce, toujours dans l'objectif d'inciter les enfants à la lecture,

L'accès était gratuit, la réservation obligatoire.

La publicité relative à cet événement a consisté en un communiqué de presse et en la distribution de folios dans les écoles.

1345 personnes (parents et enfants) se sont inscrites; 968 personnes ont assisté aux spectacles dont 617 enfants (419 francophones, 198 néerlandophones).

Le taux de présence des enfants a chuté par rapport à l'année dernière de 94 à 76 %.

**Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2013 7.189,00€**

### **Participation à l'organisation d'une fête de Saint-Nicolas par le Comité de quartier Le Maritime.**

Cette fête a eu lieu le mercredi 11 décembre après-midi au Centre communautaire Maritime.

330 enfants environ ont pu assister à un spectacle de magie. Les organisateurs distribuaient de petits cadeaux. Le service Jeunesse s'est associé à cet événement par le don de 204 livres.

### **2.3. Festival de Marionnettes**

Le quatorzième « Festival de Marionnettes » s'est déroulé au Parc Marie-José les samedi 10 et dimanche 11 mai, en collaboration avec le service communal de la communication, le service de la culture française et le service de la Culture néerlandophone.

60 spectacles de marionnettes ont été joués par 8 compagnies ou théâtres de marionnettistes durant ce week-end.

Les enfants pouvaient aussi se faire grimer, s'essayer à différents jeux avec l'aide des ludothécaires ou fabriquer des marionnettes. Tout était gratuit à l'exception du grimage.

Le nombre « d'entrées » aux différents spectacles a été estimé à +/- 2.133 (3.648 en 2013). Le nombre d'enfants grimés est de +/- 112 (224 en 2013).

Cette diminution s'explique par le très mauvais temps du samedi et au plus petit nombre d'artistes par rapport à 2013.

La publicité de l'évènement a été assurée par un communiqué de presse à la presse écrite (Agenda et Vlan) ainsi que sur des sites informatifs du réseau internet, des affiches et un flyers distribué dans les écoles de Molenbeek.

**Samedi 10 et dimanche 11 mai 2014 16.152,01 EUR**

**Le budget relatif à l'organisation de ces différentes initiatives s'élève à 24.044,01 EUR.**

### **3. Projet « Aide scolaire ».**

#### **3.1. Aide scolaire 2013-2014**

Continuation du projet initié en 2012 et réalisé en partenariat avec l'asbl Atouts-Jeunes.

L'objectif reste identique, à savoir créer un lieu supplémentaire d'aide scolaire pour les élèves du secondaire voire de l'enseignement supérieur.

Pour l'année scolaire 2013-14, les molenbeekoïses francophones pouvaient obtenir une aide en français, néerlandais et mathématiques.

Les cours étaient donnés dans les locaux de l'école communale 13 les lundi, mardi et jeudi, à raison de deux fois deux heures par jour maximum ce qui signifie l'accueil de 20 élèves par jour maximum.

Le projet est maintenant connu et aucune publicité n'est plus nécessaire

Le service jeunesse se charge de mettre les locaux à disposition, d'engager et d'indemniser les professeurs bénévoles et de fournir le petit matériel nécessaire aux cours.

**Année scolaire 2013-2014 4.225,08 EUR**

#### **3.2. Création d'une salle d'étude**

En menant le projet « aide scolaire », nous nous sommes aperçus que beaucoup n'ont pas vraiment besoin de cours, mais bien soit d'un lieu calme pour étudier, soit d'une mise en confiance, d'une guidance ou d'encouragement.

Ces élèves monopolisent des places déjà rares. L'idée est venue alors de créer une salle d'étude surveillée par un animateur capable de motiver et mettre les jeunes en confiance.

Ce projet serait réalisé dans le local du Moulin à Jeux en partenariat avec deux associations molenbeekoises, l'asbl Itinéraires et Dialogues et l'asbl Objectif Ba-Ya-Ya.  
La salle serait accessible deux heures par jour, du lundi au samedi.  
La salle d'étude serait opérationnelle en octobre 2014.

#### **4. Etat Généraux de la Jeunesse et création d'un Conseil de Jeunes**

##### **4.1. Etats Généraux**

Les Etats Généraux avaient pour but de mettre autour de la table tous les acteurs des milieux associatifs concernés par certaines problématiques qui touchent nos jeunes afin d'établir un diagnostic complet et précis. Ce diagnostic a permis d'élaborer un plan d'action pour une nouvelle politique de la jeunesse.

Ces Etats Généraux avaient également pour objectif la mise en place d'un conseil de la jeunesse bilingue.

Les Etats Généraux de la jeunesse se sont déroulés en 4 phases : la première était la prise de contact avec toutes les associations molenbeekoises, la deuxième consistait en cinq tables rondes thématiques dont les thèmes interpellaient les jeunes, la troisième consistait en réunions avec les associations avec pour objectif l'organisation des assemblées des jeunes des 28 et 29 septembre 2013 et la mise au point d'un plan d'action pour la mise en place en octobre d'un conseil de la jeunesse.

La phase 4, les deux grandes assemblées des jeunes au centre communautaire maritime, s'est tenue les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013. Le samedi étaient accueillis les 16-25 ans, le dimanche les 12-15 ans.

Les thèmes abordés lors de ces assemblées avaient été choisis par les associations qui ont participé à la phase 3.

##### **4.2. Mise en place du Conseil des jeunes**

En novembre, présentation aux associations du rapport des deux grandes assemblées des jeunes des 28 et 29 septembre.

Constitution d'un groupe-moteur composé de 11 jeunes issus de l'assemblée des jeunes qui s'est tenue le 22 novembre. Ce groupe-moteur s'est réuni 2 fois par mois pour définir un règlement interne, travailler sur les différentes étapes de la mise en place du futur conseil des jeunes et ce avec l'aide du comité d'accompagnement représenté par l'Echevine de la Jeunesse et sa collaboratrice, d'un membre du service jeunesse et de représentants des associations qui ont marqué un intérêt pour le projet (Centrum West, Atouts jeunes, l'Oranger, le Foyer des jeunes, Karuur).

En mai dernier, le groupe-moteur a présenté aux associations le résultat de son travail, à lancer la campagne de promotion (réalisation et diffusion d'un flyer pour l'appel aux candidats), à informer les associations du timing de la campagne électorale et enfin à rencontrer les jeunes des établissements de l'enseignement du secondaires.

#### **5. Gestion des ludothèques communales**

##### **5.1. Gestion de la Ludothèque communale intergénérationnelle « Speculoos »**

###### Types d'accueil proposés par la ludothèque :

Depuis l'ouverture de la ludothèque en 2008, environ 1269 personnes (adultes, enfants ou personnel d'établissements) se sont inscrites ; Cela fait 321 nouvelles personnes de plus que l'année dernière.

En 2013, 152 familles et 16 établissements se sont inscrits ou ré-inscrits à la ludothèque ; en 2014 (jusqu'au mois de juillet), ce sont 100 familles qui se sont inscrites ou ré-inscrites à la ludothèque et 9 établissements.

Sur la période qui nous concerne, un total de 40 établissements et 317 familles sont des membres actifs



(sont en ordre de cotisation).

La diversité des activités proposées à la ludothèque est notre force et elle répond aux différentes demandes de différents publics :

- la salle de jeux : est ouverte trois après-midis par semaine et nous sommes passés d'un samedi après-midi par mois à environ 2 par mois depuis octobre 2013.  
Pour tous. Les enfants de moins de 8 ans devant être accompagnés d'un adulte. D'août 2013 à juillet 2014, 2480 personnes ont fréquenté la ludothèque (contre 1569 l'année dernière, 1320 l'année d'avant et 1581 en 2010 - 2011), avec une moyenne de 200 personnes par mois (contre 130 l'année dernière). Il y a eu un pic à 344 personnes sur le mois de février. Le fait d'ouvrir 2 samedis par mois au lieu d'un seul ajoute des visiteurs.  
Il est extrêmement difficile de tirer des conclusions par rapport aux chiffres de fréquentations ; parfois le public vient, parfois pas et ça peut être à cause de la pluie ou du beau temps. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a plus de monde qui fréquente la ludothèque que les autres années.
- Un atelier pour les adultes : cette année, la formule a encore évolué afin d'être au plus proche des attentes du public et de nos possibilités horaire. A la place de chaque semaine avec une formule « libre », nous sommes passés à un mardi par mois, sur inscription (gratuit pour les membres de la ludothèque) et une thématique spécifique en relation avec l'éducation des enfants est abordée (jeux, créatif, santé,...). Le principe reste le même : suivi d'un petit-déjeuner partagé, les mamans intéressées viennent à la ludothèque afin de passer un moment convivial et d'échanges entre adultes (les enfants n'allant pas encore à l'école pouvant les accompagner). L'objectif est multiple : qu'elles prennent goût aux jeux et qu'elles en assimilent les règles afin qu'elles puissent y jouer ensuite en salle de jeux avec leurs enfants, qu'elles échangent entre elles et avec les animatrices afin de créer du lien et apprendre à mieux se connaître, aborder une thématique ou réaliser une activité qui les intéressent et qui rentre dans le cadre du soutien à la parentalité.  
Cette formule a comme les autres années, connu des hauts et des bas ; le fait de rappeler l'activité 2 jours avant par sms semble avoir un effet positif sur la fréquentation. L'atelier sera réitéré à partir d'octobre selon la même formule.
- Des ateliers hebdomadaires pour les enfants : les ateliers sont encadrés par 1 ou 2 animateurs en fonction du nombre d'enfants inscrits (ou présents) et peuvent être bilingues – même s'ils ont tous eu lieu en français cette année, de par la totalité du public francophone.
  - *Atelier pour les 3 à 5 ans* :  
L'atelier accueille 12 enfants et une fois par mois des seniors du Home Séquoïa.  
Fréquentation : 278 présences d'enfants (259 en 2012–2013, 273 en 2011-2012 et 285 en 2010-2011) et 38 présences de seniors (pour 7 ateliers sur l'année) 65 seniors l'année précédente (sur 9 ateliers et 50 l'année d'avant sur 6 ateliers). L'ergothérapeute vient avec un plus petit groupe, mais ceux-ci connaissent les enfants et inversement ; du lien se crée et les seniors ont envie de revenir. Cela s'inscrit donc dans la durée.
  - *Atelier pour les 6 à 9 ans* :  
10 enfants sont inscrits par trimestre (on a coupé la poire en deux entre les 8 inscrits en 2012 et 12 inscrits en 2013).  
Il y a eu un total de 218 présences (contre 194 présences en 2012-2013 et 292 présences d'enfants en 2010 – 2011).
  - *Atelier pour les 10 à 12 ans*:  
Il y a eu jusqu'à 10 inscrits pour cet atelier, mais la moyenne de fréquentation est plutôt de 5 enfants par atelier.

Fréquentation : 127 présences, un peu mieux que les 102 présences de l'année précédente.

- Un accueil de groupes:

Les groupes scolaires (environ 18-20 enfants par séance) sont accueillis les vendredis matin sur rendez-vous. Fin octobre, tous les vendredis matin jusqu'à la fin de l'année scolaires étaient réservés. Nous avons décidé « d'ouvrir » des plages horaires supplémentaires pour une école dont le projet ludique nous paraissait intéressant. 33 groupes (dont 24 francophones et 9 néerlandophones) (contre 25 groupes l'année dernière) ont été accueillis, ce qui équivaut à 529 participants contre 396 l'année dernière et 357 l'année d'avant (enfants et parfois parents ou adultes) : 376 francophones et 153 néerlandophones. Certains groupes reviennent plusieurs fois sur l'année afin de bénéficier d'animations différentes et d'un suivi.

Le menu-animations a été réalisé et est complété au fur et à mesure des nouveaux jeux qui arrivent : les professeurs peuvent choisir les compétences à développer ou un thème en particulier et il est plus aisé pour les animateurs de choisir les jeux en fonction des demandes des professeurs.

Afin de permettre à plus de groupes scolaires de bénéficier d'une animation à la ludothèque, nous allons à partir d'octobre, limiter le nombre de venues des mêmes groupes à deux par an (au lieu de 4 précédemment) et nous comptons augmenter les plages horaires possibles pour la venue des groupes, cantonnées jusqu'à présent uniquement les vendredis matins. Ainsi, certains lundis pourront faire l'objet d'une réservation soit le matin, soit l'après-midi. 15 dates au total sur l'année seront donc rajoutées sur une trentaine déjà existantes, ce qui équivaut à 50% de dates en plus. Ceci, afin de répondre au mieux aux besoins et aux demandes de la commune.

Les groupes extra-scolaires sont accueillis sur rendez-vous les lundis des vacances scolaires à raison de 2 groupes possibles par jour. Pour la période concernée, 15 groupes ont bénéficié d'une animation (dont 3 associations néerlandophones et 12 francophones) ce qui fait 256 enfants accueillis (373 l'année dernière et 215 l'année d'avant).

- Une matinée jeux : Ayant de plus en plus de jeux et de plus en plus de demandes d'animations, il est important pour toute l'équipe de connaître son outil de travail principal qui est le jeu. Les matinées-jeux sont moins un moment de détente en équipe, mais un réel apprentissage qui permet à tous d'intégrer les règles des jeux. Celles-ci sont donc devenues prioritaires et importantes à garder dans l'agenda. De ce fait, 16 matinées-jeux ont eu lieu cette année à la place de 5 l'année dernière. Une seule association extérieure a demandé une de ces animations. Elles permettent aussi la « sélection du mois » qui met en avant une dizaine de jeux sur un thème choisi par l'animatrice référente. Ces jeux sont dès lors plus sollicités lors des salles de jeux et permet au public d'être tentés d'apprendre de nouveaux jeux et ne pas forcément rester sur ses acquis. Nouveauté de cette année qui fonctionne très bien et sera continué l'année à venir.

Les partenariats menés durant l'année:

- Avec l'asbl « Lire et Ecrire » : le projet « En jeux » court toujours avec le soutien d'un subside de la Cohésion Sociale (jusqu'en 2015) et l'animatrice responsable. Nous participons aux réunions du partenariat en tant qu'experts du jeu (conseils en matière de manutention, d'encodage des jeux, des inscriptions des membres, des prêts, du choix des jeux à acheter,...)
- Avec le Home Séquoïa : un groupe d'environ 7 seniors participe régulièrement (environ 1 fois par

mois) à l'atelier des 3-5 ans durant l'année et parfois avec les 6-12 ans ou encore durant les vacances scolaires. Ces rencontres, de plus en plus aisées, ont lieu soit à la ludothèque soit au home.

- Avec l'asbl JES : l'événement « Zapstad » dont l'objectif est de faire découvrir aux enfants des classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire différents endroits à Molenbeek qui proposent un accueil extra-scolaire. En juin 2014, l'événement a eu lieu selon l'ancienne formule à la ludothèque. 39 enfants néerlandophones ont donc pu, de cette manière, découvrir la ludothèque.
- Avec l'asbl Ludo : participation au « Label Ludo ». Les membres des ludothèques de la fédération Wallonie-Bruxelles votent pour l'élection du jeu familial 2014. L'asbl Ludo coordonne également l'événement « Jeu t'aime » qui rassemble entre autres les ludothèques de la fédération wallonie-Bruxelles.
- Avec l'asbl le SUSA (service universitaire spécialisé pour personne avec autisme): intégration de deux enfants autistes durant les ateliers : un dans le groupe des 3-5 ans et l'autre dans celui des 6-9 ans. Un des deux enfants nécessitait l'accompagnement d'une personne spécialisée du SUSA.
- Avec BroM (Brede School Molenbeek) : deux fois par an, en septembre et en mai, on participe au « marché du temps libre » : soit avec un stand d'information, soit avec un stand de jeux qui donne un aperçu de ce que l'on peut faire à la ludothèque. Cette année, on a également participé à l'organisation et prêté des jeux pour la « journée jeux d'extérieur » qui s'est déroulée près du parc Bonnevie le 2 avril.
- Avec le Campus Saint-Jean : qui organisait au sein de l'école une journée des associations afin de montrer aux jeunes le panel de l'offre d'activités sur Molenbeek après l'école. L'objectif était aussi pour nous d'attirer un public plus âgé (secondaires). Il y a eu 108 participants, mais les répercussions ont été nulles.
- Avec la Bibliothèque communale : dans le cadre de leur cycle Africain, une animation spéciale de jeux africains a eu lieu à la bibliothèque même et une animation lecture de contes africains a eu lieu à la ludothèque. 10 enfants ont joué. Peu de répercussions également.
- Avec l'école Imelda : une tentative a été faite de prêter des malles de jeux pour l'accueil extra-scolaire du mercredi après-midi, projet proposé par BroM. Une volontaire devait venir une fois par mois en « formation » : on lui expliquait les jeux de la malle qui était ensuite exploitée à l'école. Malheureusement, le projet n'a pas tenu la route : la volontaire ne venait pas aux rendez-vous et la direction de l'école avait du mal à s'occuper du transport (aller et retour) de la malle de jeux. Ce partenariat s'est interrompu en cours d'année.
- Avec le service de l'Action Sociale : qui a organisé la semaine de la santé destinée aux seniors ; nous avons proposé une animation pour ceux-ci. Il y a eu 10 participants. Un atelier culinaire en parallèle a raflé tous les candidats joueurs potentiels.

#### La participation aux fêtes extérieures et aux événements organisés par le Service jeunesse:

Pour des raisons d'organisation interne et administratives (personnel disponible et récupération des heures), la ludothèque a préféré prêter des jeux lors d'événements organisés sur le territoire de la commune plutôt que d'y animer un stand.

Nos participations ont été très ciblées et choisies :

- Le 22 septembre 2013 a eu lieu la fête « Embarquement immédiat » lors de la journée sans voiture en partenariat avec l'Ecole de Cirque et les associations et habitants du quartier. Nous y proposons un espace destiné aux petits (moins de 5 ans) qui avait tout son sens dans la fête et qui touchait un public pour lequel peu d'activités sont proposées. 230 enfants sont passés par notre stand (contre 174 l'année dernière).
- Le 24 novembre 2013, participation de l'équipe à l'événement –entre autres clôturant le concours du « label ludo » - en tenant un stand de jeux au festival « Jeu t'aime » qui a eu lieu aux Halles Saint-

Géry (environ 2000 personnes sont rentrées aux Halles ; impossible de savoir exactement combien de familles sont passées par notre stand). En partenariat avec Ludo asbl et Yapaka ! ainsi que le secteur des ludothèques de la communauté française.

- Les 10 et 11 mai 2014 : tenue d'un stand de jeux géants lors du festival de marionnettes au Parc Marie-José : environ 309 personnes sont rentrées dans le stand. (912 l'année dernière et 1031 celle d'avant). Il faut dire que le temps était particulièrement exécrable.

#### Les stages et animations de vacances:

Pour pouvoir accueillir le maximum de publics différents et proposer des activités variées, les semaines de vacances suivent maintenant le même canevas horaire :

- Les lundis : animations pour groupes sur réservation, un le matin et un autre l'après-midi.
- Les mardis : 2 ateliers en parallèle : un pour les 3-5 ans et un pour les 6-12 ans.
- Les mercredis : salle de jeux pour nos membres.
- Les jeudis : des sorties intergénérationnelles pour 8 à 10 familles environ (parents + enfants + grands-parents) ou des sorties pour le groupe des grands (6-12 ans).
- Les vendredis : 2 ateliers en parallèle : un pour les 3-5 ans et un pour les 6-12 ans.

Ont été organisées cette année :

- Eté 2013. : 4 semaines d'activités en août (+ 4 en juillet)
- Automne 2013: 4 jours d'activités
- Hiver 2013/2014: 2 x 3 jours d'activités
- Carnaval 2014 : 1 semaine d'activités
- Printemps 2014 : 2 semaines d'activités
- Eté 2014 : 4 semaines d'activités en juillet (+ 4 en août)

Les fréquentations pour ces périodes s'élèvent à 260 enfants pour les ateliers 3 à 6 ans (296 l'année dernière), 343 enfants pour les ateliers 6 à 12 ans (392 l'année dernière) et 320 enfants et 64 adultes pour des sorties intergénérationnelles. (260 enfants et adultes confondus l'an passé); ce qui fait un total de 987 personnes (adultes et enfants confondus) qui ont bénéficié d'une activité contre 948 l'année dernière. Le nombre de jours d'activités à tenir en compte est de 60 jours cette année et de 65 jours l'an passé (toutes activités confondues).

Lors des congés scolaires de 2 semaines ou plus, un(e) étudiant(e) est engagé(e) (et 2 par mois pour l'été cette année) afin de renforcer l'équipe déjà en place, de pallier à la perte d'un poste d'animateur et ainsi garder notre capacité d'accueil et/ou d'avancer sur du travail de manutention ou d'encodage.

#### Les jeux, la manutention des jeux, le prêt de jeux :

Le nombre de jeux de société, jouets, jeux géants, jeux sportifs et/ou d'extérieur, jeux multimédia et accessoires de jeux s'élève à 1677 pièces.

Durant les congés scolaires d'été 2013, un catalogue de jeux géants a été constitué ; celui-ci permet aux associations de visualiser les jeux géants ou surdimensionnés dont nous disposons et faire leur choix sans devoir les sortir de leur lieu de stockage. Ces jeux ont également fait l'objet d'une manutention plus rigoureuse.

Avec l'aide d'une stagiaire, le catalogue et la manutention pour le prêt de jouets (qui sont également stockés à part afin qu'ils ne se mélangent pas avec ceux utilisés tous les jours dans la salle de jeux) a aussi été effectué.

Le prêt de jeux a réellement démarré en septembre 2012. Progressivement, le public emprunte des jeux pour jouer à la maison. Le nombre total de jeux prêtés entre le 1er août 2013 et le 31 juillet 2014 est de 949 (643 en 2012 – 2013). Malgré une petite augmentation des prêts par rapport à l'année dernière, ceux-ci ne remportent pas un succès important. La mauvaise expérience d'amendes de retard (pour le retour des jeux) ou encore de remplacement du jeu pour cause de détérioration ou perte de pièces rend le public frileux quant à encore emprunter des jeux pour la maison. Les familles préfèrent en général venir jouer sur place.

Le prêt de jeux géants pour les services communaux (gratuitement) et les associations situées sur le territoire de la commune se poursuit également ; la demande a aussi été plus importante cette année.

#### Les dossiers et demandes de subsides:

Une demande de subside a été rentrée au secteur ludothèques de la C.C.F. pour du matériel en lien avec l'activité ludothèque que l'on propose pour l'année 2014 ; Nous n'avons pas encore le montant attribué pour notre ludothèque à ce jour. Nous avons obtenu un subside de € 2256,00 l'année dernière (€ 2085,00 en 2012 et € 1416,50 en 2011).

#### Les projets spécifiques :

L'animateur licencié en juillet l'année dernière n'a pas pu être remplacé ; nous fonctionnons donc avec 3 animateurs TP au lieu de 4. Cela implique que certains projets sont limités ou que de nouveaux ne voient pas le jour (le projet du Tournoi de jeux dans les écoles a pour l'instant complètement été mis de côté), que le nombre d'enfants accueillis n'a pas pu être augmenté, et que la coordinatrice soit plus souvent sur le terrain en renfort lorsque le public est important en salle de jeux ou à tout autre moment pour remplacer un animateur absent.

Malgré tout, une animatrice a eu l'occasion de faire partie du processus de la Zinneke Parade. Plusieurs réunions avec les partenaires du quartier Maritime ont eu lieu, de même que des brainstormings, des idées de jeux, une après-midi – jeu pour lancer l'appel à participation, un trimestre d'ateliers avec les 10+ travaillant sur la thématique, la soumonce et la parade en elle-même. Ce fût une bonne expérience, même si tout n'a pas été facile et que le fonctionnement de notre structure ne nous a pas permis une participation à 100%.

Cela nous a quand même re- situés au sein même du quartier Maritime et nous a donné l'envie d'encore plus s'y ancrer. Il y a des choses qui bougent dans le quartier et on a envie d'y être. De la sorte, on a participé à un atelier de plantations de bulbes au parc Saint-Rémi, on a proposé une animation jeux lors d'un petit déjeuner du CCM ; on a été en relation avec « parkdesign » : le nouveau parc de Tour & Taxi, même si là encore, le fonctionnement de notre structure ne nous a pas permis de participer pleinement au processus ; 2 ateliers ont eu lieu à l'Allée du Kaai, autre espace dynamique et temporaire du quartier le long du canal. Une attention particulière a été donnée au quartier, et cela va sans doute se poursuivre avec une nouvelle salle disponible à l'espace Saint-Rémi qui va aussi se doter d'un nouvel espace public,...

Le « plan pub » entamé l'année dernière a été poursuivi mais de manière plus restreinte. Nous sommes parfois victimes de notre succès ; on s'arrache d'ailleurs les cheveux lors des inscriptions pour les ateliers trimestriels ou pour les activités des congés scolaires. Les familles qui ne sont pas reprises pour cause de manque de place (les groupes sont limités afin de garantir un accueil de qualité en fonction du nombre d'animateurs disponibles) sont fâchées et il est parfois difficile de canaliser les parents qui ont attendu pendant 2 heures... pour rien. Ceci reflète le manque de structures d'accueil pour les enfants (surtout) de 3 à 5 ans sur le territoire de la commune.

Nous appliquons pourtant un système d'inscriptions sur liste d'attente et nous demandons aux parents de nous prévenir au plus tôt lorsque leur enfant sera absent à l'atelier, afin d'appeler le(s) suivant(s) de la liste d'attente et permettre à un autre enfant de bénéficier d'un atelier de temps en temps. L'atelier est de ce fait

quasi tout le temps à son maximum de participants.

Les newsletters de la ludothèque ont continué à paraître : une en novembre 2013 et une autre en avril 2014. La prochaine est prévue pour la rentrée.

La participation de notre public à l'élection du Label Ludo qui récompense chaque année un jeu de société moderne et familial s'est réitérée ; cette année, 35 formulaires de participation ont été rentrés contre 27 l'année dernière, 33 en 2011 et 21 en 2010.

Pour fêter le Grand Saint (Nicolas bien sûr), nous avons organisé une après-midi festive et un peu spéciale : les parents ont été invités à participer aux ateliers 3-5 ans et 6-9 ans avec présentation des jeux appris en atelier. Un atelier de fabrication de toupies a eu également lieu en parallèle de la salle de jeu et un goûter-buffet a été offert ; les enfants sont bien sûr retournés avec un sachet de friandises. Le démarrage du prêt de kits de jouets a eu lieu ce jour.

Nous avons organisé des portes-ouvertes le 28 mai dans le cadre de la Journée Mondiale du jeu 2014. 125 personnes sont passées à la ludothèque cet après-midi-là (contre 47 le jour-même l'année dernière et 46 le jour suivant). La formule a été cette année sur une seule après-midi. C'est notre chiffre record en salle de jeux cette année.

Des démarches administratives ont été effectuées afin de devenir membres de l'association « Courants d'Âges », réseau de l'intergénération en Belgique francophone.

Ayant terminé le tri des jeux récupérés déjà en 2012 de l'ancienne ludothèque « Le Moulin à Jeux », nous avons proposé un « vide grenier » gratuit pour les associations de Molenbeek. 10 associations ont de cette manière pu bénéficier gratuitement de jeux ou jouets qui ne correspondaient pas à nos critères de sélection. 82 jeux ont ainsi été « recyclés ».

#### Les formations :

3 personnes de l'équipe ont bénéficié d'une formation correspondant à leurs attentes:

- Apprendre à déléguer
- Access
- Créativité et jeux pour des publics intergénérationnels
- L'interculturalité dans l'intergénérationnel

#### Conclusions et objectifs généraux pour l'année 2014 – 2015 :

Conjointement à des projets qui ont atteint leur vitesse de croisière (canevas horaire pour les différents types de projets récurrents), on arrive malgré tout à insérer de la nouveauté. Le fait de la stabilité de l'équipe, cela permet de se concentrer sur de nouvelles choses et non pas régler des problèmes.

La fréquentation de la ludothèque augmente constamment, l'information se diffuse et il y a de plus en plus de personnes qui y trouvent leur intérêt.

Notre force réside dans la multiplicité de nos projets et publics, de même que dans notre salle de jeux sur place qui réjouit bon nombre de familles.

Les axes de travail pour l'année prochaine restent centrés sur :

- Le quartier
- La cohésion sociale
- L'éducatif

- Le soutien à la parentalité
- Les missions de la ludothèque (le jeu sous toutes ses formes)
- L'aspect intergénérationnel

En plus de ce qui a déjà été évoqué ci-dessus, sont en ligne de mire pour l'année à venir: une fresque intergénérationnelle (dans la mesure où on a l'accord de la copropriété et les moyens financiers suffisants), quelques changements dans notre ROI, amorce d'un projet de jeux de langage dans une école, refaire des tentatives de prêt de malles de jeux pour des structures scolaires ou extra-scolaires, la finalisation du catalogue des jeux sportifs et d'extérieur, tester des animations pour seniors « seuls » (sans enfants)...

Nos faiblesses, qui sont aussi nos chevaux de bataille : arriver à faire venir plus de mamans ou en tous cas de manière plus régulière au petit dé-JEU-ner, accrocher les ados, faire tourner un peu plus le prêt de jeux, être plus en contact avec les seniors

## **6. Gestion du service Accueil Temps Libre**

Depuis juin, le service Accueil Temps Libre est rattaché au service jeunesse.

## **7. Subventions aux associations**

La Commune a accordé en fin d'année un subside pour les activités organisées durant l'année aux associations ou groupements de jeunes suivants :

L'asbl Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation, l'asbl Association de la Jeunesse Molenbeekoise, l'AMO Atouts Jeunes, l'asbl Cens Academy, Chiro Jijippeke, D'Broej Centrum West vzw, D'Broej Vereniging Marokkanse Jongeren vzw, Les Faucons Rouges de Molenbeek, l'asbl Foyer des Jeunes, L'asbl La J, l'asbl Le Jardin ensoleillé, l'asbl MEDES, l'asbl Notre Coin de Quartier, Nouvelles Perspectives, l'asbl l'Oranger, l'asbl La Porte Verte-Snijboontje ; Scouts & Gidsen - Scogimo. Le montant total octroyé aux dites associations se monte à 15.900,00 EUR.

Des subsides exceptionnels sont également octroyés durant l'année pour des projets spécifiques. Pour la période envisagée, une somme de 700,00 EUR a été versée aux associations suivantes : 99<sup>ème</sup> Unité Mettwie – Les Scouts – Bruxelles Horizon, Urban Company.

**Le budget relatif aux subventions aux associations s'élève à 15.700,00 EUR.**

Emploi et Economie sociale

### **I) MISSIONS**

**Pour l'année de référence, l'ensemble des missions développées par le Service Emploi compte quatre axes :**

1. Activer les synergies de collaboration entre acteurs de l'emploi et de la formation de la commune ;
2. Organiser et/ou participer à des activités sur le thème de l'économie sociale et de l'emploi destinées au monde associatif molenbeekois et aux demandeurs d'emploi molenbeekois ;
3. Mettre en place un service d'orientation à destination du public.

### **II) ACTIVITES**

**1. Partenariat avec l'association « Union » pour l'organisation d'une table-ronde sur les métiers en pénurie**

Cet évènement qui s'est déroulé au Vaartkapoen, avait pour but d'organiser une rencontre entre professionnels, des structures de formations des organismes publics en charge de la formation, des consultants autour du thème des métiers en pénurie.

Différents exposés ont été présentés tout au long de la journée:

- Situation économique/conjoncture : politiques mises en place
- Parcours d'un chercheur d'emploi
- Métiers en pénurie : qu'est-ce qu'un métier en pénurie ? comment est conçue la liste ? statistiques et sites de références ?
- Diversité des métiers en pénurie
- Expérience d'asbl œuvrant dans l'accompagnement et l'insertion socioprofessionnelle des migrants

Ont notamment participé à cet événement Actiris, la VDAB, le ministère de l'emploi de Bruxelles capitale, la COCOF, Bruxelles Formation, le Ciré, l'asbl Bon.

**Date : 10 juin 201**

**Dépenses : 2000 €**

## **2. Organisation d'une séance d'information et de recrutement à destination des femmes désireuses d'intégrer la STIB**

Depuis quelques années nous tâchons de développer avec la STIB des projets en favorisant des publics spécifiques. Cette année, sachant que la STIB était à la recherche de candidates féminines pour les fonctions de conductrice de bus/prévention/sécurité, nous avons opté pour un projet principalement destinée aux femmes. En partenariat avec la Mission locale de Molenbeek-Saint-Jean et la STIB, nous avons organisé une séance d'information et de recrutement le mercredi 4 décembre 2013 au Centre Communautaire Maritime. A l'issue de cette séance, les personnes intéressées pouvaient directement postuler en ligne avec l'aide d'un agent de la mission locale. Une dizaine de femmes ont ensuite été convoquées à passer les tests à la STIB le 10 janvier 2014.

**Date: 4 décembre 2013**

**Dépenses : 1000 €**

## **3. Partenariat avec l'asbl TYN pour le projet TYN Academy**

L'association Talented Youth Network est une association molenbeekoise dont l'un des objectifs est de conseiller les jeunes en terme d'orientations académiques et professionnelles en valorisant leurs talents. L'association a soumis au service Emploi leur projet TYN Académie qui est une plateforme d'apprentissage axée sur la notion d'entrepreneur social.

Cette formation s'est adressée à une dizaine de jeunes âgés de 16 à 20 ans en situation d'échec scolaire et issus de milieux « défavorisés ». Durant ces sessions d'apprentissage qui se sont étendues sur plusieurs week-ends durant 3 mois, une dizaine de jeunes ont pu bénéficier de diverses formations (leadership et dynamique des groupes, marketing/communication et relations publiques, techniques de présentation, asservité et intelligence émotionnelle, gestion financière, etc.).

**Date: janvier à mars 2013**

**Dépenses : 3000€**

## **4. Partenariat avec l'asbl Ras El Hanout pour l'organisation d'une activité autour du thème du chômage**

Le 19 janvier 2014, le service Emploi en partenariat avec l'asbl molenbeekoise Ras EL Hanout a organisé une séance de discussion autour du thème du chômage au Vaartkapoen. A cette occasion, l'asbl a présenté une création de théâtre-action intitulée « Au suivant » suivi d'un débat sur le thème abordé. Plus de 100 personnes étaient présentes à cette représentation, ce qui a permis de riches échanges autour d'une thématique qui touche de nombreux jeunes molenbeekoises

**Date: 19 janvier 2014**

**Dépenses : 4500 €**



### **5. Participation à la journée Décllic organisée par l'ABPM**

Pour la quatrième année consécutive, la commune a participé à la Journée Décllic organisée par l'association ABPM sur le site de Tour & Taxis. Lors de ce salon, qui en est à sa sixième édition, des centaines d'étudiants et de demandeurs d'emploi ont été invités à découvrir différents stands de métiers représentés et animés par des professionnels issus de domaines aussi divers que l'art, l'ingénierie, la santé, la finance, la fonction publique et le droit, etc. Différentes animations ont été organisées tout au long de la journée : atelier de présentation à un entretien d'embauche, création d'entreprise, atelier 'avoir confiance en soi', etc.

**Date: 11 mai 2014**  
**Dépenses : 2000 €**

### **7. Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. Solidarité Savoir pour le projet 'Entreprendre au féminin**

Le projet « Entreprendre au féminin », développé par l'asbl Solidarité Savoir, vise à accompagner durant une année un groupe de 5 à 10 femmes souhaitant développer un projet en économie 'classique' ou sociale sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Dans le cadre de ce projet, l'asbl propose aux participantes les services suivants :

- un accompagnement gratuit, individuel, personnalisé et/ou une réorientation,
- l'organisation d'ateliers, de formations et de rencontres collectives,
- la mise en relation avec des volontaires possédant une expertise dans l'entrepreneuriat.

**Date: novembre 2013**  
**Dépenses : 1000 €**

### **6. Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. « Le Trait d'Union »**

Cette association est active dans différents domaines d'activité, à savoir la recherche d'emploi et de formation, médiation scolaire, aide et accompagnement des demandeurs d'emploi, travail social administratif, création de plusieurs ateliers citoyens sur des thématiques récurrentes et organisation d'autres activités pour la population molenbeekoise.

**Date: décembre 2013**  
**Dépenses : 2000 €**

## **Tourisme**

### **Situation**

Pendant la période allant d'août 2013 à fin mars 2014 il n'y a pas eu de personnel au service Tourisme. A partir du 24 mars 2014 a commencé la nouvelle chef de service.

Le service est pour le moment en train de se mettre en place pour la création de futurs projets.

### **Mission**

Le service Tourisme veut mettre en évidence le patrimoine existant et toutes les initiatives et activités qui se développent dans la commune les mettre en valeur.

Le service veut aussi soutenir de futurs projets et les ouvrir au grand public. Le but étant de faire de

Molenbeek-Saint-Jean un pôle touristique.

Le service tourisme ambitionne de travailler au niveau communal et régional, pour faire en sorte que les habitants, les navetteurs, les gens de passage à Molenbeek-Saint-Jean, à Bruxelles, en région bruxelloise et dans la périphérie souhaitent découvrir la commune.

### **Activités**

#### 1. Prospection de terrain

Le Service Tourisme a déjà contacté différents acteurs dans le domaine touristique à Molenbeek-Saint-Jean ainsi que quelques services communaux, ceci pour voir où l'on peut collaborer dans le futur et quelles sont les attentes de chacun. Des contacts ont également été pris avec Visitbrussels, Toerisme Vlaanderen et Tourisme Wallonie-Bruxelles.

#### 2. Création d'une nouvelle page sur le site-web de la commune

Pour donner une vue d'ensemble aux touristes, aux habitants et aux navetteurs, il était nécessaire d'adapter l'information sur le site-web de la commune. La page se présente désormais en plusieurs parties où le visiteur peut facilement retrouver l'information qu'il cherche. Nous proposons également des cartes promenades en format PDF et nous avons créé des liens avec les différentes institutions touristiques et culturelles présentes dans la commune.

#### 3. Création d'une brochure d'information et d'un plan du cimetière

En 2014 nous commémorons les 150 ans du cimetière communal. A cette occasion nous avons réalisé une brochure d'information et un plan, distribués dès les Journées du Patrimoine 2014.

#### 4. Réimpression des cartes postales et création de nouvelles cartes

Pour promouvoir le tourisme à Molenbeek-Saint-Jean, le service Tourisme a fait réimprimer les anciennes cartes postales réalisées par le passé par le service (Les anciennes vues sur Molenbeek et la série de Boccara). De plus, une nouvelle série de 11 cartes postales de la Fonderie a été imprimée. Nous avons également contacté des photographes contemporains pour nous fournir de nouvelles photos pour pouvoir alimenter de futures séries.

#### 5. Donner des informations touristiques

Le service tourisme donne aussi des informations touristiques aux particuliers. Cela se passe à différents niveaux, en envoyant par exemple des folders ou en donnant des informations de contacts.

### **Economie/Economie**

Economie et Classes moyennes

#### I MISSIONS

Le service des Classes moyennes et de l'Economie recouvre plusieurs domaines d'activité :

#### **L'activité économique locale**

En ce domaine, l'objectif est de promouvoir l'essor commercial et industriel de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

A cet effet, le service a pour mission essentielle :

- d'organiser la concertation avec les acteurs du terrain et de les informer ;

- de promouvoir la notoriété de l'activité économique du territoire communal ;
- de faciliter les démarches administratives des indépendants et chefs d'entreprises.
- de proposer des initiatives susceptibles de promouvoir le commerce et l'activité économique à Molenbeek-Saint-Jean.

### **Les permis socio-économiques**

Le service a, depuis le début de l'année 2008, la gestion administrative des permis socio-économiques dans ses attributions. Ce permis concerne les projets d'implantations commerciales présentant une surface commerciale nette supérieure à 400 m<sup>2</sup>.

Suite aux modifications apportées au Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire (Ordonnance du 8 mai 2014, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014) la Loi du 13 août 2004 relative à l'autorisation d'implantations commerciales est abrogée au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour la Région de Bruxelles-Capitale. En conséquence, tous les nouveaux dossiers introduits après cette date seront traités par le service de l'Urbanisme.

### **Contrats de quartier commerçants**

Depuis 1998, la Région bruxelloise a créé, en collaboration avec les communes, des associations ayant pour but de revitaliser les quartiers commerçants. Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé en 2005, suite à une évaluation des 'Contrats de noyaux commerciaux', une réforme en profondeur de ce dispositif, appelée 'Contrats de quartier commerçant'.

Cette réforme réaffirmait l'importance du commerce pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Il est donc nécessaire, pour préserver cette fonction dans un milieu urbain dense, de mener une politique transversale de réhabilitation urbaine, traitant simultanément de renforcement de l'activité économique, de l'aménagement d'un espace public de qualité, d'une accessibilité renforcée du quartier au bénéfice de tous, du maintien des liens sociaux entre les habitants et les commerçants, de la sécurité et de la propreté des lieux, et ce afin de renforcer l'attractivité du quartier.

Le Plan stratégique régional donnait au dispositif des 'Contrats de quartier commerçant', mené en partenariat tant avec les communes concernées qu'avec les acteurs privés, des objectifs communs et précis.

Molenbeek-Saint-Jean comptait trois contrats de quartier commerçant:

1. Atrium Molenbeek-Center : chaussée de Gand, de la Porte de Flandre à l'intersection du chemin de fer (rue Alphonse Vandenpeereboom)
2. Atrium Karreveld : chaussée de Gand, du chemin de fer (rue Alphonse Vandenpeereboom) jusqu'au carrefour boulevard Louis Mettewie.
3. Atrium Chaussée de Ninove : chaussée de Ninove, de la Place de la Duchesse de Brabant jusqu'au carrefour Boulevard Louis Mettewie/boulevard du Prince de Liège.

En 2013, une nouvelle restructuration visant à regrouper les antennes et à diviser la Région de Bruxelles-capitale en 5 zones, de sorte que toutes les communes puissent profiter sur tout leur territoire des actions d'Atrium, a vu le jour. Notre zone comprend les communes suivantes : Koekelberg, Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe, Anderlecht, Forest et Molenbeek-Saint-Jean. Le siège de notre zone est situé à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Léopold II, 184d.

### **La collaboration intercommunale**

Suite à plusieurs appels à projets lancés par le Ministère de la Région Bruxelles-Capitale en vue de mettre en œuvre des collaborations intercommunales dans le cadre de leur gestion ou de leurs missions afin de réaliser des économies d'échelles, le service a collaboré avec différentes communes et Atrium.

### **L'animation commerciale**

Une attention particulière est apportée à l'animation commerciale dans le cadre des fêtes de fin d'année.

## **Réglementation en matière d'heures de fermeture obligatoires et de repos hebdomadaire**

La loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services, règle les heures de fermeture obligatoires et le repos hebdomadaire.

Dans ces deux domaines, le service remplit un rôle d'informateur auprès des nouveaux exploitants, et parfois d'intermédiaire avec les agents de quartiers, responsables de faire respecter les lois en ces matières.

## **Nouveau règlement sur les activités ambulantes - marchés**

Suite à la modification du Règlement Général de Police de notre zone, notre service a établi, avec l'aide précieuse de notre Cellule socio-économique et en étroite collaboration avec le service juridique, le Nouveau règlement sur les activités ambulantes – marchés.

Les grands changements en comparaison à l'ancien RGP sont entre autres :

- le montant des sanctions administratives est porté à 350,00€, soit le montant maximal prévu par la loi ;
- l'accent est mis sur la propreté du marché, par exemple l'obligation de mise en place d'une poubelle sur l'emplacement pour tous les commerçants est instaurée alors qu'à l'origine cette mesure n'était applicable qu'aux commerçants qui vendent des denrées alimentaires comestibles sur place ;
- l'horaire des marchés a été élargi afin de permettre aux commerçants de vendre jusque 13h30 au lieu de 13h ce qui aura probablement également une influence bénéfique sur la propreté du marché ;
- en cas d'expulsion d'un commerçant causant un trouble à l'ordre public, cette procédure sera possible pour tout agent communal habilité.

## **Les activités de commerce ambulant**

L'exercice de toute activité ambulante sur le domaine public, de même que l'organisation de toute activité ambulante sur le domaine privé, est soumis à une autorisation préalable de la Commune.

L'activité ambulante, et foraine d'ailleurs (mais nous n'en comptons pas actuellement), a été complètement revue et encadrée par la loi du 04/07/2005 et ceci afin de lui donner un regain ; un des points forts étant, en plus de la vente de produits, l'ouverture vers la vente de services.

### **1/ Les marchés publics**

Trois marchés hebdomadaires se déroulent sur le territoire de la Commune :

- le dimanche matin: géré par un concessionnaire.  
Depuis son origine, ce marché se tient place communale. Il a exceptionnellement été déplacé depuis le mois de juin 2013 au parvis Saint-Jean-Baptiste pour cause de rénovation de la place communale.
- le mardi matin: initialement place de la Duchesse de Brabant et rue Isidoor Teirlinck, il a lui aussi pour cause de travaux été déplacé provisoirement vers les rues des Quatre-vents et de l'Indépendance ; il s'agit presque exclusivement d'un marché alimentaire et vente de textile.
- le jeudi matin: le plus important des trois et d'une grande diversité de produits, il s'étend aux alentours de la maison communale : rue du Comte de Flandre, parvis Saint-Jean-Baptiste, pourtour de l'Eglise Saint-Jean-

Baptiste + une petite extension vers la rue de l'Avenir et la partie qui est en temps normal située place communale est déplacée vers la rue Sainte-Marie. Il est idéalement desservi par les transports en commun (métro et bus 89) et attire une foule considérable.

Le service assure la gestion des marchés du mardi et du jeudi. L'organisation et la surveillance sont assurées par les placiers, qui, en collaboration avec les services de police et de la voirie, contribuent au bon déroulement du marché.

## **2/ Les occupations de la voie publique**

En dehors des marchés, l'exploitation d'un emplacement de la voie publique doit être autorisée au préalable par les autorités communales.

A cet effet, une demande détaillée doit être introduite auprès du service ; le descriptif précis de l'endroit souhaité, ainsi qu'un planning horaire, doivent être proposés (exception faite pour les glaciers dont l'activité est déambulatoire).

Un périmètre restreint aux abords du stade de football accueille également de manière occasionnelle des ambulants dont l'activité est liée au déroulement de matchs.

Pour les marchés, comme pour les occupations de la voie publique, la gestion administrative comprend la surveillance du respect des textes de lois sur l'activité ambulante ; des vérifications sont faites régulièrement via consultation des données de la Banque Carrefour des Entreprises.

Depuis l'entrée en vigueur le 01/04/2013 des nouvelles cartes d'ambulants au format carte d'identité, le contrôle via un scan du QR-code se fait plus facilement et plus rapidement, que ce soit au bureau mais aussi et surtout sur le terrain.

Les pièces comptables sont établies en regard de chaque recette relevant des règlements de taxes ou droits de place relatifs à ces activités.

Les activités ambulantes comportent un troisième volet : la vente au domicile du consommateur, mais les demandes sont plutôt rares.

Afin de garantir la protection du consommateur, il s'agit de veiller à ce que les démarcheurs soient titulaires d'un certificat de bonnes vie et mœurs ou soient autorisés à ce type de vente par le parquet.

## **Les débits de boissons**

Conformément à la Loi du 15.12.2005 relative à la simplification administrative, toute personne désireuse d'ouvrir un débit de boissons (et pour autant qu'il y soit vendu de l'alcool) doit en obtenir préalablement la patente et l'autorisation des autorités communales.

Le service rassemble les éléments nécessaires afin de présenter au Collège un dossier complet lui permettant de statuer, en l'occurrence :

- le certificat de moralité du demandeur ;
- un avis favorable du service communal de l'hygiène ;
- le rapport favorable du Service des pompiers ;
- un extrait intégral de la Banque Carrefour Entreprises ;
- le contrat d'assurance incendie ;
- le bail commercial ;
- l'acquittement des frais de dossier de 50.00 EUR

## **Les certificats de moralité :**

Lorsqu'un résidant molenbeekois veut ouvrir un café ou un restaurant dans une autre commune que la nôtre, il doit leur fournir un certificat de moralité émanant de notre commune. Celui-ci s'obtient sur présentation de la carte d'identité ; la demande transite par le service de la population qui vérifie que le demandeur ne soit pas dans un cas

d'exclusion prévu à cet effet par la loi.

Les personnes qui résident dans la commune et qui souhaitent travailler dans l'HORECA pour le compte d'un tiers devront également venir retirer un certificat de moralité.

Dans tous les cas, les certificats de moralité sont délivrés dans un délai maximal de deux jours ouvrables ; le prix de 10.00 EUR est fixé par le règlement des taxes communales.

#### Les patentes :

Elles sont également nécessaires pour les personnes qui veulent proposer à la consommation des boissons spiritueuses (titrant plus de 22°) sur notre territoire, par exemple lors d'une soirée publique dans une salle de fête située à Molenbeek-Saint-Jean ou encore lors du marché de Noël organisé par la commune.

Si elles ne sont pas domiciliées à Molenbeek-Saint-Jean, ces personnes doivent fournir un certificat de moralité obtenu auprès de la commune de leur domicile.

La délivrance de ces patentes est soumise aux mêmes conditions et coût que les certificats de moralité.

#### Les établissements de jeux de hasard

##### Etablissements de Classe III :

Des jeux de hasard ne peuvent être installés que dans des débits de boissons (code NACEBEL : 56.30 sous-classe 56.301 « cafés et bars ») et uniquement de type « bingo ». Les exploitants de salons de thé n'ont pas cette possibilité.

Pour obtenir la licence de Classe C auprès de la Commission des jeux de hasard, les exploitants doivent retirer auprès de notre service une attestation signée par la Bourgmestre.

##### Etablissements de Classe IV :

Depuis l'entrée en vigueur, le 01/01/2011, de la loi sur les jeux de hasard du 10 janvier 2010, les agences de paris et librairies (\*) qui engagent des paris sportifs sont devenues une nouvelle classe d'établissements de jeux de hasard, à savoir : classe IV, et doivent détenir une licence, F2.

Afin d'obtenir de la commission des jeux de hasard l'octroi de cette licence, ils doivent entre autres joindre à leur demande un avis favorable de la Bourgmestre qu'ils obtiennent via notre service, après notamment l'accord des services de police.

Les cafés ou les salons de thé ne peuvent pas engager de paris.

Le nombre d'établissements de cette catégorie est limité selon un quota national.

(\*) Les librairies ne sont soumises à l'avis préalable de la commune que lorsque qu'un espace séparé est réservé aux jeux.

#### Les bureaux privés de télécommunication et magasins de nuit

Ce règlement est en vigueur depuis le 6 juin 2010, il règle les dispositions spécifiques aux magasins de nuit et aux bureaux privés pour les télécommunications. Le contrôle et l'octroi des autorisations d'exploiter un tel commerce est effectué en étroite collaboration avec plusieurs services communaux dont la Cellule socio-économique, les Taxes et l'Urbanisme.

#### Le Fonds de participation

Conformément à la Loi du 03.12.2005, instaurant une indemnité compensatoire de pertes et revenus en faveur des travailleurs indépendants victimes de nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public, le service est chargé, depuis le 01.01.2007; de l'exécution de ladite loi et du traitement des dossiers administratifs à introduire

auprès du Fonds de Participation.

### **Le CAALUC**

Cette Commission d'Attribution Apolitique des Locaux à Usage Commerciaux qui comprend des membres d'Atrium et des services des Propriétés communales et de l'Economie-Classes moyennes examine les dossiers des personnes désireuses de louer un bien communal pour y établir un commerce.

## **II ACTIVITES**

### **L'activité économique locale**

Hormis la gestion administrative des dossiers en cours (+/- 160 ambulants abonnés et 60 volants, 25 phone et 15 night-shop en phase de régularisation, 90 débits de boissons, une dizaine de commerçants itinérants, ...) de nombreuses demandes sont traitées directement lors de visites au guichet, par correspondance (emails) ou par téléphone.

### **Les permis socio-économiques**

Sept demandes de permis socio-économique ont été introduites entre le 01.08.2013 et le 31.07.2014.

### **Contrats de quartier commerçants**

Le service a établi une collaboration étroite avec ATRIUM et joue un rôle d'intermédiaire entre cette agence régionale et les autres services communaux ou la Police.

### **Les collaborations intercommunales**

Un temps pour tous : collaboration entre Anderlecht, Atrium et Molenbeek-Saint-Jean. Ce projet consiste à augmenter l'attractivité, l'identité et la visibilité du quartier commerçant de la chaussée de Ninove par des panneaux visuels et des panneaux d'informations placés aux endroits stratégiques. Le mobilier urbain a été acquis et mis en place.

Le service a suivi ce projet de très près et a participé aux réunions de travail.

### **L'animation commerciale**

Alors que, depuis plusieurs années, l'accent principal est mis sur l'organisation du marché de Noël au Château du Karreveld, en collaboration avec le service de la Culture française, cette année, d'autres initiatives ont vu le jour. Ainsi par exemple le service a organisé en octobre 2013 une conférence intitulée »Self assessment« (auto évaluation).

Fin novembre 2013, le service a participé à la campagne « Téléphonie, internet, TV : osez comparer ! » organisée dans tout le pays par le SPF Economie.

En juin 2014, Unizo, Atrium et la Commerce Academy ont mis sur pied le Roadshow e-commerce 2014, soit une conférence sur la sensibilisation des petits commerçants au thème du commerce électronique; notre service a organisé la soirée au Château du Karreveld.

Le même mois, nous avons apporté notre aide à la campagne «Soutien à la descente énergétique des petites entreprises et très petites entreprises bruxelloises" organisé par UCM.

Début 2014, notre première carte touristique « Promenade gourmande », avec une multitude de bonnes adresses horeca, a vu le jour.

## **Réglementation en matière d'heures de fermeture obligatoires et de repos hebdomadaire**

Pour 2014, le Collège a fixé, en sa séance du 15/01/2014, les dérogations suivantes :

du	au	
Lundi 24/03	Dim. 30/03	Brico demande 30/03
Lundi 21/04	Dim. 27/04	Lundi Pâques 21/04 + Brico demande 27/04
Lundi 05/05	Dim. 11/05	Fête des mères 11/05
Dim. 25/05	Samedi 31/05	Brico demande 25/05 + Ascension 29/05
Mardi 01/07	Lundi 07/07	Début soldes d'été 01/07
Mardi 16/09	Lundi 22/09	Semaine européenne de la mobilité + journée sans voiture 21/09
Dim. 05/10	Samedi 11/10	Comeos, ouverture nationale 05/10
Jeudi 30/10	Mercr. 05/11	Toussaint 01/11 et 02/11 (défunts)
Jeudi 04/12	Mercr. 10/12	Avant-fêtes + St-Nicolas 06/12
Jeudi 11/12	Mercr. 17/12	Avant-fêtes
Jeudi 18/12	Mercr. 24/12	Avant-fêtes
Jeudi 25/12	Mercr. 31/12	Noël 25/12
Jeudi 01/01/15	Mercr. 07/07/15	Nouvel An 01/01 + début soldes hiver 03/01/15

## **Les marchés**

Outre l'accueil des marchands et le courrier relatif à quelque 160 emplacements, le service se charge, en collaboration étroite avec le service de la Recette communale, des modalités de paiement des redevances des marchands abonnés, qui s'élèvent chaque trimestre à environ €90.000 ainsi que de l'enregistrement des sommes perçues auprès des marchands occasionnels (qui représentent près de € 13.000 par trimestre).

Pour le marché dominical une concession pour une durée de 5 ans (01/01/2011 au 31/12/2015) a été attribuée à une firme privée.

Afin de réduire à un minimum les désagréments pour les maraichers et la population suite aux travaux de réaménagement de la place Communale et de la place de la Duchesse de Brabant et aux travaux de voirie dans la rue Isidoor Teirlinck, et des différents changements de localisation des échoppes y afférents, de nombreuses réunions interservices et de multiples rencontres avec les personnes concernées ont été tenues durant toute la durée des chantiers et même au-delà.

## **Ouverture de débits de boissons, délivrance de certificats de moralité et de patentes**

Entre le 01/08/2013 et le 31/07/2014, sur 17 demandes d'ouverture de débit de boissons, 11 ont reçu un avis favorable. 88 certificats de moralité et 14 patentes ont été délivrés pendant cette même période.

## **Les établissements de jeux de hasard**

Toujours du 01/08/2013 au 31/07/2014, 9 attestations ont été délivrées pour les établissements de classe III, et aucune pour les établissements de classe IV.)

## **Les bureaux privés de télécommunication et magasins de nuit**



De juillet 2013 à aout 2014, aucun night-shop ni phone-shops n'ont été régularisés.

### **Le Fonds de participation**

Toujours pour cette même période, 7 demandes d'indemnité compensatoire ont été transmises au Fonds de Participation.

### **Le CAALUC**

Pour le bien communal situé chaussée de Gand, 163 un bon candidat commerçant a été désigné. Le dossier pour la place Communale, 28-29-30 est à l'étude.

Classes moyennes

Cellule de Coordination Socio-Economique

#### **I) MISSION :**

La « Cellule de Coordination Socio-économique », remplit des missions de gestion administrative des entreprises établies sur le territoire communal en synergie avec les autres services concernés par cette problématique (permis d'urbanisme, permis d'environnement, les classes moyennes, taxes communales, les noyaux commerciaux, la police, etc...). Elle est composée d'un coordinateur, d'un juriste, d'un administratif, et de 2 inspecteurs-surveillants.

#### **Objectifs :**

- Assurer une gestion coordonnée de toutes les entreprises sur le territoire communal (environnement, urbanisme, hygiène, Règlement général de police taxes...);
- Réduire les nuisances engendrées par certaines activités économiques et améliorer la qualité de vie dans les quartiers (maintien de la tranquillité, sécurité et propreté publique);
- Encourager les entreprises et indépendants qui respectent la législation en vigueur;
- Instaurer le dialogue avec tous les acteurs économiques sur le territoire communal ;

#### **II) ACTIVITES :**

Un travail de recensement et de contrôle des entreprises présentes sur le territoire molenbeekoïse a été effectué selon la méthodologie de travail adoptée par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 5 décembre 2007. Cette méthodologie de travail privilégie la prévention, la sensibilisation et une gestion harmonieuse des commerces par rapport à la répression. Ce n'est qu'en dernier recours que les actions répressives sont d'application. Les agents de la Cellule assurent une présence quotidienne sur le terrain pour informer et sensibiliser les entreprises et les indépendants aux différentes législations en vigueur (environnement, urbanisme, déchets, bruit, heures d'ouverture, étalage-terrasse...).

Une base de données est régulièrement mise à jour de manière à ce que toutes les données récoltées soient entièrement informatisées et structurées de façon claire et ordonnée. La Cellule dispose d'un scanner sophistiqué, permettant la numérisation systématique de tous les dossiers « papier ».

MATIERES	INTERVENTIONS	SUIVI DES DOSSIERS		
		Courriers	Procès-verbal	Cessation d'activité
<i>Environnement</i>	215	118	8	6
<i>Urbanisme</i>	576	284	39	22
<i>Hygiène</i>	42	-	-	-
<i>Étalage-Terrasse</i>	220	36	35	-
<i>RGP (Règlement général de Police)</i>	875	554	101	-
<b>TOTAL</b>	<b>1928</b>	<b>992</b>	<b>183</b>	<b>28</b>
<b>CONTRÔLES EFFECTUES</b>	<b>1769</b>			

1769 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du territoire communal. Ceux-ci ont généré 1928 interventions en matière d'environnement, d'urbanisme, d'hygiène, de Règlement général de police, d'étalages et de terrasses.

Le résultat final de ces contrôles est :

- L'envoi de 992 courriers (lettres d'information, d'avertissement et de mise en demeure).
- 183 procès-verbaux de constatation ont été dressés (8 en matière d'environnement, 39 en matière d'urbanisme, 35 en matière d'étalages et 101 en matière de Règlement Général de Police) ;
- La fermeture/cessation d'activités pour 28 exploitations confirmées par un arrêté de fermeture.

La Cellule de Coordination Socio-économique organise et participe activement à des réunions de travail (réunions de coordination ou réunions thématiques) axées sur la vie socio-économique dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

#### **CHAPITRE 4**

#### **4<sup>ème</sup> Direction**

#### **Prévention**

##### I°/ Coordination

La coordination du Service Prévention est composée du fonctionnaire de Prévention, de l'évaluateur interne et du coordinateur administratif et financier et assure la gestion opérationnelle et financière du service prévention et des plans de sécurité signés avec les autorités supérieures. Le service se compose de différentes cellules spécifiques dont plusieurs sont détachées à l'asbl Lutte contre l'exclusion sociale (cellule de veille, le Pont, Scapi...). Les services suivants sont attachés à l'organigramme communal :

##### II°/ Service communal d'aides aux victimes (SCAV)

#### **a) Approche qualitative**

Entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et les 31 juillet 2014, le service a répondu à 351 nouvelles demandes d'aide, 96 % venant de victimes d'infractions pénales et 4 % de demandes « hors-cadre ». Cela totalise 450 interventions dont 34% de soutien psychologique, 32% de démarches socio-administratives et 40 % de réponses juridiques sous formes

d'informations et / ou de suivi de dossiers.

Ces interventions couvrent un éventail de réponses allant de l'écoute et de l'information juridique à l'accompagnement sur le moyen terme essentiellement. Les violences intrafamiliales constituent 47 % des prises en charges. Elles nécessitent une approche multidisciplinaire et globale car elles impliquent une constellation de problèmes qui induisent violences et souffrances intrafamiliales (enfants / parents/ couples / ascendants / fratries).

## **b) Approche quantitative**

### **- Répartition des victimes**

Femmes	227	64%
Hommes	90	25%
Familles	34	9%
Total	351	100%

### **- Origine des demandes**

Victimes ayant répondu à notre offre de service par courrier	27%
Orientation par les services de police	27%
Orientation par les services sociaux ou communaux	17%
Spontanément	20%
BAV	4%
Suivi <sup>5</sup>	5%

### **- Nature des infractions**

	Répartition des infractions selon leur nature	%
1	Menaces	4%
2	Harcèlements	1.6%
3	Vols simples	0.54%
4	Vols avec violences	3%
5	Cambriolages	1.9%
6	Hold- up	0.9%
7	Home- jacking	4%
8	Tentatives d'enlèvement	0.54%

<sup>5</sup> Les suivis proviennent de prises en charge antérieures à août 2013. Ces dossiers sont toujours en cours au parquet. Pour la plupart, ils concernent des violences intrafamiliales.

9	Tentatives de suicide	1.9%
10	Coups et blessures	10.5%
11	Violences conjugales <sup>6</sup>	9%
12	Violences sexuelles	2%
13	Violences intrafamiliales	38%
14	Violences policières	0.5%
15	Viols	1.9%
16	Suicides	0.5%
17	Tentatives de meurtre	0.27%
18	Traite des être humains	0.27%
19	Mariages forcés	0.5%
20	Morts violentes	0.5%
21	Décès naturels	1.68%
22	Annonces de mauvaises nouvelles	0.8%
23	Cas psychiatriques	1.9%
24	Conflits propriétaires	1.9%
25	Escroqueries	1.9%
26	Incendies	4.2%
27	Accidents du travail	0.5%
28	Accidents de la route	4.6%
29	Hors-cadre	0.5%

- **Analyse**  
L'analyse du travail permet de mettre en lumière les constats suivants :

- L'équipe constate que 61% des infractions s'accompagnent d'une atteinte préjudiciable à l'intégrité des personnes. Notons que les victimes restent majoritairement des femmes.

- Les violences intrafamiliales occupent toujours un

volume de prise en charge très important, chronophage et quasi inchangé par rapport à 2012-2013 (48%). L'équipe a dû orienter 22 situations vers l'hôtel social pour un relogement d'urgence.

- Concernant l'hôtel social, une méconnaissance des conditions d'accès persiste dans le chef de certains services dont le CPAS, ce qui n'est pas sans occasionner un travail supplémentaire et hors cadre d'accueil et d'orientation.
- La prise en charge des victimes d'incendies se fait en collaboration avec l'équipe du PASUC.
- L'équipe constate une augmentation des accidents de roulage.
- Les orientations inadéquates (hors-cadre) sont passées de 5,82% à 0,5%.
- Les demandes spontanées dues « au bouche à oreille » sont en nette augmentation.
- L'équipe est confrontée à davantage de demandes d'interventions émanant de la police pour des décès naturels (sans infraction pénale).
- L'équipe enregistre une baisse significative (10%) des orientations faites par la garde d'accueil police. En parallèle, une augmentation des plaintes pour « mauvais accueil » des victimes qui se présentent pour déposer plainte à la police a été constatée.
- Un cas particulier : la prise en charge (interventions, débriefing psychologiques) de 11 membres du personnel

<sup>6</sup> Violences qui impliquent uniquement le couple

du CPAS ayant subi une agression. Ces victimes ne sont pas reprises dans l'effectif susmentionné.

- L'équipe intervient également, en tant que membres, dans le réseau « mariage et migration ».
- Le travail réalisé par Madame Dif personne de confiance pour le personnel communal.

### **III° / Service de Médiation locale**

#### a) Historique et missions du service

**Le projet pilote de médiation locale, mis en place en juin 2002, à l'initiative du Parquet de Bruxelles, par les autorités communales de Molenbeek-Saint-Jean, avait pour objectifs principaux:**

- **de faire connaître aux habitants la médiation comme mode alternatif et légal de gestion et résolution des conflits interpersonnels ;**
- d'offrir l'intervention de médiateurs professionnels aux personnes concernées qui y consentent volontairement,

**La médiation se réalise :**

- **à la demande du parquet ou de la police, dans le cadre de dossiers judiciaires dits « classés sans suite » ;**
- à la demande de citoyens molenbeekoïses aux prises avec une situation relationnelle problématique voire conflictuelle, dans leur voisinage, dans leur couple ou dans leur famille au sens large, comme dans leurs difficultés d'ordre locatif, et ce, d'initiative personnelle ou sur conseil de la police (avant dépôt éventuel de plainte), d'autres services communaux ou du réseau associatif.

**En accord avec les autorités communales et en conformité avec le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, le service de médiation locale a, depuis 2008, élargi son champ d'intervention en développant, à côté d'un axe individuel, un axe de réflexion et de concertation autour de problématiques sociales récurrentes révélées au cours des entretiens de médiation. Il a ainsi initié des actions socio-participatives en coopération avec les acteurs publics ou associatifs de terrain, et ce notamment à propos de 2 phénomènes en particulier, les nuisances sociales et les violences familiales, ciblés par le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.**

#### b) Composition et dynamique d'équipe

Le service est installé au 4 rue du Facteur, au rez-de-chaussée d'un immeuble, propriété de la commune, à un endroit stratégique directement visible par la population, à côté du commissariat de police, non loin de la justice de paix et proche de la maison communale de Molenbeek-Saint-Jean. Il partage cette situation avantageuse avec le Service Communal d'Assistance aux Victimes (SCAV) avec lequel il collabore étroitement et quotidiennement depuis janvier 2004 notamment à travers des projets communs. Depuis la création du service en 2002, le service est constitué d'une petite équipe de 2 médiateurs. Pour la période envisagée, il est important de prendre en compte que:

- du mois de mai 2013 au mois de décembre 2013, Madame Anne VERLAEKEN a animé seule le service suite au congé sans solde pris par son collègue, Monsieur Raphaël BAGNAROL qui n'a pas été remplacé. Madame VERLAEKEN s'est à nouveau retrouvée seule du mois de février au mois de juillet 2014 suite au départ définitif de son collègue;
- Madame VERLAEKEN a assumé avec la seule aide de Madame Isabelle PIETRUSIAK du Scav, la recherche-action subsidiée par le Fonds Houtman. La recherche a été clôturée par l'élaboration d'un rapport transmis aux autorités au mois d'août 2013.

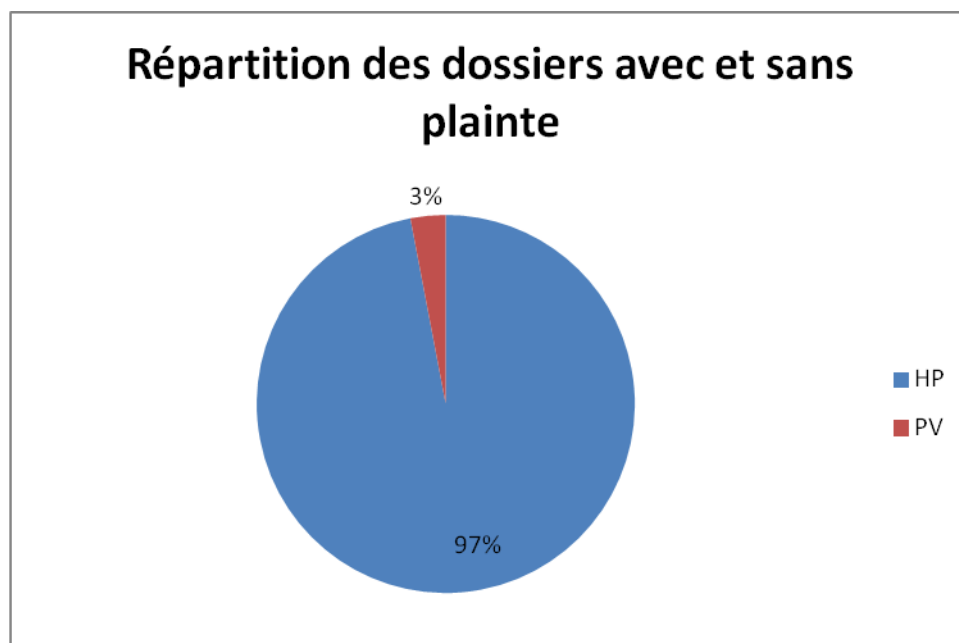
### c) Axe individuel d'intervention

#### - La saisine du service de médiation locale

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014, le service a ouvert 206 dossiers. Durant cette période, les médiateurs ont mené 1156 entretiens (y compris les entretiens téléphoniques).

#### - La saisine devenue insignifiante par les autorités judiciaires

Si 200 dossiers ont été ouverts suite à une demande spontanée des habitants ou une orientation par un autre intervenant, seulement 6 l'ont été à la demande expresse des services de police ou du parquet (PV).



Parmi les rares dossiers orientés par les autorités judiciaires durant cette période, 3 proviennent du parquet et 3 de la police (service EPO). Ces chiffres, chaque année, moins importants témoignent en apparence d'un désintérêt des autorités judiciaires et policières pour l'orientation en aval vers les services de médiation locale en général. Il continue à s'expliquer par le turn over des magistrats du parquet de Bruxelles comme des policiers locaux ce qui rend aléatoires les tentatives de sensibilisation. Les médiateurs locaux de Molenbeek-Saint-Jean n'en retiennent cependant aucune préoccupation particulière, la philosophie du projet de médiation locale ayant aussi parmi ses objectifs la déjudiciarisation d'un certain nombre de situations infractionnelles. Ces situations mettent en évidence l'existence de difficultés relationnelles dites de proximité pour lesquelles le déroulé judiciaire n'a pas de

réponse adéquate (généralement un classement sans suite).

Au niveau du parquet et pour ce qui concerne les violences intrafamiliales, le nouveau magistrat de référence avait, au cours des années 2012-2013, souhaité l'orientation d'un certain nombre de dossiers dits de VF vers les services de médiation locale. Dans la zone Bruxelles-ouest, la mise en place d'une nouvelle collaboration a été confiée, au niveau policier, au responsable de la section jeunesse. Deux réunions de travail ont eu lieu qui n'ont cependant pas porté de fruits en raison de l'indisponibilité pour raison médicale du correspondant à la police

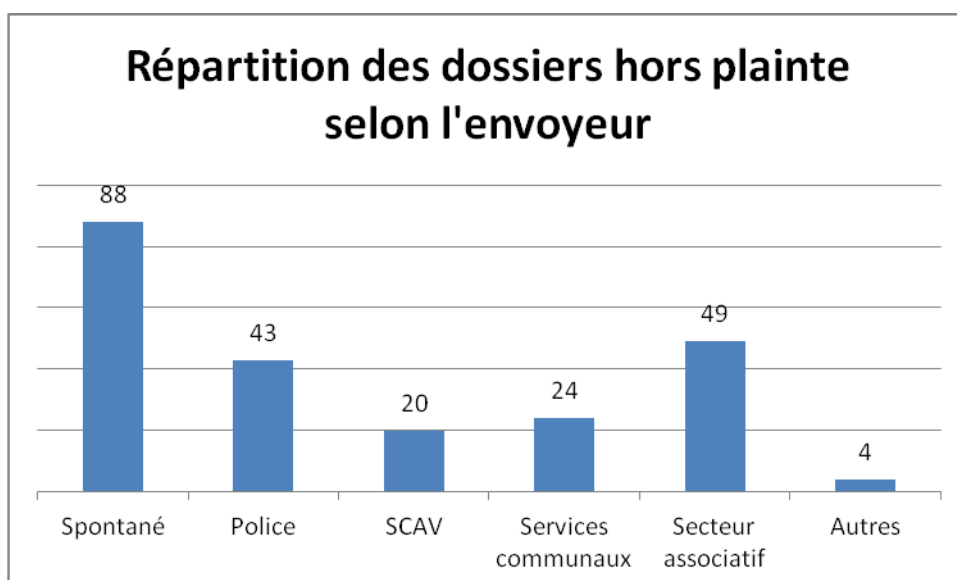
Pour les médiateurs locaux de Molenbeek-Saint-Jean, la mise entre parenthèses de la collaboration n'est pas un problème en raison de l'existence depuis 2004 d'un partenariat unique et étroit avec le Service communal d'Assistance aux Victimes (SCAV).

- La saisine dite spontanée, hors plainte

Le nombre de dossiers hors plainte augmente sensiblement d'année en année (223 en 2013 contre 219 en 2012 et 197 en 2011) ce qui répond à la finalité première du projet de médiation locale. C'est toujours le cas pour la période 2013-2014 même si le nombre total de dossiers est moins important suite à l'absence prolongée d'un membre de l'équipe.

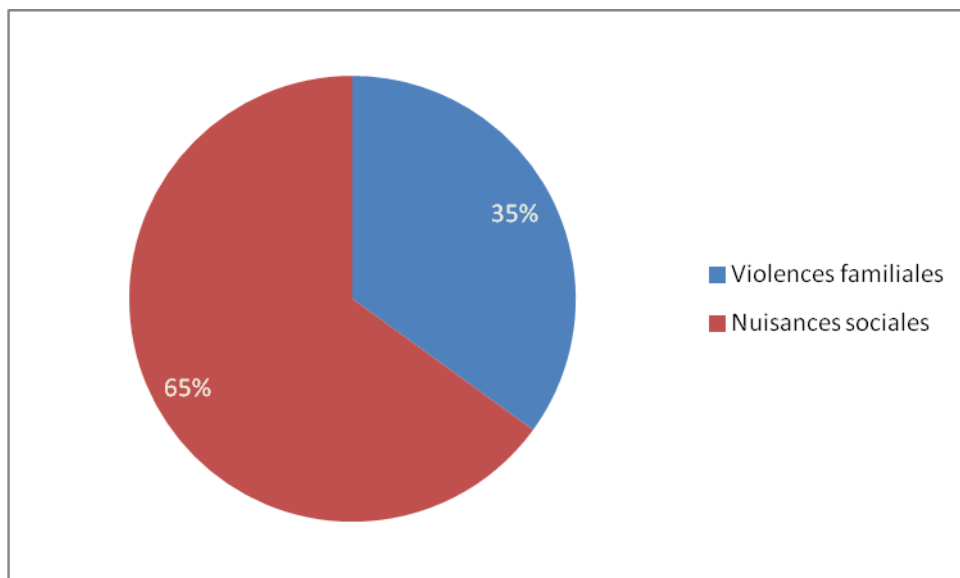
Le plus grand nombre de ces dossiers sont ouverts suite à une demande spontanée des citoyens. Pour le reste, les Molenbeekois sont adressés au service par la police locale, les services communaux, le SCAV, le réseau associatif.

De plus en plus de citoyens sont dirigés par notre police, vers le service de médiation locale et ce, sans avoir nécessairement déposé plainte. Le nombre peu élevé des dossiers « judiciaires » est ainsi avantageusement compensé par celui en croissance des envois policiers en amont, principalement par les policiers du commissariat central mais aussi des autres commissariats de quartier grâce à la précieuse collaboration du commissaire divisionnaire.



- Répartition des dossiers selon deux phénomènes : les nuisances sociales et les violences familiales

Pour l'année écoulée, sur les 206 situations rencontrées, 106 concernent le phénomène dit des nuisances sociales, 58 celui des violences familiales.



Pour ce qui concerne le phénomène dit des nuisances sociales, les conflits de voisinage et les conflits locatifs représentent le plus grand pourcentage des interventions du service. Les autres dossiers concernent des difficultés "relationnelles" entre des citoyens et les institutions (services publics et privés, police, autorités judiciaires, etc.) avec lesquelles ils sont en lien. La médiation consiste alors à faciliter la communication entre citoyens et institutions et à créer ou renforcer un lien de confiance.

Les conflits de voisinage ont souvent pour origine des nuisances sonores, des bruits dits de comportement. La maladie mentale est, dans certains cas, actrice de ces comportements mais elle peut aussi être une conséquence, parmi d'autres facteurs, des nuisances sonores et des conflits de voisinage. La mauvaise ou l'absence d'isolation dans les immeubles ou entre les immeubles est une actrice de premier plan dans bon nombre de difficultés relationnelles majeures.

Les difficultés de gestion des copropriétés (en particulier nouvelles et petites copropriétés dans le coeur historique de Molenbeek) engendrant des conflits souvent âpres entre les copropriétaires, sont de plus en plus présentes dans les demandes d'intervention.

Les conflits locatifs révèlent souvent des problèmes d'insalubrité du logement ou de non conformité de celui-ci au code du logement. Outre le travail de négociation entre propriétaire et locataire, notre service, en tant qu'observatoire privilégié des processus sociaux, est également un lieu de dépistage, voire de prévention.

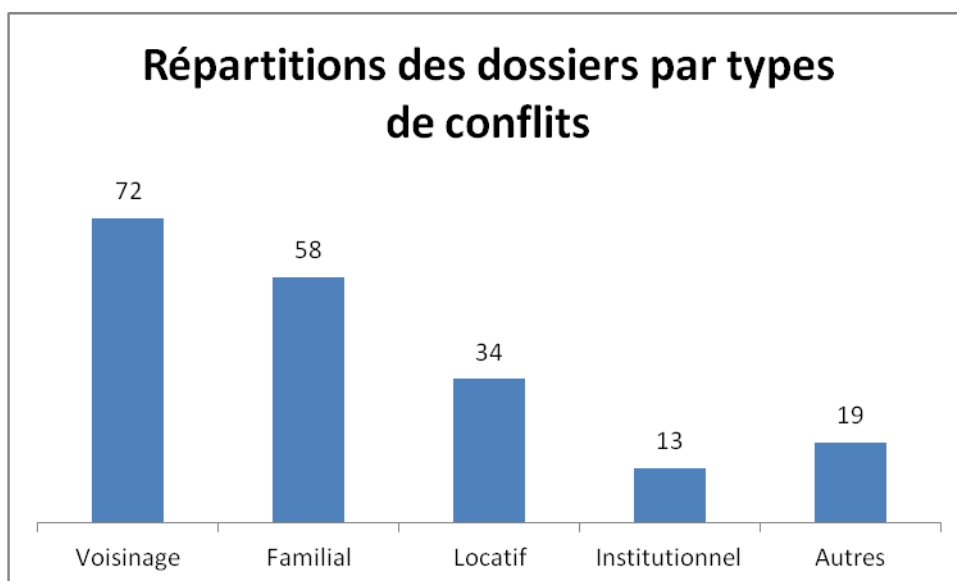
Les médiateurs particulièrement sensibilisés aux nuisances sonores, dont les conséquences tant sur le plan individuel que collectif sont trop relativisées, voire ignorées (répercussions sur la santé physique et mentale, sur le travail, la famille, le sentiment d'insécurité) accentuent toujours plus leur travail en faveur d'une approche commune et concertée des partenaires (police, IBGE, logement, services communaux ou tissus associatif) afin de pouvoir appréhender cette problématique avec plus d'efficacité.

Pour ce qui concerne le phénomène des violences familiales, les conflits conjugaux représentent le plus grand



nombre, à côté des conflits parentaux et familiaux. Nous entendons par conflits conjugaux, les séparations et divorces, ainsi que les violences conjugales qu'elles soient d'ordre physique, psychologique ou économique. Les conflits parentaux concernent les conflits autour de l'hébergement des enfants, la contribution alimentaire et l'autorité parentale. Tandis que les conflits familiaux reprennent les conflits entre d'autres membres d'une même famille (parent(s), enfant(s), grand(s)-parent(s), frère(s), soeur(s)...) autour du patrimoine, de la maladie mentale ou d'un mariage forcé ou arrangé.

Les médiateurs, membres fondateurs du réseau bruxellois « mariage et migration » ont intégré différents groupes de travail. Leur intégration au CA de l'Asbl a été sollicitée. Les deux services communaux, Médiation locale et Scav, ont développé une certaine expertise à propos de la problématique des mariages sous contrainte.



La catégorie « autres » représente les situations qui n'appartiennent pas aux champs classiques d'intervention du service mais pour lesquelles il y a une possibilité de médiation. Il peut s'agir, par exemple, de conflits dans le champ scolaire, notamment de conflit entre parents d'enfants fréquentant la même école, de relations famille-école difficiles où il est important d'« injecter » de la compréhension pour retrouver la sérénité indispensable à l'épanouissement des enfants et des adultes concernés.

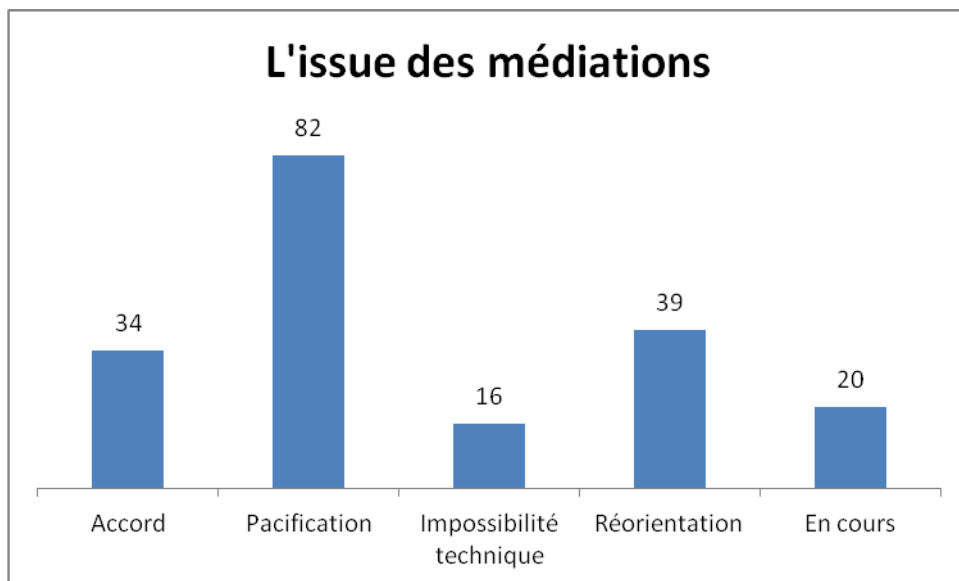
#### **d) L'issue des médiations**

Qualifier le résultat d'un processus de médiation dans un service de médiation locale comme le nôtre est un exercice délicat sur le plan de la sémantique.

En effet, l'équilibre est souvent précaire en matière de relations humaines, a fortiori lorsque les personnes en difficultés relationnelles rencontrent les médiateurs pour leur faire part d'un problème aigu et généralement enraciné dans le temps. Le chemin est alors souvent long et tortueux avant qu'elles ne consentent à abandonner en tout ou partie leur position pour accepter de prendre du recul. Cela passe par la nécessité de la reconnaissance en principe réciproque du problème, des souffrances endurées, du dommage subi.

Les catégories d'issue proposées traduisent de manière simplifiée le résultat des pratiques déployées pour chaque situation.

Pour les médiateurs il y a de la médiation dans chacune d'entre elles.



Le nombre combiné des accords et pacifications est particulièrement encourageant d'autant qu'une partie des 20 dossiers en cours peut aussi d'aboutir à un accord ou une pacification.

Le terme accord est réservé à la réalisation d'un écrit structuré principalement dans le champ familial.

L'accord ou la pacification révèlent généralement une reprise de relations satisfaisantes pour toutes les personnes concernées.

L'impossibilité technique se rapporte aux situations où toutes les personnes concernées n'ont pas montré de l'intérêt pour la médiation.

La réorientation toujours accompagnée par les médiateurs peut être proposée lorsque le processus de médiation est interrompu. Un processus interrompu est rarement considéré comme un échec.

Les compétences des médiateurs leur permettent de répondre à nombre de questions que se posent les personnes concernées par un conflit relationnel ou une procédure judiciaire. En particulier dans le cas de dossiers dans lesquels il y a eu l'intervention de la police, avec ou sans plainte, les médiateurs informent avec professionnalisme.

Dans le cadre du soutien individuel et afin de ne pas les laisser dans une impasse, le travail des médiateurs consiste à amener les personnes à envisager les situations sous un autre angle, à prendre du recul, à se responsabiliser si nécessaire, toujours dans l'esprit de la médiation.

Dans bien des situations, cet accompagnement apportera à la personne concernée de l'apaisement et aura pour conséquence indirecte une amélioration des relations conflictuelles, voire leur pacification.

e) Axe de sensibilisation, de réflexion et de concertation

- / **les projets communs :**

Concernant les violences familiales les médiateurs proposent leur écoute spécialisée aux "auteurs" de violences qui le souhaitent et lorsque les "victimes" ont généralement été reçues par le SCAV. Cette écoute peut bien entendu avoir pour conséquence une proposition de médiation avec l'accord des personnes concernées. Suite à de récentes interventions, les médiateurs réfléchissent à la possibilité d'une offre d'écoute plus systématique des

papas désignés comme auteurs de violence familiale et ce dans l'intérêt des enfants concernés. Cette articulation est, dans ce domaine, une particularité de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Les deux services se réunissent régulièrement dans le cadre de la coordination communale de lutte contre les violences familiales pilotée un médiateur local.

## **2. / la sensibilisation**

Plusieurs actions ont été menées :

- Rencontre avec Madame l'échevine Sarah TURINE pour la présentation du projet de coordination communale de lutte contre les violences intrafamiliales piloté par le service de médiation locale en collaboration avec le SCAV et l'Hôtel social.
- présentation du service lors d'une réunion organisée par l'Asbl La Rue à l'occasion d'une rencontre avec une copropriété du quartier.
- idem lors d'une réunion d'équipe de la Maison médicale " Den Brug-La Passerelle".
- idem avec l'équipe des As déléguées par la région auprès du Logement molenbeekois.
- idem lors d'une réunion avec le nouveau magistrat cantonal de Molenbeek-Saint-Jean.
- idem lors d'une réunion avec le directeur de la MQ Maritime

## **3. / les concertations**

Les médiateurs participent régulièrement aux plates-formes qui réunissent les médiateurs locaux de la région de Bruxelles-Capitale.

Au niveau communal, ils participent ou organisent des concertations autour de problématiques sociales récurrentes qui ont trait au vivre ensemble.

Il s'agit de :

- Participation aux réunions trimestrielles du Conseil Consultatif du Logement.
- Reprise de la participation au Réseau Mariage Migration
- Concertation en stand by avec l'asbl Bonnevie, l'équipe d'Habitat et Participation, l'asbl CIRé( groupes d'épargne solidaire et collective, la Cellule Logement, autour d'un travail de sensibilisation concernant la copropriété forcée.
- Concertation au sein du CCL (Conseil, Consultatif du Logement). Les médiateurs y communiquent régulièrement les préoccupations de Molenbeekois issues de leurs observations. Ainsi pour la copropriété forcée, les nuisances sonores dans le logement, la loi qui oblige les communes à domicilier des personnes dans des logements non appropriés ce qui met à mal de vivre ensemble.
- Projet toujours en gestation de concertation avec les acteurs locaux du logement, l'IBGE, le centre urbain au sujet du lien entre nuisances sonores et défaut d'isolation dans les logements et les conséquences pour le bien vivre ensemble.
- Poursuite de la concertation avec Bonnevie , les Contrats subsidiés, deux équipes d'éducateurs de rue de l'Asbl LES , les représentants de la police autour de l'installation du Pietro.
- Concertation entamée dans le cadre de la coordination communale de lutte contre les violences intrafamiliales.

## **4. / Les suites de la recherche-action subsidiée par le Fonds HOUTMAN**

Anne VERLAEKEN pour le service de médiation locale et Isabelle PIETRUSIAK pour le service d'assistance aux victimes ont commencé une formation approfondie en récit de vie auprès de Marichela VARGAS ( Faculté de psychologie de l'UCL).

Elles ont obtenu un subside (Egalité des chances) pour la formation ainsi que pour l'élaboration et la diffusion d'une plaquette reprenant les résultats les plus marquants de la recherche-action subsidiée par le Fonds Houtman menée entre 2011 et 2013.

#### IV°/ Gardiens de la paix :

L'équipe des gardiens de la paix a pour mission ( Loi du 15 mai 2007 ) une présence préventive, visible et rassurante , dissuasive pour les auteurs et sécurisante pour les victimes potentielles. Son action dynamique et proactive s'exerce sur l'ensemble des espaces publics, autour des écoles, des arrêts et stations de transports publics, et tout lieu jugé sensible. Son objectif principal est de mener sa mission par des opérations ( voir dispositifs ) spécifiques, délimitées et fixées en concertation avec les partenaires impliqués dans la lutte contre l'insécurité ou toute forme d'incivilité ( RGP) allant jusqu'à enrayer certains phénomènes de petite criminalité. Son action concerne tout usager de l'espace public avec priorité de sécuriser et d'assister toute personne en détresse ( séniors, enfants ou victimes potentielles).

##### **a) Organisation**

Au 31 juillet 2014 **l'effectif global** de l'équipe des gardiens a atteint le niveau de 71 agents se répartissant comme suit :

- gardiens de la paix	38
- gardiens de la paix constatateurs	22
- gardiens de prévention des logements (le Logement Molenbeekois) :	11

La localisation des brigades est la suivante :

- la brigade maritime a son antenne au n°60 du boulevard Léopold II avec un périmètre d'intervention entre place Saintelette/ Simonis/ belgica.
- la brigade centre, au n° 4 de la rue Brunfaut, couvre pratiquement une grande partie du centre historique ;
- la brigade Karreveld au Scheutbos couvre tout le haut de Molenbeek ; cette brigade reste toutefois dans l'expectative de l' affectation d'un local près du château du karreveld et parachever ainsi le déploiement de l'équipe.
- la brigade Duchesse couvre le périmètre Heyvaert/gare de l'ouest/Sippelberg ainsi qu'une grande partie des sites de logements sociaux.
- la coordination et les structures de soutien ( programmation, centrale radio, logistique) restent localisées au n°15 rue Comte de Flandres ( Ajja).

Mouvements du personnel : le principe de la rotation des gardiens par rapport aux quatre brigades a été effectif à compter de décembre 2013 de telle sorte que tous les gardiens puissent changer de brigade d'affectation tous les quatre mois. L'évaluation de cette nouvelle organisation, et les éventuels correctifs si besoin est, sera faite au 4ème trimestre 2014.

##### **b) Maintien de la collaboration et du partenariat**

Outre la collaboration avec les services sociaux communaux, un partenariat efficient avec les services extérieurs a été organisé et renforcé sur la base de conventions dont les plus importantes sont les suivantes et qui visent une contribution à la sécurisation des opérateurs et usagers et notamment dans les transports publics :

- convention gardiens de la paix/ police en vue d'une meilleure collaboration et coordination sur le terrain.
- convention gardiens de la paix / Logement molenbeekois..
- convention gardiens de la paix / STIB avec libre parcours permettant ainsi une présence visible, dissuasive et apaisante sur les lignes traversant la commune.
- convention gardiens de la paix / De Lijn avec les mêmes objectifs fixés avec la STIB ;
- coordination gardiens de la paix/ Communauté française en vue de sensibiliser les fonctionnaires aux

phénomènes comme le sac-jacking, l'arrachage de sac ou de bijoux.

- la sécurisation de 07 écoles ;

Enfin, et en plus des tâches fixées par la loi sur les gardiens de la paix, des actions préventives et de surveillance ont été maintenues et renforcées pour tout rassemblement ou activité inhabituelles impliquant un rassemblement d'un grand nombre de personnes( manifestations, troubles à l'ordre publics ...). Toutes ces actions se font en étroite collaboration avec les services de police et les services sociaux communaux.

### c) **Formation**

Cette période a vu la mise à niveau des gardiens de la paix avec l'attribution de nouvelles tâches et leur préparation pour la mise en application du projet de loi sur les nouvelles activités liées à la mission du gardien de la paix dont les plus importantes sont les suivantes :

- formation des gardiens de la paix sur la réglementation concernant les terrasses et les étalages. Cette action a été réalisée avec la collaboration de la cellule économique et du service contentieux ( théorie plus pratique effectuée principalement par les gardiens constatateurs).
- formation accompagnée d'une campagne de sensibilisation concernant les heures d'ouverture et fermeture des commerces en application de la loi fédérale.
- formation et participation, en collaboration avec le conseil en prévention vol, à l'opération « rosace » visant la sensibilisation pour une sécurisation optimale des serrures des portes d'accès.

### d) **Les principales actions prévues**

Pour la prochaine période de référence seront axées sur :

- le renforcement de l'encadrement des brigades.
- la tenue de journées de rencontres et échange d'expériences avec les équipes de gardiens des autres communes.
- le maintien de la formation professionnelle continuée des gardiens ( Règlement Général de Police, nouvelles tâches ...)
- l'accentuation des contrôles concernant les étalages et le respect des horaires d'ouverture et fermetures des commerces.
- maintien des dispositifs de surveillance inopinée contre les dépôts sauvages d'immondices.
- extension des prérogatives à de nouvelles tâches relatives a la lutte contre le stationnement ( double file, 4 roues sur le trottoir) ;
- l'extension de la surveillance à d'autres écoles ( chaussée de Merchtem...)
- maintien des dispositifs de surveillance des grands axes routiers ( chaussée de Ninove, Bd Léopold II , chaussée de Gand ).

**La principale difficulté** à laquelle est confronté le service de gardiens de la paix reste liée au nombre croissant des demandes concernant la présence de gardiens à certaines festivités parfois organisées en même temps et/ou très tardives en soirée amenuisant par voie de conséquence l'action des équipes sur le terrain.

### e) **Perspectives**

- professionnalisation des gardiens de la paix
- adaptation du règlement de travail sur les gardiens de la paix concernant le respect du port de la tenue de travail et définition de critères objectifs pour l'élaboration d'un planning de départs en congé permettant un déploiement rationnel des effectifs.

**V°/ Service de prévention contre le vol :**

Une décision communale visant à la création d'une cellule ciblant la prévention du vol (cellule technoprévention) a été prise fin 2013. Le 1<sup>er</sup> mars 2014, le service a été opérationnel sur le terrain suite à la désignation d'un agent formé en la matière et responsable de la cellule.

#### a) **Missions**

Les missions du conseiller en prévention vol sont fixées par la circulaire du 04 mars 2010 et cadrée par la Plan stratégique de sécurité et de prévention. Elles consistent, de manière générale, à prodiguer des conseils aux citoyens quant aux moyens de sécuriser leurs habitations afin d'éviter d'être victime d'un cambriolage ou d'un vol précis. De manière plus spécifique, le conseiller en prévention vol cible plusieurs catégories de publics plus exposés et où le sentiment d'insécurité est sans doute plus prégnant : Séniors, indépendants, personnes vulnérables ou précarisées...

#### b) **Activités**

Sur le plan des formations :

- Le conseiller en prévention vol a suivi une formation de 10 jours à l'ERIP ayant débouché sur l'obtention d'un brevet en technoprévention
- Visite à la firme HOBERG spécialisé dans les cylindres mécaniques et électroniques des différentes portes blindées ;
- Participation à une journée d'étude Politeia (Police Fédéral) consacré aux vols dans les habitations et une approche orientée vers les auteurs de bandes itinérantes.
- Participations aux tables rondes des conseillers en préventions vols des 19 communes bruxelloises sur les thèmes se rapportant aux missions fixées par l'arrêter royal

Sur le plan opérationnel :

- Service très récent qui a démarré réellement au 1<sup>er</sup> mars 2014 ;
- La campagne d'information commencé début mars ;
- Le service n'a été effectivement opérationnel que depuis début avril avec comme première action de grande envergure, intitulée «opération Rosace» avec pour objectif principal la sensibilisation au caractère sécuritaire des habitations. Cette première opération du genre à Molenbeek-Saint-Jean, réalisée avec le concours des services de police et des gardiens de la paix, consistait à conseiller les habitants à prendre les mesures pour l'installation de moyens adéquats pour diminuer fortement le risque de cambriolages ;
- La collaboration avec les partenaires sus-évoqués s'est avérée très conséquente  
(Réunion de coordination, échange de statistiques et communications sur l'état des secteurs où le risque de vol est élevé.

#### c) **Perspectives**

Assurer plus d'activités de proximité et réaliser les objectifs fixés par le plan stratégique de sécurité et de prévention

VI°/ SEMJA (Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives)

L'équipe du SEMJA de Molenbeek-Saint-Jean se compose de deux personnes.

### **a) Les missions du SEMJA**

Diverses missions ont été attribuées au Semja conjointement par la CLES (Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale), la commune de Molenbeek-Saint-Jean et le SPF Justice.

Ces missions concernent:

#### *1. Le travail d'intérêt général*

- La mise en place du travail d'intérêt général;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette mesure;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (commission de probation via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la mesure;
- La promotion de cette mesure;

#### *2. La peine de travail comme peine autonome*

- La mise en place de la peine de travail;
- L'organisation et la surveillance de l'exécution de cette peine;
- L'information auprès des autorités judiciaires concernées (commission de probation via l'assistant de justice) quant à l'exécution de la peine;

#### *3. Autres missions*

- La constitution et l'entretien d'un réseau de partenaires reprenant les différents services communaux et ASBL susceptibles d'accueillir des prestataires faisant l'objet d'une mesure de diversion, d'un travail d'intérêt général ou d'une peine de travail;
- La participation aux groupes de planification sociale (GPS) de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;
- La participation aux réunions mensuelles de la plate-forme des services d'encadrement des mesures judiciaires alternatives de l'agglomération bruxelloise qui constituent un lieu permettant aux personnes engagées au sein des projets de s'interroger sur leur pratique.

### **b) Activités**

Pour l'année écoulée l'équipe du Semja a encadré 218 personnes pour un total de 15333 heures prestées.

#### **Cohésion Sociale**

##### **I) MISSION(S)/OPDRACHT(EN):**

1. Antenne J - . Service Communal d'Aide et d'Accompagnement Socio-Juridiques
2. Service Communal d'Accompagnement pour Primo-Incarcérés molenbeekoïses (S.C.A.P.I.)
3. Travail Socio-éducatif de rue (Anciennement Projet Kicot)
4. La Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire
5. Dispositif d'accrochage scolaire – DAS/Cellule Prévention Violence

6. Le Pont
7. Programme communal de Cohésion Sociale / Coordination et collaborations
8. Médiation locale
9. SCAV
10. La cellule administrative

## **II)ACTIVITE(S)/AKTIVITEIT(EN)/:**

### **1.Antenne J**

Le service Antenne J est un service socio-juridique généraliste qui a pour mission de fournir aux usagers une aide et un accompagnement socio-juridiques adaptés à leur situation dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire. Le service a pour vocation de fournir des informations et avis juridiques, orienter vers et accompagner vis-à-vis des intervenants spécialisés, rédiger des courriers, effectuer des démarches et interventions sociales et juridiques, suivre des dossiers, etc. Par conséquent, le travail du service va au-delà de la simple « première ligne » puisqu'il passe la main au seuil de la « deuxième ligne » (judiciarisation du dossier et relais à l'avocat). Dans la mesure du possible, les interventions sont réalisées de façon à favoriser l'autonomie et la responsabilisation des usagers au niveau des démarches légales et administratives.

En 2013, l'équipe est formée d'un temps plein et d'un « mi-temps » (22 h/semaine) juristes ainsi que d'un temps plein travailleur social (en principe assistant(e) social(e)), ce qui permet d'avoir une approche globale des problèmes des usagers, sans répartition des tâches en fonction de la formation de chacun des travailleurs. Le but est d'éviter le « morcellement » d'un même problème et que les usagers n'aient affaire qu'à un seul interlocuteur. Ceci implique donc pour les travailleurs du service de devoir se former aux matières qu'ils ne maîtrisent pas de par leur propre formation.

Le service fonctionne sur base de permanences organisées trois fois par semaine (un matin et deux après-midi) ainsi que sur base de rendez-vous. Par ailleurs, celui-ci est réservé aux personnes qui résident sur la commune de Molenbeek, ce qui en fait clairement un service de proximité (avec cependant un accueil des personnes sans abri).

Les matières les plus régulièrement traitées sont les suivantes : le droit du bail, les problèmes de dettes, le droit civil (contrats) et la matière du C.P.A.S. Cependant, le service est régulièrement amené à traiter des demandes dans de nombreux autres domaines. De manière générale, Antenne J est un point d'accroche de recherche d'informations générales, quitte à réorienter ensuite l'utilisateur vers des services plus spécialisés.

### **Fréquentation**

En 2013, 547 nouveaux dossiers ont été ouverts et 364 dossiers antérieurs sont revenus, ce qui fait un total de 911 dossiers traités sur l'année (soit 352,2/ETP). Il y a donc une hausse de fréquentation de 4,59% par rapport à 2012 (871 dossiers traités en 2012 – 336,7/ETP).

En ce qui concerne les nouveaux dossiers, à l'instar des années précédentes, ce sont toujours essentiellement des adultes qui s'adressent à Antenne J (89,58%) ; les jeunes (18-25 ans) sont très minoritaires (9,32%), bien qu'en hausse par rapport à 2012 (3,3%). Un seul mineur a été reçu en 2012. Par ailleurs, une certaine parité semble se confirmer dans le public utilisateur du service (52,1% de femmes, 47,9% d'hommes).

Vu l'implantation du service, la majorité des nouvelles demandes provient du quartier Quatre Vents, suivi de très près par le quartier Maritime. Vient ensuite le quartier Parvis (inversion par rapport à 2012). Le quartier le moins représenté est toujours le quartier Ninove.

On constate que c'est toujours principalement par le bouche à oreille que se fait la « publicité » du service (26,33%). La Commune (13,71%) et le C.P.A.S. (16,82%) sont les deux autres principaux canaux d'informations quant à l'existence du service Antenne J. Le réseau molenbeekois également renvoie



beaucoup de personnes au service Antenne J (11,7%).

### **Types de demandes**

Au total, 1.614 demandes différentes ont été traitées en 2013 (soit une moyenne de 1,77 demandes par usager et 623,97 demandes/ETP (contre 1,55 demandes/usager et 520,75 demandes/ETP en 2012). Cela représente une hausse de 19,82% par rapport à l'année précédente (1.347 demandes en 2012).

Les principales matières traitées sont toujours les mêmes, avec le même quatuor de tête :

- 1) bail
- 2) dettes
- 3) civil général (contrats...)
- 4) C.P.A.S.

Par ailleurs, en chiffres absolus, on constate que presque tous les domaines connaissent une hausse des demandes, à l'exception du droit familial (en forte baisse), des problèmes de logement et du domaine scolaire.

Le nombre de demandes relatives à des divorces augmente à nouveau un peu (après avoir chuté en 2012), ainsi que le nombre de demandes relatives à des séparations (respectivement 25 et 39 demandes).

Mais les domaines ayant connu la plus forte augmentation par rapport à 2012 sont les problèmes de dettes (de 164 demandes en 2012 à 220 en 2013) et les problèmes de C.P.A.S. (de 111 demandes en 2012 à 164 demandes en 2013). Viennent ensuite les problématiques liées au bail (293 demandes en 2012 contre 322 en 2013) et au droit civil général (141 demandes en 2012 et 165 en 2013).

Les matières de droit du travail ainsi que de droit des étrangers connaissent également une augmentation marquée par rapport à 2012 (droit du travail : 22 demandes en 2012 et 37 en 2013 - droit des étrangers : 38 demandes en 2012 et 51 en 2013).

Les autres problématiques de droit social général sont également en augmentation, mais plus douce.

Enfin, de manière générale, les dossiers relatifs au droit pénal, au droit fiscal et au domaine social général poursuivent la même progression que celle entamée en 2012.

## **2.Le Service communal d'Accompagnement des Jeunes molenbeekois Incarcérés - SCAPI**

L'objectif principal du service est la lutte contre la récidive et l'accompagnement psycho-social pour une intégration sociale et professionnelle. L'équipe assure le suivi des molenbeekois(es) incarcéré(e)s en les aidant à faire le point sur leur situation et leur parcours, à se (re)mettre en projet, à préparer leur réinsertion socioprofessionnelle, y compris en rétablissant les liens avec les familles, etc.

L'équipe travaille à la fois en milieu carcéral mais également sur un axe « post pénitentiaire » qui consiste à aider concrètement les adultes une fois libérés (démarches administratives, inscription au bureau de chômage, au CPAS, à la Mutuelle, aide à la recherche d'emploi, etc.). Il offre un véritable soutien moral à ses usagers et à leur famille.

## Fréquentation

En ce qui concerne la période de référence, **48 détenus** ont été suivis dans l'enceinte des prisons (essentiellement à Saint-Gilles, Forest, Ittre, Nivelles et Mons) pour un total de plus de **259 entretiens** pour 1 ETP. Un poste est à pourvoir courant du deuxième semestre 2014.

Sur les 48 suivis, **22 personnes ont bénéficié d'un « suivi extra-muros »**, c'est-à-dire des personnes avec le bracelet électronique ou sous conditions judiciaires. Nous soulignons ici que près de la moitié des personnes suivies à l'extérieur viennent sans obligations judiciaires.

Ce taux de fréquentation comprend également **les familles** qui sont également accueillies dans une dynamique de soutien et/ou d'orientation. Nous dénombrons **7 suivis de ce type**, ce qui représente un total de **30 entretiens**.

En ce qui concerne la période de référence, le service a renforcé ses collaborations avec la Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire par rapport à la problématique des mineurs déssaisis.

## Les problématiques rencontrées

Comme chaque année, le service rencontre des difficultés par rapport à l'offre de formation à destination de son public spécifique. Ces difficultés ne sont pas propres au fonctionnement du SCAPI mais sont dues au manque de places dans les centres de formations et à un niveau scolaire très bas qui ne permet pas l'accès à la majorité des formations.

Nous soulignons également le problème entre la temporalité organisationnelle des centres de formations et les rythmes spécifiques du monde carcéral (par exemple, la date d'entrée en formation ne correspond pas à la date de la probable libération).

S'ajoute à cela, la problématique de l'accès à l'emploi où s'ajoutent les freins dus au Certificat de Bonne vie et mœurs qui, lorsqu'il n'est pas vierge, freine la plupart des employeurs. Il en va de même pour de plus en plus de formations, tout comme pour beaucoup d'agences d'intérim.

Nous tenons également à souligner que bon nombre de personnes relevant de la santé mentale et/ou de la toxicomanie sont incarcérées et que ces problèmes doivent être traités en priorité avant l'insertion socioprofessionnelle. Là encore, le manque de structures adaptées à ce public est problématique (ex : la majorité des centres thérapeutiques ne travaillent pas avec des personnes sortant de prison surtout si elles ont des conditions comme le bracelet, il ne reste plus alors que l'ambulatoire ou des Maisons Médicales débordées de demandes de suivi).

Pour pallier à la difficile problématique de l'insertion sociale et professionnelle pour les personnes ayant connu une incarcération, nous sommes dans l'obligation de fonctionner au cas par cas, en effet, il est difficile de construire une collaboration avec des partenaires privilégiés.

## 3.Travail Socioéducatif de Rue (Anciennement Projet Kicot)

Les travailleurs socio-éducatifs de rue de l'asbl LES travaillent sur le terrain de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. C'est par cette approche que nous sommes amenés à rencontrer un public divers, ayant pour la plupart, peu d'accroche avec les autres associations du quartier.

Notre méthodologie se définit, d'abord, par une prise de contact directe et souvent informelle via une présence active sur le terrain. Le fait « d'aller à la rencontre » permet de transformer le rapport « institution

– jeunes » en inversant les rôles : ce n'est pas le jeune qui doit se rendre dans l'institution mais bien les travailleurs qui se déplacent au sein de leur environnement. Nous travaillons autant au point de vue collectif qu'individuel, tout en ayant parfois un lien avec des questions d'ordre communautaire.

Nos objectifs sont :

- Travailler le rapport de confiance avec le jeune.
- Identifier son réseau ainsi que l'environnement dans lequel il évolue.
- L'accompagner dans sa demande, via un réseau de partenaires et de professionnels.
- Permettre aux jeunes de s'intégrer dans des projets collectifs et/ou individuels visant la confiance et l'estime de soi, le vivre-ensemble, la mobilité et la mixité.
- Viser l'autonomie du jeune à terme.

### **Les problématiques rencontrées**

La principale difficulté rencontrée relève de l'histoire de vie singulière de ces jeunes, des souffrances connues en famille, de la perte de confiance ou de l'estime en soi, de la dépression, de la « pression » des pairs, de l'identification identitaire au quartier de vie, etc. Par ailleurs, concernant les outils d'accueil destinés à ce public, nous observons une réelle problématique tant dans « l'accroche » que dans « l'approche » de ces jeunes.

C'est une des raisons pour lesquelles il y a une nécessité de commencer là où le jeune se situe (tel qu'il est, où il se socialise) pour entamer éventuellement avec lui un projet positif quelconque.

### **Approche**

Afin de rejoindre ces jeunes dans leur réalité et dans leur milieu, l'équipe de travailleurs socio-éducatifs de rue parcourt les rues de la commune en privilégiant les milieux de socialisation institués (écoles, parcs Bonnevie et Pierron, salles de sports, AJM, etc.) et les espaces marginaux (appartements, espaces le long du canal, ruelles, etc.).

Ces visites régulières d'espaces fréquentés par les jeunes, couplées à la grande connaissance et à la compréhension des enjeux qui traversent le territoire communal, permettent aux travailleurs socio-éducatifs de rue de prendre contact avec des individus en rupture avec la société et de construire des liens significatifs avec eux. A travers leur présence récurrente, les travailleurs socio-éducatifs de rue en profitent pour effectuer un suivi régulier des jeunes avec qui ils entretiennent des liens afin de les accompagner vers des ressources d'aide lorsque le besoin s'en fait sentir.

En outre, les travailleurs socio-éducatifs de rue sont appelés à créer des moments privilégiés à partager avec des jeunes du quartier dans le but d'entrer en contact avec eux ou pour encourager la construction de liens significatifs. De fait, l'équipe de travail a participé et s'est impliquée dans la réalisation d'animations créatives et sportives durant les vacances de Pâques, de la fête du Printemps au parc Bonnevie, du dispositif Ramadan, d'un séjour d'études à Cornimont, de soirées sportives au parc Bonnevie, de

« pauses- thé » organisées sur l'espace public, de journées à vélo et de la fête de fin d'été au parc Bonnevie. L'organisation de ces activités permet à l'équipe de se mettre en action en compagnie des jeunes accompagnés ou rencontrés. Cette mise en action offre aussi l'occasion de faire naître l'émulation chez les jeunes.

## **Mise en projet et accompagnement**

### **Chantier humanitaire au Sénégal**

Le projet « Kicot » est né en 2004 de la nécessité d'une prise en charge spécifique de jeunes délinquants multirécidivistes de la commune pour lesquels les moyens classiques de réinsertion n'ont pas fonctionnés (IPPJ, Everberg, etc.). Ce projet est le fruit d'un partenariat privilégié de réflexion avec l'autorité locale, les forces de l'ordre et d'autres secteurs de l'association (le SCAPI, Le Pont et la Cellule de lutte contre le Décrochage Scolaire principalement). Il permet à ces jeunes de bénéficier d'un accompagnement individualisé et global.

Ce processus intègre différentes étapes de socialisation, de formation, de microprojets et une action de type humanitaire. En ce qui concerne la période de référence, il a été renforcé par des participations à des projets menés avec l'IBGE (maintenance du parc Bonnevie). La liste des jeunes admis à ce programme très particulier est établie sur base d'une réflexion associant différents acteurs sensibles à une approche pédagogique pilote et créative des jeunes les plus en difficulté. Ce projet dispose d'un comité d'accompagnement composé d'acteurs sociaux et de représentants de services publics.

Le projet de chantier humanitaire touche, chaque année, 10 jeunes : 5 jeunes partent en voyage et 5 autres démarrent le processus de participation en vue de réaliser le chantier de l'année suivante.

Les jeunes qui pouvaient éventuellement s'inscrire dans le projet ont été contactés par 4 travailleurs sociaux de rue qui leur ont proposé une « mise en projet » sur une base volontaire tout en ayant la possibilité d'avoir un accompagnement tant sur le plan judiciaire qu'administratif.

Outre la « mise en projet », le processus a été traversé cette année par un voyage à caractère humanitaire au Sénégal. En effet, en 2013-2014, cinq jeunes en très grand décrochage (scolaire, problème judiciaire, familial) se sont mobilisés dans la construction d'un dispensaire médical après avoir entamé, en Belgique, via des microprojets, des étapes de préformation et de socialisation. Avant le départ, une visite systématique en famille des intervenants (Police, Psy, éducateurs) a permis d'associer les parents à la dynamique positive dans laquelle s'étaient inscrits leurs enfants. Des liens nouveaux ont ainsi pu se (re)créer. Lors du séjour, ils se sont investis durant le chantier avec motivation durant vingt jours, confrontés à de nouvelles réalités, à de nouvelles manières d'appréhender la vie et le quotidien.

Au retour en Belgique, les réunions de débriefing ont permis de poursuivre leurs démarches d'insertion (CV, recherche active d'emploi, mise en ordre administrative, etc.).

### **Projet FUTSAL / Partenariat avec l'AJM**

Dans le cadre de ce projet, le sport est utilisé comme un outil de réinsertion, de revalorisation et d'émancipation. L'objectif général est d'exploiter les vertus éducatives et pédagogiques de la discipline

pour les mettre au service de l'intérêt général.

Le sport reste un outil d'accroche pour les travailleurs sociaux. La finalité de ce projet reste de permettre à un nombre croissant de jeunes de s'émanciper, de se revaloriser et de se réinsérer par le sport. Le cadre imposé par les entraînements, de même que les tournois, est sécurisant pour les jeunes. C'est une porte d'entrée à d'autres demandes concernant la scolarité, la gestion de son comportement, la relation à son corps et à l'importance de l'hygiène de vie.

Le partenariat, mis en place par un travailleur social de rue avec FC VMJ-AJM, permet de toucher un nombre croissant de jeunes allant de 7 à 17 ans. Ce projet rassemble 120 jeunes, ainsi que leurs parents.

La participation bénévole de certains parents, ainsi que leur implication lors de certains voyages d'étude, permettent de valoriser la parentalité.

### **Projet « grimage »**

Cela fait deux ans maintenant que deux travailleuses sociales de rue accompagnent un groupe de jeunes filles ayant entre 14 et 19 ans dans le cadre d'un projet « grimage ». Ces dernières ont participé de manière active aux différentes fêtes organisées au parc Bonnevie. L'objectif étant de valoriser la mixité et de faire participer davantage les jeunes filles aux différentes actions mises en place sur le terrain.

Ce projet est né d'une demande des filles d'avoir l'opportunité de réaliser des actions communes. Peu à peu, le projet s'est dirigé vers une demande de participation à un chantier humanitaire. Depuis quelques mois, le groupe a diminué et 4 jeunes filles travaillent (via le grimage) avec certains partenaires pour financer leur futur projet.

### **L'accompagnement**

Il faut noter que l'équipe est composée d'intervenants disposant d'une très grande expertise des quartiers. Cette expertise facilite grandement la prise de contact avec ces jeunes, mais renforce également le lien de confiance.

L'ensemble des collaborations mises en place vise l'accompagnement du jeune de manière pluridisciplinaire. Des éducateurs, des psychologues et des assistants sociaux, mènent un travail de première et de seconde ligne sur le terrain ainsi qu'au sein de la structure de l'asbl.

L'incidence de la démarche reste difficilement mesurable étant donné le nombre important de paramètres à questionner : quid du projet de vie, quid de la question de l'accrochage scolaire, quid du savoir-être, quid de l'insertion socio-professionnelle, quid des récidives éventuelles, quid du contexte familial, etc.

## **4.La Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire**

Depuis mai 2007, la Région de Bruxelles-Capitale octroie un subside à la commune pour la mise en place d'une cellule de lutte contre le décrochage scolaire. Cette cellule doit rencontrer des objectifs portant sur la

lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre le racket et la sécurisation des abords des écoles. Au cours des derniers mois, la cellule a complété son effectif. Elle est donc désormais composée de 4 ETP travailleurs sociaux et 1 ETP universitaire.

Ce service travaille en étroite collaboration avec les écoles molenbeekoises (tous réseaux confondus) et les établissements scolaires installés dans d'autres communes pour autant que le jeune concerné soit molenbeekois. Il collabore quotidiennement avec la coordination du Dispositif d'Accrochage Scolaire et de la Cellule Prévention Violence.

Le suivi du jeune et de sa famille ne se fait que sur base volontaire. Le service repose, dans sa philosophie d'action, sur la prise en charge globale de la situation (le jeune, son contexte familial, social et scolaire) et la complémentarité avec les services de deuxième ligne (Antenne J, l'aide aux toxicomanes et leur famille et Kicot). Il repose également sur un large partenariat composé de structures spécialisées en santé mentale, en aide et protection de la jeunesse ou en offres alternatives à la scolarité (SAS, Amo).

### **Fréquentation**

Le service a traité depuis sa création, plus de **988 dossiers**. Il accompagne de manière intensive et en permanence une dizaine de jeunes (et leur famille). Les jeunes concernés sont âgés de 6 à 19 ans.

### **Les problématiques rencontrées**

De manière récurrente, l'équipe rencontre des problématiques liées aux inscriptions dans les écoles (manque de place, renvoi en cours d'année, volonté de changer d'école, décrochage scolaire, etc.).

En 2013, par le truchement de la première demande centrée sur la scolarité, le service a continué à prendre en charge et à accompagner des situations connexes à la problématique de base (violence intrafamiliale, violence sexuelle, abandon affectif, etc.) demandant l'activation de larges partenariats (SAJ, médecins, AMO, COE).

## **5.Le Dispositif Accrochage Scolaire – DAS / Cellule Prévention Violence**

La commune, via l'asbl et l'apport d'une dotation régionale, se charge de la coordination de projets dans les écoles de lutte contre le décrochage scolaire, la violence et des actions visant au renforcement des compétences langagières. Ces projets ont lieu dans 21 écoles primaires et secondaires établies sur le territoire communal. Dans un souci de cohérence, la coordination se fait en étroite collaboration avec la Cellule Pédagogique de la commune. Les écoles ont reçu des montants allant de 2.100 € à 14.400 €.

Les actions se déroulent en dehors des heures scolaires. Elles sont portées par des vacataires ou des associations spécialisées dans divers domaines : la propédeutique, les pratiques théâtrales et sportives, la danse contemporaine, etc. Parmi ces actions, deux projets sont spécifiquement consacrés aux problématiques rencontrées par les Roms via une offre de médiation (Le Foyer) portée par des vacataires eux-mêmes Roms.

Les projets DAS sont assez différents d'une école à l'autre mais on peut faire une distinction entre les

écoles primaires et les écoles secondaires :

Dans le réseau du secondaire, la priorité est clairement donnée au soutien scolaire via une aide aux devoirs, des ateliers de méthodologie et une aide plus spécifique pour accompagner les primo- arrivants ou anciens primo dans l'apprentissage de la langue.

Pour les écoles primaires, les projets sont plus axés sur la valorisation de l'enfant et l'augmentation de son estime personnelle, considérant le bien-être de l'enfant comme une condition d'apprentissage. Certaines écoles vont donc développer un projet de théâtre par exemple, visant ainsi le développement de la créativité, de l'imaginaire et de l'expression. D'autres projets sont plus axés sur le sport et tentent d'amener le jeune vers une meilleure connaissance et maîtrise de son corps ainsi qu'un apprentissage des règles, du respect de l'autre et de l'acceptation de soi (judo, sports d'équipe etc.).

Enfin, une aide plus spécifique pour certains enfants en difficulté scolaire est également présente dans les écoles primaires, avec notamment des ateliers de logopédie ou de soutien scolaire.

En ce qui concerne la Cellule Prévention violence, elle est active au sein de la commune depuis novembre 2004 dans le cadre d'un financement « Sommets européens », via le Ministère de l'Intérieur.

La Cellule Prévention violence a pour mission de prévenir le phénomène de violence en groupe ainsi que les attitudes hostiles et non respectueuses, à l'intention d'un public cible d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans. Elle intervient en développant des outils et des activités qui permettent de se rapprocher de cet objectif.

Par ses actions, la Cellule entend principalement :

- Soutenir et informer les acteurs de l'éducation en matière de compréhension et de prévention des comportements violents, amener tant des pistes d'analyse que des stratégies/outils à mettre en place. Ce volet évolue parmi différentes thématiques, travaillées avec les enseignants, ou avec les groupes-classes (travail sur l'estime de soi, la coopération, les aptitudes sociales en général, la place dans le groupe, la communication, l'écoute, etc.).
- Réaliser un travail particulier avec les groupes qui présentent des difficultés relationnelles de tous types : rejet d'un enfant/jeune, racisme, violence particulière, climat d'agressivité, etc.
- Développer des outils qui permettent l'apprentissage de la pratique de la négociation, de la démocratie, et la préparation à la communication non violente proprement dite.

En outre, par le biais de ces objectifs et des activités qui en découlent, la Cellule vise à ce que ces actions provoquent des effets démultipliateurs au sein même des écoles, dans les familles et les espaces extérieurs fréquentés par les enfants et les jeunes adolescents.

Les actions initiées sont actuellement prioritairement orientées vers les écoles communales fondamentales molenbeekoises.

En 2013 – 2014, le service est intervenu principalement dans 4 écoles fondamentales : les écoles 1, 2, 7 et 9.

Plus précisément, six classes primaires et deux classes maternelles ont bénéficié d'un travail en classe, ce qui représente une quarantaine d'ateliers au total.

Un soutien a été donné à plusieurs enseignants des écoles 1, 2 et 7, qui ont fait état d'un manque d'outils ou de stratégies concernant différentes thématiques : le développement de l'estime de soi, de la collaboration, l'envie de réinstaurer le respect au sein du groupe et les problèmes de harcèlement ou de racket.

Durant l'année, un travail a été fait cette avec l'intégralité de l'équipe pédagogique de l'école 7 (direction, enseignants et accueillants extrascolaires). Nous avons retravaillé les règles dans les lieux communs, et construit les sanctions (réparatrices préférentiellement) correspondantes.

## **6.Le Pont**

Le Pont est un service d'aide aux usagers en proie à des addictions et à leur famille. Il propose un accompagnement psychosocial aux Molenbeekois, au sein du service, dans les prisons bruxelloises et les prisons d'attache en province et, à la demande, au domicile des usagers ou des familles.

D'une façon générale, le service tente d'amener les usagers à réfléchir à leur parcours de vie, à leur situation familiale, sociale, médicale, psychologique et à les aider à situer, dans leur propre histoire, la place du produit qu'ils consomment et dont souvent ils abusent.

Les objectifs, au-delà d'éviter la rechute et la récidive, visent le mieux-être des usagers et de leur entourage.

Une offre de soutien est proposée systématiquement aux détenus molenbeekois incarcérés à la prison de Forest via un courrier.

L'équipe compte deux psychologues et un ½ ETP éducateur de rue. Le service travaille en étroite collaboration avec les autres services de la CLES s'occupant précisément du travail de rue, de la réinsertion via l'insertion sociale, de l'aide juridique de première ligne ou la Cellule de Veille, au Décrochage Scolaire quand se pose un problème de soutien à la parentalité et à la scolarisation des enfants. Le service collabore également avec le SCAV, la Médiation locale, Cles Sport, etc.

En ce que concerne l'année de référence, le Pont a rencontré 153 personnes différentes. Parmi ces 153 Molenbeekois, 96 présentent des problématiques d'addiction. Il s'agit souvent de personnes présentant des problématiques liées à l'abus de substances. Les 57 autres personnes accompagnées sont des membres de l'entourage proche d'une personne ayant une problématique toxicomane.

l) 81 des 96 usagers de substances ont des soucis judiciaires :

- 37 incarcérés, dont 1 mineur désaisi et une seule femme.
- 1 mineur en IPPJ.
- 43 justiciables vus au sein de nos bureaux dont des détenus en permission de sortie, en congé pénitentiaire, sous surveillance électronique...

15 personnes accompagnées « hors cadre justice », (c'est-à-dire qui consultent le service sans contrainte



judiciaire) dont 3 femmes et une jeune fille mineure (l'une d'entre elles est décédée en 2014).

Nous comptons, avec ces 96 usagers, un total de 618 entretiens individuels pour la période susmentionnée.

## II) Approche familiale :

Aux côtés de ces accompagnements, nous avons mené 124 entretiens familiaux :

- 6 familles (soit 21 personnes) en souffrance dans leurs relations avec un proche en proie à des addictions (enfants, épouse, parents, fratrie), soit, 112 entretiens individuels et familiaux.
- 12 entretiens familiaux avec la personne dépendante.

## III) Approche communautaire *Groupe de parole de parents.*

Depuis mars 2012, le service a pris l'initiative, en collaboration avec la Cellule de Veille contre le Décrochage Scolaire et l'asbl Amphora, de constituer un groupe de parole associant des parents de jeunes gens ayant commis des délits.

Le groupe a réuni en 2013 **9 parents** dont 7 se sont investis avec assiduité :

- soit 7 mamans et 2 papas ;
- soit 7 familles.

Par le biais de ce mouvement communautaire, ce sont les parents de **37 jeunes** molenbeekoïses qui se sont réunis autour des trois objectifs précités.

Parmi ces 37 jeunes :

- 12 ont commis des délits (11 d'entre eux étant dépendants de substances telles que le cannabis, le Rohypnol et l'alcool) ayant entraîné des condamnations (prestations d'intérêts généraux, IPPJ, incarcération) ;
- Une attention particulière a également été portée sur les fratries, victimes collatérales.

## **7. Programme communal de Cohésion Sociale / Coordination et collaborations**

La C.L.E.S. se charge de la sélection des projets de Cohésion sociale sur le territoire de la commune (programme communal de Cohésion Sociale – issu du décret « Cohésion sociale » de la Cocof de mai 2004), en concertation avec l'administration de la COCOF, du soutien administratif et du suivi pédagogique et méthodologique de ces dispositifs.

La coordination de ce programme, à travers les réunions de *concertations* ou les rencontres thématiques dites *Groupes de planification sociale* (GPS), assure l'accompagnement des projets suivants : les Maisons de quartier, Kicot (travailleurs socio-éducatifs de rue), Origine et Habitat, La Goutte d'Huile, la Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente, le Collectif Alpha, Notre Coin du Quartier, l'Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation – ABEF -, l'Ecole de Cirque, le Jardin Ensoleillé, L'Oranger, le Centre communautaire Maritime, la Formation Insertion Jeunes (FIJ), La Rue, MEDES asbl, Smoners asbl,

Solidarité Savoir asbl, le VIDEP, le Foyer des Jeunes, etc. De nombreuses visites de projets ont été faites avec l'administration de la Cocof.

En 2013-2014, une association partenaires<sup>7</sup>, active en soutien scolaire et alphabétisation d'adultes (entrée lors du cycle 2011-2015), a été évaluée négativement et a dû sortir du contrat communal de Cohésion sociale, suite aux visites de suivi et au terme d'une procédure de soutien et d'évaluation menée avec les responsables de l'asbl.

La coordination s'est également associée au service de Médiation locale et du SCAV pour dynamiser le « Plan local de lutte contre les violences intrafamiliales », de même que des projets portant sur la sensibilisation aux questions de genre et d'« éducation à la vie affective » ont été menés avec des partenaires (Atouts Jeunes AMO), avec le soutien d'un programme régional piloté de l'Administration de l'Égalité des Chances de la Région.

La coordination tient à jour l'information sur l'offre sociale disponible sur le territoire de la commune et mène une analyse des problèmes et besoins rencontrés à Molenbeek-Saint-Jean.

Une des tâches principales, en tant que coordination locale, est d'organiser et d'assurer le secrétariat des réunions de concertation ainsi que les GPS avec les acteurs de la Cohésion sociale molenbeekoise.

En 2013-2014, la coordination s'est centrée sur la *professionnalisation* des travailleurs du secteur (notamment les bénévoles).

GPS - juin 2013 : rencontre sur le volontariat.

Enfin, dans la perspective de préparer collectivement les priorités futures (définies par la Cocof) pour le quinquennat Cohésion sociale, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, deux *groupes de travail* se sont réunis à quatre reprises (sur le soutien scolaire d'une part et sur l'apha-FLE pour adultes d'autre part). De ce processus a découlé la formulation de *recommandations* adressées aux élus locaux ainsi qu'à la Cocof (présentation lors de la concertation plénière du 24 juin 2014). Le rapport (synthétique) du programme communal de Cohésion sociale a également été présenté lors de cette concertation.

### **Rattrapage scolaire : action de préparation aux examens de seconde session**

Le travail de concertation a également permis de mettre en évidence un manque dans l'encadrement des jeunes en difficulté scolaire. Notamment en ce qui concerne le soutien à la préparation des examens de seconde session (au niveau secondaire). A l'été 2013, l'expérience a été reconduite en collaboration avec la Direction de l'école communale n° 7 qui a mis ses locaux à disposition et des partenaires associatifs.

84 jeunes ont bénéficié du rattrapage scolaire (51 au premier degré). 40% de ces jeunes fréquentent l'AR Serge Creuz. La quasi-totalité des jeunes estime que le rattrapage scolaire les a aidés à revoir leur(s) matière(s), et au terme de ces deux semaines, 79,5% d'entre eux se sentaient prêts pour leur(s) examen(s) de passage. Le taux de **réussite** des examens de passage est de **76,2%**, le taux **d'échec** de

---

<sup>7</sup> Medes asbl.

14,3% et 9,5% restent inconnus.

### 8.La Médiation locale (CLES)

Ce service a pour mission de faire connaître aux habitants la médiation comme mode alternatif et légal de gestion et résolution des conflits; d'offrir, dans un axe individuel, leur intervention spécialisée aux personnes concernées qui y consentent volontairement, et ce, soit à la demande du parquet ou de la police, dans le cadre de dossiers judiciaires dits « classés sans suite » soit à la demande de citoyens molenbeekoïses aux prises avec une situation relationnelle problématique ou conflictuelle. Il peut s'agir de difficultés dans le voisinage, dans le couple ou dans la famille au sens large, comme des difficultés d'ordre locatif généralement lorsque bailleurs et locataires habitent sous le même toit.

Les personnes s'adressent au service de médiation d'initiative personnelle ou sur conseil de la police (avant dépôt éventuel de plainte) ou d'autres services communaux et du réseau associatif.

Les médiateurs définissent la médiation comme “ un processus de construction et de reconstruction du lien interpersonnel, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de conflictualité dans lequel un tiers” multi partial”, indépendant et qualifié, et sans pouvoir de décision, le médiateur, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit entendu dans sa diversité et son évolution”. Plus large qu'un mode alternatif de résolution des conflits, elle a pour fonction la construction ou la reconstruction du lien social, la fonction de gestion de conflit (prévention ou règlement) étant secondaire.

Depuis 2008, le service a élargi son champ d'intervention en développant, à côté d'un axe individuel, un axe de réflexion collective. Il a ainsi initié des actions socio participatives en coopération avec les acteurs publics ou associatifs de terrain, et ce notamment à propos de 2 phénomènes - les nuisances sociales et les violences familiales - ciblés par le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

### Fréquentation

En ce qui concerne la période de référence, le service qui compte normalement 2 ETP mais qui a été animé pratiquement toute l'année par une seule personne a ouvert **234 dossiers**, parmi lesquels 208 ouverts suite à une demande spontanée des habitants ou une orientation par un autre intervenant et 26 adressés par les services de police ou du parquet suite à une plainte.

**1014 entretiens** en ce compris les entretiens téléphoniques ont été menés. Les entretiens de médiation ont une durée moyenne de 1h30.

## Types de demandes et les problématiques rencontrées

Pour l'année écoulée, sur les 234 situations rencontrées, 132 concernent le phénomène dit des nuisances sociales, 76 celui des violences familiales.

Pour ce qui concerne le phénomène dit des nuisances sociales, les conflits de voisinage et les conflits locatifs représentent le plus grand pourcentage des interventions du service. Les autres situations concernent des difficultés "relationnelles" entre des citoyens et les institutions (services publics et privés, police, autorités judiciaires, etc.) avec lesquelles ils sont en lien. La médiation consiste alors à faciliter la communication entre citoyens et institutions et à créer ou renforcer un lien de confiance.

Les conflits de voisinage ont généralement pour origine des nuisances sonores, des bruits dits de comportement. Beaucoup sont aussi en lien avec la mauvaise qualité de l'isolation dans les bâtiments qui nuit gravement au besoin fondamental de l'homme de dormir et se reposer dont doivent pouvoir bénéficier les habitants. La maladie mentale est, dans certains cas, actrice de ces difficultés du relationnel de proximité, qu'elle en soit la cause directe ou l'une des conséquences lorsque le conflit s'installe dans la durée.

Les conflits locatifs révèlent souvent des problèmes d'insalubrité du logement ou de non conformité au code du logement. Outre le travail de négociation entre propriétaire et locataire, le service, en tant qu'observatoire de certains processus sociaux, est également un lieu de dépistage, voire de prévention.

Les médiateurs, particulièrement sensibilisés aux nuisances sociales dont les conséquences tant sur le plan individuel que collectif sont trop relativisées voire ignorées (répercussions sur la santé physique et mentale, sur le travail, la famille, le sentiment d'insécurité), poursuivent avec détermination leur travail en faveur d'une approche commune et concertée des partenaires (police, IBGE, logement, services communaux ou tissu associatif) afin de pouvoir appréhender cette problématique avec plus d'efficacité.

Le service est ainsi devenu membre actif du Conseil Consultatif du Logement qui se réunit tous les 3 mois et rassemble les acteurs locaux publics et associatifs. Les médiateurs s'y font plus particulièrement les porte-paroles des locataires des logements collectifs et privés anciens qui sont davantage touchés par la problématique des nuisances sociales en lien avec la qualité du bâti. Ils y abordent aussi les difficultés relationnelles dans les copropriétés où la nécessité de respecter les règlements est trop souvent ignorée.

En ce qui concerne les violences familiales, les conflits conjugaux représentent la majorité des dossiers, à côté des conflits parentaux et familiaux. Les conflits conjugaux sont presque toujours en lien avec un contexte de séparation. Les conflits parentaux concernent les conflits autour de l'hébergement des enfants, la contribution alimentaire et l'autorité parentale. Tandis que les conflits familiaux reprennent les conflits entre d'autres membres d'une même famille (parent(s), enfant(s), grand(s)-parent(s), frère(s), soeur(s),

etc.) autour du patrimoine, de la maladie mentale ou d'un mariage forcé ou arrangé.

Concernant la violence "contextuelle", les médiateurs peuvent offrir leur intervention lorsque la violence est "de type réactif face à une situation vécue comme insupportable. La médiation adopte alors une lecture systémique considérant le couple comme une unité problématique où la responsabilité est partagée. Elle pose la violence comme un problème de circularité.

Particularité de la commune, le service de médiation locale et le service communal d'assistance aux Victimes (SCAV) partagent des locaux et sont partenaires au quotidien. C'est ainsi notamment que les médiateurs peuvent prêter leur écoute spécialisée à certains auteurs de violence, conjoint ou parent de victimes prises en charge par le SCAV tant il est important qu'ils puissent disposer d'un espace confidentiel d'expression pour envisager éventuellement une médiation."

Les médiateurs, membres fondateurs du réseau bruxellois Mariage-Migration, sont, avec leurs collègues du SCAV, personnes de référence et de contact pour accueillir, écouter, répondre au questionnement complexe, aux demandes d'aide des jeunes filles, des femmes mais aussi des hommes concernés par l'imminence d'un projet de mariage auquel ils n'adhèrent ou désireux de mettre fin à un mariage forcé ou arrangé.

Initiateurs en 2009 du Plan communal de Lutte contre les Violences Familiales, les médiateurs ont mené, en y associant leurs collègues du SCAV, une recherche-action subsidiée par le Fonds Houtman et qui portent sur les nouveaux rôles parentaux dans un contexte de séparation dans les familles d'origine maghrébine. Ils vont dans les mois qui viennent partager les résultats de cette recherche avec les autres acteurs sociaux de la commune.

Ils ont proposé en 2013 de conduire une coordination communale de lutte contre la violence intrafamiliale en collaboration avec le Service Communal d'Assistance aux Victimes. Une des priorités de la coordination est l'enfant exposé aux violences conjugales.

### **9. Le Service Communal d'Assistance aux Victimes (SCAV)**

En 2013, le Service communal d'assistance aux victimes a ouvert 650 nouveaux dossiers de victimes d'infraction pénale. Parallèlement, nous continuons à gérer des dossiers réclamant une plus longue prise en charge juridique et par conséquent un plus long soutien psychologique. Par exemple, des situations de violences intrafamiliales très lourdes et des coups et blessures.

48,55 % des dossiers concernent des violences intrafamiliales. Sur ces 48,55 %, 94,38% concernent des violences conjugales, dont les enfants sont très souvent témoins, 4,88 % concernent des violences des enfants vers leur(s) parent(s), 0,37 % des parents vers leur(s) enfant(s), et 0,37% des violences entre frères et sœurs.

La plupart des victimes de violences intrafamiliales sont des femmes et des enfants (ces derniers étant victimes ou témoins de violence). 4,87 % des victimes de violences intrafamiliales sont des hommes.

Les coups et blessures s'élèvent à 12,83 %, ce qui est en légère augmentation par rapport à l'année passée. 48,57% sont des hommes, 32,86% des femmes et 18,57% des enfants.

Les demandes hors-cadres (sans lien avec l'infraction pénale) sont assez nombreuses : 5,82 % envoyées en grande majorité par les services sociaux communaux.

Les hold-up et vols avec violence sont au nombre de 4,55%.

Nous constatons également un certain nombre de dossiers concernant des litiges entre voisins (3,09%), des calamités (incendies, dégâts des eaux, ...) (3,45%), des cambriolages (3,27%).

Les accidents de la route sont en nette augmentation par rapport à l'année dernière : 3,64 %.

Dans 39,52 % des cas, le SCAV assure un accompagnement juridique, dans 34,19 % un soutien psychologique et dans 26,29 % une aide sociale.

### Origines des demandes

\*Victimes ayant répondu à notre offre de service 25,27 %  
par courrier

\*Orientation par les services de police 35,87 %

\*Orientation par les services sociaux ou 23,64 %  
communaux

\*Spontanément 15,02 %

### Répartition en fonction du sexe

Dossiers d'enfants victimes	22,78 %
Dossiers de victimes de sexe féminin	56,85 %

Dossiers de victimes de sexe masculin	20,37 %
---------------------------------------	---------

## Constatations

Le nombre de prises en charge de violences intrafamiliales reste stable. L'équipe du SCAV note toujours une importante demande de prises en charge d'enfants et de familles. Cette année encore, nous remarquons une préoccupation de l'état psychologique des enfants par leur mère. La majorité des victimes sont des femmes. Nous avons orienté une dizaine de familles vers l'hôtel social.

Nous avons orienté une douzaine de personnes vers la médiation, que ce soit pour des conflits familiaux ou de voisinage. La collaboration avec ces deux services est excellente et les victimes bénéficient ainsi de l'aide la plus complète possible.

### 1. La Cellule Administrative

Placée sous l'autorité d'un agent communal, la Cellule administrative est composée de 4 secteurs principaux.

#### Secrétariat de Direction

Le secrétariat de Direction est assuré par un agent communal de niv A (0,8ETP). La secrétaire de Direction s'occupe du :

- Du secrétariat du Fonctionnaire de Prévention
- Du secrétariat de l'administratrice déléguée de l'ASBL L.E.S.
- De la préparation et du suivi administratif des délibérations du Collège et du Conseil
- De la préparation des CA et des AG de l'ASBL et de la tenue des registres
- De l'encodage, du tri et du suivi du courrier entrant
- Du suivi administratif (réservation, transmission des listes, ...) et financier de la maison de vacances de Cornimont
- Du suivi des différentes conventions liant l'ASBL L.E.S.
- De la traduction des documents officiels en néerlandais

#### Service Finances

Le service Finances se charge :

- de la comptabilité à savoir opérations comptables, états de rapprochement, comptes de résultat et bilan, salaires, charges et déclarations fiscales, déclaration de créance,
- des subsides à savoir collecte des pièces comptables et établissement des dossiers financiers selon les circulaires financières spécifiques à chaque pouvoir subsidiant, déclarations de créance, mise en place et suivi des procédures administratives et financières.

Il participe à l'élaboration et à la gestion budgétaire de l'asbl.

Enfin, il se charge également au niveau de la CLES du suivi des subsides des pouvoirs publics tant au niveau administratif que financier : bordereau de recouvrement, déclaration de créance, dossiers financiers. Le service se compose de 5 personnes (4 etp). Le service a été renforcé d'un ½ temps supplémentaire.

### **Service Logistique/travaux**

Ce service est composé de personnes 4 personnes (3,4ETP).

Il s'occupe :

- des assurances : gestion des contrats d'assurance des biens et des personnes, déclarations et traitement des accidents du travail, des sinistres et accidents corporels
- de l'organisation du travail et de la gestion des ouvriers et du personnel d'entretien (+/- 12 personnes)
- de la gestion des infrastructures y compris les chantiers réparations et aménagements pour 13 bâtiments
- de l'économat et des marchés publics
- de la gestion des véhicules, vélos
- du secrétariat du CPPT
- des missions du SIPP (y compris organisation des visites médicales et formations « sécurité » du personnel) ;
- des inventaires

Comme on peut le constater, les missions de ce service sont très diversifiées et demande des connaissances pointues dans différents domaines afin de pouvoir notamment répondre à nos obligations légales dans le cadre des marchés publics, du CPPT et du SIPP. Le personnel de ce service doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pour pouvoir faire face et résoudre toute sorte de problèmes survenant le plus souvent à l'improviste que ce soit dans le domaine du bâtiment, du charroi, etc.

### **Service GRH**

Le service de gestion des ressources humaines « LES-CLES » est actuellement composé de 3 personnes (2,8ETP) et effectue principalement les missions suivantes :

Relais administratif du service « GRH » communal pour les prestations et les congés du Personnel CLES (35 personnes).

Gestion de la paie et gestion administrative complète (documents, données, contacts internes et avec les instances administratives externes, statistiques, budget...) pour le personnel de l'asbl LES (118 personnes au 31/12/2013).



Gestion de la relation contractuelle de travail (LES): engagements (gestion des CV, préparation du conseil de gestion, contrats, accueil, ..), avenants, discipline, licenciements, sorties

Gestion des relations collectives de travail (LES) : préparation (information juridiques, données relatives au personnel, réunions, ...), participation aux et suivi des négociations au sein des organes de concertation (Conseil d'Entreprise, Comité PPT, Délégation syndicale).

### Quelques statistiques

Au 31/12/2013, l'asbl comptait 118 membres du personnel, dont 94 à temps plein et 24 à temps partiel, soit en moyenne 109,3 ETP.

- Il y avait 105 contrats à durée indéterminée et 13 contrats à durée déterminée.
- Il y avait 71 hommes (60 %) et 47 femmes (40%).
- Il y avait 53 membres du personnel ayant entre 0 et 5 ans d'ancienneté et 65 membres du personnel ayant plus de 5 ans d'ancienneté.
- Il y avait 4 membres du personnel de direction, 110 employés et 4 ouvriers.

La répartition du personnel :

- 31 pour le secteur des Maisons de Quartier et de Maison de la Femme,
- 25 personnes pour la Cles Sport et les salles de sport,
- 23 pour le service SAMPA,
- 17 pour les services socio-psycho-juridiques, Partenariat et coaching,
- 15 dans l'administration,
- 4 à l'informatique

3 à Cornimont

## **CHAPITRE 5**

### **5<sup>ème</sup> Direction**

#### **Travaux publics**

#### **Travaux Publics**

Non-disponible

#### **Mobilité et stationnement**

Mobilité.

##### **I) MISSION(S):**

Les missions du Service Mobilité portent essentiellement sur : l'espace public, la politique de

déplacements et stationnement, et la sensibilisation.

## **I. A. Espace public**

### I. A.1. Plans de réaménagement des voiries

Collaboration avec les Travaux publics, les Projets subsidiés, Bruxelles Mobilité (Région) et Beliris dans la confection des plans de réaménagement des voiries. Le Service Mobilité veille à l'application du *Plan directeur Zones 30* et du *Plan communal de Mobilité (PCM)*, ainsi que des différents règlements régissant l'espace public. Il veille également à ce que les réaménagements renforcent la sécurité des usagers, en particulier des piétons et cyclistes.

### I.A.2. Plans de signalisation

Conception des plans de signalisation définitive sur les voiries communales et collaboration en matière de signalisation avec la Région sur les voiries régionales.

### I.A.3. Plans de réaménagement provisoire

Conception de plans de réaménagement provisoire (marquages et potelets) visant à sécuriser des lieux en particulier ou à permettre la réalisation de zones 30.

### I.A.4. Plans de placement ralentisseurs

Collaboration avec le service des Travaux publics pour le placement de près de 50 de ralentisseurs sur voirie communale.

## **I. B. Politique des déplacements**

### I. B.1. Stationnement

#### I.B.1.1 Stationnement en voirie

- suivi des demandes d'emplacements pour personnes handicapées ;
- réception des demandes de zones de livraison et recherche de solutions effectives pour leur bon fonctionnement ;
- suivi de l'implantation de stations de véhicules partagés (Cambio) ;
- parking vélo : mise en place d'une politique de stationnement pour cyclistes.
- suivi de l'implantation de stations de vélos à libre service partagés (Villo !).

#### I.B.1.2 Stationnement hors voirie

- préparation de la politique générale de la Commune en matière de parking hors voirie.

### I. B.2. Autres

- remise d'avis en matière de projets régionaux (plans de mobilité, de stationnement, etc.) ;
- suivi du contrat de mobilité: dans le cadre d'une convention signée par la Région et la Commune, des policiers sont placés à différents carrefours de Molenbeek-Saint-Jean afin de faciliter, notamment, la circulation des transports en commun et de veiller à la sécurité de tous les usagers ;
- conseil aux entreprises en matière de déplacements ;
- suivi d'études d'incidences via la participation à des comités d'accompagnement ;
- soutien aux écoles réalisant leur plan de déplacements scolaires ;

- réalisation du Plan de déplacement d'entreprise (PDE) de l'administration communale et remise d'avis relatifs aux PDE des entreprises molenbeekoises ;
- réalisation de comptages de véhicules et piétons par des membres du service ou via radar, sur différents points clés de la commune, afin de connaître, à terme l'évolution générale de la circulation sur la commune;
- comptages de véhicules et mesures de vitesse via radar, ainsi qu'analyse des données en vue d'identifier les endroits où il y a lieu d'intervenir afin d'améliorer la sécurité et le cadre de vie.

### **I. C. Sensibilisation et communication**

Le travail de sensibilisation vise à encourager les déplacements « durable », par le biais de l'organisation d'événements, de formations et de la diffusion au niveau communal de campagnes de sensibilisation régionales ou fédérales.

Certaines missions du Service mobilité l'amènent à communiquer avec les habitants et autres acteurs de la commune, notamment dans le cadre de changements de circulation ou de la mise en place du stationnement géré (phasage, distribution des cartes de stationnement, ...).

### **I. D Collaborations intercommunales**

Le service mobilité est en contact avec les communes voisines afin d'assurer une plus grande cohérence, notamment en matière de stationnement et de circulation.

### **I. E. Suivi administratif et gestion du service**

- suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- préparation et organisation des réunions de la Commission mobilité, organe communal préparant les décisions en matière de mobilité et du comité d'accompagnement de l'actualisation du plan communal de mobilité (PCM2) ;
- suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone ou aux guichets) ;
- recrutement, accueil, évaluation, formation du personnel ;
- Suivi administratif des sanctions administratives dressées par les agents verbalisateurs.

## **II) ACTIVITES:**

### **II. A. Espace public**

#### **II. A.1. Plans de réaménagement des voiries**

Le service Mobilité a participé, en collaboration avec d'autres services communaux, régionaux et fédéraux à l'élaboration de différents plans de réaménagements, parmi lesquels : Plan triennal 2013-2015, chaussée de Gand, ICR 10 et B Nord, rénovation Tunnel Léopold II.

#### **II.A.2. Plans de signalisation**

- Les plans de signalisation verticale et horizontale ont été réalisés, notamment dans les voies ou quartiers suivants :
  - Zone payante du quartier de la place de la Duchesse de Brabant
  - Zone bleue formée par la plupart des voiries molenbeekoises situées à l'ouest du boulevard Brigade Piron ;
  - Place Communale et ses abords ;
  - Place de la Duchesse de Brabant et ses abords ;

- Avenue Jean de la Hoese ;
- Boulevard Edmond Machtens ;
- Rues Jean-Baptiste Janssens et De Rudder ;
- Extension de zones 30 existantes.

II.A.3. Plans de réaménagement provisoire  
Pas d'activité durant la période considérée.

II.A.4. Plans de placement ralentisseurs  
Pas d'activité durant la période considérée.

## **II. B. Politique des déplacements**

II.B.1. Stationnement

II.B.1.1 Stationnement en voirie

Modifications des règlements-taxes relatifs au stationnement payant et préparation du règlement-redevance.

- Réalisation :
  - d'emplacements pour personnes handicapées (création de près de 12 emplacements) ;
  - de 34 zones jaunes (zones de livraison dépenalisées) et suppression de 2 zones ;
- Suivi du placement de près de 100 arceaux vélo ;
- Suivi du placement de 7 boxes à vélo.

II.B.1.2 Stationnement hors voirie

- Préparation des mesures à prendre afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du parking Brunfaut
- Préparation du transfert d'une partie des abonnés du parking Brunfaut vers le parking Tazieaux

II.B.2. Autres

- réalisation d'opérations dans le cadre du Plan de déplacement d'entreprise (PDE) de l'administration communale (entretien des vélos communaux et plans d'accessibilité sur le site internet) ;
- acquisition de 8 radars de mesure de vitesse et mesures de vitesse via radar dans la rue de l'Ourthe ;
- participation à l'audit Bypad (organisation générale, communication d'informations au bureau d'études).

## **II. C. Sensibilisation et communication**

- Communication dans le cadre de changements de circulation ou dans la mise en place du stationnement géré : conception de brochures d'information au sujet du stationnement géré et de changements de circulation, notamment pour la nouvelle zone bleue située à l'ouest de l'avenue Brigade Piron, les changements de sens de circulation (avenue Jean de la Hoese, rue Van Malder, rue de la Princesse, boulevard Edmond Machtens).
- sensibilisation à la politique vélo :
- formation des élèves du primaire avec le concours de Pro-Vélo et du conseiller en éducation physique ;
- sensibilisation aux déplacements « durables », p.ex. via la journée *En Ville Sans Ma Voiture* (22 septembre 2013) et *Molenbeek Village* sur la rue de l'Avenir : préparation technique et administrative, communication, coordination des différents pôles d'activité (rue de l'Avenir, rue Beudin, rue Picard, rue de Bruges) ;
- diffusion locale des campagnes de sensibilisation régionales ou fédérales (*Respect 30* et *50. Protect me* (protection contre le vol des vélos)

## **II. D. Collaborations intercommunales**

Pas d'activité durant la période considérée.

## **II. E. Suivi administratif et gestion du service**

- Suivi administratif du Règlement général complémentaire sur la police de la circulation routière ;
- Suivi administratif de près de 125 procès-verbaux dressés par les agents verbalisateurs de la cellule stationnement et du service ;
- suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités du service ;
- réponse aux interpellations des habitants (par courrier, courriel, téléphone, aux guichets et dans les bureaux) ;
- organisation des échanges d'informations et des collaborations avec les autres services communaux (Stationnement, Personnel, Economat, Gardiens de la Paix, Ateliers, Propreté publique, Travaux publics, etc.), régionaux et la Police.

Stationnement.

### **I) MISSION(S)**

Les missions de la Cellule Stationnement portent essentiellement sur les aspects opérationnels du stationnement géré en voirie et hors voirie.

### **I.1. Stationnement en voirie**

#### **I.1.A. Pôle opérationnel de terrain**

- Contrôler les véhicules en zones de stationnement géré afin d'assurer une bonne rotation dans les zones concernées (rouges, vertes, bleues) et vérifier que tous les usagers de véhicules à moteur se sont bien acquittés de la taxe de stationnement ;
- Contrôler les zone de livraison (« zones jaunes ») afin d'assurer aux commerces un espace de desserte pour les commerçants ;
- Contrôler le bon fonctionnement du matériel en voirie (horodateurs) ;
- Vérifier quotidiennement l'exactitude de la signalisation en place ;
- Rapporter les anomalies observées en voirie aux différents services compétents ;
- Participer aux actions de sensibilisation ayant trait à la mobilité ;
- Prévention avant une ouverture de zone ;
- Placement des horodateurs ;
- Suivi de l'exécution des marchés de fournitures et de services ;
- Recrutement, formation du personnel ;
- Gestion des plannings, des congés et des absences au quotidien pour assurer la permanence de la Cellule.

#### **I.1.B. Pôle Administratif opérationnel**

- Délivrance des vignettes de stationnement, conformément au règlement relatif au stationnement géré ;
- Rappeler les abonnés à renouveler leurs cartes de stationnement ;
- Réponse aux interpellations des usagers (par courrier, courriel, téléphone ou aux guichets, flyers dans la salle d'attente, le site web...);
- Assurer le suivi des paiements de la taxe stationnement (envoi des rappels, notes de remboursements, suivi des plans de paiements, suivi des paiements sans communication/ communication erronée) ;
- Assurer le suivi des réclamations ;
- Collaborer avec la Police dans le cas de fausses immatriculations ;

- Assurer les étapes administratives pour l'enrôlement des taxes (en collaboration avec le receveur) ;
- Gestion des dérogations dimanche sans voitures + des cartes pour des événements comme le marché de Noël ;
- Suivi financier du système (recettes vignettes, horodateurs, taxes de stationnement) et production du bilan financier ;
- Recrutement, formation du personnel ;

## I.2. Stationnement hors voirie

gestion du parking Brunfaut depuis le 1/1/2010 (160 emplacements)

- Gérer les places disponibles du parking ;
- Répondre aux interpellations des usagers (par courrier, courriel, téléphone ou aux guichets) ;
- Suivre les données financières des redevances, déclaration TVA, transmission des bordereaux de recouvrement, -suivi des loyers auprès de la SDRB, facturation aux entreprises, bilan financier annuel ;
- Assurer le suivi de l'entretien de l'infrastructure reçue en location ;
- Gestion du personnel de garde: gérer les plannings, les congés et les absences au quotidien pour assurer la permanence de la Cellule, en collaboration avec le CPAS.

## I.3 Pôle Administratif de coordination

Suivi de la facturation des fournisseurs ;  
développement des synergies entre les pôles opérationnels administratifs et de terrain ;  
mise en place d'un nouveau règlement taxes et cartes de stationnement (en collaboration avec le service Mobilité) ;  
suivi administratif et opérationnel pour l'ouverture des nouvelles zones en stationnement géré ;  
suivi administratif nécessaire à la réalisation des activités de la Cellule ;  
recrutement, accueil, évaluation, formation du personnel ;  
Mise en place d'outils qui permettent d'améliorer l'efficacité de la Cellule ;  
organisation des échanges d'informations et des collaborations avec des autres communes avoisinantes (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Berchem-Saint-Agathe) ;  
organisation des échanges d'informations et des collaborations avec les autres services communaux (Taxes, Personnel, Caisse communale, Population, imprimerie, Economat, Gardiens de la Paix, Ateliers, Propreté publique, Travaux publics, etc.) et la Police.

## Projets subsidiés/Gesubsidieerde projecten

### I) MISSION

#### 1.1 Introduction

La Division des Projets Subsidiés a en charge la coordination administrative, financière et technique des contrats de quartiers, des programmes européens Objectif 2, Feder 2013 & Feder 2020, du programme de Politique des Grandes Villes et des subsides spécifiques pour infrastructures (plan crèche, arrêté infra,...).

**D'un point de vue de son organisation**, la division s'articule comme suit :

**La coordination générale** de la Division s'articule autour **d'un chef de Division** (Marc Mohy) qui assure la coordination générale de la division **et de quatre adjoints** en charge de la coordination des différents services: Olivia Debruyne (conception – orientation), Donatienne Deby (socio-économico-pérennisation), Christelle Sas (administration – juridique) et Vincent Degruene depuis le 23 avril 2014 (développement stratégique).

**La Division comprend cinq services (dénommés cellules) :**

- La **cellule « administrative »** qui se charge de tout le suivi administratif tel que les collèges et les conseils, le suivi des diverses tutelles, les commandes et l'économat de la Division, la gestion du personnel (congés,...), les traductions et le secrétariat général.
- La **cellule « contrat de quartier »**. Au 31 juillet 2014, 2 contrats de quartiers sont dans la période entre les réceptions provisoires et définitives (Escaut – Meuse & Ateliers - Mommaerts), 3 dans leur phase « chantier », soit les 2 années post-convention (Rives Ouest, Ecluse Saint-Lazare, et Cinéma Belle-Vue), 1 dans les années d'exécution des programmes (Autour de Léopold II) et 1 en phase de diagnostic et de dossier de base (Petite

Senne).

- La **cellule « Fonds européens »** s'occupe du suivi des différents programmes européens (Objectif 2 et Feder 2013) tant d'un point de vue de recherche des subventions, des montages de projets que du suivi des chantiers, des subventions et des évaluations – audits. Elle a pris aussi en charge les nouvelles programmations européennes Feder 2020 (introduction de 4 dossiers de candidatures par le B33 + service pivot pour les conseils et orientations de 2 autres dossiers communaux).

- La **cellule « Politique des Grandes Villes »** coordonne l'ensemble des projets développés dans le cadre des subventions « Contrat de ville », « plan logement » et « Contrat Ville Durable » et est l'interlocuteur entre la Commune (niveau politique et services communaux), l'État fédéral et les opérateurs. Au 31 juillet 2014, la cellule travaille sur 3 programmations en parallèle (Ville durable 2012, Ville durable 2013 & Ville Durable 2014) et a clôturé 2 programmations (convention 2010 et 2011).

- La cellule « **Développement stratégique et recherche des subventions** » qui s'occupe de la recherche, de la rédaction et du suivi des candidatures à des subventions pour les 3 autres services de la division des Projets Subsidiés (notamment en terme d'infrastructures et de primes (Sols pollués, Sibelga, IBGE,...) et participe aux plateformes bruxelloises « Subventions ». Cette cellule participe à la **conception des programmes** de revitalisation urbaine dans leurs aspects « stratégiques » et au **suivi de certains grands dossiers régionaux** type Tour et Taxi, Zir gare de l'ouest, Porte de Ninove,...

### D'un point de vue du personnel

De 3 personnes en 2002, la Division des Projets Subsidiés comprend au 31 août 2014, 28 personnes gérées directement par notre Division (dont 2 fonctions ouvertes au recrutement (congé sans solde à partir du 01/09/2014) & 4 personnes entrantes entre le 11 août 2014 et le 15 septembre 2014.

Le Collège du 24 avril 2013 a décidé d'affecter l'ensemble de personnel du Hall des Sports à la Direction Education – Service des Sports à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Le Collège du 12 février 2014 a décidé d'affecter l'ensemble de personnel du Centre Communautaire Maritime à la Direction Education – Service de la Culture francophone.

La Division compte :

- 9 statutaires (dont 1 en congé sans solde à partir de 09/2014), 1 statutaire en stage & 18 contractuels (communaux, subsidiés, ACS, article 60 & Maribel social - dont 1 en congé sans solde à partir de 09/2014)

La répartition en fonction des cellules est la suivante :

- 1 pour la coordination générale - chef de Division
- 4 pour la coordination adjointe – chefs de Services
- 7 pour la cellule administrative / communication / participation
- 11 pour la coordination technique des projets (contrats de quartiers / politique des grandes villes / fonds européens / création d'une école /...)
- 4 pour la coordination des opérations socio-économiques des programmes ou pour le suivi de projets spécifiques (WAQ, Espace Hôtelier Belle-Vue)

D'un point de vue gestion, la Division a géré en 2013-2014 les projets suivants avec les résultats indiqués :

- **Contrat de quartier Escaut - Meuse** : suivi des bâtiments entre les 2 réceptions
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 30 opérations prévues – 27 réalisées
  - Coût total du CQ : 10.013.890,90 € prévus dont 6.888.891 € (hors quote-part beliris & autres subsides) – 7.096.497,12 € dépensés (hors quote-part beliris et autres subsides)
  - taux d'utilisation du subside : global : 98,04 % (décompte final global approuvé) - coordination : 100 %
- **Contrat de quartier Ateliers - Mommaerts** : suivi des bâtiments entre les 2 réceptions
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 28 opérations prévues – 28 réalisées
  - Coût total du CQ : 11.663.526 € prévus dont 7.450.998,78 € pour la part régionale du CQ (hors quote-part beliris & autres subsides) – 13.210.477,81 € / dépensés (hors quote-part beliris et

- autres subsides) dont 7.447.753,42 € dépensés pour la part régionale du CQ.
- taux d'utilisation du subside : global : 99,96 % (décompte final global approuvé) - coordination : 99,02 %
- **Contrat de quartier Rives Ouest** : coordination, gestion des chantiers, réceptions provisoires et décompte global final
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation y compris le suivi des dossiers Beliris, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 27 opérations prévues – 22 réalisées – 4 en cours d'exécution - 1 reprise sur le programme de la Politique des Grandes Villes
  - Coût total du CQ : 17.337.637,06 € prévus
    - Dont part CQ uniquement (hors quote-part beliris & autres subsides), soit prévus 10.069.300,02 € / dépensés 9.570.353,30 € dont 8.539.516,60 € dépensés pour la part régionale du CQ et 1.030.836,70 € pour la part communale
    - Dont tous subsides confondus : prévus 17.337.637,06 € / dépensés (au 29/07/2014) 14.856.565,16 € dont 8.539.516,60 € (soit 57,48% des dépenses) à charge de la part régionale du CQ, 1.219.797,64 € (soit 8,21% des dépenses) à charge de la commune et 5.082.001,48 € (soit 34,21% des dépenses) à charge d'autres subsides ou d'associations.
  - taux d'utilisation du subside :
    - décompte de la part CQ uniquement au 29/07/2014 par le BDU : en global : 94,88% (répartition part régionale 89,14% - part communale 10,86%)
    - décompte tous subsides confondus : en 2016 (global tous subsides confondus y compris Beliris)
- **Contrat de quartier Ecluse – Saint-Lazare** : coordination et gestion générale, des marchés publics de travaux et des décomptes finaux du volet 5b coordination, gestion des chantiers et des premières réceptions provisoires
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 30 opérations prévues initialement - 24 opérations prévues en modification de programme – 13 réalisées – 10 en cours - 1 reprise par Bruxelles Mobilité
  - Coût total du CQ : 17.240.081,84 € prévus dont 12.141.930 € (hors quote-part beliris & autres subsides)
  - taux d'utilisation du subside : global : décompte prévu en **2015** (part régionale) et en 2017 (global tous subsides confondus y compris Beliris)
- **Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue** : coordination et gestion, des acquisitions, des marchés publics de service et de travaux et des opérations du volet 5b, gestion des chantiers
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 34 opérations prévues initialement et en modification : 16 réalisées – 15 en cours - 1 reprise par SDRB et 1 abandonnée
  - Coût total du CQ : 29.656.291,99 € prévus dont 12.345.333,22 € pour la partie « contrat de quartier » (hors quote-part beliris & autres subsides) (10.979.731,99 pour la Région et 1.365.601,23 € pour la part minimale communale)
  - taux d'utilisation du subside : global : décompte prévu en **2016** (part régionale) et en 2018 (global tous subsides confondus y compris Beliris)
- **Contrat de quartier Autour de Léopold**: coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics de service et de travaux et des opérations du volet 5b
  - Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social (5b) et de la coordination générale
  - 37 opérations prévues initialement – 38 en première modification de programme
  - Coût total du CQ : 14.703.947,37 € prévus dont 11.000.000 € part régionale, 578.947,37 € part minimale communale (+ 117.000 € en chefs de projets années 5-6) et 3.125.000 € en part Beliris.
- **Contrat de quartier Petite Senne** : coordination du diagnostic et de la constitution du dossier de base
  - Approbation du dossier de base complet prévue par le Gouvernement régional en décembre 2014
- **Plan logement 2005-2008** : clôture du programme et décompte final
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations



- 13 projets prévus – 10 réalisés & 3 en cours de réalisation
- Coût total du programme : 4.423.883 € prévus – 4.382.979,33 € justifiés
- taux d'utilisation du subside : décompte final 99,08 % (décompte octobre 2012)
- **Contrat Ville Durable 2010** : coordination des chantiers et décompte
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - 18 projets prévus - 16 réalisés, 1 en cours de réalisation & 1 non utilisé
  - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.933.270,49 € dépensés/approuvés (au 01/06/2014)
  - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu en 2015.
- **Contrat Ville Durable 2011** : rédaction de 3 conventions (1<sup>er</sup> trimestre 2011 / 2<sup>e</sup> trimestre 2011 / 2<sup>e</sup> semestre 2011) coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - 32 projets prévus – 25 réalisés, 5 en cours de réalisation & 2 non utilisés
  - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 3.960.247,86 € dépensés/approuvés (au 30/06/2014)
  - taux d'utilisation du subside : décompte final 99,27 % (décompte octobre 2013)
- **Contrat Ville Durable 2012** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - 28 projets prévus – 28 en cours de réalisation
  - Coût total du programme : 3.989.193 € prévus – 2.583.584,08 € justifiés (au 01/10/2013)
  - taux d'utilisation du subside : décompte final prévu fin 2015
- **Contrat Ville Durable 2013** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - 20 projets prévus – 19 en cours de réalisation & 1 débutante
  - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus
- **Contrat Ville Durable 2014** : rédaction de la convention, coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics et des chantiers
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - 31 projets prévus
  - Coût total du programme : 4.065.040 € prévus
- **Objectif 2** : coordination de l'éligibilité post-convention (minimum 5 ans) et des financements communaux de pérennisation
- **Feder 2013** : suivi du marché public d'architecture, réalisation de différents marchés publics de service (expertise tva, expertise économie sociale, ...), montage des partenariats et marchés publics de travaux
  - Gestion et coordination des projets de rénovation et de la coordination générale des opérations
  - Subvention Feder 2013 : 2.750.000 € prévus (projet Espace Hôtelier Belle-Vue) + 1.686.041,79 € (soit 1.325.069 € initiaux + 360.972,79 € complémentaires) prévus (projets Crèche Gand + Crèche Decock)
- **Feder 2020** : participation aux ateliers d'approfondissement de la stratégie Feder 2020 ainsi qu'aux séminaires et ateliers de travail suite au lancement de l'appel à candidature (mai–juillet 2014), rédaction de 4 dossiers de candidatures et service pivot (conseil et orientation) pour 2 dossiers complémentaires introduits par d'autres services
- **Subsides spécifiques** : introduction et/ou obtention de divers subsides dont :
  - Prime sols pollués (Bruxelles Environnement et Brussels Greenfields)
  - Primes énergie et bâtiments exemplaires sur divers dossiers
  - Collaborations intercommunales « Subvention » et « Europe »
  - Financement exceptionnel de projets de construction d'école (projet Bonne-Mariemont)
  - Fonds de la Région de Bruxelles Capitale pour le refinancement des trésoreries communales pour l'essor démographique (2 projets : bureaux communaux (site Vandermaelen) et acquisition d'un terrain rue Ullens)

**D'un point de vue administratif**, le bureau 33 a émis entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 :

- Emission de 664 délibérations de Collège

- Emission de 46 délibérations de Conseil
- Passations de marchés de fournitures, de services ou de travaux / Publications d'avis de marchés (travaux et services)
- émissions d'ordonnances de recouvrements (subsidés contrats de quartiers, achat de cahiers des charges, ....)

### **2.1.1. Les Contrats de quartier en finition**

#### **2.1.1.1 Le Contrat de quartier Escaut Meuse**

Le contrat de quartier s'est officiellement terminé le 22 décembre 2008. Les projets « briques » nécessitent cependant un suivi attentif jusqu'à la réception définitive des travaux.

- Opération 8&9 – logements, équipements et parc L28 : la réception définitive aurait lieu fin d'année 2014.
- Opération 34 – logements Dubrucq 94-96 : La réception provisoire du bâtiment a eu lieu le 30.03.2011 et le bâtiment se trouve dès lors dans sa période de garantie qui nécessite un suivi attentif. La faillite de l'entrepreneur durant la période de garantie a nécessité la recherche de solutions alternatives afin de préserver les intérêts de la commune et de couvrir les risques liés à l'apparition de malfaçons durant la période de garantie. La réception définitive n'a toujours pas eu lieu vu que l'entrepreneur a disparu dans la nature.
- Opération 14 – Ludothèque : La réception provisoire a été accordée le 30.09.2008. La réception définitive n'a cependant toujours pas pu être accordée, certaines remarques n'ayant toujours pas été levées par l'entrepreneur. L'entrepreneur refuse de réparer les problèmes apparus en période de garantie et préférerait visiblement abandonner sa caution.

La gestion de ces volets a été assurée par un architecte travaillant au sein de la division des projets subsidiés.

#### **2.1.1.2 Le Contrat de quartier Atelier-Mommaerts**

Le programme suit son parachèvement. Les chantiers se sont clôturés. Le suivi technique a été assuré par un architecte au sein de la Division des Projets Subsidiés jusque février 2013. Ensuite, le suivi a été assuré par la coordination.

- Op 1.1. Rénovation de l'immeuble rue du Comte de Flandre 45-51.

La réception provisoire a eu lieu le 7/02/2012. Un suivi a été organisé pendant la période de garantie pour régler les problèmes avant la réception définitive en 2014. De nombreux problèmes sont apparus principalement dans la chaufferie. Ils sont suivis en collaboration avec le service des propriétés communales.

- Op 1.2. Construction de 3 logements sociaux rue des Houilleurs 19 et Op 4.8 et 4.9 aménagement d'un parc/équipement collectif en intérieur d'îlot.

La réception provisoire a eu lieu le 20 janvier 2012. Un suivi a été organisé pendant la période de garantie pour régler les problèmes avant la réception définitive du 10 janvier 2014. Des contacts ont été pris avec les ateliers communaux pour installer une grille sur un des murs mitoyens du parc.

- Op 4.11 et 4.12 Ouverture de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale vers le Quartier (Op. couplée

avec l'Op. 5.4. Infrastructure d'accueil.

La réception provisoire a eu lieu le 7 octobre 2011. La Court 'échelle, le nouvel espace dédié à la petite enfance (enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte), a été inauguré le 22 septembre 2012.

- Op 5.1. Infrastructure de proximité « priorité Femmes »

La réception provisoire a eu lieu le 15 décembre 2011. Un suivi a été organisé pendant la période de garantie pour régler les problèmes avant la réception définitive.

### **2.1.1.3 Le Contrat de quartier Rives Ouest**

Le contrat de quartier Rives Ouest (2008-2011) se trouve dans sa troisième année post-convention et comprend principalement des chantiers, des réceptions provisoires et des décomptes financiers.

Durant cette année, le chef de projet a assuré aussi le suivi du dossier Beliris pour le projet Etangs Noirs en tant que maître d'ouvrage délégué ainsi que du projet Centre de compétence qui est passé sur le programme Politique des Grandes Villes.

#### **VOLET 1, 2 & 5**

- 1- Op A4 : terrain situé à l'angle des rues d'Ostende et Vanderdussen en vue de la construction de 8 logements passifs. Le chantier a démarré le 13 février 2012 / réception provisoire 04/12/2013 / décompte final en cours. Les premiers occupants ont pris possession des lieux.
- 2- Op T10 : terrain situé à l'angle des rues des Etangs Noirs et la rue de Menin en vue de la création de 7 logements passifs communaux, d'un parc (volet 4) et d'un équipement collectif (volet 5b) pour sa gestion. L'opération est reprise sur le budget BELIRIS. Notification en mars 2014 & commande en juin 2014. Début du chantier prévu au 18 août 2014.
- 3- Op T8 : bien situé au 22 rue Vandennepeereboom et 121-133 rue des Etangs Noirs (volet 2). Le bien a été revendu au Fond du Logement mi-juillet 2013. Projet en cours d'étude par le nouvel acquéreur.
- 4- Op T14 : terrain situé le long de la chaussée de Gand près de la station de métro Osseghem. Une crèche de 48 places et 8 logements passifs sont prévus sur le terrain. Le chantier a démarré le 15 mars 2012 / réception provisoire prévue en août / septembre 2014 pour une ouverture au dernier trimestre 2014.
- 5- Op T7bis : projet prévoyant la création d'une crèche de 36 places et de 7 logements basse-énergie. Le chantier a démarré le 29 février 2012 et réceptionné en avril 2014 / Décompte final et levée des remarques en cours / Ouverture de la crèche prévue au dernier trimestre 2014.
- 6- Op B7 : bâtiment situé rue Joseph Schols 2-4. Création d'un centre de compétence. Cette opération a été réintégrée dans le cadre du programme PGM et relancée pour attribution fin de l'année 2013. Attribution au Collège du 14 avril 2014. Commande des travaux le 17/06/2014. Début du chantier prévu fin août / début septembre 2014.

#### **VOLET 4**

Op P20/R31 : réaménagement du carrefour "Osseghem" ainsi que de la rue Dubois-Thorn, prévu sur le budget BELIRIS. Le chantier a démarré le 31 juillet 2012 et réceptionné le 23 avril 2013. L'œuvre d'art prévue en volet 5 a été aussi placée par l'artiste sur l'espace nouvellement réaménagé. La réception définitive vient d'être octroyée par Beliris à l'entrepreneur.

#### **Décompte final global (partie contrat de quartier uniquement)**

L'Administration (BDU – Bruxelles Développement Urbain) a établi le décompte final global du programme « Contrat de quartier Rives Ouest » (partie uniquement contrat de quartier, hors financement Beliris et autres subventions); Grâce aux négociations, une partie du budget dévolu initialement à l'opération « 5.5 – Schols/Gand 393 – centre de formation » a pu être réaffectée aux opérations 5.6 & 5.7 suivant courrier du BDU du 22/10/2013 et rapport final global (point 2.4).

Le décompte définitif « BDU – contrat de quartier » peut être résumé comme suit :

- **Plan financier global du contrat de quartier** :
  - prévu : 10.069.300,02 €
  - dépenses éligibles : 9.570.353,30 €
- **Parts respectives des différents intervenants** :
  - Part Région (CQ) : prévue : 9.000.000 € / dépenses éligibles : 8.539.516,60 € (8.458.466,60 € pour les opérations et 81.070 € pour le dossier de base), soit un taux d'utilisation de 94,88%
  - Part Commune (CQ) : prévue 1.069.300,02 € / dépenses éligibles : 1.030.836,70 €
- **Taux d'utilisation du subside régional** (clôturé au 22/07/2014):
  - Soit un taux d'utilisation de 94,88 %
- **Part Région versus part communale** :
  - Part Région : 8.539.516,60 €, soit 89,14%
  - Part Commune : 1.030.836,70 €, soit 10,86 %

Si nous tenons compte de la part Beliris et des autres subventions, le décompte provisoire au 25/07/2014 se résume comme suit :

- **Plan financier global** (clôturé provisoirement au 25/07/2014) :
  - dépensé : 14.856.565,16 €
- **Parts respectives des différents intervenants** (clôturé provisoirement au 25/07/2014):
  - Part Région (CQ) : 8.539.516,60 €, soit 57,48 %
  - Part Commune (CQ & fonds propres) : 1.219.797,64 €, soit 8,21%
  - Part des associations (part non éligible dans CQ) : 12.774,37, soit 0,09 %
  - Part des autres subventions (co-financement) : 5.069.227,11 €, soit 34,12%

Dont

  - Batex : 67.957,70 €, soit 0,46%
  - PGV : 2.055.205,68 €, soit 13,83 %
  - Plan crèche (Arrêté Infra) : 523.468,07, soit 3,52 %
  - Beliris : 951.327,92 €, soit 6,40%
  - Privé (revente volet 2) : 280.000,00 €, soit 1,88 %
  - Feder 2013 : 1.191.267,76 €, soit 8,02 %

Les opérations suivantes étant toujours en cours :

- Op 1.1 – Logements Etangs noirs (financement Beliris + Primes Energie + Commune) : le chantier débute en août 2014
- Op 4.1 – Parc Etangs noirs (financement Beliris + PGV 2013 + Commune) : le chantier débute en août 2014
- Op 5.1 – Equipement Etangs noirs (financement Beliris + PGV 2013 + Primes Energie + Commune) : le chantier débute en août 2014
- Op 5.5 – Centre de compétence Gand 393/Schols (financement PGV 2009-2010-2013-2014 + Primes énergie + Commune) : le chantier débute en août 2014
- Op 1.6 & 5.6 – Logements et crèche Gand 375 : réception provisoire en cours

Le décompte final global (tous subsides confondus) ne pourra avoir lieu qu'en 2016 mais ces opérations n'auront plus d'impact sur le décompte régional du contrat de quartier établi par le BDU.

#### **2.1.1.4 Les infrastructures**

##### **Le Centre Communautaire Maritime**

Le projet du Centre Communautaire Maritime est de soutenir le développement socio-culturel du quartier Maritime et de travailler au renforcement de la cohésion sociale à travers l'action communautaire participative. Cet objectif a été rencontré à travers la mise en œuvre de plusieurs activités.

Les activités du CCM se divisent en 3 axes :

- > l'axe 1 : participation et cohésion sociale
- > l'axe 2 : éducation permanente
- > l'axe 2 : CCM, centre de ressources communautaires

Le Collège du 12 février 2014 a décidé d'affecter l'ensemble de personnel du Centre Communautaire Maritime à la Direction Education – Service de la Culture francophone.  
Donatienne Deby participe au suivi du projet au niveau du Bureau et est encore membre du Conseil d'administration de l'asbl Centre Communautaire Maritime.

## **2.1.2. Les Contrats de quartier en exécution**

### **2.1.2.1 Le Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare**

Le contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare (2009-2012) se trouve dans sa deuxième année de chantier concernant les opérations conduites par la commune. Le chef de projet s'est attelé à coordonner les chantiers afin qu'ils soient réalisés selon les dossiers d'adjudication et autres exigences de la commune.  
Certains projets ont abouti à la réception provisoire, d'autres seront réceptionnés à la fin de l'année 2014.

#### **VOLET 1, 2, 4 & 5a:**

- 1- Op 1.1 et 5a.1 : terrain d'angle rue de Bonne – rue d'Enghien. Construction de 11 logements sociaux et d'une crèche :  
Le chantier a débuté le 18 février 2014 et devrait se terminer en novembre 2014.
- 2- Op 1.2, 5a2 et 5a.4: terrain situé quai de l'Industrie 87-99. Construction de 15 logements sociaux, d'une antenne de quartier et d'un accueil extrascolaire néerlandophone.  
Le chantier a débuté le 14/03/2013 et devrait terminer le 28/10/2014.  
Vu la pollution détectée en cours de chantier cette date risque d'être reportée d'un mois.
- 3- Op 1.4 : terrain d'angle rue de Bonne – quai de Mariemont. Construction de 13 logements sociaux.  
Le chantier a débuté le 11/03/2013 et la date actuelle de prévision de fin de chantier se situe en février 2015.
- 4- Op 2.1 : bâtiment situé 106 rue Vandenpeereboom. Acquisition et revente à un investisseur privé ou public afin d'y construire 35 logements conventionnés  
Juillet 2014 : rédaction du cahier des charges d'appel d'offre pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.
- 5- Op 2.3 : terrain situé 5-5b quai de l'Industrie. Acquisition et revente à un investisseur privé ou public afin d'y construire 7 logements conventionnés  
Juillet 2014 : rédaction du cahier des charges d'appel d'offre pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.
- 6- Op 2.4 : terrain situé 122 chaussée de Ninove. Acquisition et revente à un investisseur privé ou public afin d'y construire 4 logements conventionnés  
Juillet 2014 : rédaction du cahier des charges d'appel d'offre pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.
- 7- Op 4.2bis: Réaménagements légers de la place de la Duchesse ».  
Le chantier de la Stib a débuté en mai 2013 et s'est terminé en octobre 2013.  
Le chantier communal a débuté le 7/10/2014 et s'est terminé le 23/05/2014. La réception provisoire a été accordée le 11/06/2014.
- 8- Op 4.4 019: Aménagement d'un jardin récréatif de cours et d'un pavillon extérieur à l'Ecole n° 5.  
Le chantier a débuté le 26/11/2012 et s'est terminé le 16/12/2013. La réception provisoire a été accordée le 8/01/2014.
- 9- Op 4.4 022: Rénovation de locaux intérieurs et d'un bloc sanitaire à l'Ecole n° 5.  
Le chantier a débuté le 3/09/2012 et s'est terminé le 17/12/2013. La réception provisoire a été accordée le 8/01/2014
- 10- Op 5a.1 : Crèche rue de Bonne – rue d'Enghien.  
Voir Op. 1.1
- 11- Op 5a.2 : Antenne de quartier  
Voir Op. 1.2

12- Op 5a.4 : Espace extrascolaire néerlandophone  
Voir Op. 1.2

**VOLET 5b:**

Les différentes opérations du volet 5b avaient déjà été clôturées leurs activités fin 2012. Le suivi des rapports et des budgets a pris jusqu'à début 2014.

L'opération « antenne de quartier » a continué à organiser des activités pour les habitants pour stimuler une vie de quartier : des petits-déjeuners, des ateliers de cuisine, des fêtes de quartier, dépôt de paniers bio etc. Les locaux de l'antenne ont été utilisés régulièrement pour des réunions d'habitants (comité d'habitants Heyvaert, réunions des copropriétés dans le quartier), pour des activités de l'école Imelda (convention approuvée par le conseil communal d'août 2013), pour les réunions de la zinnode Heyvaert etc.

**2.1.2.2 Le Contrat de quartier Cinéma Bellevue**

**1/LES OPÉRATIONS « BRIQUES »**

Le programme de base du contrat de quartier Cinéma Belle-Vue a été approuvé par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 10 décembre 2009 et sa concrétisation a démarré dès le 11 janvier 2010, date officielle de la notification de d'octroi du subside.

Le Contrat de Quartier s'est donc officiellement terminé fin 2013 mais certains chantiers se poursuivront jusqu'en 2015.

**OPERATIONS PLURI-VOLETS**

Op 1.6 et 5a.1 :

- L'opération prévoit la construction d'un immeuble mixte comprenant une crèche néerlandophone de 28 places et 4 logements sociaux communaux.
- Attribution du marché de travaux à l'entreprise Gillion construct par le CE du 25/10/2013
- Le chantier a débuté le 14/04/2014 (début effectif) pour un délai de 280 jours ouvrables, soit une fin de chantier prévue pour le 11/06/2015.

Op. 1.3, 1.4, 4.2 et hors CQ :

- L'opération prévoit l'aménagement d'un espace public (allée verte) sur l'ancien tracé de la Petite Senne. Il prévoit également la construction d'un immeuble mixte comprenant 7 logements sociaux communaux ainsi que 2000m<sup>2</sup> de bureaux et un parking de 30 places réalisés en fonds propres communaux.
- Attribution du marché de travaux (Tranche 1) à l'entreprise CFE par le CE du 23.10.2013.
- Le chantier (Tranche 1) a débuté le 20 février pour un délai de 365 jours ouvrables, soit une fin de chantier prévue pour le 21 octobre 2015.

**VOLET 1**

Op 1.1 : Immeuble mixte Angle chée de Gand / Comte de Flandre.

- L'opération prévoit la réalisation de 8 logements via le contrat de quartier ainsi que la construction d'un commerce en fonds propres communaux.
- Attribution du marché de travaux à l'entreprise Gillion construct par le CE du 25.09.2013.
- Le chantier a débuté le 10.03.2014 pour un délai de 300 jours ouvrables, soit une fin de chantier prévue pour l'été 2015.

Op 1.2 : Immeuble de logements avec jardin pédagogique rue de l'Avenir 19a.

- Le chantier débuté le 06.06.2011 et a été achevé début 2014.

- L'inauguration a eu lieu le 18 avril 2014.

#### Op 1.4 Logements Ste-Marie 35

- Conclusion de la procédure d'expropriation en notre défaveur. Aucune possibilité d'acquérir.
- L'idée de financer l'opération via le CQ est abandonnée. La commune poursuit la recherche de financements alternatifs et de possibilité techniques d'éradiquer ce chancre.

#### Op 1.5 Ransfort 40

- La CLDI est tenue informée de l'avancement du projet porté par le service des travaux publics (hors CQ).

### **VOLET 4**

#### Op 4.1 : Art dans la ville

- L'opération vise la réalisation d'une œuvre d'art intégrée dans le projet de réaménagement de la Place Communale.
- L'œuvre a été inaugurée en même temps que la place communale le 20.06.2014

#### Op 4.4 : Place Communale.

- Le chantier s'est déroulé sans encombre et la place a été inaugurée le 20.06.2014

#### Op 4.8 : Pietro (anciennement 4.5a, 4.5b, 4.7 et 5a.6)

- Le chantier a débuté le 29.01.2013.
- La réception provisoire du lot 1 a été accordée par le CE du 09.10.2013.
- La réception provisoire du lot 2 a été accordée par le CE du 19.03.2014.

#### Op 4.9 : Réaménagement de l'espace Pierron

- Le chantier a débuté le 18.02.2013 et sera finalisé dans le courant de l'automne 2013.
- La réception provisoire a été accordée par le CE du 11.12.2013.

### **VOLET 5a**

#### Op 5a.8 : Construction d'une crèche, de locaux extrascolaire, et d'un local de gardien de parc

- Attribution du marché de travaux à l'entreprise Gillion construct par le CE du 02.10.2013.
- Le chantier a débuté le 20.01.2014 pour un délai de 300 jours ouvrables, soit une fin de chantier prévue pour le 01.07.2015.

5a.7 : Terrasse des restaurant sociaux : En 2013, la mission locale a réalisé les cahiers de charges pour l'achat de mobilier et de fourniture pour l'aménagement d'une terrasse. Cette terrasse bénéficiera également des tables et des chaises achetés avec des subsides de la Politique des Grandes Villes en vue d'harmoniser le mobilier des horecas de la place communale.

Durant la période de juin 2013 à juillet 2014, 4 CLDI (18/06/2013 - 15/10/2013 – 25/02/2014 et 25/03/2014) ont eu lieu, au cours desquelles les états d'avancement des projets ont été présentés aux membres de la cldi afin d'entendre leurs réactions et de les intégrer aux différents projets. Une fête de clôture a également été organisée en début d'année 2014 pour terminer le contrat de quartier en beauté.

Les opérations suivantes du volet 5b ont continué leurs activités durant l'année 2012-2013 :

5b.1 Stages pour enfants : L'objectif de la Maison des Cultures dans le cadre du contrat de quartier Cinéma Belle Vue est de s'intégrer comme véritable infrastructure socioculturelle de quartier.

5b.2 Logements salubres porté par l'asbl La Rue et la maison de quartier Bonnevie.

5b.3 Propreté et insalubrité : La cellule Quartier Propre a réalisé de nombreuses activités de sensibilisation et d'information au tri et à la gestion des déchets.

5b.4 Quartier vert axe 1 est porté par l'asbl La Rue.

5b.4 Quartier vert axe 2 : Le coordinateur quartier vert a poursuivi ses activités de verdurisation de l'espace public et de préparation à la future gestion du jardin semi-public à vocation pédagogique de la rue de l'Avenir n°19A. Ce dernier a été inauguré le 29 avril 2014. Durant l'année 2013, le coordinateur a également aidé la maison de quartier La Goutte d'Huile à aménager un jardin potager à l'entrée du pavillon Pierron.

5b.5 Extension de l'offre extra scolaire : 3 associations de quartier se partagent le subsidé à savoir, La Rue, L'ABEF et Notre Coin de Quartier

5b.6 Fête de quartier : Deux fêtes de quartier ont été organisées par la l'asbl Groot Eiland et le comité de parents de l'école Klimpaal durant l'année 2013.

5b.7 Antenne de quartier, communication et information : La coordinatrice de l'antenne de quartier travaille sur une démarche participative liée aux projets de réaménagement de l'espace public. Trois brochures-parcours ont été éditées et présentent aux Molenbeekois et aux touristes les différentes réalisations de la Division des Projets Subsidiés. Elle a également suivi de près l'avancement du projet d'œuvre d'art participative de la rue de l'éléphant et a organisé son inauguration début juillet 2013. La coordinatrice s'occupe de prévoir la future gestion de la nouvelle infrastructure collective d'accueil extra-scolaire chaussée de Merchtem 19 avec les différents acteurs communaux concernés.

5b.8 Étude de définition de la Tour Brunfaut : L'étude de définition réalisée par les architectes Lacaton & Vassal est terminée. Le logement Molenbeekois a sélectionné le bureau d'architecture en charge du projet de rénovation de la tour.

5b.9 Œuvre d'art participative : Cette œuvre d'art s'est terminée en juin 2013 et fut inaugurée le 5 juillet 2013.

### **2.1.2.3 Le Contrat de quartier durable Autour de Léopold II**

Coordination et gestion des acquisitions, des marchés publics de service et de travaux et des opérations du volet socio-économique.

- Gestion et coordination des opérations de rénovation, du volet social et de la coordination générale
- 37 opérations prévues initialement – 38 opérations suite à la modification de programme. 3 opérations sont en cours.
- Coût total du CQD : 11.578.947,38 € prévus dont 11.000.000 € part régionale et 578.947,38 € part minimale communale (hors quote-part Beliris & autres subsidés).

Le contrat de quartier durable se trouve dans sa deuxième année d'exécution. Durant cette année, l'équipe s'est attelée à mettre en place les procédures pour la concrétisation des actions.

Dans le cadre du volet brique, le suivi a impliqué notamment l'organisation des marchés publics pour les études et travaux des différentes opérations. Le chef de projet suit les dossiers Beliris en tant que Maître de l'Ouvrage délégué.

Des réunions de travail ont été organisées avec les différents acteurs en vue du développement des projets tout en veillant à la procédure de délivrance des permis d'urbanisme en particulier pour l'aménagement du parc Saint-Rémy et la sécurisation de ses abords.



Au niveau du volet socio-économique, l'année 2013 et 2014 est pour la plupart des opérateurs, l'année d'apothéose de la réalisation des projets. Certains opérateurs ont poursuivi leurs activités en 2014 alors que d'autres ont terminé leur projet fin 2013.

Le chef de projet et la coordinatrice socio-économique ont préparé à partir de septembre 2013 la première modification de programme du Contrat de Quartier Durable « Autour de Léopold II ». La modification de programme a été présentée le 20/11/2013 au Cabinet de la Ministre Huytebroeck, le 26/11/2013 à la Commission de Quartier, le 14/01/2014 en Assemblée Générale et le 20/01/2014 en sections réunies du Conseil.

#### **SA: Pôle Ruisseau - Saintelette**

#### **SA.1 /Op. 1.1 à 1.4.2: Projet phare Saintelette – Création d'un hall des sports, d'une salle de boxe et autres sports de combat et arts martiaux, d'une crèche francophone, d'une crèche néerlandophone, de 3 logements et d'un parking souterrain:**

La modification du programme de base porte principalement, en ce qui concerne le projet phare, en la création d'un parking souterrain, l'adaptation des surfaces du hall des sports, la réduction du nombre de logements et le transfert de la crèche néerlandophone prévue dans la rue de Mexico.

La procédure d'expropriation est en cours. Le jugement provisionnel a été rendu le 12 juillet 2013. Le jugement définitif fixant le montant de l'acquisition est prévu fin 2014.

Le 17 décembre 2013, le Conseil a approuvé les termes de l'avis de marché publié le 12 février 2014 relatif à l'appel à candidat pour la réalisation de la mission complète d'architecture du projet phare. Les candidatures sont en cours d'analyse. Le cahier spécial des charges est en cours de rédaction.

Un inventaire amiante a été réalisé. Les études de reconnaissance du sol ont été réalisées. Un relevé topographique a été réalisé.

Suite à l'arrêté signé par la Bourgmestre le 25 novembre 2013 ordonnant la démolition de la maison se situant à front de rue, la démolition a débuté le 29 avril 2014 et s'est terminée le 27 mai 2014. Le 11 juin 2014, le collège a accordé la réception provisoire.

#### **SA.3 / Op. 1.6 : Espace Vert collectif :**

L'espace a été nettoyé par le Service des Plantations de la commune. Un appel auprès des habitants des alentours a été lancé ainsi qu'aux membres de la commission de quartier pour constituer un groupe de travail. Un cahier de charge est en cours de rédaction.

#### **SA.4 / Op. 1.7: Réaménagement de la rue de l'Avenir :**

Coordination avec le projet régional Toolbox est établie. Le 26 février 2014, le Conseil a pris connaissance du protocole d'accord et en a approuvé les termes.

#### **RI: Axe Ribaucourt**

#### **RI.1 a, b: Crèche néerlandophone de 34 enfants et 3 logements:**

Dans le cadre de la modification de programme 1, l'opération crèche est transférée au projet phare SA.1.

#### **RI.1 c, b / Op. 2.1 et 2.2 : Aménagement d'un espace vert et création de 3 logements.**

Cette opération remplace l'opération RI.1 a, b. La modification de programme prévoit la création d'un espace vert et conserve la création de 3 logements. Cet aménagement d'espace vert «ouvert» répond également aux demandes formulées lors des participants des COQ et AG réalisées cette année.

Le cahier spécial des charges pour la désignation d'un bureau d'étude a été rédigé en collaboration avec le bMa.

#### **RI.2 / Op. 2.3.1 à 2.7 : Aménagement de la rue de Ribaucourt, plan lumière et étude de faisabilité :**

La modification de programme a rassemblé les différentes opérations en une pour une facilité de gestion.

Le 4 juin 2014, le Conseil a approuvé les termes de l'avis de marché relatif à l'appel à candidat pour la réalisation de la mission complète d'architecture. Le cahier spécial des charges pour la désignation d'un bureau d'études est en cours de rédaction en partenariat avec le bMa.

#### **RI.3a / Op. 2.8: Axe énergie autour de Ribaucourt :**

Les deux associations, Bonnevie et Casablanca, associées pour porter le projet, travaillent de manière optimale sur le périmètre. La coordination a porté à leur attention qu'ils devaient intervenir de manière prioritaire sur la rue Ribaucourt. Les différents services de la Commune (Urbanisme, cadastre...) contribuent au projet.

#### **RI.3c / Op. 2.10: Agence sociale d'intérim versus Projet pilote Young Coach :**

Suite à de nombreuses réunions entre partenaires (CPAS, Mission locale...) et plusieurs études de faisabilité, le constat est que le projet d'agence sociale d'intérim n'est pas viable à moyen terme et le coût d'investissement de départ serait plus important qu'initialement prévu.

Un nouveau projet a été créé et porté par la commune via la Mission locale et JES asbl pour développer deux actions : la mise en service d'un travailleur social de rue et d'un prospecteur. Engagement de ces 2 personnes en mai 2014.

#### **RI.5.a, b / Op. 2.13, 2.14 : Acquisition et rénovation du 5 rue Mommaerts.**

Nouvelle opération de la modification de programme 1 portant sur l'acquisition du bien et la création de logements et un commerce.

La commune a déjà inscrit plusieurs fois l'acquisition de ce bien dans des CQ précédents et dans le programme PGV.

#### **RE: Pôle Saint-Rémy**

#### **RE.1 / Op. 3.1: Revitalisation du parc Saint-Rémy et sécurisation des abords:**

Le 23 avril 2014, le Conseil a pris connaissance du dossier de marché de travaux et en a approuvé les termes. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'avis de marché relatif à l'exécution des travaux de réaménagement du parc et de sécurisation de ses abords a été publié. Les soumissionnaires doivent remettre leur offre le 29 août 2014.

En mai 2014, les études de reconnaissance de sol ont été réalisées.

Le 11 juillet 2014, le permis d'urbanisme a été délivré par les autorités compétentes.

#### **RE.2 / Op.3.3 : Animateur de rue:**

Les activités de ce projet sont très porteuses et permettent à beaucoup de jeunes de se structurer dans d'autres

projets.

### **MO: Pôle Montagne aux anges**

#### **MO.1 / Op. 4.1: Création d'équipements – Pôle jeunesse/infrastructure:**

Suite au contrôle technique de l'installation électrique des deux bâtiments le 13 décembre 2012, les travaux de mise en conformité de l'électricité ont été exécutés du 9 octobre 2013 au 8 novembre 2013. Le 18 décembre 2013, la réception provisoire a été accordée à l'entreprise par le collège.

Le 6 novembre 2013, le collège a marqué son accord sur l'avant-projet et les plans. Le 26 mars 2014, le Conseil a pris connaissance et approuvé les termes du dossier de marché de travaux. Le 6 juin, un avis de marché a été publié relatif à l'exécution des travaux de rénovation du pôle jeunesse. Le 4 juillet 2014, 4 soumissionnaires ont remis une offre. Le 23 juillet 2014, le collège a pris connaissance du rapport d'analyse et a désigné sur base de celui-ci une entreprise. Le dossier est en cours d'approbation à la tutelle BPL.

Le 14 juillet 2014, un inventaire amiante du bâtiment a été réalisé.

#### **MO.2: Pôle jeunesse/socioéconomique:**

L'opération a fait l'objet de modification de programme, la Maison de jeunes devient le Pôle jeunesse.

Le pôle jeunesse est porté par la LES asbl. C'est un espace-lieu axé sur le développement, le bien-être et l'autonomie du jeune. Servant de plate-forme polyvalente à différents opérateurs (actifs dans les milieux de la jeunesse, l'éducation, le psychosocial, le culturel), le centre offrira un accompagnement personnalisé aux jeunes, allant de l'information jusqu'au suivi individuel spécialisé. Ce lieu sera également dédié au soutien à la parentalité, en permettant également aux parents de venir chercher une information, demander un soutien et trouver un conseil.

#### **MO.3: Soutien méthodologique pour rhétoriciens:**

L'ABEF a occupé les locaux du n°170 boulevard Léopold II jusqu'en juin 2014. Le projet rencontre un vif succès auprès des 1<sup>ères</sup> années en baccalauréat.

### **UL: Pôle Ulens**

#### **UL.R2: Opération de réserve: équipement et logements rue Ulens 40-44:**

La procédure d'expropriation est en cours. Le jugement provisionnel a été rendu le 26 mai 2014. Le jugement définitif fixant le montant de l'acquisition est prévu fin 2014.

La modification de programme prévoit une affectation complète sur ce site et comporte différentes opérations détaillées ci-après. Construction d'un logement de concierge, de 5 logements complémentaires, d'une école d'une capacité de +/- 450 élèves, d'un équipement lié à la petite enfance et aménagement des abords.

### **CL: Climat de quartier**

#### **CL.1 / Op. 6.1: Propreté/Environnement:**

La Cellule Quartier Propre a été dissoute, le projet a été rattaché à la Cellule Incivilité.

### **CL.2 / Op. 6.2: Lutte contre l'insalubrité:**

En septembre 2014, Simon Thielen a démissionné et une remplaçante a pris sa place. L'enquête sur les immeubles insalubres a démarré en novembre 2014.

### **CL.3 / Op. 6.3: Signalétique de quartier :**

En mars 2014, des réflexions sur la mise en place du projets au sein de la commune et la pertinence de continuité avec les différents projets déjà réalisés dans le cadre d'autres quartiers communaux ont été lancées.

### **CL.4 / Op. 6.4: Développement des activités à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale:**

Les animations organisées au CCM rencontrent un vif succès : 3 semaines de stage par an (Toussaint, Carnaval et Pâques) / Projet radio avec Ecole 2 / Renforcement de la langue française / Partenariat avec Capoeira / Atelier créatif le mercredi après-midi avec 10-15 enfants âgés de 6-9 ans. La collaboration CCM / M CCS se déroule très bien.

#### **CO: Co-Production**

Le projet n'a pas encore démarré.

### **CO.1: Enveloppe de quartier/Communication/Participation:**

La Coordinatrice socio-économique a lancé l'appel à projet pour enveloppe de quartier pour 2014. Suite à l'avis du jury, le Collège a approuvé 4 projets : Shop-Shop, collectif d'artistes, Tricot urbain, 1080PC et Bonnevie.

#### **COQ – AG – Participation/concertation**

#### **COQ-AG**

Durant cette période, 5 Commissions de Quartier et 2 assemblées générales se sont tenues

- COQ: 22.10.13 : Avant-projet du 170 Bd Léopold II et demande pour constitution d'un groupe de travail autour de l'espace vert
- COQ: 26.11.13 : Présentation de la modification de programme de base et Etat d'avancement
- COQ: 18.02.14 & 18.03.14 : Rapport d'activités et financier
- COQ: 13.05.14 : Présentation des nouveaux projets (Young coach, Pôle jeunesse et Impuls) et Etat d'avancement
- AG: 17.09.13 et 14.01.14

### **2.1.3. Les Contrats de quartier en développement**

#### **2.1.3.1 Le Contrat de quartier durable Petite Senne**

Sur base du dossier de candidature déposé par la Commune, le Gouvernement de la Région de Bruxelles capitale a décidé le 12 décembre 2013, de lancer en partenariat avec la commune un nouveau contrat de quartier durable appelé « Petite Senne ».

Le bureau d'études « PTA » a été désigné le 2 avril 2014 pour aider la commune dans la rédaction du dossier de base.

Vincent Degrune (chef de projet) et Sarah Bouvier et Ellen Jacobs (communication et participation) accompagnent l'élaboration du programme de base du contrat de quartier.

Les contrats de quartier **durables** diffèrent des anciens contrats de quartiers (sauf Autour de Léopold II) sur les principaux points suivants :

- Mise en œuvre d'un projet phare combinant plusieurs aspects d'un contrat de quartier (immobilier, social, environnemental, etc.)
- On ne parle plus de volets mais d'opérations (immobilière, « espace public », « développement social et économique » et environnementale)
- La rénovation des espaces publics ne peut se faire à l'identique, il faut qu'elle s'inscrive dans une logique d'amélioration de la qualité environnementale (verdurisation, perméabilisation, diminution du stationnement, accroître la place des transports « doux »).
- Toutes les opérations immobilières doivent respecter des critères élevés en matière de performance énergétique
- La « CLDI » (Commission Locale de Développement Intégré) devient « CoQ » (commission de quartier)

Afin d'élaborer le programme de base, cinq commissions de Quartier, 1 assemblée générale, 2 réunions d'information, une journée idées, une matinée projets et un workshop pour professionnels ont été organisés avec les représentants des habitants, des associations et des professionnels. Le projet de dossier de base sera présenté lors de la commission de quartier du 9 septembre. Le dossier sera mis à l'enquête publique du 8 au 22 septembre et présenté au conseil communal d'octobre 2014.

Une attention particulière a été portée à la participation citoyenne avec la maquette itinérante et la journée idées + la matinée projets. Le diagnostic et tout le processus participatif ont permis de dégager plusieurs propositions de projets.

Le dossier de base doit être transmis à la Région de Bruxelles-Capitale le 31 octobre 2014 au plus tard.

#### **2.1.4. Les volets 2**

##### Logement quai des Charbonnages 8

- L'opération consiste en l'acquisition du bien, sa démolition et la revente à un prix préférentiel afin d'y créer par le privé 1 logement de type conventionné.
- Procédure d'expropriation toujours en cours / en attente du 2<sup>e</sup> jugement (jugement provisoire – audience au 08/03/2013) – prévu 04/2013 par le Juge de Paix.
- Arrêté de fermeture en février 2012 et démolition réalisée par la commune en novembre 2012.

##### Logements Quai du Hainaut 23

- L'opération consiste en l'acquisition du bien, sa viabilisation et la revente à un prix préférentiel afin d'y créer

par le privé 7 logements de type conventionné.

- Acquisition toujours en cours. Le Collège en sa séance du 20/03/2013 a confirmé sa volonté d'acquérir le bien.
- Retard dans l'acquisition du à la présence d'un bail précaire sur le site.
- L'acte authentique devrait être signé avant la fin du Contrat de Quartier Cinéma Bellevue.

#### Logements rue de la Perle n°3

- L'opération consiste en l'acquisition du bien, sa démolition et la revente à un prix préférentiel afin d'y créer par le privé 15 logements de type conventionné.
- Compromis de vente signé en date du 01.02.2012 et acte signé en octobre 2012.
- Permis de démolition introduit en 01/2013, concertation en 02/2013. Démolition prévue au 2<sup>e</sup> semestre 2013.
- Cahier des charges approuvé par le Conseil Communal le 26/02/2014.
- Mise en publicité en juillet 2014 et rendu des offres pour 11 août 2014.

#### Bâtiment situé 106 rue Vandenspeereboom. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 35 logements conventionnés

Soumis à un bail commercial enregistré, ce bâtiment n'est toujours pas libre d'occupation. Des alternatives continuent à être envisagées et négociées avec le propriétaire afin de relocaliser son commerce (Sitomeca, Lidl) et permettre à la Commune de poursuivre l'opération de revente.

Juillet 2014 : rédaction du cahier des charges d'appel d'offre pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.

#### Terrain situé 5-5b quai de l'Industrie. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 7 logements conventionnés

CSC 3 lots mission archi de suivi démolition CE 12/09/12 + cc du 20/09 - 2 Offres 28/09/2012. Désignation Modulo Architects CE17/10/2012 + cde le même jour. CSC travaux CE 14/11/2012. 3 Firmes/3 présentes à la visite. 2 Offres 3/12/12. Attribution CE 19/12/12 + cde le même jour - Réception preuve envoi E des Lieux pas contradictoires. Dégâts voisin Heyvaert 16 couverts par assurance TRC. Audience justice de paix 8/03/2013 9h30. Réception estimation Receveur 24/05/2013 - 143.000,00 €

Juillet 2014 : rédaction du cahier des charges d'appel d'offre pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.

#### Terrain situé 122 chaussée de Ninove. Acquisition et revente à un organisme privé afin d'y construire 4 logements conventionnés

Le bâtiment est toujours occupé temporairement par l'Antenne de quartier, et jusqu'à fin 2012 également par Casablanca. Le cahier des charges de revente est passé au Collège et Conseil Communal en novembre 2012. Prix 110.000,00 € - Mise en publicité pour la revente en février 2013. Remise des offres au 19/04/2013. 5 offres, complétées pour le 16/08, recevables en cours d'analyse.

Suite à l'annulation de la première vente, un nouveau cahier des charges de mise en vente a été établi. Le rendu des offres est prévu pour le 22 septembre 2014 pour mise en vente du bien avant le 21/12/2014.

Logements Ecole 63-65 : Attribution de la vente à Olivier Adam (Collège du 21/03/12 et Conseil 19/04/12). Rédaction de l'acte authentique en cours. Demande par mail de transmettre le montant de revente accordé par la Région = 1.800 EUR/M<sup>2</sup>. Acte définitif signé le 12/11/2012 - Demande de planning (courrier du 24/01/13) - Permis introduit en février 2013.

Permis d'urbanisme obtenu en février 2014.

Opération Brunfaut 33-35 : en janvier 2012, les 2/3 des appartements ont fait l'objet d'un avis favorable. Libération du solde de la garantie en juillet 2012.

Opération 4 Logements Ninove/Mariemont : Arrêt de chantier de la firme Technotra et mise en faillite (jugement Tribunal du commerce de Bruxelles du 30 mai 2012). En attente de positionnement du curateur. Suite à la faillite de l'entre Technotra, le Fonds du Logement a désigné l'entreprise EDK pour les travaux restant. La réception provisoire a été accordée le 23 septembre 2013.

Op 2.1 Logements Vandenpeereboom 22-22+ : Diffusion par courrier 17/05/2011 du cahier des charges de revente ; 2 offres ont été transmises le 12 août 2011. Sélection et entrée en négociation avec le Fonds du Logement (Collège du 26 octobre 2011). Plan de gestion des terres et actualisation de l'étude de risque transmise par le bureau ABESIM 10/05/12. En attente de la signature de l'acte.

Signature de l'acte authentique le 24/07/2014.

Le Fonds du logement lance une consultation « conception construction » pour son projet de logements.

### **2.1.5. Politique de soutien aux Contrats de quartier**

#### **2.1.5.1. Feder 2013**

- Les projets

**Le dossier « Espace hôtelier Bellevue »**. Ce dossier s'inscrit dans l'axe et le groupe d'opération 2.2 « Renforcement des infrastructures de proximité en lien avec l'emploi et la formation. Le projet consiste en 3 axes : un volet « infrastructure » comprenant un centre de formation aux métiers de l'Horeca et un petit hôtel d'application (29 chambres), un volet « formations » à développer par la Mission locale et un volet « animation ».

**Le dossier de co-financement des 2 infrastructures d'accueil de la petite enfance** qui seront créées dans le cadre et sur le périmètre du contrat de quartier « Rives Ouest ».

**a. « Crèche Gand »** – construction d'une crèche francophone de 48 nouvelles places d'accueil de la petite enfance

**b. « Crèche Decock »** – rénovation d'un bâtiment en vue d'y installer une crèche néerlandophone de 36 nouvelles places d'accueil de la petite enfance

- Etats d'avancements

a. Etats d'avancements du projet « **Espace hôtelier Bellevue** »

- **Espace Hôtelier Bellevue**

- Hôtel

Réception de candidatures pour la gestion de l'hôtel Bellevue et désignation des candidats gestionnaires via un comité d'avis. Entrée en négociations avec les candidats désignés autour du contrat qui les liera à la Commune, à

savoir un contrat de concession d'exploitation

Délibération du Conseil communal du 25.06.2014 approuvant la version définitive du contrat de concession d'exploitation du futur hôtel accueillant des stagiaires en formation au sein du site Bellevue

- Espace formation

Diverses réunions de travail avec la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean, les candidats gestionnaires et les opérateurs de formation (FORET, Jes, Horeca Formation) autour du fonctionnement du futur Espace Formation et des programmes de formation

- **Espaces CASCO - Malterie**

Réunions de travail avec les potentiels occupants du site Bellevue sur l'avancement de leur projet et négociation des différentes conventions avec eux: Atelier Groot Eiland, Art2work, Zeïn Oriental Spa et Mission Locale.

Accompagnement dans la rédaction de leurs diverses demandes de subsides au FEDER, Contrat de Quartier Petite Senne, PGV...

Réunions en comité composé des différents occupants potentiels du site, y compris les candidats gestionnaires de l'hôtel, concernant :

- L'aménagement des espaces communs
- Le planning et l'organisation du site
- Le nom du site et de l'hôtel
- ...

- **Eléments transversaux**

- Avancement technique

Lancement procédures marchés publics pour :

- marché de service signalétique et scénographie pour l'hôtel et l'accueil de la Malterie
- marché de conception/réalisation d'une cuisine dans l'hôtel
- marché de fourniture et travaux pour 1<sup>er</sup> équipement de l'hôtel

Réception provisoire du chantier prévue pour le dernier trimestre 2014.

- Suivi subsides

Diverses réunions de travail avec la cellule FEDER pour le suivi du projet.

Elaboration d'un projet de plan financier d'exploitation de l'Espace Hôtelier Bellevue sur 20 ans.

- Nom Hôtel et Malterie

Décision du Collège en date du 21.05.2014 d'utiliser le nom « Belvue » pour le futur hôtel et de « Malterie » pour le centre multifonction



Négociations avec AB Inbev d'une convention d'utilisation de nom, pour éviter tout problème par la suite en rapport avec la marque protégée « Belle-Vue ».

- Missions d'expertise

Mission d'accompagnement en expertise fiscale et comptable pour réaliser un plan financier d'exploitation sur 20 ans de l'Espace Hôtelier Bellevue pour le FEDER. La mission a pris fin à la mi-juin 2014.

Mission d'accompagnement juridique pour finaliser le contrat de concession d'exploitation.

- **Petite Senne**

Négociation avec la Régie Foncière d'une convention « autorisation d'occupation à titre précaire » de la parcelle de la Petite Senne située derrière Bellevue pour y développer un potager urbain. La convention a été finalisée en juin et sera approuvée par le Conseil Communal de septembre.

b. Etats d'avancements du projet « **Milieus d'accueil de la petite enfance** »

De juillet 2013 à juillet 2014, le travail sur ce projet a été le suivant :

- Suivi des demandes de subvention de cofinancements (COCOF, Arrêté du Gouvernement de la RBC accordant des subventions aux Communes pour des projets d'infrastructures consacrées aux crèches-volet Infrastructure (Plan régional Crèches appels à projets 2007/2008/2009/2010, Bruxelles Environnement...)
- introduction des justificatifs et rédaction des 4 états d'avancement et du rapport annuel
- Comité d'accompagnement Feder
- Participation aux séminaires et workshops sur la nouvelle programmation européenne pour Bruxelles à l'horizon 2014-2020
- Poursuite des contacts avec les services communaux ainsi que les instances communautaires et régionales
- Pérennisation des infrastructures (Plan Cigogne, Kind en Gezin, VGC)

### **2.1.5.2 Brussels Greenfields**

Un dossier de candidature a été introduit dans le cadre de l'appel à projets « Brussels Greenfields » lancé par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE). Brussels Greenfields prend en charge les frais de traitement de la pollution à hauteur de 50%, 65% ou 75 % selon le traitement effectué.

Un dossier de demande de financement a été introduit pour le projet « friche Petite Senne » pour des travaux d'assainissement liés à la gestion du risque.

Le dossier a été sélectionné par décision du Comité de sélection en date du 19/11/2013.

La subvention a été estimée à € 355.693,85 pour la dépollution des terrains affectés au projet « Bureaux communaux », « crèche » et « allée verte ».

### **2.1.6. Autres Subventions**

Depuis début 2011, le Division des Projets Subsidiés dispose d'1 ETP qui partage son temps de travail entre :

- 1/ recherche et partage des informations et directives liées aux subsides des crèches en interne et en externe suivi des dossiers auprès des pouvoirs subsidants ;
- 2/ recherche de nouveaux subsides notamment pour les infrastructures.

#### **2.1.6.1 Milieux d'accueil de la petite enfance**

Création de milieux d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de quartier

- Contrat de quartier Escaut-Meuse: création d'une crèche francophone de 24 nouvelles places
- Contrat de quartier Ateliers-Mommaerts : création d'une crèche rue du jardinier de 18 nouvelles places
- Contrat de quartier Rives Ouest : création de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 84 nouvelles places (Crèche Gand – 48 places/crèche Decock 36 places)
- Contrat de quartier Ecluse-Saint-Lazare : création d'une crèche francophone de 36 nouvelles places
- Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue : création de 2 milieux d'accueil de la petite enfance, l'un francophone l'autre néerlandophone pour un total de 72 nouvelles places (Crèche Petite Senne 28 – Crèche Merchtem 48 places)
- Contrat de quartier durable « Autour de Léopold » : création d'un milieu d'accueil de la petite enfance francophone pour un total de 84 nouvelles places
- Contrat de quartier durable « Petite Senne » : création d'un milieu d'accueil de la petite enfance francophone pour un total de 72 nouvelles places
- Hors contrat de quartier : création d'un milieu d'accueil de la petite enfance francophone pour un total de 48 nouvelles places

Cela représente un total de 442 nouvelles places d'accueil de la petite enfance créées dans le cadre des contrats de quartier.

Des demandes de financement hors fonds européens ont été introduites et sont en cours de traitement, soit pour l'acquisition, soit pour des travaux ou encore l'achat de l'équipement.

#### ➤ COCOF

Suivi de la demande de subsides auprès de la COCOF dans le cadre de l'octroi de subventions pour (l'achat ou) la construction de bâtiments en vue de l'installation d'infrastructures d'accueil de la petite enfance

- (Ré)Introduction/suivi des dossiers de subsidiation pour les projets « Crèche Gand-T14 » (48 places), « Crèche Bonne Enghien » (36 places), « Crèche L 28 » (24 places), « Crèche Merchtem » (48 places) pour le financement de l'équipement et du premier ameublement

- Réunions de suivi

- Arrêté du Gouvernement de la RBC accordant des subventions aux Communes pour des projets d'infrastructures consacrées aux crèches-volet Infrastructure (Plan régional crèches)

Suivi des demandes de subsides dans le cadre des PRC 2008/2009 et 2010

- Suivi des dossiers de subsidiation pour les projets :

crèche L 28 : € 276.531,95 Travaux – 2008

crèche Gand : € 190.968,05 Acquisition - 2009, € 225.000 Travaux- 2010

crèche Decock : 332.500 Acquisition – 2009

crèche Bonne –Enghien : € 124.694,10 Acquisition – 2009

crèche Petite Senne : 127.027,17 Acquisition – 2010

- Kind en gezin

Kind en gezin et Stedenfonds – collaboration au dépôt des dossiers de candidature dans le cadre de l'appel à projets "Uitbreiding 2013 » pour les projets Decock et Petite Senne

Recherche de pistes de pérennisation des infrastructures de la petite enfance suite aux difficultés de reconnaissance

Octroi d'un Accord de principe pour le financement de 2 ETP par le stedenfonds pour une reconnaissance de 14 places (Decock).

- ONE

Prise d'information sur la pérennisation des infrastructures (programmation, agrément, autorisations) pour les projets « Gand- T14 », « Jardinier », « Bonne-Enghien », « L28 » et « Merchtem », « Charbonnages », Ulens, Gosselies.

Suivi des demandes d'avis de l'ONE sur les projets architecturaux en cours de réalisation dans le cadre des contrats de quartier

Réunions de suivi du Plan Cigogne III (réunions préparatoires et de coordination)

Collaboration à l'introduction des dossiers de reconnaissance et de financement dans le cadre du plan Cigogne III (volets 1 et 2 ) en partenariat avec la cellule crèches et l'asbl Olina

Volet 1 : Gand, Jardinier et L 28 (asbl Olina)

Volet 2 : Bonne-Enghien, Merchtem, Charbonnages et Gosselies (Commune)

- VIPA

Suivi de la subvention VIPA pour la construction de la crèche Petite Senne/Zinneke (financement d'une partie des travaux) - notification de subventionnement en septembre 2013 pour un montant de € 575.022,35.

Actualisation du Master Plan « crèches » (description du projet, description du projet architectural, budgétisation, planning, pérennisation)

➤ URE

Introduction d'un dossier de financement des travaux de la crèche Charbonnages. Le projet n'a pas été retenu

### **2.1.6.2 Infrastructures**

- Recherche de subsides pour les infrastructures développées dans le cadre des programmes de revitalisation
- Rédaction des plans de gestion
- Collaboration à la recherche de subsides pour le hall des sports Charbonnages et la salle de boxe (COCOF)

### **2.1.6.3 Groupe de travail Subvention**

Dans le cadre de l'appel à projets régional 2010 de promotion des collaborations intercommunales, deux communes bruxelloises se sont associées pour mettre en place un groupe de travail « subventions » visant à améliorer le financement des projets locaux au travers d'une politique active de recherche et de gestion de subsides. La subvention est gérée par la Région de Bruxelles-capitale Administration des Pouvoirs locaux.

Ce groupe de travail a pour objectif l'échange et la mutualisation entre communes des bonnes pratiques, des savoir-faire et des approches innovantes concernant la recherche et la gestion des subventions. Le projet est mené en étroite collaboration avec l'APL, la cellule FEDER, la cellule RELEX et avec le soutien de l'AVCB.

Le Comité de pilotage est composé des Communes de Schaerbeek, Molenbeek, Anderlecht, Saint-Josse, de la Région (Administration des Pouvoirs Locaux, la direction des Relations extérieures de la RBC, la cellule FEDER), de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'asbl BRAVVO.

Le groupe de travail est chargé d'organiser des réunions régulières et notamment des tables-rondes à destination des 19 communes bruxelloises afin de mener une réflexion sur les structures de gestion, le développement de partenariat entre communes, une communication plus large sur les programmes de subvention européens mais aussi de rédiger des recommandations à destination de la conférence des Bourgmestres.

Le 11 octobre 2011 le collège échevinal a approuvé l'intégration de la commune de Molenbeek-Saint-Jean au projet en devenant membre du « Comité de Pilotage restreint ». Ce partenariat est renouvelé annuellement depuis 2011 par délibération du Collège et du conseil communal.

Le coordinateur général de la Division des projets subsidiés ainsi qu'une suppléante ont été désignés par le Collège pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage et du « Groupe de Travail - subventions ».

Ceux-ci assistent en moyenne à 2 réunions par mois, groupe de travail et comités de pilotage compris.

Le projet 2013 est porté par la Commune de Schaerbeek en partenariat avec 2 communes associées : Molenbeek et Anderlecht.

Le 30 mai 2012, le Collège a approuvé la prolongation et le renouvellement du partenariat quant au projet « Groupe de Travail Subventions » dans le cadre de la subvention régionale Collaboration Intercommunale comme commune pilote associée et membre du « Comité de Pilotage restreint ».

Les 10 et 25 octobre 2012, le collège et le conseil communal ont approuvé le renouvellement du partenariat de la commune de Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Groupe de Travail Subvention et son adhésion.

Le 10 juillet 2013, le collège échevinal a approuvé le renouvellement du partenariat dans le cadre du Groupe de Travail Subvention comme commune pilote et membre du Comité de pilotage dans le cadre de l'appel à projet 2013. Ce point a été approuvé par le Conseil communal du 22 janvier 2014.

Trois groupes de travail ont été constitués :

- GT Structure (Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, ASBL BRAVVO, Koekelberg)
- GT Réseau (APL, Evere, Ganshoren, Forest, Schaerbeek, Anderlecht, Bruxelles-Ville, Saint-Josse, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, AVCB)
- GT outils (AVCB, Molenbeek-Saint-Jean, Bruxelles ville, Saint-Josse, Ixelles, Région-APL, (participation du CPAS de Molenbeek)

Dans le cadre de l'appel à projet 2014, la commune s'est portée candidate comme commune pilote pour le projet « Bruxelles, capitale des projets d'échanges européens » (ancien Groupe de travail 3 – Europe).

Le dossier de candidature a été rédigé et monté par la division des projets subsidiés. La gestion du projet a été transférée en cours de projet au service des Relations Internationales par délibération du collège échevinal en date du 07 juin 2014.

#### **2.1.6.4 Bâtiments exemplaires / Primes énergies**

Dans le cadre de l'appel à projets Bâtiments exemplaires 2013, cinq dossiers ont été introduits en juin 2013:

- Opération Etangs Noirs - CQ Rives Ouest : construction de 6 logements
- Opération Petite Senne Bureaux et logements – CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 5 logements et de bureaux communaux
- Opération Petite Senne crèche et logements - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 4 logements et d'une crèche
- Opération Merchtem - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction d'une crèche et de locaux extra-scolaires
- Opération Comte de Flandre/Gand - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 8 logements et d'un équipement

Trois dossiers ont été sélectionnés (notification de subventionnement en janvier 2014): Petite Senne Bureaux/logements, Petite Senne crèche/logements et l'opération Comte de Flandre/Gand.

Dans le cadre de l'appel à projets Primes énergies 2013, six dossiers ont été introduits :

- Opération Petite Senne Bureaux – CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de bureaux communaux (prime secteur tertiaire)
- Opération Petite Senne logements – CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 5 logements (prime secteur résidentiel)
- Opération Petite Senne crèche - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction d'une crèche (prime secteur tertiaire)
- Opération Petite Senne logements - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 4 logements (prime secteur résidentiel)

- Opération Merchtem - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction d'une crèche et de locaux extra-scolaires (prime secteur tertiaire)
- Opération Comte de Flandre/Gand - CQ Cinéma-Belle-Vue : construction de 8 logements (prime secteur résidentiel)

Trois dossiers ont été sélectionnés (en cours de notification): les opérations Petite Senne Bureaux, Petite Senne logements (au-dessus des bureaux) et l'opération Comte de Flandre/Gand.

## **Ateliers**

Bâtiments/Gebouwen

### **1° MISSIONS :**

Les divers corps de métier de l'atelier communal ont pour mission :

- De réaliser de petites réparations dans les bâtiments communaux, problèmes de plomberie, serrurerie, menuiserie, peinture, électricité, vitrerie...
- De fabriquer certains meubles pour les divers bureaux et écoles communaux
- De travailler avec les Services de la police pour les expulsions sur le territoire de la commune.
- De donner une aide matérielle aux diverses festivités organisées sur le territoire communal

### **2° ACTIVITES :**

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR LES MENUISIERS

**ECOLE 1** : Fabrication : panneaux de liège, plateforme météo, paravents en bois sur

roulettes

Réparation : plafond, portes, châssis, étagères

**ECOLE 2** : Réparation : portes, châssis

Suspendre : des poubelles, des tableaux

**ECOLE 5** : Fabrication : planches à roulettes,

Placement : de câbles pour rideaux

Réparation : plusieurs différentes

**ECOLE 7** : Réparation : portes, châssis, porte-manteaux, panneaux WC

**ECOLE 8** : Placement : portes, porte-manteaux,

**ECOLE 9** : Fabrication : cuisine (concierge), cache-radiateur

Réparation : portes, châssis

**ECOLE 10** : Réparation : châssis, portes WC, portes

**ECOLE 11** : Réparation : cuisine concierge, portes, châssis, bancs, placer et  
replacer des tableaux

**ECOLE 12** : Fabrication : bacs de rangement pour matériel, placement de porte-  
manteaux

**ECOLE 13** : Réparation : portes, cuisine concierge

**ECOLE 14** : Réparation : portes,

Placement : portes, tableaux

**ECOLE 15** : Placement : porte-manteaux, caches radiateurs, panneaux de liège fixés  
sur murs d'entrée

**ECOLE 16** : Réparation : portes,

Placement : étagères, tableaux

**ECOLE 17** : Placement : étagères, tableaux,

Réparation : plusieurs différentes

**EC 18-19** : Placement : porte-manteaux, distributeurs, panneaux de liège,

**GBS : WINDROOS** : Différentes réparations

Fabrication : panneaux en Liège

**GBS : TYL UILENSPIEGEL** : Fabrication : coffres de rangement, étagères pour  
cartables

Réparation : portes, cabane de jardin

**GBS : PALOKE** : Tableaux en Liège , porte-manteaux à fixer au mur

**GBS : WINDEKIND** : Différentes réparations

Tableaux en Liège à fixer au mur

**GBS : REGENBOOG** : Tableaux noirs, tableaux en Liège, armoires vitrines à fixer

au mur

Différentes réparations

**CRECHE ALOUETTE** : Différentes réparations

*Placement* : étagères, plexiglas, déménagement de meubles

**CRECHE PETITS POUSETS** : Montage de lits

Différentes réparations , barrières,

**CRECHE LUMEN** : *Fabrication* : socles pour machines, barrières

Différentes réparations

**CRECHE FABIOLA** : *Réparation* , tiroirs, barrières

**CRECHE ARION** : Différents Travaux

**CRECHE HARLEKIJNTJE** : Différents Travaux

**CIMETIERE** : Confection poteaux extérieurs

Différentes réparations

**PLANTATION + ECO CONSEIL** : *Confection* : plancher pour camionette

*Réparation* : bancs, vitrines de parcs, /

**ACADEMIE DE MUSIQUE** : Théâtre → décor → montages → démontages

**ACADEMIE DE DESSIN** : Panneaux en liège ; plusieurs réparations

**SERVICE CULTURE FRANÇAISE** : *Expositions* → montages → démontages

Théâtre d'été + affichages

**CHÂTEAU DU KARREVELD** : Montage et démontage isolements du conseil communal

*Réparation* : tables, châssis, cache-radiateur, portes,

**MAISON COMMUNALE : DIFFÉRENTS SERVICES ET CABINETS :**

*Réparation* : portes, châssis



Expositions →montages →démontages

fabrication : panneaux de liège, armoires

Déménagement : archives

## TRAVAUX EFFECTUES PAR LES MAÇONS :

### ECOLE 1

Entrée dégager pierres et chape au sol

Classe informatique ouvrir plafond pour nettoyage du grenier par une firme privée +

Fermeture de ce même trou.

Fermer trous pigeons

Plafonnage des murs de cave 2 locaux

Carrelage couloir cave

Plafonnage couloir cave

Placement d'une station météo jardin extérieur

### ECOLE 2

Cimentage mur en toiture

Réparation escalier extérieur suite intervention des pompiers

### ECOLE 5

Carrelage sol toilettes

### ECOLE 7

Carrelage toilettes et cuisine

Plafonnage salle de gym et classe rez de chaussée

### ECOLE 8

Placement d' un coffre- fort

### ECOLE 9

Plafonnage direction

Carrelage réfectoire réparation suite effondrement

### **ECOLE 10**

Classe 1<sup>er</sup> étage enlever danger plafond et réparation

Percer trous d' aération dans les panneaux de plexiglas aux fenêtres de cave

### **ECOLE 11**

Plafonnage plafond dans la cage d'escalier

Réparation au sterfput carrelage

### **ECOLE 13**

Plafonnage galerie, salle de gym, wc arrière, couloir, préau

Enlever gyproc ( danger )

Enlèvement plâtre du mur du réfectoire

Carrelage salle de gym, local femmes d'ouvrage

### **ECOLE 14**

### **ECOLE 15**

### **ECOLE 16**

Réparation marches d' escalier

Carrelage cage d' escalier

Ouverture d' une porte dans le mur entre classe et w.c.

Réparation gyproc plafond w.c.

### **ECOLE 17**

### **ECOLE 18**

Plafonnage porte murée

### **ECOLE 19**

## **ITEM**

Plafonnage toilettes

Démontage plafonds classe 11 et 12

## **ACCADEMIE**

### **CRECHE FABIOLA**

Boucher trous de souris

### **CRECHE LUMEN**

### **CRECHE ARION**

Boucher trous de souris

### **CRECHE OLINA**

### **CRECHE JARDINIER**

### **CRECHE ECOLE 9**

### **CRECHE ECOLE 16**

## **VOIRIE**

## **PLANTATION ET PARCS**

Local gardiens de parc carrelage W.C. et cimentage murs

## **KARREVELD**

Placement Boite à lettre

Placer exposition et chalets marché de Noël

Montage tente et démontage

W.C. plafonnage réparations

Montage exposition avec menuisier

## **MAISON COMMUNALE**

Plafond imprimerie réparer

Rue Ransfort , bâcher toiture

Quai des charbonnage, 86 porte muré Cour arrière enlever danger cimentage

Déménagement du service accueil

### **TRAVAUX PUBLICS**

Démontage terrasse 4<sup>ème</sup> étage et placement chape

Réparation entre-porte échevin

Carrelage terrasse 4<sup>ème</sup> étage

### **PROPRIETES COMMUNALE**

Ludothèque presbytère, placement gyproc toilettes + carelage

Rue liverpool, maçonner banc public

AJJA, chape 4<sup>ème</sup> étage à ouvrir

Siepelberg, ajustage du mur sous les nouveaux frigos encastrés

Av. Jean Dubrug, 172 vider les containers du matériel du musée au 2ème étage

### **BIBLIOTHEQUES**

### **CIMETIERE**

### **BERG-EN-DAAL**

Joint carrelage grande salle

### **ATELIER ET DEPOT**

Joint mur arrière menuisiers

Transports de boites format A4 pour divers endroits

### **PSE CMS**

Divers transports et livraisons.

Transport de panneaux élections dans les écoles

Montage élections

Transport élection retour au dépôt

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR LES PLOMBIERS :

Entretiens, réparations, remplacements :

- De chauffe-eau électriques ou au gaz
- De diverses installations sanitaires
- De différentes toitures, plateformes et gouttières
- De descentes d'eau pluviale
- De petites parties d'égouts
- De divers avaloires et siphons de cours, dans différents bâtiments communaux.

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR LES VITRIERS :

- Placement de vitrages dans divers bâtiments communaux
- Sécurisation des sites avec dégâts de vitres (placement de panneaux, ramassages des débris de verre,..)
- Divers petits transports

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR LES DEMENAGEURS :

- Expulsions
- Transport et mise en place du matériel de festivité à divers endroits sur le territoire communal
- Transport et mise en place du matériel de festivité pour les différentes distributions de prix
- Aménagement et déménagement dans divers endroits sur le territoire communal
- Placement de mâts pour drapeaux

#### TRAVAUX EFFECTUES PAR LES SERRURIERS :

- Divers dépannages urgents sur les sites communaux
- Mise en place et réalisation de serrures et de clefs dans les divers bâtiments communaux, ainsi que les écoles communales ou propriétés communales.

**1. Missions :**

- Etablissement de cahiers des charges et demande de devis ;
- Gestion du matériel électrique et sonore ;
- Entretien, dépannages et montages des installations électriques de tous les bâtiments communaux ;
- Modification des installations et câblages informatiques dans les écoles et bureaux communaux ;
- Installation de points lumineux spéciaux pour diverses activités extérieures ;
- Prise de son des Conseils communaux et de police ;
- Prise de son des colloques et assemblées ;
- Réunions en vue de l'organisation des festivités ;
- Présence à des festivités en soirée et week-end.

**2. Activités :**

- Prise de son et sonorisation de différentes activités :
  - Conseil communal ;
  - Conseil de Police ;
  - Fête de la Saint-Nicolas ;
  - Fête de la Nature ;
  - Fête des Marionnettes ;
  - 69ème anniversaire de la Fête de la Libération '40-45 ;
  - Marché de Noël ;
  - Journée sans voiture ;
  - Remise des prix des écoles ;
  - Etc.
- Mise en place de l'éclairage pour différentes expositions au Château du Karreveld, à la Maison communale, ...
- Remplacement de la parlophonie par de la vidéophonie dans les crèches et écoles ;
- Rajout d'installation informatique dans les bâtiments communaux ;
- Montage des éclairages, sonneries et vidéophonies des nouveaux pavillons scolaires ;
- Placement de pointeuses dans différents bâtiments ;

*Ecoles communales fondamentales francophones :*

- Ecole n°1 : remplacement d'interrupteur, gâche électrique et lampes ;
- Ecole n°2 : dépannages et remplacement de lampes ;
- Ecole n°5 : réglage de l'horloge sonnerie et remplacement de lampes ;
- Ecole n°7 : remplacement de la gâche électrique, de lampes et dépannages ;
- Ecole n°8 : nouvelle installation (prises, éclairage, informatique) du bureau de la direction et remplacement de lampes ;
- Ecole n°9 : dépannage du tableau général et remplacement de lampes ;
- Ecole n°10 : remplacement d'interrupteurs, de prises et de lampes ;
- Ecole n°11 : placement de circuit de prises pour machine à laver et séchoir et remplacement de lampes ;
- Ecole n°13 : dépannages et remplacement de lampes, et installation électrique pour nouveau bureau de l'assistante sociale ;
- Ecole n°14 : changement de lampes et installation de prises pour machine à laver et séchoir ;

- Ecole n°15 : placement de sonnette sans fil et remplacement de lampes ;
- Ecole n°16 : installation électrique pour le nouveau chalet de la plantation et remplacement de lampes ;
- Ecole n°17 : dépannages, remplacement de lampes et nouvel éclairage led extérieur ;
- Ecole n°18 : remplacement de lampes, réparation et dépannage de la porte d'entrée ;
- Ecole n°19 : remplacement de l'éclairage extérieur et dépannages de prises ;

*Ecoles communales fondamentales néerlandophones :*

- Ecole n°1 « Windroos » : placement d'une horloge pour la sonnerie et remplacement de lampes ;
- Ecole n°2 « Regenboog » : remise en ordre de prises, remplacement de lampes, placement d'une sonnette provisoire et réparation du volet électrique ;
- Ecole n°5 « Windekind » : remplacement de lampes et de l'horloge sonnerie ;
- Ecole n°11 « Paloke » : remplacement de lampes dans toute l'école ;
- Ecole n°11bis « Marie-Josepark » : remplacement de lampes ;
- Ecole n°13 « Tijn Uylenspiegel » : changement de lampes ;
- Ecole n°13bis « Tijtjes » : changement de lampes ;

*Crèches francophones :*

- Crèche « Lumen » : placement de détecteurs de lumière et remplacement de lampes ;
- Crèche « Les Petits Poucets » : installation d'un nouveau vidéophone et remplacement de lampes ;
- Crèche « Reine Fabiola » : dépannages, remplacement de lampes et d'une prise éléction ;
- Crèche « Alouette » : placement d'une prise éléction ;

*Crèches néerlandophones :*

- Crèche « Arion » : dépannages, remplacement du vidéophone et de lampes ;
- Crèche « Harlekijntje » remplacement de luminaires et placement d'un vidéophone ;

*Maison communale :*

- Placement de la biométrie au service population ;
- Remplacement de tout l'éclairage de la salle des pas-perdus et de tout le 1er étage ;
- Tirage d'une ligne indépendante pour le service informatique ;

*Château du Karreveld :*

- Remplacement de lampes ;
- Placement du câblage informatique pour les bureaux du service culture ;
- Remplacement de la fontaine de l'étang ;

*Salle du Sippelberg :*

- Remplacement de lampes ;

*Académie de dessins :*

- Placement d'un vidéophone ;
- Remplacement de lampes ;
- Nombreux dépannages ;

*Maison des cultures et de la cohésion sociale :*

- Placement de spots d'exposition ;
- Placement de câbles informatiques ;

*Bibliothèques :*

- Remplacement de lampes ;
- Placement d'une prise pour boiler électrique ;

*Service plantation :*

- Dépannages de tout le circuit éclairage ;
- Nouvelle installation au « coin vert » ;

*Centre communautaire maritime :*

- Remplacement de lampes ;
- Montage du conseil communal ;

*Speculoos :*

- Placement de câbles internet et téléphone ;
- Remplacement de lampes ;

*Imprimerie :*

- Remplacement de lampes ;
- Déplacement du parlophone et de l'ouverture de la porte du garage ;

*Parking Brunfaut :*

- Remplacement de lampes ;
- Dépannages ;

*Stade du Brussels :*

- Remplacement de l'éclairage ;
- Placement d'un nouveau tableau électrique ;
- Dépannage de la pompe d'arrosage ;

*Cellule du logement :*

- Remplacement de toute l'électricité et du câblage informatique de tous les locaux ;



*Salle omnisports rue Decock :*

- Remplacement de lampes ;

*Gardiens de la paix boulevard Léopold II 60 :*

- Remplacement de lampes ;
- Réparation de prises ;

*Gardiens de la paix Parc Marie-José :*

- Remplacement des lampes extérieures ;

*AJA Mission locale :*

- Remplacement de la gâche électrique de la porte d'entrée rue Vandermaelen ;

*Service mobilité :*

- Remplacement de lampes ;
- Placement d'un câble téléphonique ;
- Placement d'un nouveau compteur électronique ;

*Péniche « La Molenbeek » :*

- Alimentation électrique de la péniche ;
- Remise en état du câblage ;

*Atelier rue des Osiers :*

- Remplacement de spots extérieurs ;
- Dépannages divers ;

*Cimetière :*

- Dépannages des lignes téléphoniques et internet ;

*Chaussée de Gand 101 :*

- Placement d'une ligne téléphonique et internet supplémentaire ;

*PSE :*

- Remplacement de lampes ;
- Placement de lignes pour le nouveau local informatique ;

*Travaux publics rue de l'Intendant :*

- Remplacement de lampes ;
- Placement de nouveaux spots led extérieurs ;
- Placement de prises de courant dans le nouveau local du Pavage.

## CHAPITRE 6

### 6<sup>ème</sup> Direction

#### Urbanisme-Permis d'environnement-Hygiène

#### Urbanisme

#### **I) MISSIONS:**

Le service urbanisme remplit des missions de gestion administrative et d'actions sur le territoire communal dans le but d'améliorer le patrimoine bâti et le cadre de vie des citoyens de la Commune.

Le travail quotidien du personnel du service se fait suivant 4 axes :

- **Information :**
  - au public
  - aux professionnels (architectes, notaires, entrepreneurs, avocats,...)
  - aux services communaux (mobilité, travaux publics, service juridique, projets subsidiés, cellule de coordination socio-économique, cellule logement, service plantation, police...)
- **Traitement des demandes de Permis d'urbanisme et Certificats**
- **Etudes urbanistiques**
- **Inspection**

Avec comme objectifs :

- L'amélioration de l'aspect des façades avant et arrière
- La dédensification et la verdurisation des intérieurs d'îlots
- L'amélioration de la qualité des logements
- La gestion de la division des maisons unifamiliales
- L'amélioration du suivi des chantiers en cours
- La gestion de l'aménagement de l'espace public
- L'étude de l'impact des antennes (paraboles, GSM,...)
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Le respect de l'isolation thermique des bâtiments

Le personnel du Service de l'urbanisme se compose :

- **D'un responsable des services urbanisme et environnement :**

Paul Lemaire: Gestion de la coordination des services Urbanisme et Environnement

- **D'une architecte, responsable du service urbanisme :**

Anne-Valérie Steens : Gestion du service

- **De 3 équipes étroitement liées:**

- Permis d'urbanisme
- Planification-communication
- Inspection

Ce personnel est chapeauté par l'**Échevin** de l'Urbanisme, de la Propreté Publique et de l'Informatique : **Monsieur Olivier MAHY** et d'un **directeur général** Etienne Coekelberghs responsable de la coordination des services Urbanisme, Permis d'Environnement et Propriétés Communales

#### **II) ACTIVITES:**

Les tâches du service de l'urbanisme sont diversifiées, complexes, personnalisées et touchent aux thématiques suivantes :

***I - Matière administrative***

1. Permis d'urbanisme
2. Certificat d'urbanisme
3. Permis de lotir ou de modification de lotissement ;
4. Recours (refus de permis d'urbanisme ou de lotir) ;
5. Calcul de la taxe de bâtisse
6. Calcul de la taxe d'occupation de voiries (chantiers en cours) + grues
7. Autorisation grues sur l'espace public
8. Frais d'introduction des demandes de permis
9. Charges d'urbanisme
10. Renseignements urbanistiques
11. Divisions de biens
12. Etudes urbanistiques
13. Attribution de numéro de police
14. Coordination avec les services communaux
15. Primes à la rénovation et recommandations en matière de couleur
16. Suivi des études de performance énergétique des bâtiments
17. Frais de copie de documents

***II – Action sur le terrain***

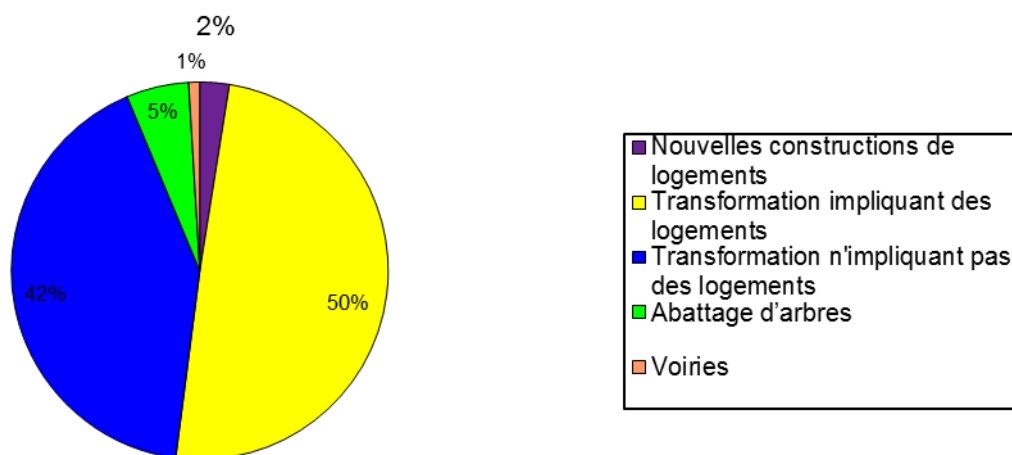
1. Amélioration de la qualité du cadre urbain
2. Infractions urbanistiques
3. Contrôle de la mise en œuvre des permis d'urbanisme
4. Sécurisation des chancres urbains
5. Renseignements sur les droits et devoirs des habitants

***I. MATIERES ADMINISTRATIVES***

**1. LES PERMIS D'URBANISME.**

**a. Répartition selon l'objet de la demande**

Pour la période considérée, **317 (304)\*** demandes de permis ont été introduites dont la répartition est la



suivante :

<b>Introduits en 2013/2014</b>	<b>Nombre de dossiers (*)</b>	<b>%</b>	<b>%(An passé)</b>
Nouvelles constructions	8 (11)	2 %	4 %
Transformation impliquant des logements	157 (122)	50 %	40 %
Transformation n'impliquant pas des logements	132 (150)	42 %	49 %
Abattage d'arbres	17 (15)	5 %	5 %
Voirie	3 (6)	1 %	2 %
<b>Total</b>	<b>317 (304)</b>		

- 43% des demandes de PU introduites cette année découlent d'une régularisation (135 dossiers) contre 32% l'année passée (96 dossiers).
- 414 (74) nouveaux logements ont été demandés pour des nouvelles constructions.

*On peut constater que le nombre de dossiers introduits a augmenté (+ 4%).*

*La ventilation par type de demandes reste assez similaire d'une période à l'autre, il faut noter l'augmentation des dossiers de régularisation touchant des logements suite aux contrôles renforcés dans ce domaine.*

\* les chiffres entre parenthèses représentent les chiffres de la période précédente **b. Répartition selon la procédure**

Au cours de la période considérée, **509** (458) dossiers de demande de permis ont été étudiés.

Ce chiffre provient de la somme des 'nouveaux dossiers', des dossiers 'incomplets' des périodes précédentes et des dossiers demandant des 'plans modificatifs'.

En effet, de nombreux dossiers sont 'incomplets' au vu de l'imprécision des dossiers remis (manque de documents administratifs, erreurs dans les situations existantes, incohérence des demandes, ...). Ces dossiers nécessitent un suivi particulier, technique et administratif, pour effectuer la procédure dans des délais raisonnables.

De nombreux autres dossiers suscitent l'introduction de 'plans modificatifs' afin de ne pas être refusés

directement et de permettre un avancement plus favorable de ceux-ci.  
Le traitement de ces dossiers peut donc s'étaler sur 2 voir 3 ans selon la rapidité de réaction des demandeurs.

Le programme régional NOVA (plate-forme de gestion des demandes de permis d'urbanisme) a été développé au début de cette période et actuellement ces possibilités sont pleinement utilisées par le service.

Cependant, le nombre de documents produit n'a pas diminué.

Pour un permis délivré, il faut produire :

- Une attestation de dépôt ;
- Un ou plusieurs avis de réception de dossier incomplet ;
- Un avis de réception de dossier complet ;
- Adresser un dossier à la région lors de rapport ou d'étude d'incidences ;
- Adresser un dossier aux membres de la commission de concertation ;
- Une affiche d'enquête public ;
- Un avis de commission de concertation ;
- Un avis préalable au Collège ;
- Un permis ou refus de permis d'urbanisme ;

▪ Proportion de permis-refus et complets (en cours)-incomplets traités en 2013/2014 :

	DOSSIERS TRAITES EN 2011/2014	PERIODE PRECEDENTE	EVOLUTION
INCOMPLETS	152	139	<b>+ 9%</b>
COMPLET – EN COURS DE PROCEDURE	85	139	<b>- 39%</b>
PERMIS DELIVRES	183	138	<b>+ 33%</b>
DOSSIERS REFUSES	89	42	<b>+ 112%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>	<b>458</b>	<b>+ 11%</b>

Nous pouvons constater que le nombre de dossiers traités a sensiblement augmenté (+ 11%) avec surtout un nombre élevé de dossiers délivrés (Permis : +33% / refus : +112%) et un traitement plus rapide des dossiers limitant le nombre de dossier en cours de procédure à 85.

Des 509 (458) dossiers traités sur la période 2013/2014, **53%** (39%) ont abouti à un permis (183) ou à un refus (89).

Sur les 317 (304) dossiers introduits pendant la période considérée, 25% (18%) des dossiers, 64 PU et 16 refus, ont été finalisés dans cette même période, 27% (36%) sont en cours de procédure et 48% (46%) sont demeurés incomplets (ces chiffres n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus).

▪ Nombre de dossiers traités sur l'année considérée en rapport avec l'année d'introduction :

Sur **509** (458) dossiers traités en 2013/2014, **317** (304) dossiers ont été introduits en 2013 / 2014, **192** (154) proviennent de dossiers introduits entre 2011 & 2013 mais étaient soit restés 'incomplets' soit en attente de 'plans modificatifs'. Il est à noter qu'une cinquantaine de dossiers de 2012/2013 sont encore

incomplets ou en attente de plans modificatifs à ce jour.

- Commission de Concertation : **155** (174) dossiers (dont **144** (142) soumis à enquête publique)

Les dossiers soumis à la commission de concertation nécessitent de la part du service un travail d'analyse et de suivi particulier. En effet de nombreuses réunions préparatoires sont organisées afin de prendre en considération l'ensemble des facteurs liés au dossier.

Ces dossiers nécessitent également un traitement administratif plus conséquent (convocation, affiches rouges, gestion de l'ordre du jour, suivi de la journée de CC, PV, information au public...)

Sur la période considérée 155 dossiers avaient été présentés en commission de concertation soit une diminution de 11%.

## **2. LES CERTIFICATS D'URBANISME.**

Pour l'année considérée :

0 demande introduite, 0 certificat refusé. (0 l'an passé)

## **3. LES PERMIS DE LOTIR : NOUVEAUX & MODIFICATIONS**

Pour l'année considérée :

5 demandes introduites, 4 permis délivrés, 1 refus. (1 l'an passé)

## **4. RECOURS SUR REFUS DE PERMIS D'URBANISME.**

Il a été procédé à la préparation et l'envoi de **23** dossiers de recours au Collège d'Urbanisme ou au Gouvernement. (6)

Ces dossiers proviennent des demandeurs non satisfaits du résultat de leur dossier.

Ceci implique d'établir 3 copies des dossiers, la signature des autorités communales et l'envoi au collège d'urbanisme.

Ces dossiers doivent être traités dans des délais très brefs (10 jours), ce qui oblige notre service administratif d'être très flexible mais retarde inévitablement le traitement des permis au quotidien.

Au-delà de ce travail administratif, cela implique une nouvelle analyse par la suite afin d'accompagner la procédure juridique par des arguments techniques (architectes).

## **5. TAXES DE BATISSE**

Les dossiers soumis à la taxe de bâtisse ont permis de rapporter un montant de € 92.794 (€ 71.720 )

Cette augmentation ne s'explique pas, éventuellement, par le traitement plus systématique des dossiers et le rattrapage du retard d'encodage.

La moyenne sur plusieurs années, entre € 40.000 & € 50.000, est fortement dépassée pour retrouver un montant comme il y a 7 ans.

## **6. TAXES D'OCCUPATION DE VOIRIE POUR LES CHANTIERS EN COURS**

Les dossiers soumis à la taxe d'occupation des chantiers ont permis de rapporter € 29.249 (€ 17.175 )

Montant situé dans la moyenne annuelle supérieure, entre € 20.000 & € 30.000, mais tout dépend de l'ampleur et de la durée des chantiers en voirie.

### **7. Autorisation de placement d'une grue sur l'espace public**

La perception de cette redevance a engendré un montant de € 300.

### **8. TAXES DE GESTION DES DEMANDES DE PERMIS**

La perception de cette taxe a engendré un montant de € 69.240 (€ 26.540).

Ce montant est fortement supérieur à la moyenne annuelle située entre € 20.000 & € 30.000. C'est en grande partie explicable par la modification du règlement taxe et en partie par l'augmentation du nombre de dossiers traités.

### **9. CHARGES D'URBANISME**

Aucun dossier n'a suscité l'application de charges d'urbanisme malgré le fait que la réglementation a été revue.

### **10. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**

Les informations délivrées reprennent pour le public, les renseignements concernant les changements d'affectation, les modifications apportées aux façades (couleurs, châssis, ...), travaux de rénovation, ...

Les informations délivrées aux notaires concernent plus particulièrement les prescriptions urbanistiques d'application.

Cette délivrance de renseignements a rapporté à la Commune € 134.372 (€ 83.415) engendrant environ 1.200 (1.112) courriers.

### **11. DIVISION DE BIENS, ACTES DE BASE, NOMBRE DE LOGEMENTS**

Ces tâches consistent à informer le public et les professionnels sur la situation légale des biens (PU, PV, ...) et sur l'éventuelle nécessité de procéder à l'introduction d'une demande de permis.

Le nombre de demande est assez important : 160 (153).

### **12. ETUDES ET PROJETS URBANISTIQUES**

La modifications du PPAS 8ATer a été finalisée

Elaboration d'un nouveau PPAS 'Gazomètre' est en cours d'étude ;

La modification du PPAS 6D est toujours en cours d'étude (avec reprise à zéro de la procédure) ;

Elaboration du règlement communal d'urbanisme et du règlement communal d'urbanisme zoné (place Communale) sont en cours d'étude ;

L'ensemble des PPAS et études sont organisés par le service et mené à bien par les bureaux d'étude. Le service de l'urbanisme a toutefois décidé de procéder à l'élaboration du RCU en interne.

### **13. ATTRIBUTION DE NUMERO DE POLICE**

Le service urbanisme a également pour tâches l'attribution de numéros de police pour des nouveaux immeubles ou des modifications d'existants (19 dossiers).

#### **14. COORDINATION ENTRE SERVICES COMMUNAUX**

Le service urbanisme est couramment appelé à participer à diverses réunions thématiques ou de coordination notamment en rapport avec l'élaboration des contrats de quartier et des projets communaux menés par les services des projets subsidiés, de la mobilité des travaux publics et des plantations.

#### **15. PRIMES A LA RENOVATION**

Le service distribue les formulaires de primes et explique les conditions d'octroi ainsi que la marche à suivre pour l'obtenir.

Le service doit également donner son accord sur les travaux proposés.

Ces primes régionales sont de 2 types :

- rénovation de logement ;
- embellissement de façade suivant la recommandation couleurs autorisée par le Collège.

#### **16. SUIVI DES ETUDES DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

La modification de la réglementation énergétique concernant l'isolation thermique et la ventilation des bâtiments a entraîné la modification de la composition des dossiers de permis.

Le traitement et le suivi sont menés par un agent PEB subsidié par l'IBGE.

#### **17. Frais de copie de documents**

La perception de cette redevance a engendré un montant de € 2606 (€1.173).

### **II. ACTIONS SUR LE TERRAIN**

L'équipe inspection du service urbanisme, créée dans le courant de l'année 2007, a pour mission de rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme. L'objectif de cette équipe est de veiller au respect de la réglementation en vigueur et ce, en accord avec la philosophie du service, afin de permettre l'amélioration du cadre urbain de la commune.

#### **1. AMELIORATION DE LA QUALITE DU CADRE URBAIN**

##### 1. Amélioration de l'habitat

- salubrité des lieux
- le respect des normes minimales (*notamment en fonction du RRU, code du logement*)
- les conseils techniques ;

##### 2. Lutte contre les 'marchands de sommeil' ;

##### 3. Amélioration de l'espace public et de l'esthétique des façades ;

##### 3. Contrôle des conditions d'habitabilité en collaboration avec la cellule logement ;

##### 4. Contrôle des 'commerces bruyants' en collaboration avec les services de la police et la cellule de



coordination socio-économique.

Le service effectue le contrôle de salles de fêtes, de culte, commerces de nuit, débits de boissons, snack, night shop, phone shop, café, asbl,... suivant les conditions des permis délivrés et les conditions du SIAMU.

L'ensemble de ces actions se traduit par une visite des lieux, une vérification de l'existence d'un permis d'urbanisme et éventuellement l'obligation d'introduire un permis d'urbanisme en régularisation.

## **2. LES INFRACTIONS URBANISTIQUES**

Les infractions urbanistiques concernent les thématiques suivantes :

- Les chantiers en cours ;
- Les changements d'affectations, les morcellements de biens et l'augmentation du volume bâti ;
- L'espace public (paraboles, façades, enseignes obsolètes, ...)

Les interventions font suite à :

- la mise en œuvre des permis d'urbanisme ;
- des plaintes par rapport à des travaux non-autorisés ;

et lors d'opérations policières avec vérification des autorisations existantes.

Suite à un constat d'infraction, plusieurs dispositions peuvent être prises :

- procès-verbal de constat d'infraction en matière d'urbanisme ;
- arrêt des actes & travaux (notamment lorsque les travaux sont en cours) ;
- mise sous scellés

Ces courriers sont également transmis à la Région, au cadastre, au parquet et au procureur du Roi.

- Les constats d'infractions.

Les procès-verbaux d'infraction à l'urbanisme suivants ont été dressés concernant :

- 50 infractions pour changement d'affectation / utilisation non autorisée ; (41)
- 33 infractions pour division d'un logement ; (55)
- 60 infractions pour extension non autorisée / travaux de stabilité (démolitions, constructions,...) ; (39)
- 20 infractions pour modification de façade sans autorisation ; (20)
- 3 infractions pour panneaux publicitaires ou enseignes ; (2)
- 1 infractions pour modification du relief du sol ; (2)
- 2 infraction pour abattage d'arbres ; (0)
- 4 infractions pour aménagement d'une zone de recul ; (1)

Dans le cas où un procès-verbal ne suffit pas et/ou que les propriétaires poursuivent les travaux en infraction, notre service procède à l'arrêts des actes et travaux (26 cette période) (12) voir à la mises sous scellés du bien (6 cette période) (6).

Les contrôles de la PEB (performance énergétique des bâtiments) ont conduit à l'établissement de 3 procès-verbaux (2).

6 procès-verbaux pour le placement d'antenne parabolique en façade avant ont été dressés (15).

Enfin, 8 PV de cessation d'infraction ont été établis (14).

## **3. CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PERMIS D'URBANISME**

Depuis cette année, un agent du service suit l'ensemble des chantier en cours afin de vérifier la mise en œuvre des PU délivrés et les conditions liées à ces permis.

Au total, 140 visites ont été effectuées dont 56 constats d'infractions pour non-respect du permis.

#### 4. SECURISATION DES CHANCRES URBAINS

- Contrôle des immeubles dangereux (immeubles en ruine/vides ou squattés).
- Contrôle des bâtiments non dangereux mais laissés vides ou à l'abandon temporaire.
- Cas de bâtiments (ou biens) remarquables.

#### 5. RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS ET DEVOIRS DES CITOYENS

Le Service répond à la population désireuse de connaître la législation touchant

- *La Constitution.*
- *Le Code Civil.*
- *L'Ordonnance Organique de Planification et de l'Urbanisme (OOPU)*
- *Le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)*
- *le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)*

Le service répond individuellement aux problèmes courants intervenant entre citoyens

- Sur les droits et devoirs du propriétaire
  - *propriétaires et locataires,*
  - *propriétaires mitoyens,*
  - *changement de propriétaire*
  - *propriétaires et la Loi*
- Sur les droits et devoirs du locataire
- Sur les droits et devoirs de l'exploitant

En général, ces renseignements se font oralement au guichet ou par téléphone mais des réponses écrites sont régulièrement rédigées et peuvent être évaluées à 300 lettres et e-mail.

### **III. CONCLUSION**

Le nombre de dossiers de permis d'urbanisme introduits sur la période considérée a sensiblement augmenté **317** (304).

Durant la période considérée, le service urbanisme a traité **509** (458) demandes de permis d'urbanisme ce qui est largement au-dessus de la moyenne annuelle située entre 420 & 480 dossiers.

Voici les recettes détaillées:

- la taxe de bâtisse **€ 92.794** (€ 71.720 / €48.891/€ 36.859 / € 44.395 / € 194.509 / € 101.991) ;
- la taxe d'occupation du domaine public **€ 29.249** (€17.175 / €0 / € 31.993 / € 16.695 / € 82.949 / € 37.824)
- la taxe sur la gestion des dossiers **€ 69.240** (€ 26.540 / € 24.075 / € 39.029 / € 41.310 / € 41.480 / € 17.815).
- la taxe sur les renseignements urbanistiques **€ 134.372** (€ 83.415 / € **93.621** / € 90.900 / € 74.392 / € 67.865/ € 93.750)
- la redevance sur la copie de documents **€ 2606** (€ **1173**).
- la redevance sur les autorisations grues **€ 300**.

Il est à noter que le montant global des 'recettes' **€ 328.561** (€ 201.073 / € 170.732) a augmenté de **63 %**

pour se situer très largement au-dessus de la moyenne annuelle qui est entre 175 & 200.000 euros.

Nous disposons toutefois de peu de prise sur ces montants. Ceux-ci dépendent directement du nombre de dossiers introduits, du type de procédure, du contenu des demandes et de l'ampleur des projets.

Cet important accroissement peut notamment s'expliquer par le fait que les montants de la redevance sur les renseignements urbanistiques (divisions de biens, attestation du nombre de logements, affectation d'un bien) a augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 **mais surtout par la croissance constante des demandes de renseignements..**

Au niveau de la gestion des dossiers, nous avons rattrapé notre retard dans le traitement de ceux-ci d'où l'accroissement relativement important du montant de cette taxe.

Les études réalisées pendant cette période portent sur l'élaboration du PPAS Gazomètre et la réévaluation du PPAS 6D & la finalisation du PPAS 8 A Ter ;  
Le RCU (règlement communal d'urbanisme) et RCUZ (règlement communal d'urbanisme zoné - place Communale) sont également en cours d'élaboration.

En termes d'infractions, les plus constatées sont celles concernant les extension non autorisées / travaux de stabilité (démolitions, constructions,...) et les divisions de logement, ensuite les changements d'affectation et les modifications de façade.

**L'urbanisme participe activement à la mise en place d'un nouveau groupe de travail dans une optique de développement de l'aménagement du territoire doté d'une vision transversale (mobilité, travaux publics, cellule logement, cellule socio-économique, projets subsidiés,...)**

Le service a également participé à des comités d'accompagnement pour de grands projets sur d'autres communes (site de Tours & Taxis, ), à de nombreuses réunions extérieures concernant la modification de réglementations en vigueur (RRU, PRAS, Cobat, actes et travaux de minimales importances,), réunions à l'urbanisme régional (avant projet,...), visite de futurs projets, de chantier,....

Cadastre - Hygiène – Environnement - Expulsions

## **I) MISSIONS:**

Quatre services composent le Bureau :

- A.**le service des permis d'environnement ;
- B.**le service de l'hygiène ;
- C.**le service du cadastre ;
- D.**les expulsions.

### **- PERSONNES AFFECTEES AU SERVICE**

Un chef de service.

Deux agents administratifs.

Deux inspecteurs permis d'environnement.

Un inspecteur de l'hygiène.

Deux techniciens pour le Cadastre.

Un technicien expulsion.

### **Rôle succinct du service :**

Le contrôle, la gestion, le suivi administratif et répressif de la problématique des permis d'environnement ; l'inspection des conditions d'Hygiène dans les Homes, les crèches, les débits de boissons et les exploitations du secteur alimentaire; la délivrance des informations relatives au cadastre et le contrôle des bâtis ; la supervision des expulsions en collaboration avec les services des Huissiers et de la Police.

### **Documents délivrés par le service :**

Permis d'environnement, Certificats pour les débits de boissons, Informations relatives au Cadastre, Attestations pour le transport du bétail, Attestation C pour les homes, Agrément d'exploitation, documents pour la bourse d'étude.

## **II) ACTIVITES:**

### **A. Le cadre du service des Permis d'environnement**

L'Ordonnance Régional du 5 juin 1997 constitue la principale base légale pour le permis d'environnement.

La finalité de cette réglementation est d'assurer une protection maximale de l'environnement envisagé dans sa globalité, la santé et la sécurité des personnes qui se trouvent à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement classé et, dans les locaux de l'entreprise, aux personnes en relation avec elle mais qui n'y travaillent pas et aux éléments de l'environnement qui s'y trouvent.

Il faut remarquer que ces préoccupations sont prises dans un contexte spécifiquement urbain. Des liens sont ainsi établis avec la réglementation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le rôle du service est d'assurer la concrétisation de cet objectif par le respect de l'application de la procédure prescrite par cette législation en matière d'autorisation en vue d'exploitation d'installations classées.

L'Ordonnance définit les installations nécessitant un permis d'environnement en trois classes conformément à la complexité et au danger éventuel pour l'environnement en général à savoir : classe III, classe II, classe 1C, 1B et 1A.

Pour le contrôle du respect du permis d'environnement et de la gestion du suivi administratif des installations classées, l'Ordonnance du 25 mars 1999 permet la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière environnementale.

En plus des contrôles qui sont effectués directement par les inspecteurs attachés au service des permis d'environnement, la « cellule de coordination socio-économique » sise 100 chaussée de Ninove, mène des actions ciblées sur le territoire communal en collaboration avec les inspecteurs des 2 services urbanisme et permis d'environnement, en vue de maîtriser la problématique des activités liées aux installations classées.

Grâce à son expérience en la matière et sa présence quotidienne sur le terrain, la situation est quasiment maîtrisée.

Le fait que la Région de Bruxelles-Capitale a souhaité cette année régulariser les antennes émettant les

rayonnements électromagnétiques, nous avons traité dans le service plus de dossiers de ce type tout en continuant le travail commencé les années passées.

Les inspections ont concernées donc la recherche, le contrôle et la poursuite sur tout le territoire communal de ces parkings sans autorisation.

#### Tableau Inspection

Etablissements	Contrôles	Avertissements	Mises en demeures	PV	Arrêtés
1325	425	75	27	31	15

#### Tableau procédure

Classe	Accusé réception	Enquêtes publiques	Octrois	Refus
III	27			
II	34	18	16	1
1B	26	7		
Total	87	25	16	1

#### Tableau autorisations / modifications

Classe	Notifications/Permis	Successions	Cessations	Reprises
III				
II	19			3
1B				
Total	19			3

#### De la gestion administrative des dossiers

Voici succinctement les étapes suivies pour le traitement des dossiers de demande de permis d'environnement.

Les dossiers introduits par les personnes physiques ou morales de droit privé pour un projet privé sont reçus par l'administration communale tandis que les dossiers introduits par les personnes physiques ou morales de droit privé, pour des installations d'utilité publique et des pouvoirs publics sont introduits auprès du service mais sont transmis à l'I.B.G.E. pour le traitement.

- Lorsque le dossier est complet, dans les 10 jours de la date de l'attestation de dépôt ou de l'envoi de la demande à la commune, un accusé de réception est envoyé au demandeur par envoi recommandé à la poste ;
- Dans les quinze jours de l'envoi de l'accusé de réception ou de l'expiration du délai prévu pour son envoi si aucune demande de document complémentaire n'a été adressée au demandeur, le

service soumet le dossier à l'enquête publique ;

- Organisation proprement dite des enquêtes publiques

- L'affichage de l'avis d'enquête publique se fait au plus tard 48 heures avant la date d'ouverture de l'enquête dont la durée est de 15 jours;
- Le service doit permettre à toute personne intéressée la consultation du dossier et ce au moins 3 heures par jour et au moins 1 jour ouvrable jusqu'à 20 h par semaine. A cette occasion toutes les explications techniques relatives au dossier doivent être fournies par un employé du service ;
- Des observations et réclamations écrites sont également possibles du moment qu'elles sont adressées au service dans le délai de l'enquête;
- Le service doit au plus tard, 8 jours après la fin de l'enquête, dresser le procès-verbal de clôture de l'enquête publique;
- Pour les installations de classe 1B, le service doit transmettre dans les 10 jours le dossier à l'IBGE. Cette dernière envoie un accusé de réception pour dossier complet à l'exploitant et informe l'administration communale pour prendre les mesures de publicité, après l'enquête publique le dossier passe en commission de concertation et cette dernière émet un avis favorable ou défavorable en fonctions des éléments du dossier. La commune dispose d'un délai de 30 jours après la réunion de la commission de concertation pour rendre son avis et le transmettre à l'I.B.G.E. Pour cette procédure des soirées de garde sont organisées pendant la durée des dites mesures pour permettre au public de prendre connaissance des projets publics ou privés ;
- Lorsqu'un projet fait l'objet d'une demande de permis d'environnement (hormis les classes 2) et d'une demande de permis d'urbanisme nécessitant des mesures particulières de publicité, le service doit soumettre, simultanément, les deux demandes à l'enquête publique ;
- Le permis d'environnement est délivré ou non, au demandeur dans les 60 jours après la date de l'accusé de réception. L'absence de décision notifiée dans le délai fixé équivaut au refus du permis d'environnement ;

Toute personne intéressée peut en outre consulter le dossier, à tout moment, à l'administration communale.

Actuellement une attention particulière est portée aux installations de classes 2 et dont l'objet est en lien direct avec les denrées alimentaires (boucheries, boulangeries, poissonneries, dépôts de produits d'origine animale ou végétale), que ce soit du point de vue de la manière dont elles sont exploitées, notamment le respect des conditions d'exploitation contenues dans le permis d'environnement ou que ce soit la qualité des produits proposés au public.

### Taxes Communales

Depuis janvier 2008, la délivrance de pièces et de renseignements administratifs à des particuliers ou à des établissements privés et la constitution de dossiers administratifs donnent lieu au paiement d'une redevance, voici ci après le résultat de cette redevance en rapport avec le service permis d'environnement, au total cette taxe a généré en recettes €7.500,55.

### Tableau recettes

Classe	Frais de dossier	Copies de permis	Copies de documents
III	375 €		

II	2.125 €	120 €	708,55 €
1B	875 €		
Att. abattage	3.300 €		
Total recettes	7.503,55 €		

La tendance des années précédentes se poursuit, on constate une baisse relative mais continue du nombre d'installations classées sur le territoire communal; dû au fait de la pression administrative qui est exercée sur le secteur; mais également, la disparition des dépôts de chiffons, la stagnation des salles de fête et la baisse des dépôts de voitures d'occasion.

Le service, après délivrance du permis d'environnement, se rend régulièrement dans les exploitations en vue de contrôler le respect des conditions d'exploitation annexées au permis. Actuellement, peu d'exploitations sont fermées pour défaut de permis d'environnement.

Les salles de fêtes constituent toujours un secteur sensible; elles génèrent des nuisances environnementaux dont les effets se font sentir sur un périmètre qui dépasse en moyenne un rayon de 500m. La gestion de ces installations nécessite une combinaison de plusieurs règlements car le seul permis d'environnement n'est pas suffisant pour limiter les nuisances générées par ces dernières (tapage nocturne, insécurité, parkings en voirie,...). Toutefois, les plaintes tendent à diminuer ce qui correspond aussi à une baisse du volume des demandes de permis d'environnement pour de nouvelles salles de fêtes.

Le secteur des denrées alimentaires reste de préoccupation faisant actuellement l'objet d'actions ciblées en continue, le secteur des denrées alimentaires reste à maîtriser en ce qui concerne la qualité des produits proposés à la consommation.

## **B. Le cadre du service communal de l'hygiène**

Plusieurs textes légaux fondent le cadre de travail dudit service (le COBAT, la Nouvelle Loi Communale, Ordonnance Régional du 17.06.1997, RRU, SIAMU, Code Bruxellois du logement,...) pour la prise en charge des matières concernant la salubrité ou la sécurité publique et également pour contrôler la qualité des denrées alimentaires proposées au public.

### Tableau hygiène

	Courriers	Arrêtés	Abrogations	Contrôles	Attestations	Actions
Hygiène						
logements						
Homes	3			3	9	
Crèches	2			5		
Snacks	55			103		
Dératisations	47					141
Procès-verbaux	3			17		
Débits de boissons	14				11	
Abattages					479	

C'est dans ce cadre très complexe du point de vue légal que le service communal de l'hygiène réalise régulièrement des actions et des contrôles dans les biens privés, en cas de conflit de voisinage suite à des nuisances dues au manque d'hygiène mais également dans les Homes, les crèches, les débits de boissons en vue d'en vérifier les conditions d'hygiène et de sécurité.

C'est souvent suite à une plainte que l'inspecteur de l'hygiène procède à l'inspection d'un lieu privé. Cependant, pour les établissements sociaux les contrôles se font d'initiative et pour ceux qui nécessitent la prise de mesures précises en vue de rendre les lieux salubres, un courrier est envoyé à la direction afin qu'elle procède à la mise en œuvre de ces mesures.

Les inspecteurs de quartier sollicitent aussi l'avis du service communal d'hygiène, lors de la procédure d'inscription au registre de la population de nouveaux arrivants sur le territoire communal, quand ils estiment que les conditions d'habitabilité ne sont pas réunies.

Ces contrôles permettent diverses formes de réactions et d'actions, lorsque les différentes parties concernées acceptent d'œuvrer ensemble pour remédier à la situation notamment :

- Un dialogue entre le service communal de l'hygiène, les propriétaires et les locataires qui permet d'apaiser dans bien des cas un conflit éventuel ;
- Une prise de conscience des propriétaires quant aux lois et normes applicables en matière de salubrité de leurs biens et également leurs responsabilités civiles. Certains propriétaires par la suite procèdent à des aménagements pour les rendre salubres ;
- Une information exhaustive que les employés dudit service dispensent aux locataires sur le bon usage d'un logement, en vue d'en optimiser les conditions d'hygiène et ainsi éviter les facteurs qui favorisent un taux d'humidité élevé, la prolifération des moisissures et champignons ou tout simplement comment il faut procéder pour éviter des intoxications au monoxyde de carbone ou par de l'air vicié;
- Une pression qui oblige des propriétaires à faire vérifier les installations par des organismes agréés, pour les installations de chauffage et d'électricité ;

Cependant, si le constat indique qu'un danger réel pour la sécurité et la santé des occupants existe et que des travaux majeurs sur le bien sont indispensables, un courrier d'avertissement est adressé au propriétaire en vue de lui demander son intention face à la situation constatée, lui laissant un délai raisonnable. Si ce délai est dépassé sans que le propriétaire ne réagisse, alors un arrêté de fermeture est proposé aux autorités signataires conformément aux articles 133 et 135 de la nouvelle loi communale ; l'arrêté n'est abrogé que si les travaux conséquents sont réalisés et que des attestations des services agréés en matière d'hygiène et de sécurité sont produits.

Actuellement, le service se concentre prioritairement sur l'hygiène des établissements qui proposent des denrées alimentaires (141 actions) et ceux qui proposent des services tels que les homes et les crèches.

### Dératisation

Deux campagnes de dératisation sont réalisées (au printemps et en automne). La campagne se mène en concertation et en collaboration avec l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution de l'eau (IBDE), qui en plus, gère les réseaux d'égouttage des 19 communes bruxelloises.

La commune assure la dératisation des espaces en surface et l'IBDE s'occupe de tout le réseau d'égout. De même, les appâts sont placés principalement, dans des lieux en corrélation avec les plaintes émises par les habitants. Ces opérations sont réalisées conformément aux prescriptions du cahier des charges.

Une dératisation à la demande des habitants est également effectuée par la société spécialisée sur base



d'un contrat avec l'administration communale. Elle se rend chez l'habitant et y procède aux opérations requises, 225 interventions de dératisation ont été opérées chez les particuliers, la baisse des interventions est due à l'efficacité de la campagne de dératisation des égouts.

#### Désinfection & désinsectisation des bâtiments scolaires et autres biens communaux

Les interventions se font à la demande des services concernés et le travail presté par la firme qui a gagné le marché est satisfaisant à tout point de vue et ce en exécution du cahier des charges.

#### Certificats d'hygiène pour les débits de boissons et snacks

Le service des Classes Moyennes sollicite le service de l'Hygiène pour procéder à l'inspection quant aux normes de salubrité des lieux. 9 certificats ont été rédigés dans ce cadre.

#### Attestations pour les homes

25 homes pour personnes âgées se trouvent sur le territoire communal, les inspections dans ces installations concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité et les Attestations C requises. Nous n'intervenons que lors du renouvellement de l'agrément d'un home par la Communauté Française ou Flamande. 3 homes ont été contrôlés et 12 attestations C ont été délivrées.

#### Le contrôle dans les établissements non soumis à permis d'environnement

Le service communal de l'hygiène en collaboration avec les Inspecteurs du SIAMU et/ou de BRULABO, procède régulièrement à des inspections de contrôle dans les établissements occupés par le commerce de denrées alimentaires. Les observations émises dans ce contexte, concernent l'amélioration des mesures de prévention contre les incendies et/ou le respect de la qualité des aliments. A ce niveau, nous sommes satisfaits de la collaboration des tenanciers de ces établissements car en général, ils obtempèrent aux injonctions qu'ils reçoivent.

#### Garderies privées

Le territoire communal compte 25 crèches dont 6 pré – gardiennats, l'administration communale en possède 6 et les 19 restantes sont des crèches privées ; les inspections dans ces installations en général, concernent le contrôle des mesures de sécurité en collaboration avec les services du SIAMU ainsi que la rédaction de rapports relatifs à la salubrité. L'état général de toutes les crèches est satisfaisant.

#### Enquêtes et échantillonnage de produits ou champignons suspects

Envoi de courrier et d'échantillons à BRULABO (nourriture suspecte, mères, ...) pour l'identification des éléments pathogènes, c'est un moyen qu'on n'utilise pas souvent étant donné le côté délicat du prélèvement et du conditionnement des échantillons.

#### Déclarations d'abattage

Dans le cadre du processus de contrôle de la sécurité des denrées alimentaires, le service délivre les certificats autorisant l'abattage et le transport des ovins et caprins.

479 certificats ont été délivrés, ce chiffre élevé est dû essentiellement à la période de la fête musulmane

du sacrifice du mouton.

### **C. Le cadre du service du Cadastre**

Le département du Cadastre, annexé à celui des Permis d'Environnement et de l'Hygiène, dispose des plans du territoire molenbeekois annotés de renseignements cadastraux de même qu'un équipement informatisé. Les plans sont annuellement mis à jour ainsi qu'un CD-ROM contenant les informations cadastrales.

Il incombe à l'employé du Cadastre de renseigner les services des administrations ou de la Police au sujet de l'identité d'un propriétaire, la superficie ou le revenu cadastral annuel d'un bien.

Le nombre de demandes de recherches cadastrales n'est pas aisé à comptabiliser toutefois en moyenne le service enregistre environ trois demandes quotidiennes.

La police et divers services communaux ont régulièrement recours à ses services.

Trois fois l'an, le service du Cadastre établit une liste détaillée de renseignements cadastraux concernant toutes les modifications d'ordre urbanistique intervenues sur le territoire de la commune.

Le contrôle cadastral des biens immobiliers permet une réévaluation des revenus cadastraux des biens concernés (formulaires 220 et les formulaires 43B). 1236 courriers ont été envoyés aux propriétaires ayant des biens répertoriés comme étant sans confort et les contrôles effectués, pour cette période écoulée, ont abouti à une réévaluation du cadastre pour 859 biens.

### **D. Les expulsions**

Les expulsions et les restitutions en collaboration avec les huissiers de justice et la police.

Les biens de l'expulsé sont évacués sur la voirie publique par une équipe de déménagement privée, puis, l'équipe d'ouvriers communaux charge ces biens dans un ou plusieurs véhicules afin de les entreposer dans le dépôt communal sis rue du Ruisseau, 37. Depuis le mois de juillet, les biens sont entreposés dans le dépôt communal sis rue des Quatre Vents, 49

#### **Tableau expulsions**

Nombre des expulsions	Restitutions	Annulations	Cases vidées
65	15	85	15

Le travail de l'agent communal consiste à collecter des renseignements au sujet de l'expulsé et à établir une liste des biens expulsés, leur état et l'emplacement qui leur sera réservé dans le dépôt communal. Cette liste est soumise au Service du Contentieux qui prend contact avec l'expulsé.

Si l'intéressé se présente dans les 6 mois suivant sa date d'expulsion, l'agent communal s'occupe de la restitution des biens. Il a été procédé à 65 expulsions et à 15 restitutions durant la période comprise entre le 01/08/2013 et le 31/07/2014.

### **F. La prise en charge des situations conflictuelles en rapport avec nos services.**

Les contrôles du respect des différentes législations et l'application de plus en plus stricte de la loi,

provoquent dans biens des cas des tensions voire des situations conflictuelles entre le public et le service ; cette rigueur touchant des intérêts privés dont les bénéficiaires expressément ou par omission préfèrent contourner la loi, constitue une charge de travail énorme mais non quantifiable pour les employés du service.

**Logement – Gestion immobilière/Huisvesting-Beheer van de gebouwen**

Propriétés communales/Gemeentelijke Eigendommen

## **I) MISSION**

Le Service des Propriétés Communales est chargé de la location des biens immobiliers communaux et, à ce titre, il a la gestion de la :

- location à titre d'habitations à caractère social (291 logements) :

<b>Adresse</b>	<b>N° de police</b>	<b>Nombre de logement</b>
Rue de l'Avenir	019A	04
Rue Fernand Brunfaut	044	04
Rue du Cinéma	023	03
Rue de la Colonne	001	01
Rue du Comte de Flandre	047	13
Rue de Courtrai	040	02
Rue Jean-Baptiste Decock	099	07
Avenue Jean Dubrucq	096	07
Avenue Jean Dubrucq	224	08
Rue de l'Ecole	021	02
	029	03
	039	01
	053	02
Rue Fin	016	04
	020	04
	022	04
	037-039	02
	038	03
Chaussée de Gand	159	02
	161	04
	163	04
	165	01
	171	02
Rue Heyvaert	122	02
Rue des Houilleurs	19	03
Quai de l'Industrie	059	17
Rue du Jardinier	077	01
Rue Eugène Laeremans	018	05
Rue Le Lorrain	008	07
Boulevard Léopold II	103	04
Rue de la Lys	068	01
Rue du Maroquin	014	04
	026	01
Rue Mommaerts	001	03
	001A	02
	001B	02
	003A	02
	003B	02
Rue François Mus	024	03
Rue du Niveau	003	02
	030	01
	040	01
	048	01

Rue des Osiers	008	02
Rue de la Perle	017	03
Petite Rue Courtois	001	06
	003	01
	005	01
Place Communale	030	02
Rue des Quatre-vents	053	10
	055	01
	079	03
	182-184- 186-188	08
	192	06
Rue Ransfort	030	01
Rue du Ruisseau	021	03
Rue Saint-Martin	003	01
	005	01
	006	04
	008	01
	009-011- 013	04
	010	01
	012	01
	014	01
	015-017- 019	04
	016-018	04
	020-022	04
	021-023- 025	04
	024-026	04
	027-029- 031	04
	028	08
	033-035- 037	04
Rue Sainte-Marie	037	04
Rue Tazieaux	038	06
	040	06
	043	07
Rue Albert Vanderkindere	021-023- 027	05
Rue Vanderdussen	063	08
Rue Vandermaelen	013	02
	026	01
Rue Wauters-Koeckx	008	05

- location de garages et d'emplacements de parking :

Adresse	N° de police	Nombre d'emplacement
Av. Jean Dubrucq,	082	17
Av. Jean Dubrucq,	224	8

Quai de l'Industrie,	059	11
Bd Léopold II,	170	24
Rue Le Lorrain,	008	8
Bd Louis Mettewie		147
Rue Tazieaux	032	2
	040	23

En sa séance du 18/12/13, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de donner son accord de principe transfert, d'ici à fin 2014, de la gestion des parkings actuellement géré par le service des propriétés communales vers les services mobilité et travaux publics.

- location de locaux à usage commercial ou associatif (infrastructures) :

<b>Adresse</b>	<b>N° de police</b>	<b>Occupant</b>
Rue de Berchem	007	crèche Olina
Rue Fernand Brunfaut	042	crèche Elmer
Rue de la Colonne	001	a.s.b.l. La Rue a.s.b.l. Periphéria
Rue de Courtrai	001	1 maison de quartier
	040	service communal
Rue du Comte de Flandre	013-015	« AJJA » (diverses associations + 1 restaurant social)
Rue du Comte de Flandre	047	2 commerces
Rue Jean-Baptiste Decock	099-101	crèche
Avenue De Roovere	009	1 commerce : restaurant Pytha
Avenue Jean Dubrucq	082	diverses associations dont « Lire & Ecrire »
Rue de l'Ecole	039	1 commerce
Rue Fin	018	1 atelier
	034	jardin urbain géré par l'association « La Rue »
Chaussée de Gand	006	1 maison de quartier
	159	1 commerce
	165A	1 commerce
	171	1 commerce
Rue de Gosselies	008	atelier + bureaux : CPAS
Quai de l'Industrie	031	1 salle de sport
Quai de l'Industrie	032	1 maison de quartier
Rue de l'Intendant	126	1 salle de sport
Rue du Jardinier	075	Maison de la femme + épicerie sociale + crèche
Boulevard du Jubilé	042	épicerie sociale : Amphora
Boulevard Léopold II	101	2 associations : Mission Locale de Molenbeek (bureaux) et Molenbeek Formation (restaurant)
Rue de la Meuse	044	1 maison de quartier
Place Communale	028	Commerce libre
	029	1 association : Croix-rouge
	030	Service communal
Rue Sainte-Marie	039	1 commerce
	041	1 association :

		De Vaartkapoen
Rue Joseph Scholz		1 entrepôt
Rue Tazieaux	032	1 association : BIPT
Rue Tazieaux	045	1 association : La MAIS
Rue Vandenboogaerde	093	Centre Communautaire Maritime » (diverses associations)
Rue Albert Vanderkindere	029	1 salle de sport – CLES
Rue Vandermaelen	005	1 association
Rue Alphonse Vandenpeere	106	1 commerce

- Location d'emplacements de terrain rue de l'Oiselet (5 emplacements)
- Location de différents terrains, la plupart à titre précaire

Suite à la reprise de la gestion des logements de transit par l'asbl M.A.I.S., le service des propriétés communales assure les interventions techniques qui incombent au propriétaire.

- ✓ Rue du Cinéma 023 (1 logement)
- ✓ Chaussée de Gand, 171 (1 logement)
- ✓ Quai de l'Industrie, 059 (1 logement)
- ✓ Rue du Jardinier, 077 (1 logement)
- ✓ Rue du Niveau 003(1 logement)
- ✓ Rue de la Perle 017(1 logement)
- ✓ Rue Saint-Martin 028 (4 logements)
- ✓ Rue Vandermaelen (6 logements)

Le service des propriétés communales assure le lien avec les copropriétés dont l'Administration communale fait partie

- ✓ Complexe de garage du Domaine Fleuri (Boulevard Mettewie)
- ✓ Résidence Iris
- ✓ Immeuble « Vendôme » - avenue Jean Dubrucq 82-86
- ✓ Immeuble Cap-Horn - Rue Wauters-Koeckx 8
- ✓ Maison Maritime – Rue Vandenboogaerde 91-93

Le service des propriétés communales assure la représentation de l'Administration Communale dans ses relations avec le propriétaire avec ses voisins.

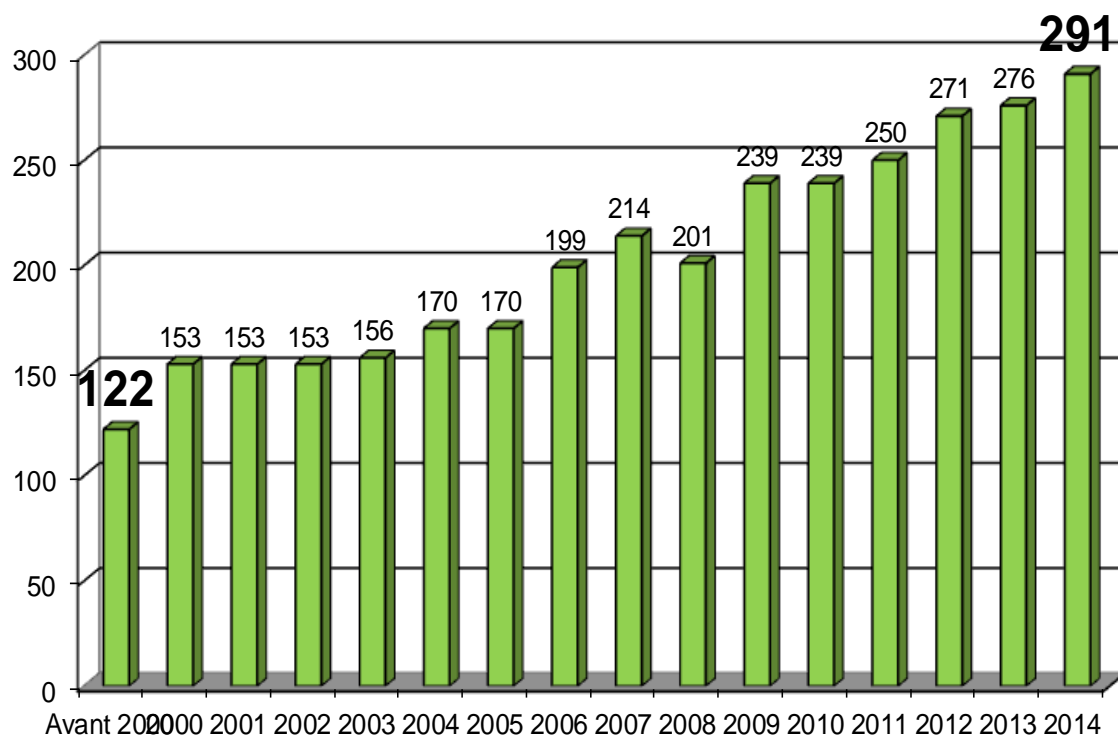
Le service intervient dans les processus d'acquisition ou de vente de biens immobiliers par l'Administration Communale, notamment des boxes de garage (bd. Louis Mettewie) et des biens immobiliers.

## **II) STATISTIQUES**

### 1) Nombre de logements (hors transit)

flat	6	2,06%
une chambre	33	11,34%
deux chambres	81	27,84%
trois chambres	101	34,71%
quatre chambres	46	15,81%
cinq chambres	24	8,25%
	291	

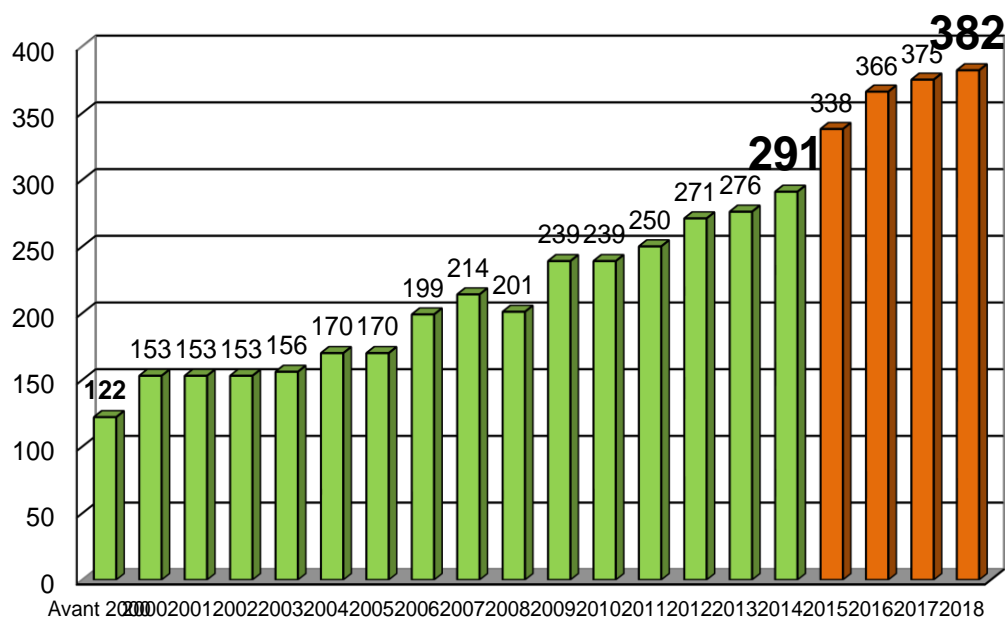
## 2) Evolution du nombre de logements



En 14 ans, le nombre de logements a augmenté de 169 unités.

En 14 ans, le

## 3) Prévision du nombre de logements pour les quatre prochaines années



Sur base du planning des projets de construction de logements provenant du service des projets subsidiés, le nombre de logements va augmenter de 91 unités entre 2014 et 2018.

## III) ACTIVITES



Dans ce contexte, les activités principales du service, pour la période du 01.08.2013 au 31.07.2014, ont été les suivantes :

1. Dans le cadre de la gestion locative des logements, des infrastructures et des garages :

- guichet d'accueil et d'information ;
- contacts réguliers avec les locataires et les occupants ;
- établissement et mise à jour du registre des candidats-locataires (au 31.7.2014 : 2.794) ;
- Participation à la Commission d'Attribution des Logements Communaux (CALC) ;
- Désignation de nouveaux locataires (ou mutation) : analyse des dossiers des candidats – sélection des candidats les plus anciens – contacts et visites avec les candidats potentiels – présentation des candidats retenus à la Commission – Entérinement de la proposition de CALC par le Collège des Bourgmestres et Echevins → pour la période écoulée : 16 attributions de logement à des candidats-locataires et 7 mutations de locataires
- Négociations avec les occupants des infrastructures ;
- Calcul des loyers et des droits d'occupation ;
- Entrée-sortie locatives : rédactions et enregistrements des baux et des conventions d'occupations – reprise des compteurs – constitutions et libérations des garanties ;
- Indexation des loyers et droits d'occupation, calculs des charges annuelles – transmission des données aux services de la Caisse et des Finances ;
- Etablissement des états des lieux d'entrée et de sortie, avec calcul des dégâts ;
- Maintenance des installations techniques et entretien des bâtiments : les interventions sont réalisées par les ouvriers polyvalents du service (1276 interventions en 2013) et, le cas échéant, par les ouvriers des ateliers communaux. Des firmes privées interviennent pour des entretiens (installations de chauffage, châssis, égouts, ...) et des travaux plus spécifiques (remplacement de chaudières, placement de revêtements de sol et de nouveaux châssis, travaux de toitures, rafraîchissement avant remise en location,...). Les chantiers plus importants (rénovation, travaux de façades, etc. ) sont gérés par le Service des Travaux Publics ;
- Dans le cadre des différents contrats de quartier et du programme Politique des Grandes Villes, le service assiste aux différentes réunions de coordination en ce qui concerne les volets se rapportant aux créations de logements et d'infrastructures ;
- Mise en place d'un programme de gestion locative (ImmoAssist).
- Rédaction d'un nouveau règlement locatif communal afin de s'adapter aux prescriptions du nouveau Code bruxellois du Logement.

2. Dans le cadre des relations avec les copropriétés

Le service assure la représentation de l'administration communale lors des assemblées générales des copropriétaires et la gestion des appels de fonds. Il est l'interlocuteur des syndicats.

Plus spécifiquement, dans le cadre de la Maison Maritime, première copropriété d'organismes « publics » (Associations de la SDRB et la commune), il assure la gestion de la copropriété dans le cadre d'une convention de délégation de gestion.

3. Dans le cadre des activités de géomètre, de topographie et d'expertise immobilière :

- Les états des lieux divers : avant/après occupation, avec des voisins, infrastructures avant locations, calcul dégâts locatifs...
- L'établissement de plans et de procès-verbaux de mesurage, de reprise de mitoyenneté, de division, ...
- les expertises et les mesurages de biens sollicités par les différents services communaux,
- L'établissement et le suivi d'une cartographie des propriétés communales,

La vérification de la conformité des taxes régionales à charge de la commune.

## Hôtel social

### Logements de transit

#### 1. MISSION

Les logements de transit sont prévus pour un **accueil conditionné et de durée limitée (6 mois maximum, reconductible dans des cas exceptionnels)** destiné à des personnes en situation locative précaire, notamment des locataires :

- occupant un logement présentant des risques majeurs pour la sécurité ou la santé de ses occupants (logement frappé d'un arrêté d'insalubrité, d'inhabitabilité, ...),
- victimes de marchands de sommeil,
- inscrits dans une opération tiroir,
- en rupture familiale, victimes de violences familiales ou conjugales (en deuxième ligne après un hébergement à l'Hôtel social)
- ayant une perspective de relogement avérée (logement public ou privé)

L'objet du transit est de permettre aux personnes accueillies de rechercher ou de réintégrer un logement adapté et définitif. Le but est donc de rebondir vers un autre logement, ce qui explique pourquoi **le transit est soumis à des conditions et à une procédure** permettant d'examiner le projet de la personne et de voir s'il est compatible et adapté au projet d'accueil temporaire. **Le transit ne consiste donc pas à un accueil d'urgence ou de crise.**

#### 2. PROCEDURE D'ACCES

##### 2.1 Les critères et les conditions d'admission

- *Les critères :*
  1. Répondre au profil :
    - Etre majeur
    - Etre en ordre de séjour
  2. Répondre de l'utilité de la solution de transit. L'examen de celle-ci se fait par les personnes sources (associations ou services communaux) à l'origine de la demande.
  3. Répondre à la pertinence de l'accueil temporaire. L'examen de celle-ci se fait par la gestionnaire via un entretien avec le(s) candidat(s).
- *Les conditions :*
  - Respecter la convention et les conditions liées à la mise à disposition temporaire (signature obligatoire avant toute occupation).
  - Respecter la durée de l'hébergement temporaire pour se reloger (de 3 à 6 mois maximum, reconductible dans des cas exceptionnels).

- Respecter le règlement d'ordre intérieur (ROI) et le signer.
- Accepter l'accompagnement (*dont le planning et la fréquence du suivi sont établis à l'entrée et selon le projet*) et s'engager dans un processus de recherche active dans le cadre d'un plan de relogement (document à signer).
- Honorer les paiements et les frais de séjour (indemnité et consommations en énergie et eau).

## 2.2 La procédure d'admission

La durée de la procédure d'admission, en partant de la demande jusqu'à l'entrée dans le logement, peut prendre 2 à 3 semaines en moyenne. Elle se déroule comme suit :

### **La demande : les personnes sources**

La demande doit émaner d'un service de première ligne (service associatif, service communal ou para-communal) appelé « personne source » et doit être adressée au gestionnaire des logements de transit (via un formulaire type).

### **L'examen de la demande : la gestionnaire**

La gestionnaire prend connaissance de la demande et, si l'utilité du transit est avérée, rencontre les personnes candidates au transit, à domicile ou sur leur lieu d'hébergement, afin de prendre mieux connaissance de leur condition de logement. Elle vérifie si la situation répond aux critères d'admission et évalue les capacités et les motivations des personnes à accepter les conditions du transit (chercher un logement, avoir la volonté de retrouver un logement, accepter l'accompagnement). Elle rédige alors un rapport pour chaque demande qui répond aux critères et aux conditions du transit. Ce rapport, qui décrit la situation des personnes et qui traite de la validité de la candidature (pertinence de l'accueil et motivations du candidat), est transmis au Comité de Coordination qui se réunit alors pour valider ou non l'admission au transit.

### **L'admission et la prolongation du séjour : le Comité de Coordination**

Le Comité de Coordination des logements de transit est l'organe chargé de prendre les décisions sur l'accueil en transit. Durant le séjour, il sera chargé du suivi du respect de la convention d'occupation et des actions judiciaires à intenter pour non respect des obligations de l'occupant, par exemple : non paiement, dégradation, etc.

Le Comité est **apolitique** et se compose de personnes issues du monde associatif et de la fonction publique, à savoir :

- 4 employés communaux :
  - 2 représentants de la *Division Logement & Propriétés Communales* (dont l'un assume la présidence du comité)
  - 1 représentant du service des *Affaires Sociales*
  - 1 représentant de la *CLES*
- 1 employé du CPAS : la responsable de la maison d'accueil « *Le Relais* »
- 1 employé de la société immobilière de service public « *Le Logement molenbeekois* »
- 1 représentant de l'association Bonnevie
- 1 représentant de l'association La Rue
- 1 représentant de la Mais (Agence immobilière sociale)

Le Comité de Coordination se réunit environ toutes les 6 semaines. Le Comité prend aussi les décisions concernant les prolongations du séjour et se réunit pour aborder des questions liées au fonctionnement des logements de transit et du Comité.

### **L'entrée au transit et l'accompagnement**

La gestionnaire se charge alors de l'accompagnement des personnes pendant leur séjour (suivi du projet de logement) et fait état de l'évolution des occupations au Comité de Coordination à chaque fois qu'il se réunit.

## 3. CARACTERISTIQUES ET MODALITES PRATIQUES

### 3.1 Le nombre, le type et la localisation des logements de transit

Le service gère actuellement **17 logements de transit**, sommairement meublés (lits, table, chaises, commodes, etc.) se situant et se composant comme suit :

- *Rue du Cinéma, 21-23*  
**2 unités :** duplex - rez+1 – **1 chambre**  
duplex – 2<sup>e</sup>+3<sup>e</sup> étage – **1 chambre**
- *Rue du Niveau, 1-3*  
**1 unité :** duplex – rez+1 – **2 chambres**
- *Rue de la Perle, 17*  
**1 unité :** duplex – 3<sup>e</sup>+4<sup>e</sup> étage – **3 chambres**
- *Rue Saint-Martin, 28*  
**4 unités :** rez – **1 chambre**  
2<sup>e</sup> étage - **flat**  
4<sup>e</sup> étage D - **flat**  
4<sup>e</sup> étage G – **1 chambre**
- *Rue Vandermaelen, 7*  
**6 unités :** rez D – **1 chambre**  
rez G – **1 chambre**  
1<sup>e</sup> étage – **3 chambres**  
2<sup>e</sup> étage – **3 chambres**  
3<sup>e</sup> étage D – **studio**  
3<sup>e</sup> étage G – **1 chambre**
- *Quai de l'Industrie, 59*  
**1 unité :** 2<sup>e</sup> étage gauche arrière – **2 chambres**
- *Chaussée de Gand, 171*  
**1 unité :** 3<sup>e</sup> étage – **1 chambre**
- *Rue du Jardinier, 79*  
**1 unité :** rez-de-chaussée – **1 chambre**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2013, la gestion de 16 logements (tous les logements repris ci-dessus à l'exception du duplex rez +1 rue du Cinéma 21) a été confiée à la Mais (agence immobilière sociale).

Le logement rez +1 Rue du Cinéma 21, est mis à disposition de l'asbl l'a.s.b.l. LAMA- Centre Médico-Social pour toxicomanes, dans le cadre de leur projet de relogement.

### 3.2 La durée de mise à disposition et la participation financière

#### *La durée de la mise à disposition du logement de transit*

Elle est appréciée en fonction de la situation des personnes et **ne pourra excéder 6 mois, sauf dans les cas exceptionnels**. Les demandes de prolongation sont examinées par le Comité de Coordination.

## La participation financière des occupants<sup>8</sup>

- *L'indemnité d'occupation* : elle est calquée sur les montants que les Agences Immobilières Sociales appliquent à leurs locataires. En plus de ce montant, un forfait pour les consommations de **chauffage, d'eau (privative), d'électricité des communs et l'assurance** est exigé chaque mois. Pour **l'électricité (privative)**, il y a un compteur par logement et les consommations sont facturées sur base du relevé. Dans le cas d'une demande de prolongation du séjour par les occupants, le montant de l'indemnité est revu à la hausse afin que ce prolongement reste dissuasif.
- *La garantie* : elle est à payer à l'entrée en transit. Elle correspond à deux mois de loyer.

## 4. ACTIVITES

- **Les demandes de logement de transit soumises au comité**

Les demandes sont traitées (visites à domicile ou entretien) et un rapport est réalisé. La candidature est soumise à l'approbation des membres du comité.

**23 demandes ont été examinées.**

- **L'introduction des demandes : les personnes sources**

Les demandes ont émané :

De la Cellule logement : 5 cas

De la Mais : 3 cas

Du Scav : 3 cas

De la Dirl : 2 cas

De la Commune de Saint-Josse-ten-Noode : 2 cas

Du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean : 2 cas

De l'Hôtel social : 1 cas

Du Logement molenbeekois : 1 cas

Des Propriétés communales : 1 cas

Demande directe : 1 cas

De la Rue : 1 cas

Du cabinet de la Bourgmestre : 1 cas

### **Les entrées : candidatures acceptées par le Comité**

15 candidatures acceptées par le comité et 9 entrées.

6 candidatures acceptées n'ayant pas débouché sur une entrée en logement de transit pour les raisons suivantes : perte du titre de séjour, relogement au sein de la famille, prolongation du préavis par le Juge de paix, obtention d'un logement MAIS, obtention d'un logement social et non-respect des conditions préalables exigées par le comité.

- **Les Refus : candidatures refusées par le Comité**

7 refus.

Ne correspondaient pas au projet transit.

---

<sup>8</sup> Voir la liste des tarifs en annexe 1.

- **L'origine de la demande : la nécessité d'un transit**

Les situations pour lesquelles une demande de logement de transit est sollicitée sont nombreuses et diversifiées. Nous pouvons les répertorier comme suit :

- Situation d'insalubrité (10 cas)
- Séjour en transit dans le cadre d'une opération tiroir, réintégration du logement après travaux (3 cas)
- Violence familiale ou conjugale (2 cas)
- Incendie (2 cas)
- Personne expulsée du squat Gesù (2 cas)
- Personne ayant reçu un préavis (3 cas)
- Fin de gestion MAIS (1 cas)

- **Le relogement : la solution après le transit**

Les issues après l'hébergement en transit ont été :

- Retour au domicile initial après rénovations : (5 cas)
- Attribution d'un logement MAIS (2 cas)
- Attribution d'un logement social (2 cas)
- Intégration d'un logement privé (1 cas)

- **Les prolongations de la durée d'hébergement : cas exceptionnel, pas de solution de relogement trouvée dans les temps**

Le comité a examiné 12 demandes de prolongation de Conventions et les a acceptées. Les occupants n'ayant pu trouver de solution de relogement dans les temps prévus par la Convention.

- **Les réunions du comité**

7 réunions du comité se sont tenues. (19/10, 28/2, 30/4, 27/6) ainsi que 4 consultations par voie électronique (11/2, 12/11, 08/10, 13/8).

- **Les situations rencontrées : les situations non soumises au comité**

Diverses situations et cas problématiques parviennent à la gestionnaire de la cellule transit via les personnes sources, des partenaires communaux ou non, les permanences du cabinet du Bourgmestre ou des échevins, le guichet des propriétés communales ou le bouche à oreille plus simplement.

Ces situations ne sont pas réellement des cas pouvant entrer dans les conditions d'un hébergement en transit mais nécessitent néanmoins une analyse et une orientation vers la structure la plus appropriée. Les personnes sont plutôt orientées vers d'autres structures plus adéquates. Une aide à la recherche de logement peut être également fournie voire même un encadrement plus général. Cela représente une sorte de guidance « logement ».

La cellule transit a reçu et traité **44 situations**.

La cellule transit peut également intervenir en support lors d'expulsions, ou même rencontrer des habitants

victimes de marchands de sommeil, des locataires dont le logement est frappé d'un arrêté d'insalubrité pour essayer de dégager des pistes de relogement et proposer un encadrement social.  
Les cas de ce type rencontrés jusqu'à présent émanaient de la cellule logement avec laquelle la cellule transit travaille étroitement.

Donc, au total, la gestionnaire du transit, a reçu et traité 67 situations.

## 5. LE TRAVAIL EN RESEAU

Le projet de transit repose sur un travail de partenariat et de collaborations avec de nombreuses structures. Ces liens ont été essentiels tant au bon déroulement du suivi et de l'encadrement des personnes en transit (Épicerie sociale, Caritas, Snijboontje bis, CPAS, Cellule Logement, Médiation locale, SCAV, le Relais, Ariane, DURL, Unions de locataires...) que dans la recherche de solutions pour des personnes non hébergées en transit. Ces mêmes collaborations ont permis au service transit de traiter et d'essayer de résoudre les problèmes de logement à la source.

Que ce soit pour les personnes hébergées en transit ou pour les demandes de tout type relatives au logement, un travail en réseau est fondamental.

Les collaborations dépassent également les limites de la commune.

Une concertation avec les différents intervenants et partenaires (président du comité et responsable de la Division) permet également de traiter la demande en profondeur et d'aborder tous ses aspects.

Le manque criant de logements à prix décents, l'engorgement des logements de type « social » et la difficulté dans les recherches poussent souvent les partenaires à appeler le logement de transit en urgence. Les urgences n'en sont pourtant pas toujours. D'autre part, le transit n'est souvent pas la solution la plus adéquate à la situation et il ne doit pas être un substitut aux autres issues possibles (juridiques, techniques, familiales, contractuelles, médiations, hébergement classiques et adaptés en maison d'accueil, home, ...).

## ANNEXE 1

Liste des tarifs appliqués dans les logements de transit :

### **Indemnités**

<b>Types de logement</b>	<b>Tarif par jour en €</b>	<b>Indemnité mensuelle (31j) en €</b>
studio	9,6	297,11
Appartement 1 ch	11,1	342,81
Appartement 2 ch	12,9	399,95
Appartement 3 ch	15,5	479,94

**Indemnités** (en cas de conclusion d'une seconde convention)

<b>Types de logement</b>	<b>Tarif par jour en €</b>	<b>Indemnité mensuelle (31j) en €</b>
studio	10,7	333,47
Appartement 1 ch	12	387,26
Appartement 2 ch	14,4	446,42

Appartement 3 ch

16,8

543,94

## Cellule Logement

### I) MISSION(S):

La cellule logement a été mise en place en avril 2006. Elle est composée de **six** personnes.

Les trois axes prioritaires de la cellule Logement sont:

- la lutte contre les immeubles à l'abandon,
- la lutte contre les logements insalubres,
- la lutte contre les marchands de sommeil.

Si ces missions correspondent au 'cœur de cible', les objectifs de la cellule Logement sont plus larges: mettre en place une véritable politique du logement dans la commune. Cette vision correspond à une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins qui s'est concrétisée par la création d'un échevinat du Logement en 2007. La Cellule Logement développe donc aussi une vision stratégique.

### II) ACTIVITES:

La Cellule Logement a repris les missions de contrôle de la qualité des logements exercées précédemment par le service de l'hygiène (**au printemps 2009**), a mis en place et assuré le suivi d'un conseil consultatif du logement et a procédé à l'ouverture d'un guichet "Info Logement" pour le public installé rue Tazieaux n°47.

**Depuis 2013 un effort important a été porté sur la problématique des Marchands de sommeil. Par l'étude puis la mise en place d'un "Protocole de collaboration entre la Commune, le CPAS et la Zone de Police 5340 pour la lutte contre les marchands de sommeil".**

**Depuis fin 2013, des efforts ont également été portés sur le contrôle des situations d'insalubrité (suivi systématique de tous les arrêtés d'inhabitabilité, aussi bien ceux pris à l'initiative de l'Inspection régionale du Logement que de la commune) et focus sur les situations des caves frappées d'un arrêté.**

#### 1. Contrôle de la salubrité des logements

D'août 2013 à juillet 2014, 118 nouveaux dossiers ont été mis à l'étude suite à des plaintes de locataires et à la collaboration étroite avec les agents de quartier de la police. En voici le détail :

2013	2014
	Janvier 8 dossiers
Août 5 dossiers	Février 22
Septembre 3	Mars 10
Octobre 11	Avril 15
Novembre 8	Mai 3
Décembre 9	Juin 14
36	Juillet 10
	82 nouveaux dossiers
Total août 2013 à juillet 2014 : 118 dossiers	

**Ces situations concernent les nouveaux dossiers d'insalubrité qui ont été ouverts. Ceci dit, d'autres visites de**



logements ont lieu pour d'autres procédures : les aides au relogement et le contrôle des situations existantes entre autres. Pour 2014, ce contrôle a essentiellement touché les logements situés dans des caves. De janvier à juillet 2014, 334 adresses différentes ont été contrôlées. Pour rappel, pour toute l'année 2013 il y a eu 397 adresses visitées.

L'ouverture de tous ces dossiers a nécessité courriers, visites, contacts téléphoniques avec les propriétaires, audition éventuelle de ceux-ci, etc. La Cellule logement ne se pose pas en "sanctionnateur" automatique des problèmes constatés, mais plutôt en conseil pour les propriétaires, en privilégiant une écoute de ceux-ci, comme des locataires. Des injonctions sont données et des délais accordés pour effectuer les travaux demandés, en fonction de la gravité des situations constatées. Une gradation de sanctions est appliquée, dont la plus grave est la prise d'un arrêté d'inhabitabilité sur le logement **concerné**. Pour les situations les plus délicates, la Cellule fait aussi appel à la DURL en portant plainte devant celle-ci.

C'est entre autre le cas lorsque les logements sont (relativement) corrects, mais de dimension insuffisantes (voire liliputiens). L'article 135NLC ne peut s'attaquer à ce type de situations, alors que le Code du Logement dispose de normes de superficies minimales précises.

Enfin il faut signaler que les particuliers peuvent eux-mêmes introduire une plainte auprès de la DURL. Dans ce cas, on ne connaît que les suites des inspections réalisées. Qui peuvent engendrer des interdictions immédiates (ou après délais pour travaux) de mettre en location. Les arrêtés sont alors pris en respect du Code du Logement et font référence aux dispositions du Code. L'abrogation de ces arrêtés se fait suite à une procédure de contrôle engagée par le propriétaire auprès de la DURL. Il faut remarquer que la DURL n'est pas équipée pour effectuer un suivi des arrêtés d'inhabitabilité pris par elle-même. C'est la Cellule Logement qui effectue ce suivi.

#### A. Audition des propriétaires

Pour rappel, les arrêtés d'inhabitabilité pris en application de l'Article 135 de la NLC doivent impérativement prévoir dans la procédure la possibilité pour le propriétaire de s'expliquer, selon le principe de droit "*Audi alteram partem*".

Ce qui n'est pas le cas des arrêtés pris suite à une décision de la DURL, dont les inspecteurs jugent les logements 'conformes' ou non aux règlements du Code Bruxellois du Logement.

En 2013 (août à décembre), pour 44 AI pris par la commune, 33 propriétaires se sont présentés à l'audition (dont 3 caves et un incendie).

En 2014 (janvier à juillet), pour 13 situations, 12 propriétaires sont venus à l'audition, alors que deux de ces situations concernaient des caves (auparavant les propriétaires responsables de ce type de situations ne venaient pas, sachant ce qu'il en était. Dans ce cas-ci, un des deux propriétaires avait déjà remédié au problème en solutionnant la situation de la personne qui s'y trouvait, et en supprimant les aménagements. Un avocat accompagnait ce propriétaire.

Pour la deuxième situation de cave, les propriétaires sont venus s'expliquer (aménagement d'un ancien entrepôt en magasin, avec projet de salle de réunion, avec toilettes, qui ont servi à aménager le logement).

Pour la seule situation où le propriétaire n'est pas venu à l'audition, il s'agit d'un incendie. Si le propriétaire n'est pas venu, c'est parce que nous l'avons déjà rencontré à plusieurs reprises avant même la prise de l'arrêté. On peut donc estimer que tous les propriétaires touchés par un arrêté de la commune se sont présentés à l'audition.

Nous atteignons ainsi notre objectif de sensibiliser au maximum les propriétaires, puisque ceux-ci répondent 'présents'.

#### B. Contrôle des arrêtés

Cette procédure (arrêtés d'inhabitabilité non respectés) est sanctionnée d'une taxe sur l'insalubrité.

*En agissant de la sorte, avec des contacts suivis, des rappels téléphoniques, des visites de contrôle, une réelle pression est exercée sur les propriétaires défaillants.*

Durant la période de référence, 63 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris (28 par la commune et 35 à la demande de la D.I.R.L.). Les arrêtés de fermeture concernant des caves ne peuvent être abrogés. Avant la prise d'un arrêté communal une audition est proposée au propriétaire.

Période	2013					
	A.I			ABRO		
	Jan.- juillet	Août – Déc.	Total	Jan. – juillet	Août- déc.	Total
Commune	34	16	50	21	11	32
I.R.L.	26	9	35			
Total IRL+ Commune	60	25	85			32
Période	2014					
	A.I			ABRO		
	Jan.- Juillet	Août- Déc.	Total	Jan. – juillet	Août- déc.	Total
Commune	12	1	13	46	7	53
I.R.L.	27	2+1 en cours	30			
Total IRL+ Commune	39			46		

### C. Arrêtés qui demeurent d'application

Le contrôle concerne également des situations qui ne peuvent pas être assainies (l'exemple le plus précis concerne les caves – soit plus de 120 situations). Un contrôle systématique et spécifique des caves a été effectué durant cette période.

### D. Abrogations

Pour la période de référence 57 abrogations ont été prises (pour 63 AI), soit un taux de 90 % (abrogations/arrêtés). Il faut remarquer que ce taux était inférieur à 20% il y a trois ans (31% il y a deux ans, 38 % l'année dernière ; pour 2014, sur les 7 premiers mois, le taux est de 121 %). Ce chiffre signifie que d'anciens arrêtés sont – enfin – abrogés. Il constitue par ailleurs un bon indicateur du fait que les propriétaires se mettent en conformité avec les réglementations en vigueur.

D'autre part, il confirme également l'opportunité d'exercer un suivi systématique de la suite de ces dossiers, comme indiqué ci-dessus.

Ce taux (rapport du nombre d'actes d'abrogation d'arrêtés par rapport au nombre d'arrêtés pris pour une même période) n'a cessé d'augmenter, pour être à présent largement supérieur à l'unité. Ce qui signifie que nous sommes occupés à 'rattraper' le retard pris dans le contrôle des anciens arrêtés (parfois datant de plus de 10 ans). Ce contrôle concerne aussi les arrêtés pris sur injonction de l'Inspection Régionale du Logement dans le cadre du Code du Logement (qui n'effectue pas de suivi des situations constatées).

Ainsi :

En 2013 : 85 AI et 32 abrogations (38%)

Août 2013 à juillet 2014 : 63 AI et 57 abrogations (90 %)  
En 2014 (janvier à juillet) : 38 AI et 46 abrogations (121 %)

Il faut remarquer que le nombre de propriétaires venant à l'audition dans le cadre de la prise d'un arrêté (pris par la commune) a augmenté. Ce qui signifie un plus grand respect des réglementations en matière de logement.

Remarquons également que ces deux chiffres (taux d'abrogations, taux de présence des propriétaires aux auditions) signifient globalement un assainissement du parc privé. Le contrôle ne sert pas uniquement à faire en sorte que les logements soient remis sur le marché mais vise à améliorer la qualité des logements, leur rénovation.

#### E. Urbanisme.

Des visites sont effectuées en commun avec des agents du service communal de l'Urbanisme quand il apparaît que les problèmes rencontrés les concernent aussi. A la base des problèmes d'insalubrité rencontrés nous constatons fréquemment des travaux exécutés sans permis qui ne répondent pas aux règles de l'art.

#### F. La Direction de l'inspection régionale du logement (DIRL)

A côté des interventions entreprises par la commune sur initiative propre (suite à des plaintes de locataires ou à des indications de la police), des demandes de prise d'un arrêté de fermeture proviennent également de l'inspection régionale du logement (DIRL). Suite à une plainte d'un locataire, ce service régional instruit un dossier et enjoint le propriétaire à des travaux éventuels. En défaut, celui-ci est soumis à amende (mise en demeure avec délai de 12 mois pour effectuer les travaux demandés), voire à un arrêté d'inhabitabilité dont l'exécution revient à la commune. La Cellule logement travaille en étroite collaboration avec l'IRL, qui met en place une aide sociale et financière dans les cas de fermeture d'un logement.

Attention, fin juillet 2013 est sortie l'ordonnance présentant le nouveau Code du Logement. La remarque principale concernant la commune réside dans le fait que l'Inspection régionale ne procédera plus aux visites de contrôle pour attester de la conformité des logements frappés d'un arrêté d'inhabitabilité pris par la commune (Art. 135 NLC).

#### G. ADILs

Nous avons gardé ce terme par facilité de compréhension, même si cette aide porte aujourd'hui le nom d'allocation de relogement.

La Cellule logement est chargée d'établir les documents pour l'obtention des Aides Déménagement, Installation, Loyer (ADILs). De août 2013 à juillet 2014, 80 visites d'ADILs (33 en 2012 et 47 en 2013) ont été faites dans le cadre de cette législation, comprenant des enquêtes sous forme de visite des logements et la rédaction d'un rapport signé par la bourgmestre (117 pour la période de référence antérieure).

Les causes principales du déménagement des familles sont les suivantes:

1. Fin de bail
2. Logement non adapté à la composition de famille
3. Logement non conforme, insalubre et/ou interdit à la location

La hausse des loyers pousse les familles à solliciter l'aide financière octroyée par la Région afin de compenser le différentiel de loyer entre l'ancien et le nouveau logement ainsi que les frais liés au déménagement.

Cette aide n'est pas accordée automatiquement sur simple introduction de la demande. Le logement doit satisfaire à une série de conditions liées, dans la plus part des cas, au confort de celui-ci (*soit manque d'espace pour tous les membres de la famille soit le logement ne répond pas aux conditions*).

Certaines familles sont confrontées au refus de cette aide et se trouvent ainsi piégées et contraintes de supporter le supplément de loyer.

## 2. Marchands de sommeil

Des actions sont menées à l'encontre des propriétaires indécents (marchand de sommeil ou propriétaires profitant de leur position dominante) en collaboration avec l'Inspection Régionale du Logement et le service de l'urbanisme. Mais aussi la police, le CPAS, le substitut spécialisé en ce domaine, etc.

Afin d'officialiser et d'amplifier ce travail, un **protocole de collaboration** entre la Commune, le CPAS et la zone de police 5340 a été signé officiellement en juin 2013. La première année de mise en œuvre de ce protocole s'est concrétisée par l'organisation de réunions de suivi, la mise en place d'une plate-forme internet accessible aux partenaires du protocole ainsi que par l'organisation d'une réunion de formation à destination des nouveaux agents de quartier de la division de Molenbeek-Saint-Jean.

Trois réunions de suivi du protocole ont été organisées, respectivement le 14 novembre 2013, le 3 avril et le 12 juin 2014. Ces réunions ont rassemblé les partenaires du protocole, à savoir le CPAS, des représentants de plusieurs services de la zone de police ainsi que, pour l'administration communale, des représentants de la cellule logement, de l'Urbanisme, du Bureau des Etrangers et des Affaires juridiques. Ces réunions ont abordé tant le niveau stratégique (procédures à mettre en place et modalités de collaboration) que le niveau opérationnel (examen de dossiers précis). A l'avenir ces deux niveaux feront l'objet de réunions spécifiques.

En marge des réunions de suivi du protocole de collaboration, des réunions en sous-groupes ont été organisées avec certains des partenaires sur des problématiques bien précises. Plusieurs réunions ont été organisées avec la zone de police pour préciser les modalités de transmission des situations d'insalubrité constatées sur le terrain par les agents de quartier de la division de Molenbeek-Saint-Jean et examiner des dossiers précis. Une réunion d'information sur les critères d'insalubrité des logements a également été organisée à destination des agents de quartier récemment engagés.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la Démographie pour permettre l'accès de la cellule logement aux fiches d'habitation et l'encodage sur ces fiches des arrêtés d'inhabitabilité.

Enfin, une plate-forme internet accessible aux partenaires du protocole de collaboration a été mise en place afin de permettre le partage d'informations utiles aux différentes parties.

Le nombre de dossiers traités a tendance à augmenter, tant la pression démographique est importante. Leur objet est essentiellement le morcellement des maisons et l'exploitation de la misère humaine.

Pour renforcer ce travail, une **personne à temps plein** a été engagée fin juin 2013 dans le cadre du **Contrat de Quartier durable** « Autour de Léopold II ». Dans un premier temps elle a réalisé une enquête en vue d'améliorer notre connaissance de l'état des logements dans le périmètre du contrat de quartier durable. 100 logements ont été visités sur base d'une grille d'enquête, situés pour moitié rue de l'Intendant (partie « Maritime » du contrat de quartier durable) et pour moitié rue de Ribaucourt (dans la partie « Historique » de cette rue).

L'enquête a porté sur 3 dimensions :

- La taille du logement et le nombre de personnes qui l'occupent ;
- Le confort du logement (sanitaires, cuisine, chauffage, double vitrage...);
- Les problèmes de salubrité (humidité, moisissures, etc.) et de sécurité (installations de gaz, d'électricité, stabilité du bâtiment, etc.).

Les informations récoltées font l'objet d'un traitement statistique.

## 3. Immeubles inoccupés et abandonnés

Afin de coordonner la lutte contre les immeubles inoccupés et abandonnés, un travail de contrôle systématique des situations d'abandon a été poursuivi en 2014. 130 situations d'inoccupation (totale ou partielle) étaient, ainsi, été

répertoriées et placées sous surveillance en 2013, auxquelles se sont ajoutées 38 situations en 2014.

Le travail d'étude de la taxation possible de ces différentes situations est actualisé chaque année. Cependant, le Conseil communal a décidé le 23 mai 2013 de modifier le règlement de taxation relatif aux immeubles inoccupés et inachevés. Dès lors, les dossiers relatifs aux immeubles de logements inoccupés devront être transmis et de confier le suivi des logements inoccupés à la « Cellule régionale de lutte contre les logements inoccupés » qui est chargée de peut soumettre les propriétaires de ces logements à une amende administrative, dont 85% des sommes ainsi perçues seront reversées à la Commune selon les modalités définies dans une convention actuellement à l'étude. La mise en place de cette collaboration avec la Région implique la transmission imminente d'une trentaine de dossiers à la Cellule régionale.

La mise en place de cette collaboration avec la Région a été matérialisée fin 2013 par l'envoi de 23 dossiers de plainte (soit environ 63 logements). Parmi ceux-ci, 8 dossiers ont déjà abouti à une amende administrative, 6 dossiers sont en attente de vente ou travaux, 1 dossier est solutionné, 5 sont en cours de traitement et 3 ont été écartés.

Par ailleurs, 10 propriétaires ont été soumis fin 2013 à la taxe sur les immeubles inoccupés (hors logements) sur les 19 constats dressés par la Commune. Les 9 situations qui n'ont pas été enrôlées sont soit réoccupées, soit vendues, soit en attente de permis ou en cours de travaux (notamment suite à la pression que la Commune a mis sur les propriétaires pour faire évoluer la situation).

A l'heure actuelle, une vingtaine d'immeubles inoccupés (hors logements) ont fait l'objet de l'envoi d'une déclaration de taxation et pourraient être enrôlés avant la fin 2014.

Comme peu de propriétaires s'acquittent de leurs obligations, introduisant des recours et débutant de longues procédures juridiques, la Cellule logement communale continue à agir en amont, en prenant contact avec ces propriétaires, pour les informer au mieux et pour tenter de faire évoluer les situations d'abandon, souvent complexes, avant même qu'elles ne soient taxées ou soumises à l'amende régionale.

Depuis que cette démarche est accompagnée de l'annonce de la collaboration avec la Région et des risques financiers encourus par les propriétaires, la majorité d'entre eux prennent rapidement contact avec la Cellule logement communale pour s'engager à remédier à la situation d'inoccupation.

Ainsi, l'intervention de la Commune auprès des propriétaires a permis la réoccupation d'au moins 5 biens dont certains posaient problèmes depuis de nombreuses années. D'autres dossiers compliqués sont également sur le point de se résoudre prochainement (angle de la rue Fin, maisons av. Jean Dubrucq et rue de la Carpe, bâtiment industriel rue Stijns...) du fait de l'intervention de la Commune. De plus, il semble que la collaboration avec la Cellule régionale augmentera encore le nombre de dossiers solutionnés.

Par ailleurs, la Commune mène un examen approfondi des situations d'inoccupation qui pourraient faire l'objet d'une prise en gestion publique et examine toutes les possibilités d'occupations temporaires des biens qui lui appartiennent. A ce jour, aucun logement n'a encore fait l'objet d'une prise en gestion publique mais des réunions ont eu lieu avec une agence immobilière sociale pour envisager notre collaboration en la matière. L'une de ces réunions a été l'objet de l'analyse d'un cas précis mais celui-ci n'a finalement pas abouti suite à la décision du propriétaire de lancer lui-même une mission d'architecture pour son bien.

Enfin, le travail en réseau avec les partenaires communaux et associatifs, se poursuit. Ce travail permet d'échanger des informations et d'ébaucher des propositions d'aide aux propriétaires disposés à faire évoluer leur situation.

#### 4. Guichet info logement

Ce guichet installé rue Tazieaux,47 accueille aussi bien les plaintes de locataires vis-à-vis de leurs propriétaires (essentiellement pour insalubrité), que des demandes de locataires ou de propriétaires sur divers sujets. Dans un premier temps, l'accent est mis par la cellule logement sur l'écoute. Puis elle prend en charge la demande (contrôle

du logement) ou oriente la personne vers le service approprié. Le logement est souvent le lieu de révélation d'insatisfactions à un niveau plus profond. La Cellule Logement s'efforce par conséquent de bien saisir où se trouve le problème pour y apporter la solution la plus adéquate possible. La Cellule Logement met à disposition des locataires une liste de logements à louer relevés par ses soins qui s'ajoutent à la liste de logements à louer établie par l'Union des Locataires de Schaerbeek.

D'août 2013 à fin juillet 2014, 635 personnes (484 période précédente) ont été accueillies. Les demandes formulées sont très diverses, même si l'essentiel est constitué de plaintes à l'encontre des propriétaires. Celles-ci sont alors instruites par un contrôle de la salubrité du logement (après que le locataire ait écrit par recommandé à son propriétaire).

#### 5. Travail avec les associations:

Il s'effectue essentiellement dans le cadre de dossiers liés à l'insalubrité. A travers le pôle logement, c'est un nouvel élan pour un travail collectif avec tous les acteurs du logement qui est mis en place au quotidien. Cet état d'esprit transparaît tous les trois mois dans le Conseil Consultatif du Logement.

#### 6. "Demande de regroupement familial"

La Cellule logement agit dans ce domaine à la demande de l'Office des Etrangers via le service de la population pour contrôler les situations d'insalubrité. Ce travail consiste d'abord en une recherche administrative interne suivie d'une vérification sur place pour les situations soumises à un arrêté de fermeture ou qui semblent incorrectes. 218 nouveaux dossiers ont été ainsi traités du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.

#### 7. "Conseil consultatif du logement" (CCL)

Il a été mis en place en 2009. D'août 2013 à juillet 2014, le CCL a réuni une cinquantaine de personnes pour les 3 séances sur les thématiques suivantes :

- 1- Présentation du nouveau Code du Logement par Pol WALLA et Sandrine JACOBS (4.10.13)
- 2- Présentation du Contrat Logement par l'Echevin Majoros (13.12.13).
- 3- Présentation du nouveau dispositif des aides régionales au logement. L'allocation Loyer (Olivier DE CREM), le Fonds régional de Solidarité FRS (Caroline DAUX), l'Allocation de Relogement (Nathalie PIERRET), nouvelle appellation des anciens ADILs (18.04.14).

### Synthèse

On peut dire que la pression démographique s'est intensifiée, générant un lot de mauvais propriétaires. Pour les contrer et intensifier la lutte contre ces situations d'exploitation, un protocole de collaboration a été conclu entre commune, CPAS et zone de police. Une personne a été engagée à temps plein pour le contrat de quartier. Et la Cellule logement devrait être renforcée en personnel, afin de mieux lutter contre les effets négatifs générés par cette pression démographique.

### CHAPITRE 6

### 7<sup>ème</sup> Direction

### Energie-Développement durable

## I. MISSIONS

Les missions sont de mettre en place le **plan énergie communal** et de poursuivre au niveau communal le développement d'un Plan Local d'Action pour la Gestion Energétique (PLAGE).

Le 9 juillet 2013, le Conseil communal a adopté le nouveau **Plan énergie** pour la commune qui au travers de 22 mesures tend à offrir une réponse aux défis énergétiques, sociaux et environnementaux sur son territoire. Par ce nouveau plan d'action, la commune de Molenbeek-Saint-Jean souhaite renforcer les éléments positifs du plan énergie précédent (convention des Maires) et en adapter les mesures moins appropriées. Ces ajustements sont nécessaires pour répondre aux changements constants dans la commune et de ses habitants ou au contexte régional ou national en mutation.

Le projet « **PLAGE** » de son côté correspond à la mise en place progressive et à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments communaux (bureaux, écoles, crèches, centres culturels, centres sportifs, ...) qui permet de connaître son efficacité énergétique; d'identifier le potentiel d'économie; de sensibiliser les occupants ; d'intégrer l'efficacité énergétique dans les choix d'investissement; et d'assurer la transparence de l'information

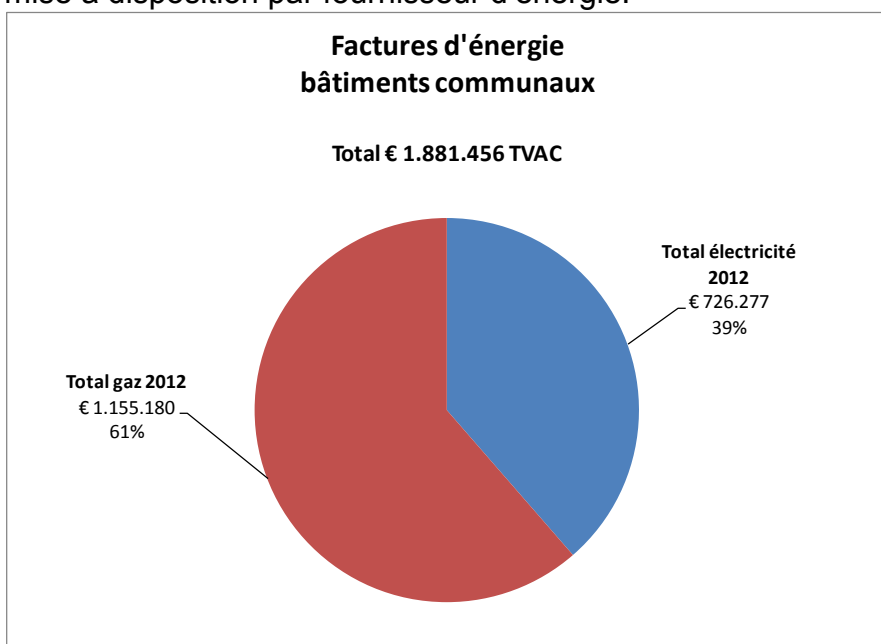
Depuis 2005, la commune a engagé un Responsable énergie « Bâtiment communaux » dont sa mission principale est de mener à bien le projet PLAGE et d'apporter un soutien technique et réglementaires aux différents services techniques (principalement les services des Tavaux publics, des Projets subsidiés et du service finance).

## II. ACTIVITES

### 1. Cadastre énergétique

Le parc immobilier de la commune est composé d'une centaine de bâtiments: parmi ceux-ci, on peut dénombrer de nombreuses écoles, une Maison Communale, des bibliothèques, des bureaux, une piscine olympique, quelques maisons de quartier, des habitations à loyer réduit, , ...

Les consommations de gaz et d'électricité de la Commune ont été compilées bâtiment par bâtiment depuis l'année 2005. La collecte d'information est réalisée en compilant dans un fichier Excel la base de données mise à disposition par fournisseur d'énergie.



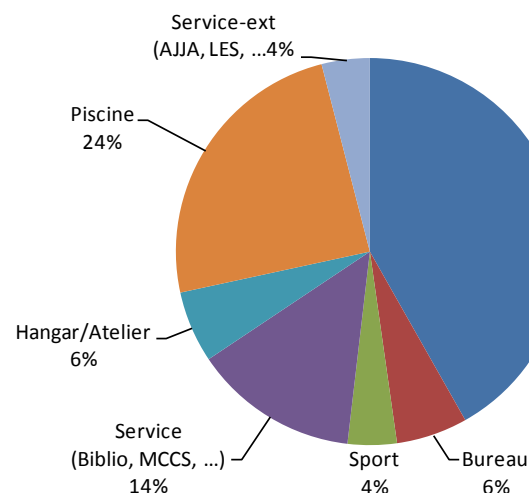
La facture annuelle d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux était en 2012 de

1.881.456 € TVAC (61% pour le gaz et 39% pour l'électricité). Cette facture était de 1.831.259 € TVAC en 2011.

### 1.1. Consommations de gaz

Année	Affectation	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal	Gaz total € (HTVA)
2012	Ecole/Crèche	9.188.125	9.026.843	€ 410.440
2012	Bureau	1.276.217	1.289.415	€ 59.806
2012	Sport	848.973	886.987	€ 40.751
2012	Service	2.952.811	2.979.098	€ 135.876
2012	Hangar/Atelier	1.345.354	1.289.161	€ 59.731
2012	Piscine	4.864.508	5.262.294	€ 248.090
2012	Service-ext	844.428	870.068	€ 39.189

### Répartition des consommations de gaz (année 2012)



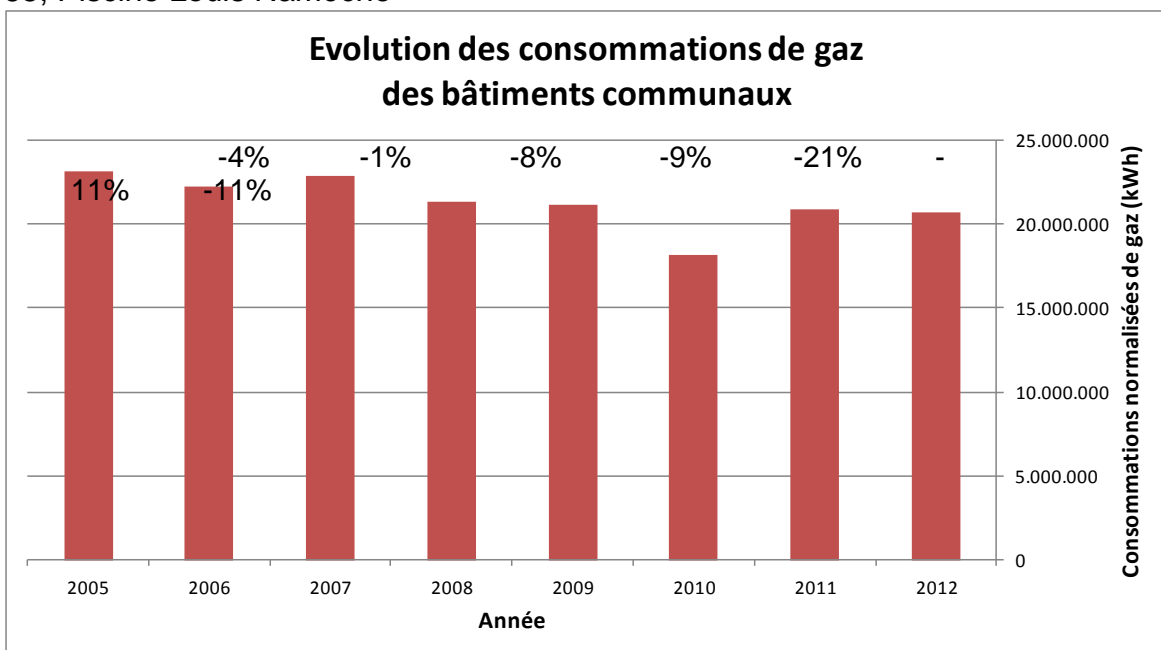
Année	Affectation	Nombre de compteur	Gaz total kWh	Gaz total kWh normal*	Gaz total € (HTVA)
2012	Bâtiments communaux	83	20.475.989	20.733.798	€ 954.694
2011	Bâtiments communaux	80	18.505.096	20.883.802	€ 756.449
2010	Bâtiments communaux	81	19.589.416	18.192.103	€ 687.163
2009	Bâtiments communaux	70	19.262.829	21.189.119	€ 838.691
2008	Bâtiments communaux	70	19.297.773	21.316.472	€ 843.362
2007	Bâtiments communaux	69	19.164.045	22.875.702	€ 768.905
2006	Bâtiments communaux	69	19.665.500	22.206.159	€ 648.547
2005	Bâtiments communaux	63	20.773.265	23.180.314	€ 499.972
2012	Bâtiments PLAGE**	16	9.787.346	10.008.592	€ 467.778
2011	Bâtiments PLAGE	16	9.653.285	10.955.077	€ 374.708
2010	Bâtiments PLAGE	16	11.451.805	10.634.948	€ 385.684
2009	Bâtiments PLAGE	16	10.039.967	10.719.971	€ 406.580
2008	Bâtiments PLAGE	16	10.245.825	11.042.511	€ 446.257
2007	Bâtiments PLAGE	15	11.250.123	12.845.991	€ 417.220
2006	Bâtiments PLAGE	15	11.298.742	12.428.403	€ 360.228
2005	Bâtiments PLAGE	15	12.051.414	13.005.345	€ 309.764
2012	Bâtiments non PLAGE	67	10.688.642	10.725.206	€ 486.916
2011	Bâtiments non PLAGE	64	8.851.811	9.928.725	€ 381.741
2010	Bâtiments non PLAGE	65	8.137.611	7.557.155	€ 301.479



2009	Bâtiments non PLAGE	54	9.222.862	10.469.147	€ 432.111
2008	Bâtiments non PLAGE	54	9.051.948	10.273.961	€ 397.104
2007	Bâtiments non PLAGE	54	7.913.922	10.029.711	€ 351.685
2006	Bâtiments non PLAGE	54	8.366.759	9.777.756	€ 288.319
2005	Bâtiments non PLAGE	48	8.721.851	10.174.969	€ 190.208

(\*) Consommations de gaz normalisées sur base des données climatiques (DJ15/15)

(\*\*) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche

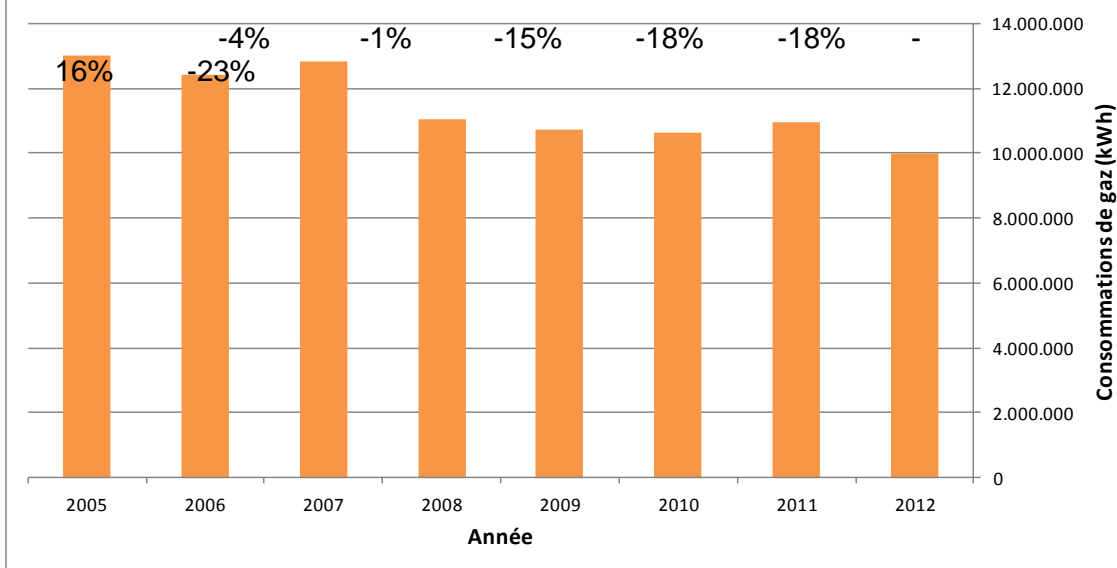


Le graphique ci-dessus montre que la consommation de gaz de l'année 2012 correspond à une économie de 11% par rapport à l'année 2005.

La plus forte diminution en 2010 peut s'expliquer par l'effet du climat et un nombre de jour différents des périodes de relevé entre les deux années.

Il est bon de noter que l'économie de gaz depuis 2005 est atténuée par l'augmentation de façon non négligeable du parc de bâtiments communaux (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles, nouvelles crèches)

### Evolution des consommations de gaz des bâtiments PLAGE

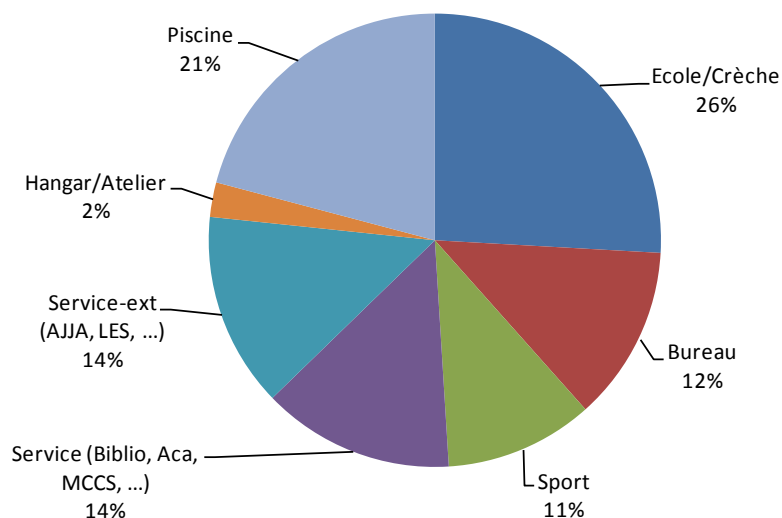


Les bâtiments PLAGE ont un suivi particulier au niveau énergétique : visite mensuelle, optimisation des paramètres de régulation du chauffage, investissements dans de nouvelles installations plus performantes. Ces différentes actions ont permis de réduire les consommations de 23% par rapport à 2005.

#### 1.2. Consommations d'électricité

Année	Affectation	Elect total kWh	Elect total kWh normal	Elect total € (HTVA)
2012	Ecole/Crèche	1.247.995	1.294.636	€ 188.488
2012	Bureau	626.780	625.687	€ 88.216
2012	Sport	453.858	530.910	€ 65.368
2012	Service	658.998	687.014	€ 100.509
2012	Service-ext	694.851	694.874	€ 84.076
2012	Hangar/Atelier	119.341	123.272	€ 18.339
2012	Piscine	1.047.427	1.044.565	€ 139.308

## Répartition des consommations d'électricités Année 2012

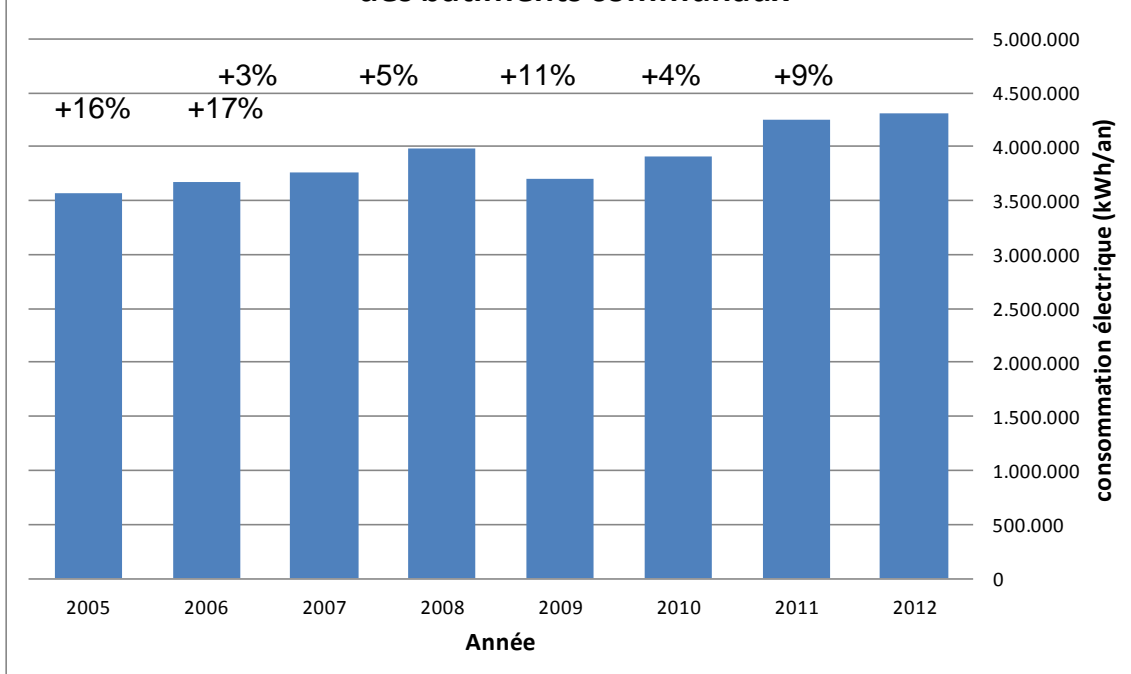


Année	Affectation	nbre compt	Elect total kWh	Elect total kWh normal*	Elect total € (HTVA)
2012	Bâtiments communaux	86	4.154.399	4.306.083	€ 600.229
2011	Bâtiments communaux	90	3.985.850	4.250.391	€ 536.398
2010	Bâtiments communaux	79	3.718.135	3.903.658	€ 454.869
2009	Bâtiments communaux	79	3.702.803	3.702.803	€ 572.830
2008	Bâtiments communaux	79	3.955.691	3.987.671	€ 553.093
2007	Bâtiments communaux	77	3.774.587	3.753.031	€ 451.674
2006	Bâtiments communaux	76	3.621.027	3.667.980	€ 386.169
2005	Bâtiments communaux	74	3.566.875	3.560.782	€ 357.688
2012	Bâtiments PLAGE	13	2.275.422	2.283.825	€ 309.294
2011	Bâtiments PLAGE	14	2.143.250	2.293.312	€ 254.958
2010	Bâtiments PLAGE	13	2.318.670	2.382.452	€ 244.765
2009	Bâtiments PLAGE	12	2.231.901	2.231.901	€ 321.588
2008	Bâtiments PLAGE	12	2.477.492	2.484.225	€ 316.029
2007	Bâtiments PLAGE	13	2.476.427	2.475.447	€ 266.605
2006	Bâtiments PLAGE	13	2.383.767	2.377.439	€ 239.713
2005	Bâtiments PLAGE	10	2.285.188	2.279.214	€ 221.744
2012	Bâtiments non PLAGE	73	1.878.977	2.022.258	€ 0
2011	Bâtiments non PLAGE	76	1.842.600	1.957.079	€ 281.440
2010	Bâtiments non PLAGE	66	1.399.465	1.521.207	€ 210.104
2009	Bâtiments non PLAGE	67	1.470.902	1.470.902	€ 251.242
2008	Bâtiments non PLAGE	67	1.478.199	1.503.445	€ 237.065
2007	Bâtiments non PLAGE	64	1.298.160	1.277.584	€ 185.069
2006	Bâtiments non PLAGE	63	1.237.260	1.290.540	€ 146.456
2005	Bâtiments non PLAGE	64	1.281.687	1.281.567	€ 135.944

(\*) Consommations d'électricité normalisées sur une année calendrier.

(\*\*) Les bâtiments PLAGE inclus les bâtiments suivants : Maison communale, Château du Karreveld, Ecole n°16, Ecole/School n°11, Ecole n°9, Crèche Reine Fabiola, Crèche Louise Lumen, Bureaux Intendant 63-65, Piscine Louis Namèche

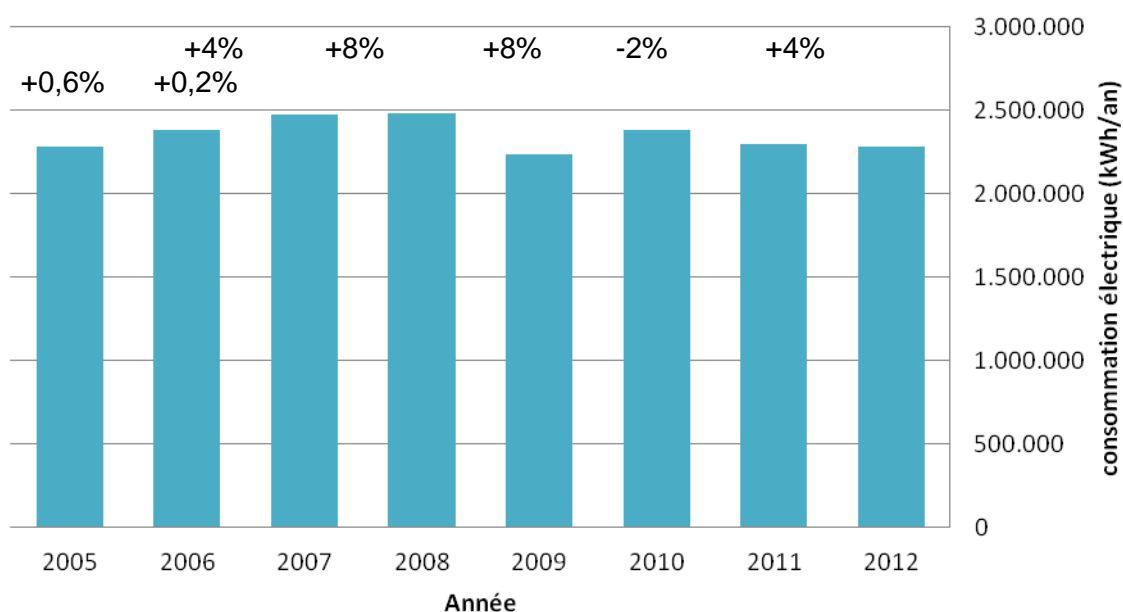
### Evolution des consommations d'électricité des bâtiments communaux



La consommation électrique des bâtiments communaux a augmenté de 17% par rapport à 2005 et ce malgré plusieurs investissements de relighting dans des écoles. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs qui sont :

- une augmentation du parc des bâtiments communaux depuis 2005 (Ecole Tamaris, MCCS, Ecole/School 2, bâtiments AJJA, extensions d'écoles, ...) ;
- une utilisation plus importante de l'électricité pour le chauffage des locaux (nouveaux pavillons temporaires d'écoles et multiplication d'utilisation de chaufferettes électriques comme appoint de chauffage dans divers locaux) ;
- une augmentation du parc informatique, des serveurs et des installations de refroidissement associés ;
- Un plus grand nombre d'installation à air-conditionnée
- Une généralisation dans les nouveaux bâtiments de pulsion et d'extraction de l'air via des groupes motorisés consommant une quantité non négligeable d'électricité.

## Evolution des consommations d'électricité des bâtiments PLAGE



Le graphique ci-dessus indique que la facture électrique dans les bâtiments Plage est égale en 2012 à celle de 2005. Cette stabilisation a pu être réalisée via des investissements de rénovation de l'éclairage (ex. Ecole 16) et une meilleure programmation des groupes de pulsion.

### 2. Réalisation d'audits énergétiques

Pas d'audit énergétique réalisé durant la période 2013-2014

### 3. Projet NRclick

A la demande des Directeurs Techniques des 19 communes bruxelloises, Sibelga a mis en place un système de comptabilité énergétique intitulé « NRclick ».

Le développement du projet a été réalisé en étroite collaboration avec les différentes communes via les Responsables énergie.

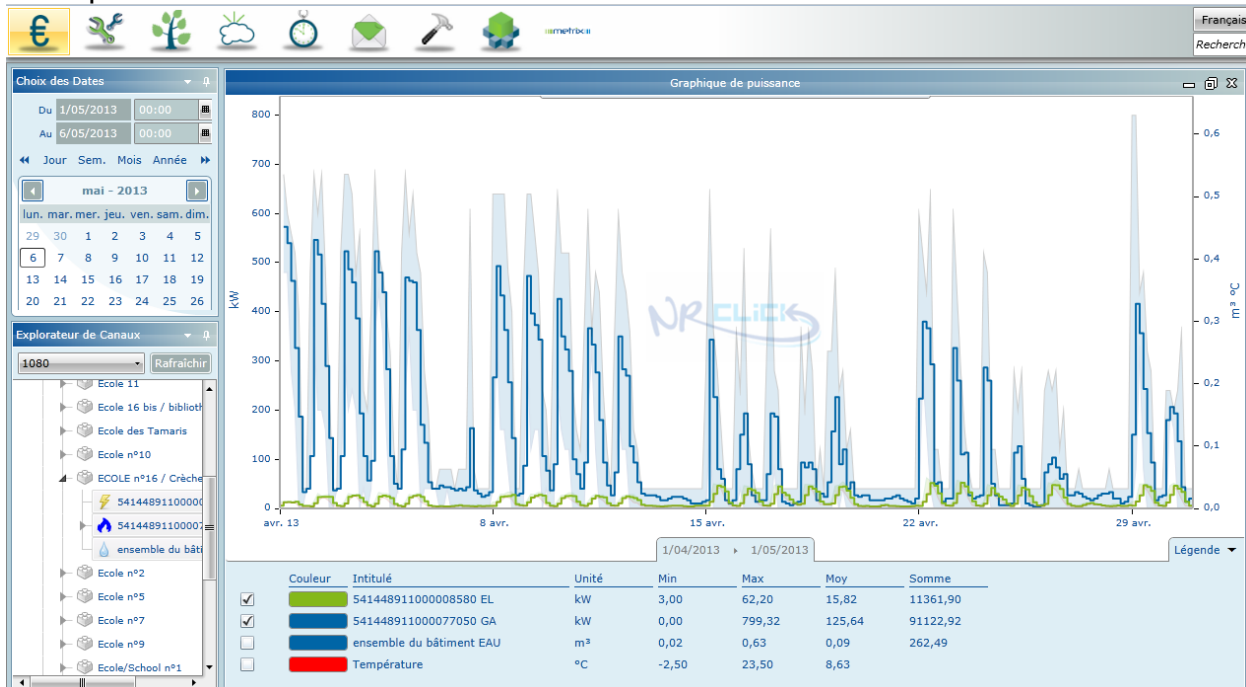
Dans le cadre de ce projet une interface graphique accessible depuis une connexion Internet a été mise en ligne à l'adresse suivante : <http://nrclick.sibelga.be/>

Afin de pouvoir suivre l'évolution des consommations des bâtiments les plus consommateurs, des remplacements de compteurs par des compteurs « Intelligents » (munis d'impulsion) ont été réalisés dans les bâtiments suivants :

<u>Année de pose Data-logger</u>	<u>Nom site</u>
nov-12	Académie de dessin
févr-13	AJJA conciergerie
nov-11	Maison Communale + Commissariat
févr-13	AJJA
En cours	Ecole 11
juin-12	Ecole 16 & crèche des petits poucets
févr-13	Ecole 2

Nov-13	Ecole 9
nov-12	Maison de cultures (Phase 3)
nov-12	Maison de cultures (Phase 4)
nov-12	Maison de cultures (Phase 2)
oct-11	Château du Karreveld
Juillet 13	School 11
févr-13	School 2
Après travaux de rénovation	Piscine Louis Namèche

Exemple de suivi des consommations à l'école 16 via NRclick :



#### 4. Certification PEB des bâtiments Publics

Le « **certificat PEB bâtiment public** » est un document affichant la performance énergétique globale d'un bâtiment public. Ce résultat est calculé sur base des consommations des occupants publics qui occupent le bâtiment.

Son but est d'informer les visiteurs et les occupants de la consommation réelle du bâtiment, de son évolution dans le temps, des émissions de CO2 correspondantes et des mesures à prendre pour améliorer sa performance énergétique.

Ce certificat doit être mis à jour annuellement et doit être affiché dans le hall d'entrée du bâtiment.

Le responsable énergie de la commune a obtenu en 2012 l'agrément de Bruxelles environnement pour la réalisation des Certificat PEB des bâtiments publics.

Les certificats PEB ont été réalisés en 2013-2014 pour les bâtiments suivants :

Ecole 2
School 2

#### 5. Marchés conjoints énergie 2013-2015

Suivi (ajout et suppression de compteurs) des Marchés conjoints énergies pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2013-2015. Les communes, CPAS et la zone de police suivant ont pris part aux marchés :

- Commune de Jette
- Commune de Ganshoren
- Commune de Koekelberg
- La Régie communale Autonome de Koekelberg
- Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Commune de Molenbeek-Saint-Jean, LES asbl et Molenbeek Sport asbl
- CPAS de Jette
- CPAS de Ganshoren
- CPAS de Koekelberg
- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe
- CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
- La zone de Police Bruxelles-Ouest 5340

#### 6. Marchés conjoints énergie 2016-2017

Le 4/6/2014 le conseil communal a marqué sa volonté de participer à la centrale de marchés de gaz et d'électricité au profit des pouvoirs locaux bruxellois. Le formulaire de participation et les différentes données techniques ont été transmis à Interfin (filiale de Sibelga).

#### 7. Primes énergies

Sur la période 2013-2014, la commune n'a plus accordé de primes énergies. Cela suit à l'augmentation des primes régionales et au constat que le suivi des primes demandait un investissement de temps qui n'était pas proportionnel aux montants octroyés.

#### 8. Portes ouvertes « Ecobatisseurs »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a participé à la première édition des « Portes ouvertes des Ecobatisseurs » qui était organisée par Ecoconso asbl et Bond Beter Leefmilieu vzw sur l'ensemble de la Belgique.

A Molenbeek-Saint-Jean, le lundi 11 novembre de 10h à 17h le nouveau pré-gardiennat passif (rue Gulden Bodem 4) a été ouvert au public. Deux visites techniques guidées ont été organisées durant la journée.

Nombre de visiteur	52
--------------------	----

#### 9. Midis du développement durable

Les « midis du développement durable » ont été initiés fin 2013.

Le concept?

L'autorité communale souhaite donner l'exemple en matière de développement durable et d'impliquer le personnel communales pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi, la commune organise chaque trimestre une session d'information à destination du personnel communal sur un thème en lien avec le développement durable.

La premier « Midi du Développement durable » a été consacré à « l'énergie » le 17/12/2013 de 12h30 à

13h30. L'invitée du jour était Madame Nathalie Pigeon, conseillère à la Maison de l'énergie Ouest (<http://www.maisonenergiehuis.be/>).

Programme:

- introduction sur la nécessité de la diminution des émissions de CO2
- les factures énergie, savoir déceler les consommations normales, comprendre sa facture
- présentation de quelques gestes quotidiens et petites interventions
- questions et réponses

#### 10. Commune la plus Durable

En 2013, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a introduit un dossier de candidature à l'élection de la « Commune la plus durable 2013 » en faisant le focus sur le volet énergie de la commune. La commune a fait partie des finalistes ce qui a permis de réaliser une vidéo mettant en avant les réalisations de la commune.

#### 11. Achat groupé d'énergie à destination des habitants

Du 23 janvier au 13 mars 2014, la Commune de Molenbeek a organisé un achat groupé d'électricité et de gaz en partenariat avec Wikipower. L'objectif est de réunir plusieurs centaines de consommateurs afin de négocier en groupe leurs contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des fournisseurs d'énergies pour obtenir une offre de contrat moins chère et vraiment verte. L'économie moyenne réalisée par les ménages s'élève à 200€ par an.

Nombre de participant à l'achat groupé	1100 participants
Site internet	<a href="http://www.molenbeek-energie.be">www.molenbeek-energie.be</a>
Nombre de séances d'information	3 séances (MCCS, Centre Maritime, Château du Karreveld)
Nombre de flyers distribués (toutes-boîtes, envois postaux ciblés et présentoirs dans lieux publics)	40.000 exemplaires
Nombres d'affiches A3	150 exemplaires
Fournisseur de gaz offrant la meilleure offre	Electrabel
Fournisseur d'électricité offrant la meilleure offre	Electrabel

#### 12. Projet pilote d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales

Réalisation d'un marché visant à la mise à disposition des toits du patrimoine de bâtiments de la commune de Molenbeek-Saint-Jean en vue du placement et de l'exploitation d'installations photovoltaïques et des équipements connexes nécessaires à la production d'électricité par le biais de ces installations photovoltaïques.

Les bâtiments suivant ont été sélectionnée projet pilote :

- Ecole 5, Place de la Duchesse du brabant 27, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Bureau Intendant 65, Rue de l'intendant 63-65, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Ecole 13/School 13, RUE DE KONINCK, 63, 1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Service plantation, BOULEVARD LOUIS METTEWIE, 15, 1080 Molenbeek-Saint-Jean



- Ecole 10, RUE RANSFORT, 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean

### 13. Projet FEDER : « INCUBATEUR VERT »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean a introduit un dossier de candidature à l'appel à projet au programme organisationnel FEDER 2014-2020 intitulé : Projet « Incubateur vert », développement d'unités de production photovoltaïques et/ou toitures vertes sur les toitures de grande taille via la formation et l'insertion de demandeurs d'emploi et d'outils de financement en énergie durable.

Budget demandé : € 3.842.782,42

### 14. Projet UCM : « Commerçant éclairé »

La commune de Molenbeek-Saint-Jean s'est associée au projet d'UCM « Commerçant éclairé » soutenu par l'IBGE.

Les conseillers d'UCM proposent aux commerçants de Molenbeek-Saint-Jean un check-up gratuit de leur éclairage.

Le check-up permet de calculer l'impact de l'éclairage du commerce sur la facture électrique et les conseillers UCM orienteront vers les professionnels et les aides financières qui leur permettront d'aller plus loin dans la démarche d'optimisation de leur installation.

### 15. Fête de la nature

Le dimanche 6 octobre 2013 lors de la Fête de la Nature de la commune de Molenbeek-St-Jean, le service énergie a tenu un stand sur le thème « Alimentation et Energie »

## **Plantations**

### **I) MISSION(S):**

Gestion, Fleurissement et Entretien des espaces verts communaux.

### **II) ACTIVITES:**

#### **Activités ordinaires :**

- Entretien journalier tels que :
  - tontes
  - plantation et entretien de parterres de fleurs
  - taille des arbres, arbustes et des haies
  - enlèvement des mauvaises herbes
  - ramassage des feuilles
  - plantations, tailles, élagages et abattages d'arbres
  - enlèvement des débris, vidange des poubelles

des espaces verts communaux suivants :

- Parc du Karreveld
- Parc Marie José
- Parc des Muses
- Parc Albert
- Parc Hauwaert
- Parc Fuchsias

- Parc de la Fonderie
  - Parc de la Petite Senne
  - Parc Saint-Rémi
  - Parc L 28 (Jean Dubrucq)
  - Parc Vandenheuvel
  - Stade Edmond Machtens
  - Stade Sippelberg
  - Stade Pévenage
  - Berg en Dal
  - Square Edmond Machtens
  - Square des Libérateurs
  - Square Joseph Lemaire
  - Square Edmond Leroy
  - Bureau de Police chaussée de Gand
  - Bassin de Natation Louis Namèche
  - Toutes les écoles
  - Toutes les crèches
  - Bibliothèque néerlandophone
  - Maison des Cultures
  - Espace vert de l'immeuble « Arc en ciel »
  - Cimetière communal
  - Toutes les propriétés communales (terrains, jardins, places devant immeubles, ...)
- 34 plantations d'arbres, 5.884 plantations d'arbustes, 123 sites plantés de vivaces, 12 expertises au tomographe, 143 élagages, tailles, 25 abattages et 6 dessouchages dans les espaces verts communaux, voiries, propriétés et écoles communales ;
  - Entretien des terrains vagues appartenant à la commune (fauchage, élagage, abattage d'arbres) ;
  - Entretien des trottoirs longeant des terrains appartenant à la Commune ou à un propriétaire privé en cas de défaut de ce dernier (sécurité de passage des piétons)
  - Entretien des stades sportifs (Stade Edmond Machtens, Sippelberg, Pévenage) ;
  - Culture de 25.000 plantes annuelles, 10.000 bisannuelles et 2.000 chrysanthèmes pour la décoration des parterres et bacs à fleurs ;
  - Garniture et installation de 458 bacs à fleurs suspendus au niveau de différentes voiries communales ;
  - Garniture et mise en place de 65 pots géants à fleurs, de 60 pyramides florales et de 42 pots au sol sur voirie ;
  - Arrosage en voirie de toutes ces structures en été (2 x par semaine)
  - Nettoyage quotidien de 45 canisites et zones de chiens en liberté;
  - Garniture des tombes des anciens combattants;
  - Mise en place des sapins en voirie et dans les locaux communaux ;
  - MolenBeautifull : Parrainage d'arbres dans les rues par les habitants. Distribution de graines de fleurs pour la décoration des pieds d'arbres qu'ils planteront et entretiendront (35 arbres

parrainés)

- Verdurisation de façades : distribution de plantes grimpantes aux habitants qui en font la demande, établissement et suivi de la convention, demande et suivi de réalisation de fosses devant les façades (40 plantes distribuées et 22 nouvelles conventions signées)
- Collaboration à la Semaine de l'Arbre (plantation de 10 arbres avec les élèves des écoles communales), coordonnée par le service Eco-Conseil

### **Activités plus ponctuelles :**

- Aides ponctuelles pour les différentes actions des contrats de quartier (prêt de matériel, main d'œuvre, conseil, plantations, ...).
- Gestion de la pépinière
- Réalisation de paysages urbains
- Entretien écologique du Scheutbos
- Réaménagement du Square des Libérateurs (suite vandalisme récurrent)
- Formations et stages
- Interventions urgentes diverses : abattage d'arbres menaçants de tomber, élagage de branches gênant le passage, vandalisme, incivilités (déchets abandonnés dans les parcs et les squares, plantes arrachées), ...
- Nombreuses interventions urgentes demandées par et pour la sécurité des habitants.

### **Cimetière**

#### **I) MISSION(S):**

- Tenue des registres des défunts situés dans le cimetière
- Entretien du cimetière
- Gestion du dépôt mortuaire
- Inhumation, exhumation, dispersion des défunts.

#### **II) ACTIVITE(S):**

- 74 fosses ordinaires 5 ans
- 28 concessions 15 ans
- 26 concessions 50 ans pleine terre
- 25 caveaux 50 ans
- 29 columbariums 5 ans
- 7 columbariums 15 ans
- 3 columbariums 50 ans
- 90 dispersions
- 7 enfants (Pelouse des Etoiles)
- 0 pelouse d'honneur
- 14 exhumations
- 136 défunts dans la morgue

## Ecoconseil

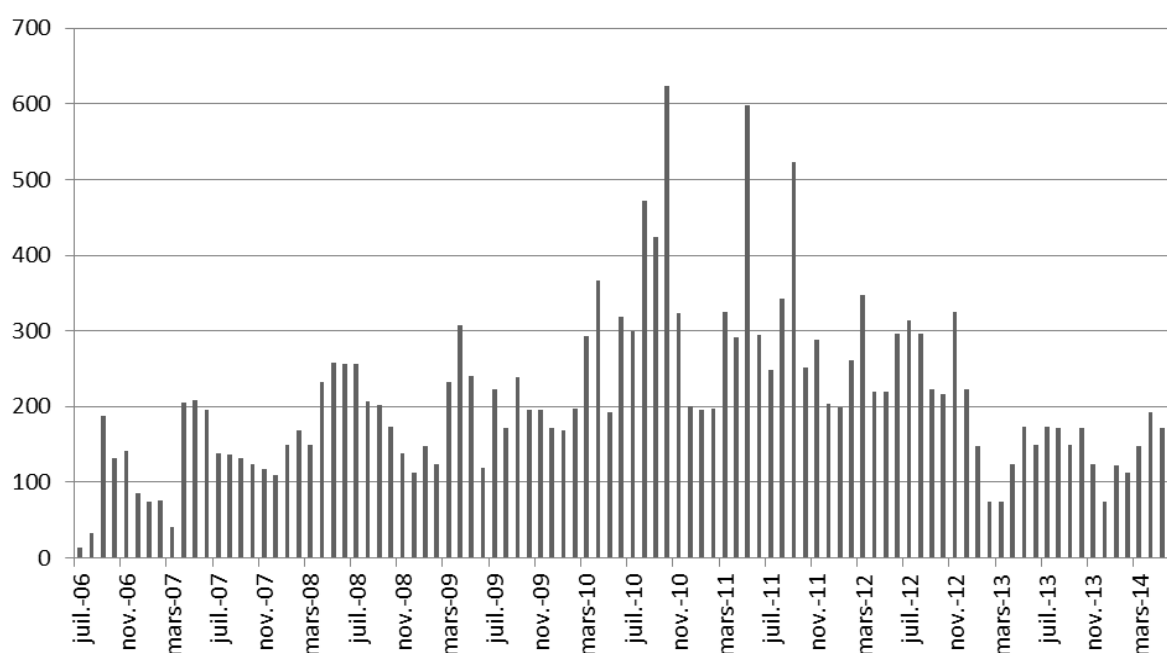
### I) **MISSIONS:**

- Réponses aux demandes et résolution de plaintes diverses de la population, d'entreprises et d'associations (déchets, compost, recyclages de matériaux, d'emballages et de déchets chimiques, odeurs, bruit, plaintes de voisinage, déjections canines, chats errants, pigeons, demande de placement de nichoirs à faucon, verdurisation,...).
  - Suivi administratif des matières relatives à l'environnement et des plaintes.
  - Organisation et coordination de la "Semaine de l'arbre" avec comme but de sensibiliser les enfants et les habitants au respect de la nature, en collaboration avec le service des Plantations et les écoles communales.
  - Gestion des demandes de fûts composteurs et des vermicompostières, ainsi que l'organisation d'activités autour du compost, par exemple avec le comité d'habitants « Molenbabbel ».
  - Sensibilisation des enfants des écoles à l'Eco-consommation, au tri des déchets et au recyclage.
  - Collaboration avec le service des Plantations pour la gestion des espaces verts.
  - Suivi de la situation des étangs dans les parcs publics.
  - Suivi de l'emplacement communal de récolte des déchets verts en collaboration avec l'Agence Bruxelles-Propreté.
  - Collaboration avec l'ASBL « Chats Libres » pour la gestion du problème des chats errants, la stérilisation et élaboration d'une convention avec cette asbl.
  - Gestion des guérites de collecte de vêtements usagés en collaboration avec « les Petits Riens ».
  - Gestion du Proxy Chimik communal et des permis d'Environnement qui sont nécessaires.
  - Information de la population, des Ecoles, des Maisons de Quartiers et des Associations à propos des déchets, du recyclage, de l'éco-consommation, et du compostage
  - Mise en place et encadrement de la collecte sélective de bouchons de liège.
  - Collaboration avec les services communaux pour une meilleure gestion environnementale au sein de l'Administration Communale. Sensibilisation au tri et recyclage.
  - **Echantillonnage et analyse de terres des parcs et écoles communales, en collaboration avec le Laboratoire intercommunal de Chimie et de Bactériologie.**
  - Collaboration avec l'Association des Villes et Communes, ainsi que de l'I.B.G.E., dans le cadre des actions relatives au Développement Durable.
  - Suivi législatif des matières environnementales dans le Moniteur Belge.
  - Suivi et mise à jour d'un centre d'informations et de documentation concernant l'environnement, à la disposition de la population et du personnel.
  - Suivi du dossier « Agenda Iris 21 » molenbeekoïse.
  - Rédaction de dossier pour la subsidiation de la stérilisation des chats errants.
  - Elaboration d'un règlement pour l'obtention de primes pour la construction ou rénovation citernes à eau de pluie. Traitement des demandes de primes.
  - Gestion des demandes de subsides en faveur des actions environnementales pour les associations.
  - Organisation d'une « Fête de la Nature » avec 26 associations et partenaires communaux.
  - Mise en place et collaboration avec le service des Plantations pour le projet citoyen « MolenBeautiful », de verdurisation de pieds d'arbres et de promotion de la biodiversité en ville. Les habitants parrainent un pied d'arbre qu'ils entretiennent.
  - Encadrement et gestion de subsides pour les écoles en ce qui concerne les projets de potagers collectifs.
- Coordination de la Fête du Sacrifice du Mouton, avec les services suivants : Propreté Publique, Contrats de Ville, Informatique, Caisse Communale, Mobilité, Hygiène, Permis d'Environnement, Contentieux, Police, Gardiens de la Paix, administrations communales de Jette, Berchem-Ste-Agathe, Ganshoren et instances régionales : AFSCAA, IBGE, Agence Bruxelles-Propreté, Exécutif des Musulmans de Belgique et Croix-Rouge.

## II) ACTIVITES:

- Gestion des plaintes : 100 par an
- Demandes de renseignements : 350 par an
- Fûts composteurs : 30 demandes par an
- Semaine de l'arbre : 9 écoles, 260 enfants ont planté des arbres
- Intervention dans les écoles : 10 par an
- Coordination des actions de stérilisation des chats errants : 140 demandes par an
- Expertises relatives aux matières environnementales : 5 dossiers par an
- Gestion du Proxy chimik :

Nombre de personnes fréquentant le Proxy Chimik



## **Biodiversité**

### **Missions :**

- Information et actions de sensibilisation à la biodiversité
- Organisation d'activités « nature »
- Résolution de plaintes et demandes diverses (faune et flore sauvages, animaux échappés, bien-être animal, NAC, gestion écologique,...)
- Scheutbos (secrétariat du Comité d'Accompagnement, relais de plaintes et demandes diverses,...)
- Inventaires de la biodiversité
- Coordination du dossier de la Maison de la Nature
- Mise en place d'actions et politiques environnementales en faveur de la biodiversité (espace public, jardins privés, bâtiments communaux), en collaboration avec les services communaux et régionaux concernés
- Suivi législatif des questions liées à la biodiversité

## **1. Maison de la Nature**

Pendant la période couverte par le présent rapport, le travail sur ce dossier a consisté à suivre l'élaboration de la demande de permis d'urbanisme et d'environnement pour la rénovation et l'aménagement du site :

- réunions et concertations régulières avec le service des Travaux publics, le bureau d'étude, Beliris et Bruxelles Environnement ;
- organisation de visites de terrain avec divers intervenants dans la procédure des permis ;
- recherches sur les aménagements du site en faveur de la biodiversité ;
- suivi de l'enquête publique et participation à la commission de concertation
- participation active à la constitution du dossier d'adjudication pour les travaux de rénovation, en partenariat avec le bureau d'étude et les services communaux (Travaux publics et Energie)

Situation au 31 juillet 2014 :

- permis d'environnement obtenu
- permis d'urbanisme obtenu sous réserve de conditions (qui font encore l'objet de discussions)
- dossier d'adjudication finalisé (sous réserve de quelques adaptations de dernière minute)

## **2. Scheutbos**

- Secrétariat du Comité d'Accompagnement (réuni une fois en 2014) ;
- Coordination du dossier de réaménagement et de réfection du site classé (réactualisation d'un permis périmé, en collaboration avec le service des Travaux publics et un bureau d'études) ;
- Relais entre la Commune et les Amis du Scheutbos concernant la demande de classement de plusieurs parcelles ;
- Participation, en tant qu'observatrice, aux réunions mensuelles du Comité des Amis du Scheutbos ;
- Relais et suivi de plaintes, demandes et questions diverses : occupations illégales (campeurs), arbres dangereux, problèmes avec des animaux (fugues et mort de vaches, chiens agressifs,...), demandes d'autorisation d'activités sur le site ; réponse aux questions et sensibilisation sur la faune et la flore sauvages. (Interlocuteurs : particuliers, associations, services communaux, Bruxelles Environnement, Direction des Monuments et Sites, police, éleveur de bovins,...).

## **3. Information et actions de sensibilisation à la biodiversité**

Organisation et/ou coordination de promenades, expositions, conférences et animations sur divers thèmes liés à la nature et au développement durable, affiches didactiques dans les parcs,... Ces activités ont été organisées pour différents publics cibles, tant sur initiative communale que proposition/demande d'associations, d'écoles,...

Ces activités avaient deux objectifs :

- sensibiliser le grand public, les écoles et le personnel communal à plus de respect des espaces verts

communaux (« connaître = aimer = respecter ») et à une gestion plus écologique des espaces publics et privés ;

- préparer le terrain pour la Maison de la Nature (créer un public, tester les partenariats possibles et les activités les plus porteuses selon les publics,...).

Cette année, la programmation a été établie sur base d'un sondage réalisé auprès des participants aux activités passées et des partenaires de la Cellule (principalement en août 2013, puis lors des activités organisées au cours des mois qui ont suivi).

Parmi les 11 activités organisées pendant la période du présent rapport, 4 s'inscrivaient dans le cadre d'événements de plus grande envergure, organisés par d'autres services (Fête de la Nature, Marché de Noël, MolenCanal et MolenZik).

Ces 11 activités ont attiré quelque 690 personnes au total.

*(A titre de comparaison, la Maison verte et bleue avait attiré 371 personnes en 18 activités en 2012, année pour laquelle je dispose de chiffres).*

### 3.1 Dimanche 4 août : « Devine qui papillonne au Paruck / « Vlinder mee in het Scheutbos »

*Lieu* : friche Paruck (zone écologique communale) et Scheutbos.

*Partenaires* : Natagora Bruxelles, Amis du Scheutbos et Natuurpunt Educatie.

*Type d'activité* : le matin, promenade à destination du public francophone, à la découverte des papillons et autres insectes de la friche Paruck ; l'après-midi, activité équivalente à destination du public néerlandophone, au Scheutbos. Activité organisée dans le cadre du recensement annuel de Natagora et Natuurpunt (« Devine qui papillonne au jardin/Vlinder Mee »). Ces promenades ont été précédées et suivies de recensements dans plusieurs espaces verts de la Commune.

*Bilan de cette journée* : 73 participants de tous âges et de toutes origines sociales et géographiques (57 en français, 16 en néerlandais). Cette activité a en outre éveillé l'intérêt de bon nombre de fonctionnaires communaux via les affiches annonçant l'activité (nombreuses questions même plusieurs mois après l'activité).

*Bilan du recensement* pendant toute la semaine : 46 espèces de papillons (24 papillons de jour, 22 papillons de nuit, dont une partie actifs le jour).

### 3.2 Samedi 31 août : grand nettoyage du Scheutbos

*Lieu* : site classé du Scheutbos.

*Organisation* : Amis du Scheutbos.

*Type d'activité* : nettoyage citoyen annuel du site, suivi d'un pique-nique.  
*Rôle de la Cellule Biodiversité* : coordination au niveau communal (fourniture de matériel, organisation de l'évacuation des déchets, relais des questions et remarques des participants), information des participants sur la biodiversité et la gestion écologique.

*Bilan* : une trentaine de participants, tant des riverains que des participants aux promenades mensuelles des Amis du Scheutbos et des naturalistes.

### 3.3 Dimanche 6 octobre : Fête de la Nature

*Lieu* : Château du Karreveld.

*Organisation* : service Ecoconseil.

*Participation de la Cellule Biodiversité à cette journée* : stand d'information sur les activités nature, la biodiversité à Molenbeek et la gestion écologique.

*Bilan* : des personnes de tous âges ont défilé toute la journée ; la plupart se sont attardées longuement devant les panneaux qui présentaient des mosaïques de photos de la faune et de la flore molenbeekoises et ont posé de nombreuses questions.

### 3.4 Samedi 26 octobre : Fête de l'automne

*Lieu* : Château et parc du Karreveld.

*Partenaires* : service Jeunesse, Natagora Bruxelles, Natuurpunt Brussel.

*Type d'activités* : activités pour enfants autour du thème de la nature en automne : jeu-découverte des traces d'animaux, bricolages à base d'encre végétale,... Parallèlement, stand d'information/sensibilisation sur la biodiversité à Molenbeek et la gestion écologique, principalement à destination des parents.

*Bilan* : une centaine de participants de toutes origines culturelles et sociales (enfants accompagnés de leurs parents ou grands-frères/sœurs). Cette activité était une occasion de tester un partenariat avec le service Jeunesse, membre du Comité d'Accompagnement de la future Maison de la Nature. Bilan très positif ! Le service Jeunesse a assuré une promotion très efficace dans les écoles et maisons de quartiers et a invité plusieurs animateurs de qualité, s'intégrant bien dans l'optique d'éducation à la nature. Pendant que les enfants participaient aux diverses activités, la plupart des parents, mais également plusieurs adolescents, se sont longuement attardés au stand d'information/sensibilisation de la Cellule Biodiversité. Cette activité a permis de toucher un autre public que celui qui vient aux promenades et conférences sur la nature et donc, d'élargir la recherche d'un public-cible pour la future Maison de la Nature.

### 3.5 Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 décembre : marché de Noël

*Lieu* : Château et parc du Karreveld.

*Organisation générale* : service Culture.

*Partenaires des activités nature* : Amis du Scheutbos, Natagora Bruxelles, JNM Brussel, Jane Goodall Institute Belgium (JGI), Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO).

*Type d'activités* :

- Pendant les 3 jours : « Chalet Nature » dans le marché de Noël même, partagé par divers partenaires de la future Maison de la Nature (*voir ci-dessus*) : vente de graines pour oiseaux et divers autres articles en rapport avec la nature, informations sur la biodiversité.
- Le samedi après-midi : animation de la Cellule Biodiversité pour une dizaine d'enfants d'une maison de quartier du centre (La Goutte d'Huile), à la découverte des oiseaux en hiver, en partenariat avec le JGI, qui avait déjà organisé une animation d'initiation dans les locaux de l'association ; cette balade autour du parc était donc un approfondissement et une mise en pratique ;
- Le dimanche matin : promenade guidée par la Cellule Biodiversité, dans les parcs du Karreveld et du Château, à la découverte des oiseaux en hiver, de leurs moyens de survie et des manières de les aider réellement ;
- Le dimanche après-midi : animation par Natagora et JNM à la découverte des traces d'animaux (une vingtaine d'enfants, souvent accompagnés par leurs parents) ;
- Le dimanche après-midi : permanence le long de l'étang pendant une bonne partie du dimanche (et du samedi), pour interpeler et sensibiliser les personnes qui jetaient du pain dans l'étang ;
- Le dimanche soir : promenade et animation sur le thème des dortoirs d'oiseaux ;

*Bilan* : au total, on peut estimer à une petite centaine les personnes touchées directement tout au long de ce week-end (8 participants à la balade du dimanche matin, 40 personnes au total aux divers animations du dimanche après-midi, 8 personnes à l'animation vespérale, une dizaine de « nourrisseurs » pendant l'après-midi, et défilé quasi-continu au chalet pendant les 3 jours du marché. Les activités étaient un peu noyées dans la masse des autres activités du marché de Noël mais ont permis de toucher un nouveau public, qui découvrait les activités de la Cellule par hasard. Elles ont, une fois de plus, permis de tester divers partenariats en vue du lancement de la Maison de la Nature.

### 3.6 Mardi 28 janvier : les chauves-souris

*Lieu* : Château du Karreveld.

*Partenaires* : Natagora et Natuurpunt.

*Type d'activités* : conférences (une en français, une en néerlandais)



*Bilan* : 54 francophones (dont 2 enfants) + 15 néerlandophones.  
(Selon un sondage réalisé sur place : habitants de 12 communes bruxelloises + 1 de la périphérie)

### 3.7 Mardi 4 mars : Plan Nature

*Lieu* : Château du Karreveld.

*Partenaires* : Bruxelles Environnement, Communes de Jette, Koekelberg, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe.

*Type d'activités* : présentation du projet régional de Plan Nature par une représentante de Bruxelles Environnement, séance de questions-réponses, stands d'information (consultation des dossiers à l'enquête publique et information sur les activités nature communales) de deux Communes participantes (Molenbeek et Jette).

*Bilan* : 22 personnes (tant des citoyens que des représentants des associations naturalistes).

### 3.8 Samedi 22 mars : Fête du Printemps

*Lieu* : Château du Karreveld.

*Partenaires* : Maîtres Maraîchers, Natagora, Natuurpunt.

*Type d'activités* : diverses activités organisées dans le cadre de la Semaine sans Pesticides : conférence-débat, exposition de panneaux didactiques et trois ateliers pratiques sur le jardinage sans pesticides ; panneaux d'information sur la biodiversité et les activités nature ; stand d'information sur les insectes pollinisateurs.

*Bilan* : 80 personnes (dont 20 à la conférence et 30 aux ateliers pratiques), malgré une météo très défavorable pendant la première moitié de la manifestation. Beaucoup d'enfants et de seniors. Selon la vingtaine de questionnaires remplis, au moins 5 communes bruxelloise, mais aussi 1 Namurois.

### 3.9 Samedi 24 avril : MolenCanal

*Lieu* : Collectif au Quai et quartier du Molenbeek historique.

*Partenaires* : Molenbeek2014, Collectif au Quai, Natagora, Coordination Senne, Jane Goodall Institute (JGI), CEBO.

*Type d'activités* : diverses activités tournant autour de la biodiversité, organisées dans le cadre de la journée MolenCanal :

- exposition photo sur la biodiversité dans la zone du canal à Bruxelles (lauréats d'un concours photo organisé par Natagora Bruxelles – exposition mise en scène par les artistes du Collectif avec la collaboration de la Cellule Biodiversité),
- conférence-débat sur le rôle écologique du canal (par Coordination Senne),
- deux promenades (guidées par la Cellule, avec l'appui de guides de la CEBO) sur la nature typiquement urbaine (potagers et jardinets urbains, composts de quartier, plantes grimpantes et haies mixtes, plantes et insectes invasifs, oiseaux nicheurs des bâtiments et rôles du canal pour l'avifaune, maillage vert,...), le long d'un des trois itinéraires du nouveau « Parcours vert » réalisé par la Direction DD,
- activité ludique de verdurisation éphémère de façade avec des plantes sauvages indigènes (Collectif au Quai),
- nettoyage participatif des quais et collecte de GSM usagés (JGI et Direction DD),

*Bilan* : une centaine de personnes au total (adultes, seniors).

### 3.10 Samedi 31 mai : à la découverte des arbres

*Lieu* : parcs Albert et des Muses.

*Partenaire* : CEBO.

*Type d'activité* : promenades guidées (une en français, une en néerlandais).

*Bilan* : 47 personnes (adolescents, adultes, seniors).

### 3.11 Dimanche 22 juin : Aube des oiseaux

*Lieu* : parcs Albert et Marie-José + rues avoisinantes

*Partenaires* : Molenbeek2014, guide indépendant.

*Type d'activités* : Balade-« concert matinal 100% nature», à la découverte des chants d'oiseaux de nos parcs, jardins et rues, mais aussi de leur mode de vie, de leur interaction avec leur environnement et de ce que chacun d'entre nous peut faire pour les aider. Comme cette activité avait lieu pendant la semaine du recensement national annuel des hirondelles et des martinets, une attention particulière a aussi été accordée au martinet noir, espèce citadine bien présente à Molenbeek, afin d'inciter le public à y participer. C'était aussi l'occasion d'annoncer la parution du plan « parcours vert » réalisé par la Direction DD.

*Bilan* : 15 participants (enfants, adultes, seniors de tous âges et de toutes origines sociales et géographiques, même de France).

### 3.9 Préparation de l'activité du 4 août : "Devine qui papillonne au jardin?"

Campagne d'affichage dans les parcs et lieux publics de la commune et inventaire des papillons présents dans les espaces verts molenbeekoïses, accompagnés d'une sensibilisation et d'information des promeneurs et du personnel communal sur les papillons en lien avec le jardinage écologique.

#### Bilan global de ces activités nature :

- Ces activités ont permis de constituer une base de données qui sera aussi utile pour la future Maison de la Nature ; elles ont aussi permis d'affiner la programmation en fonction des attentes des différents publics.
- Indirectement, de manière informelle, ces activités ont par ailleurs permis de sensibiliser le personnel communal (de plus en plus de fonctionnaires de services les plus divers manifestent leur vif intérêt pour ces questions).
- Ce contact direct de terrain a permis de relayer vers les services et instances compétents divers problèmes dans l'espace public signalés par les participants ou les passants (par ex. problèmes de sécurité et d'insalubrité).

## **4. Mise en place d'actions et politiques environnementales en faveur de la biodiversité (espace public, jardins privés, bâtiments communaux)**

- Conseils sur les aménagements des espaces verts et jardins favorables à la biodiversité (ou aiguillage vers les personnes/associations/instances susceptibles de conseiller).

Publics cibles : habitants, associations, entreprises, écoles, services communaux,...

Ces conseils ont aussi consisté en plusieurs interventions pour prévenir ou arrêter les projets susceptibles de nuire à la biodiversité.

- Conseils sur les aménagements des bâtiments favorables à la biodiversité, relais d'informations utiles sur la biodiversité des bâtiments. Publics cibles : habitants, associations, entreprises, services communaux (Travaux publics, Propriétés communales, Projets subsidiés, Sports).
- Deux réalisations concrètes pendant la période du rapport :

### Projet « moineaux » :

Un très grand lierre devait être éliminé pour construire une crèche rue De Geneffe et chaussée de Merchtem (projet du contrat de quartier Cinéma-Bellevue). Or, ce lierre servait d'abri, de site de nidification et de source de nourriture à une importante colonie de Moineaux domestiques. Comme cette espèce connaît une situation précaire en Région bruxelloise, la Cellule Biodiversité a conseillé le bureau d'étude pour que des nichoirs soient intégrés à la façade du nouveau bâtiment.

En attendant, une solution temporaire a été trouvée pour offrir refuge et nourriture à la colonie : des nichoirs et un site de nourrissage dans les deux écoles voisines (Sainte-Ursule et Vier Winden).

#### *Partenaires de ce projet participatif :*

- Conception : Cellule Biodiversité, avec l'appui scientifique de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
- Réalisation des nichoirs et de la mangeoire : Atelier Groot Eiland, avec la collaboration de 108 enfants de l'école Ste Ursule
- Placement : Ateliers communaux et service Plantations
- Fourniture des graines : Ligue royale belge pour la Protection des Oiseaux
- Suivi scientifique : Institut des Sciences naturelles, avec l'appui de la Cellule Biodiversité
- Suivi pédagogique : institutrices, avec l'appui de la Cellule Biodiversité

### Placement de nichoirs au Scheutbos :

Depuis 2 ans, plusieurs riverains signalaient la présence de Chouette hulottes au Scheutbos. Des Chevêches d'Athéna avaient aussi été observées il y a quelques années.

Pour favoriser l'installation de ces espèces, Bruxelles Environnement et les Amis du Scheutbos ont accepté de fabriquer et placer des nichoirs et d'en assurer le suivi annuel.

## **5. Résolution de plaintes et demandes diverses (faune et flore sauvages, animaux échappés, NAC, bien-être animal, gestion écologique,...)**

### **5.1 Pigeons et rats :**

- Réponses aux plaintes fréquentes d'habitants (relayées aux services communaux et instances régionales compétents), appui à la mise en place d'une campagne de sensibilisation autour du parc Bonnevie (mise en œuvre par Bruxelles Environnement et la « Cellule Quartier propre »).
- Information des habitants et relais de plaintes régulières concernant les rats.

### **5.2 Autres problèmes liés à la faune et à la flore :**

Personne de contact de la Commune pour les problèmes et questions concernant la faune et la flore : relais communal pour l'application de mesures imposées par les instances fédérales/régionales et information des habitants ; réponse aux questions, relais vers les instances compétentes, rédaction de rapports et de fiches d'information/sensibilisation, collaboration avec l'IBGE (cellule Biodiversité notamment) pour le suivi de ces problèmes ; réponses à diverses demandes concernant des animaux, blessés/en détresse ou morts.

Interlocuteurs : habitants, jardiniers et autres fonctionnaires communaux, Gardiens de la paix, police, étudiants...

Exemples de cas traités pendant la période couverte par le rapport :

- Plusieurs alertes et questions concernant des espèces dangereuses (Berce du Caucase, chenilles processionnaires, NAC dangereux) ou des espèces animales et végétales invasives (Renouée du Japon, perruches,...) ;
- Coordination de la capture de coqs errants (en collaboration avec les services des Plantations et des Ateliers

et la LRBPO) :

- Questions sur la procédure communale concernant les problèmes liés aux animaux (service PUIC, Bourgmestre, police, pompiers, LRBPO)
- Coordination du confinement des canards du Karreveld pendant MolenStart (bien-être animal) (en collaboration avec les services des Plantations et des Ateliers, Molenbeek2014 et des partenaires extérieurs)
- Coordination de l'évacuation d'un essaim d'abeilles sur la voie publique (en collaboration avec les gardiens de la paix, la police et un apiculteur)
- Action estivale pour les animaux domestiques (« ne les abandonnez pas pendant les vacances »)
- Relais vers les services Ecoconseil/Plantations de problèmes concernant les chats, les pieds d'arbres, les plantes grimpantes, les potagers,...

## 6. Inventaires de la biodiversité

Coordination des inventaires de la faune et de la flore sur le territoire communal (y compris encouragement de la participation des habitants et des associations naturalistes, information du personnel communal,...).

Suite aux diverses activités de recensements, promenades guidées et affiches didactiques menées en 2013 et 2014, des habitants contactent de plus en plus souvent la Cellule Biodiversité pour signaler leurs observations (plus particulièrement concernant la faune) ou poser des questions.

## 7. Suivi législatif des questions liées à la biodiversité

Information du Collège et des services concernés, réponses aux questions des habitants, relais des enquêtes publiques organisées par les instances régionales/fédérales. Dossier plus particulièrement suivi cette année: projet régional de Plan Nature (participation à des réunions d'information, analyse du plan, permanence pendant l'enquête publique, organisation d'une soirée d'information – voir chapitre 3)

## 8. Divers

- **Suivi et mise à jour d'un centre de documentation** concernant la biodiversité et la gestion écologique (à terme, ce centre sera déplacé vers la Maison de la Nature)

- **Contacts avec les associations "environnementales"**

(Amis du Scheutbos, Tournesol, Natagora, Natuurpunt, LRBPO (Protection des Oiseaux), Guides Nature du Brabant, Centre Duvigneaud,...)

- **Projets transversaux de la Direction Développement durable**

La Cellule Biodiversité a participé activement à plusieurs projets associant les différentes composantes de la Direction 7, sur des thématiques susceptibles d'être traitées par la future Maison de la Nature :

- Promenades thématiques sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean (« Découvrez Molenbeek à travers nos parcours verts ») : illustration du document et réalisation de deux itinéraires mettant en valeur la biodiversité citadine du Molenbeek historique et du Quartier maritime
- Collectes de GSM au profit du Jane Goodall Institute : organisation de la collecte auprès du personnel communal (à l'occasion de la visite du Dr Jane Goodall à Molenbeek)
- Midis du DD (sur l'énergie et l'alimentation durable)

- Portes ouvertes du 11 novembre sur la construction passive
- Séances d'information sur les achats groupés d'énergie (participation à 3 séances, pour le grand public et pour le personnel communal)
- Formation des jardiniers communaux à la gestion différenciée des espaces verts : **contacts préliminaires** avec plusieurs formateurs, en prévision de l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation régionale qui interdit progressivement les pesticides.

- **Formations :**

La coordinatrice de la Cellule a continué à suivre des formations courtes utiles au projet de Maison de la Nature :

- Communication sur la gestion différenciée (par le Pôle de gestion différenciée)
- Gestion différenciée des cimetières et terrains de sport (par Chico Mendes)
- Recyclage du brevet de secouriste industriel (par l'ERAP)

**Cellule Quartier Propre (jusqu'au 31/12/2013)**

**Cellule Projets développement durable (à partir du 01/01/2014)**

**I) MISSIONS:**

La cellule Quartier Propre coordonnait (jusqu'au 31/12/2013) différents projets environnementaux et de propreté publique à travers différents programmes subsidiés (contrat de quartier, PGV). En 2013, la cellule quartier propre est devenue progressivement cellule « projets de développement durable ». Les activités liées aux projets quartier propre ont été transférées vers la cellule Incivilités à partir de janvier 2014.

**1.1) cellule Quartier Propre**

1.1.1) projets quartier propre

L'équipe du projet Quartier Propre (2 projets dans les contrats de quartier durable Cinéma Belle-Vue et Autour de Léopold) a pour missions :

- De travailler avec les agents de terrain à la sensibilisation, l'information et l'orientation, la prévention et la répression en matière de gestion des déchets, d'environnement et de propreté publique. L'objectif central du projet est l'amélioration des modes de gestion des déchets ménagers et des déchets issus d'activités d'entreprises et, par relation, l'amélioration de l'état de propreté de l'espace public sur le périmètre du contrat de quartier.
- D'assurer un travail de proximité auprès des habitants et riverains visant à trouver des solutions aux problèmes quotidiens en matière de gestion des déchets, de propreté publique et d'environnement (en collaboration avec les autres services communaux – Propreté publique et Environnement/Incivilité).
- De proposer, en lien avec ses propres compétences, des formations et/ou activités formatrices à caractère professionnel et/ou citoyen aux Art 60 engagés dans le cadre de ses activités, aux demandeurs d'emploi et riverains du périmètre du contrat de quartier.
- D'assurer la surveillance, le contrôle et le suivi de dossiers divers concernant ces matières en collaboration avec la Cellule Environnement/Incivilités de la commune. Cette mission est réalisée par une présence quotidienne d'agents de sensibilisation et de contrôle Quartier Propre (légitimation recherche et constatation en droit de l'environnement - ordonnance du 25 mars 1999) sur l'ensemble du périmètre (contrôle de dépôts illégaux de déchets, contrôle des systèmes de collectes, résolutions de problèmes inhérents aux dépôts, suivi de problèmes locaux, promulgation de conseils et d'avertissement, diffusion d'information, surveillances

spécifiques et procédures administratives y afférant).

- de mener des actions d'information et de sensibilisation au cœur des quartiers (systèmes et services de collecte des déchets encombrants, de construction et chimiques ménagers, tri des déchets...)
- d'organiser des activités sensibilisatrices à l'attention des riverains du périmètre, des groupes scolaires ou des publics de diverses associations locales

#### 1.1.2) projet quartier Vert:

Le projet « Quartier vert » (1 projet dans contrat de quartier Cinéma BelleVue) a pour objectif de répondre aux demandes des habitants en matière de « verdurisation », d'activités « vertes » et de création de petits espaces verts sous diverses formes telles que:

- la réalisation avec les habitants et la pérennisation par ceux-ci de plantations aux pieds des arbres et autres espaces résiduels déjà existant et inutilisés dans l'aménagement public.
- la création d'un espace citoyen de sensibilisation, de rencontre et d'activités pour les projets de verdurisation.
- la « végétalisation » de support verticaux; façades, clôtures, murs « aveugles », structures portantes par exemple.
- l'organisation d'atelier de sensibilisation à l'environnement, au jardinage, aux techniques de plantations et d'entretien.
- développer des espaces potagers afin de répondre à la demande locale en la matière

#### 1.2) cellule Projets de développement durable:

La cellule a pour mission :

- de proposer, concevoir et développer des projets en matière de développement durable, en particulier dans sa composante environnementale, et en accord avec les principes du développement durable
- de rechercher des moyens financiers (subventions, subsides, aides diverses...) afin de mener ces projets et d'inscrire la Commune dans les programmes de financement opportuns et utiles à sa politique en matière de DD.
- de suivre les projets implémenter afin d'en assurer le bon développement et d'en gérer les aspects administratifs (conventions, orientation stratégique, méthodologie, reporting, rapport financier, suivi et évaluation)
- de développer ces projets, autant que possible et lorsque cela est opportun, en partenariat avec des opérateurs associatifs et institutionnels de la Commune et de la Région afin de favoriser leur transversalité et l'appropriation de la notion de développement durable par les organisations partenaires
- d'accompagner et conseiller les autres services et/ou opérateurs de la Commune qui solliciteraient l'aide de la cellule dans le cadre d'un projet inscrit dans le développement durable et de prendre, le cas échéant et au besoin, une participation active dans le projet
- de collaborer et/ou stimuler la collaboration et la coordination avec les autres services communaux dont les activités et projets peuvent recouvrir et/ou intégrer une dimension développement durable, notamment dans les projets d'infrastructure

Cette cellule s'intègre dans la nouvelle Direction 7 « environnement et propreté publique » - Division Développement durable, dans laquelle se retrouvent aussi les services Energie, Eco-conseil et Biodiversité.

Ces services, en travaillant ensemble et de façon coordonnée dans le cadre des politiques de développement durable, créent ainsi des liens entre leurs projets et activités respectives. Cela permet une meilleure intégration de la stratégie de développement durable de la Commune et une mutualisation des ressources humaines et financières.

## **2 ACTIVITES :**

### **2.1) Cellule Quartier Propre (jusqu'au 12/2013)**

#### 2.1.1) projet quartier propre

##### a) Contrôles/mesures administratives (jusqu'au 09/2013):

Constats de malpropreté : 7956

- Contrôles : 4698
- Dossiers pour mesures administratives : 508
  - Mesures d'information/prévention (de terrain): 200
  - Mesures de prévention contraignante (vers collecteurs agréés): 11
  - Avis de passage : plus d'application en 2013-2014
  - Avertissements : 13
  - PV RGP : 474
  - PV Ordonnance 99 : 7

##### b) Actions de prévention/éducation (jusqu'au 31/12/2013):

- Animations/ateliers éducatifs/actions spécifiques : 33 (Energie Day, Action quartier Bonnevie, SERD/ EWAV, fêtes de quartier, ateliers, actions scolaires, partenariats divers ...)
- Stands d'info mobile : 43

#### 2.1.2) projet Quartier Vert

- Jardin potager pédagogique (JPA) rue de l'Avenir 19 A : mise en place et suivi d'une mission d'animation du jardin à destination des usagers
- Projet « Brunfaut » : accompagnement et aide technique et matériel au projet « Quartiers Verts » (IBGE) d'habitants de la Place Brunfaut
- Fête de la Place Brunfaut : participation à la fête organisée dans le cadre de l'action mentionnée ci-dessus
- Projet plantes grimpantes : réalisation de fosses de plantations pour plantes grimpantes sur façade et/ou mur aveugle (sensibilisation et coordination des travaux)
- Fête du Parc Bonnevie : stand d'information et sensibilisation
- Journée sans voiture : stand d'information et sensibilisation
- Projet « Cours potagères » : réalisation de potagers avec des familles dans des cours d'intérieurs d'îlots (sensibilisation -convention - commandes de matériaux - réalisations)
- Projet potager avec « La Goutte d'Huile » asbl et CLES Sport : coordination d'un projet d'implantation d'un potager pédagogique dans l'espace Pierron en collaboration avec La Goutte d'Huile asbl et la CLES Sport

### **2.2) Cellule Projets développement durable (à partir de 01/2014)**

- Politique des grandes villes (PGV/GSB) : projet de potagers pédagogiques/sociaux avec pour objectifs généraux de lutter contre la pauvreté, et favoriser l'intégration sociale et l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du développement (vocation productive pour la restauration sociale et communautaire) ; projet avec asbl Les Uns et les autres : module de formation à l'alimentation durable et développement du potager attenant aux cuisines du restaurant
- PGV : suivi en collaboration avec les Projets Subsidiés de l'étude du potentiel pour l'exploitation de toitures plates de la Commune pour des activités potagères et maraichères
- Alliance Emploi-Environnement – Axe Alimentation durable : projet de centre de développement de l'alimentation durable Bellevue ; implémentation administrative du projet (conventions de subventionnement, accords avec les partenaires impliqués, développement stratégique et planification du projet, reporting...)

- FEDER : dossier de candidature pour le subventionnement d'une structure-réseau de production maraichère locale à finalité sociale (dont projet ci-dessus de Centre de développement de l'alimentation durable Bellevue)
- Alliance Emploi-environnement – Axe Ressources et déchets : projet de centre de valorisation des déchets mobiliers et d'ameublement (partenariat Atelier Groot Eiland vzw) ; implémentation administrative du projet (conventions, accords avec les partenaires impliqués, développement stratégique et planification du projet, reporting...), aide à la recherche d'une infrastructure pour le projet et de fonds supplémentaires pour la poursuite et le développement de l'activité
- Jardin Pédagogique Avenir : gestion technique, développement et mise en activité d'un jardin potager pédagogique semi-public de quartier

Evénements Durables (IBGE) : projet de réduction de la production de déchets sur divers événements communaux (Heyvaert, MolenGreen, Marché de Noël) ; suivi partiel du projet

### **Propreté publique-Charroi-Métallurgie**

#### **I) MISSION :**

**Gestion administrative et technique des services Propreté publique, Charroi, Métallurgie et Douches publiques.**

#### **II) ACTIVITES :**

- Préparation des dossiers pour les Collège des Bourgmestres et Echevins et Conseil communal
- Projet de réponses, lettres, notes, rapports transmis à l'Echevin de la Propreté, correspondance via E- mail avec l'Agence Bruxelles – Propreté
- Ordonnances de recouvrement
- Bons de commande pour la Propreté Publique, le Charroi et la Métallurgie
- Traitement de factures.
- suivi de la nature et de la quantité des déchets collectés et des dépenses générées
- suivi de la consommation en carburant du charroi communal
- Calcul des heures prestées par les chauffeurs de réserve – poids lourd
- Gestion des heures supplémentaires prestées par le personnel
- Compte des recettes des Douches publiques par semaine
- Gestion journalière du parc automobile, établissement des fiches techniques et analyse des soumissions
- Délégué au coin vert– mardi(s) et jeudi(s) de 7 h 30 à 12 h 30, et le(s) samedi(s) (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois) de 9 h 00 à 13 h 00



- Gestion administrative du personnel du service (formations, accidents du travail, présences, congés, maladies, visites médicales etc...)
- Gestion administrative des travailleurs dans le cadre de l'Article 60 (CPAS)
- Organisation d'actions mensuelles d'enlèvement d'encombrants par quartier
- Gestion des plaintes (E-mail, fax, lettres, téléphone, etc...)
- Contrat de propreté – Subside régional
- Suivi des conventions relatives à l'enlèvement des graffitis (visite des lieux, établissement, déplacements pour signatures contradictoires des parties concernées)
- Réunions de travail et réponses aux divers questionnaires provenant de l'A.B.P et de l'I.B.G.E
- Collaboration avec le SEMJA dans le cadre de prestations d'intérêt général, rapports, évaluation et contacts avec les responsables
- Collaboration avec divers services communaux, notamment l'Eco-conseil (Fête du sacrifice, Proxy Chimik communal, fûts composteurs) et la Cellule Environnement/Incivilités (contrôle des dépôts clandestins)
- Gestion administrative des étudiants saisonniers employés par le service
- Suivi administratif des conventions bouchers/sacrificateurs/aidants dans le cadre de la fête du sacrifice
- Mise en place des équipes de garde pour le PUIC et le sel

### **Propreté publique**

#### **I) MISSIONS :**

Balayage et entretien des voiries communales, collecte de déchets, ramassage de déchets clandestins, organisation de la fête du sacrifice, stockage et livraison des fûts composteurs, curage des avaloirs, épandage de sel sur les voiries communales en hiver, intervention urgente en cas de sinistre, gestion des équipes de garde pour le PUIC et le sel.

#### **II) ACTIVITES**

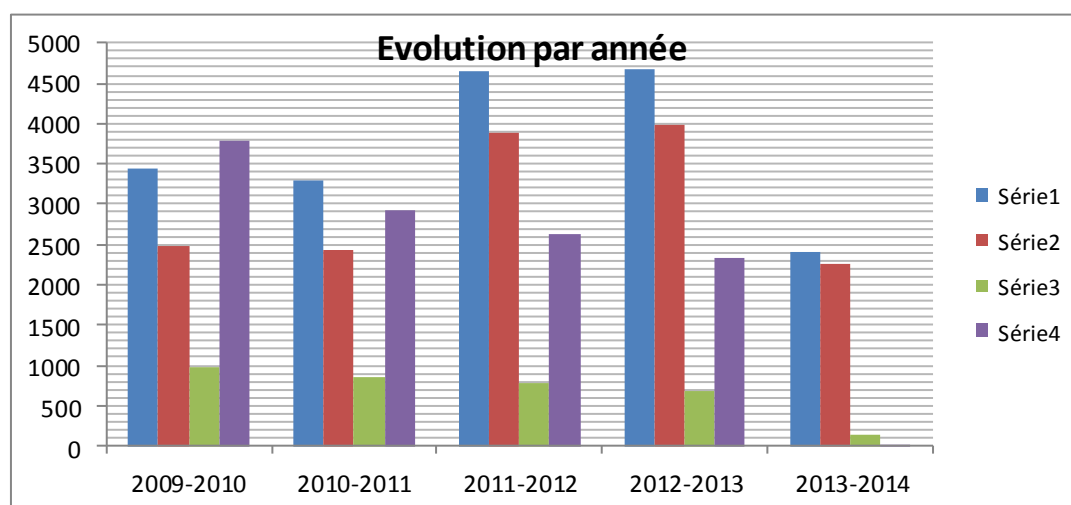
Le personnel du service est chargé :

- journallement, de l'entretien des voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets des marchés publics - mardi place de la Duchesse de Brabant- jeudi place Communale et alentours
- du curage des avaloirs au moyen d'une hydrocureuse
- en hiver, de l'épandage de sel sur les voiries communales
- du balayage et de l'enlèvement des déchets lors des diverses activités se déroulant sur le territoire de la commune (braderies, festivités officielles, activités sportives, etc...)
- de l'arrosage des arbres et des plantes en été
- du balayage des voiries commerciales le samedi et le dimanche matin
- de l'enlèvement des déchets des écoles communales, des bâtiments communaux, des colonies communales et des services communaux
- de l'enlèvement des dépôts sauvages, au moyen de camions - grappin
- de l'enlèvement des balayures, au moyen de camionnettes
- vidanges des corbeilles urbaines
- organisation de la fête du sacrifice
- enlèvement des graffitis chez les particuliers et sur les bâtiments communaux

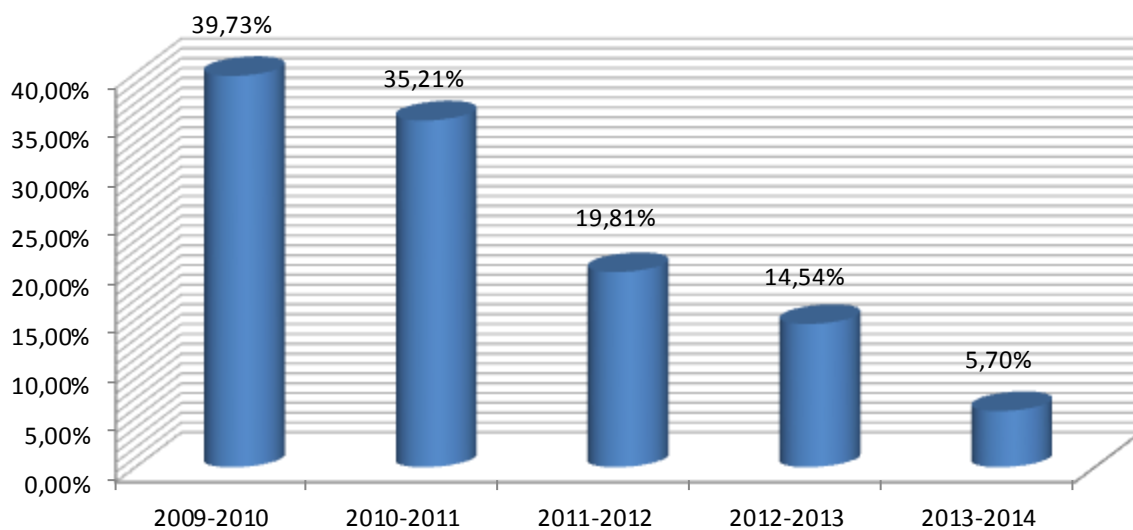
**Déchets divers, dépôts clandestins et enlèvement à domicile**

Le service de la Propreté publique a collecté pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014 un total de **3736** tonnes de déchets, toutes natures confondues, pour une somme globale de **399. 612,94** EUR.

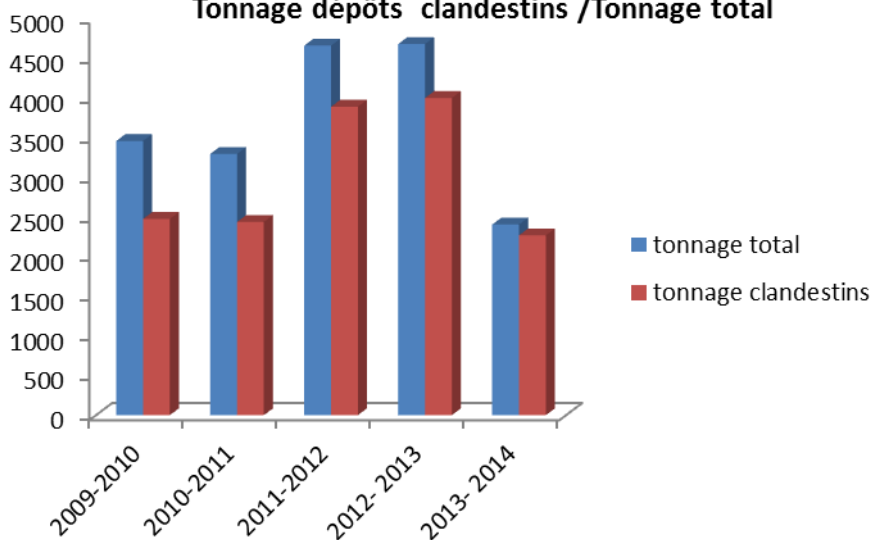
Année	Tonnage total (Clandestins + Encombrants)	Tonnage d'enlèvement de dépôts clandestins	Tonnage d'enlèvement d'encombrants	Nombre d'enlèvements A domicile	Evolution Encombrants/ dépôts
2009-2010	3454	2472	982	3797	39,73%
2010-2011	3291	2434	857	2919	35,21%
2011-2012	4655	3885	770	2622	19,81%
2012- 2013	4676	3996	680	2341	14,54%
2013-2014	2402	2265	137	11	5,70%

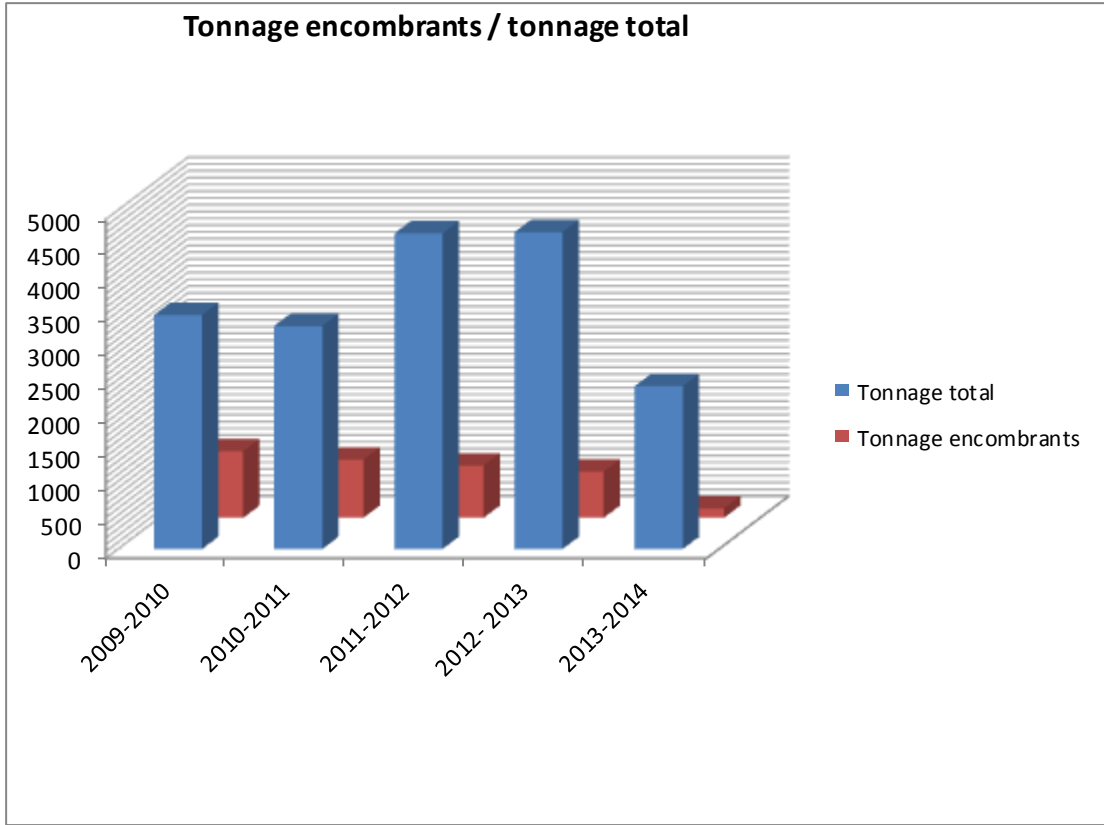


### Evolution Encombrants / Dépôts clandestins



### Tonnage dépôts clandestins / Tonnage total





## Douches publiques

### I) MISSION

Permettre à des personnes n'ayant pas de commodités sanitaires de s'assurer une hygiène corporelle à des prix modiques (€ 0,50). Détachement d'un préposé 3 fois par semaine

### II) ACTIVITES

- ouverture au public deux fois par semaine des douches
- entretien des locaux

### Fréquentation et recettes

Année	Hommes	Femmes	Recette
2009 - 2010	1.452	2.114	1.783,00 EUR
2010 - 2011	729	1.143	936,00 EUR
2011 - 2012	1.199	1.706	1.452,50 EUR
2012 - 2013	1.436	1.596	1.516,00 EUR
2013 - 2014	1.076	969	1.022,50 EUR

## Métallurgie

### I) MISSION

Réparations et entretiens divers.

### II) ACTIVITES

Travaux effectués par le personnel du service :

#### Pour le service de la Propreté publique

- diverses réparations aux véhicules
- diverses réparations aux charrettes des balayeurs, etc....
- fabrication et entretien du matériel
- réparation des conteneurs
- réparation des corbeilles urbaines

- **enlèvement des graffitis (ci-après données en chiffres)**

Année	Nombre d'interventions avec conventions	Nombre d'interventions sans conventions (propriétés communales)
2009-2010	18	34
2010-2011	9	18
2011-2012	9	1
2012- 2013	13	7
2013-2014	19	19

### **Pour les écoles et colonies de vacances communales**

- placement et entretien de clôtures dans les écoles
- réparation de paniers du mini-basket
- fabrication de ferrures diverses
- réparation des charnières des fenêtres
- réparation des battants des portes
- fabrication de tôles pour regards d'égout
- réparation de jouets des écoles maternelles et colonies
- réparation et fabrication de caches pour sorties de radiateurs
- diverses réparations dans les salles de gymnastique
- fabrication et placement de divers portillons
- diverses réparations du matériel de l'Académie de dessin et musique

### **Pour le service des Travaux publics**

- réparation des barrières Nadar
- fabrication d'outils et de piquets pour les égoutiers et paveurs
- fabrication de diverses pièces métalliques pour les peintres et menuisiers

### **Pour le service des Sports**

- entretien et clôture des terrains de sport
- réparation des clôtures autour des stades communaux
- réparation des portes métalliques des différents stades communaux.

### **Pour les Propriétés communales**

- diverses réparations pour les garages communaux
- réparation, remplacement et renouvellement de clôtures des terrains communaux
- réglage des portes hydrauliques des bâtiments communaux
- fabrication et placement de diverses protections pour fenêtres.

-  
**Plantations**

- diverses réparations aux machines et outillages
- réparation de bancs dans les parcs communaux
- réparation ou remplacement de clôtures dans les parcs

**Fête du sacrifice**

Aménagement du lieu d'abattage.

**Charroi**

**I) MISSION**

Gestion administrative et technique du parc automobile communal

**II) ACTIVITES**

✓ Le personnel du service est chargé :

- des formalités de rédaction, de duplication et de communication des dossiers techniques concernant l'acquisition :

- des véhicules,
- des carburants,
- des produits d'entretien et pièces de rechange,
- de l'outillage.

- de la conclusion des contrats d'entretien pour les véhicules,  
- du déclassement et de la vente des véhicules usagés ou accidentés,

✓ Le personnel technique du Charroi est chargé :

- de la maintenance des 4 cars servant au transport des élèves des écoles communales,  
- de l'entretien, du dépannage et de la réparation du charroi communal, soit **106** véhicules et engins appartenant à divers services :

- Collège des Bourgmestre et Echevins
- Propreté publique
- Travaux publics
- Plantations
- Cimetière
- Epicerie sociale
- Gardiens de la Paix
- Urbanisme et Hygiène
- Lutte contre l'Exclusion Sociale
- Propriétés communales



- Ateliers communaux
- PUIC
- Maison des cultures et de la Cohésion Sociale
- Pool
- Cellule Environnement-Incivilités

- Transports pour les différents services communaux

## **EQUIPEMENT**

### **Voitures du Collège des Bourgmestre et Echevins :**

#### **2 véhicules**

- 1 Opel Vectra, JTS 299
- 1 Peugeot 407, 880 BCC

### **Service de la Propreté Publique**

#### **22 véhicules dont 3 machines**

3 camions compacteurs Renault GQA 461- LWC 881 – 1 BMB 110  
 1 camions benne : Renault, KHS 770  
 1 camion conteneur Renault, 1GJW793  
 1 camion grappin DAF – 1DGG 442  
 3 camions avec grue Renault, TQF178 – YXP 442 – 198 ADW  
 2 camions Hydrocureur Volvo GRP127 – Renault 370 BWK  
 1 camionnette Fiat, TSD 300  
 1 voiture break Citroën, HNS 043  
 1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 038  
 1 camionnette Opel Movano, 445 ALB  
 2 balayeuses mécaniques Bucher, KWM 932 – KWM 933  
 1 balayeuse mécanique Johnston, 524 BRC  
 1 camionnette Citroën Jumper, STC 868  
 1 camionnette Renault Master – TVR 879  
 1 camionnette Renault Logan, 353 BER  
 1 Pick-up Renault Logan, 351 BER  
 1 camion Renault Medium, 1 DRD 690  
 1 camion porte-conteneur, 1GJW793  
 1 camion balayeuse, 1GNT337

### **Cellule Environnement- Incivilités**

1 camionnette pick-up, Fiat Doblo, 1-FWY-437

-  
-

### **Service des Travaux publics**

## **11 véhicules, 2 remorques et 2 machines**

### Secteur Pavage

- 1 camion Renault, avec grappin, SIH 010
- 2 camionnettes Citroën Jumper, SWW 749 – YBM 422
- 1 camionnette Opel Combo, XLH 352
- 1 pelleteuse Kubota K.008, RCL 660
- 1 remorque - machine haute pression sans plaque
- 1 remorque Hapert, QEP 625
- - 1 compresseur Atlas Copco – QCE 255
- - 1 camionnette Ford, 1 CTT 798

### Service technique – signalisation routière

- - 1 camionnette Opel Movano, 372 ALB
- - 1 camionnette Opel Combo, TVR 764
- 

### Secteur mission locale

- 2 camionnettes Opel Vivaro ,TSD 284 – TSD 295
- 1 camionnette Renault Master, CRW 598

### Secteur Techniciens bâtiment

- 1 camionnette Fiat Doblo, 1AIB 051

## **Service des Ateliers Communaux**

### **15 véhicules et 1 remorque (kiosque)**

### Secteur Electricité

- 1 camionnette Fiat Doblo 1EEO 047
- 1 camionnette Citroën Jumpy NIQ 044
- 1 camionnette Opel Combo, 379 ALB

### Secteur Plomberie

- 1 camionnette Opel Vivaro, XFL 806
- 1 camionnette Renault Trafic 1-EGO-493

### Secteur distribution de potage

- 1 camionnette Fiat Doblo, 1-FWY-414

### Secteur Menuiserie

- 1 camionnette Citroën Jumper, FUW 223
- 1 camionnette Citroën Berlingo, NIQ 045

#### Secteur Festivités

- 1 remorque (kiosque) TAT, UUN 896

#### Secteur Maçonnerie

- 1 camionnette Fiat Ducato 1EEO 054

#### Secteur Déménagement

- 1 camionnette Renault Maxitic, 092 BJK
- 1 camionnette Iveco Daily, XMY 909
- 1 camionnette Renault Mascotte, PWM 838

#### Secteur Serrurerie

- 1 camionnette Fiat Doblo, 1 AIA 879

#### Secteur Vitrierie

- 1 camionnette Opel Vivaro, TSD 313

#### Secteur Peinture

- 1 camionnette Citroën Jumpy, NIQ 046

#### Service des Plantations

##### **9 véhicules, 6 remorques, 7 tracteurs et 3 machines**

- 1 camionnette Citroën Jumper, YFS 554
- 1 camionnette Renault Master, TVR 882
- 1 camionnette Opel Movano, 374 ALB
- 1 camionnette Fiat Ducato, 1-GAJ-626
- 1 Pick-up Fiat, 556 AMJ
- 1 Pick-up Renault Logan, 350 BER
- 1 camionnette Opel Combo, au gaz naturel, 897 APN
- 1 camionnette Opel Vivaro, XFL 803
- 1 camion conteneur Renault, SIH 011
- 1 broyeur VANDAELE, UTQ 111
- 1 tracteur International, FKU 922
- 1 tracteur Case, LDQ 656
- 1 tracteur Kubota B6200 – stade Sippelberg, BUK 005
- 1 tracteur - tondeuse ISEKI (Parc Marie-José), SIY147
- 1 tondeuse Ransomes, 423 BJJ
- 1 tracteur - tondeuse Iseki – LMY 675

- 2 tracteurs – tondeuses- Ferrari, TTP 935 – VTK 174
- 1 nacelle Haulotte
- 1 remorque UJK 176
- 1 remorque UTJ 924
- 1 remorque UTQ 189
- 1 remorque QGL 263
- 1 remorque 12 tonnes - transport lent - LDQ 656
- 1 remorque 5 tonnes - transport lent – FUK 922

### **Service du Cimetière**

#### **5 engins et 1 véhicule**

- 1 Dumper Ausa
- 1 tondeuse Toro
- 1 chargeur sur pneus Caterpillar, 1BYR152
- 1 pelleteuse Case, PWM 963
- 1 pelleteuse Kubota KX91
- 1 camionnette Opel Combo, XMY 910

### **Service de l'Instruction publique**

#### **4 véhicules**

- 1 car Irisbus 237ARK
- 1 car Renault, 1 EGB 131 (nouvelle plaque -2012)
- 1 car Irisbus, HHQ 196
- 1 car Irisbus, YFY 954

### **Service des Propriétés communales**

#### **2 véhicules**

- 1 camionnette Opel Vivaro, SVM 887
- 1 camionnette VW Caddy, 1 CIM 118

### **Service d'intervention d'urgence – PUIC**

- 1 camionnette Ford Transit, TCI 754

### **Epicerie sociale**

- 1 camionnette Opel Vivaro, YGC 933

### **Lutte contre l'Exculsion Sociale**

- 1 voiture Peugeot Bipper, 375 ALB

### **Service des Gardiens de la Paix**

## **2 véhicules**

- 1 camionnette Renault Kango, JXM 973
- 1 camionnette Opel Combo, 373 ALB

## **Maison des cultures et de la cohésion Sociale**

- 1 camionnette Renault Trafic, 1 FFE 197

## **Pool**

### **4 véhicules**

- 1 voiture Fiat Panda, YZE 050
- 1 voiture Renault Kangoo, 1-CTT-701
- 1 camionnette Citroën Berlingo, TCG 598
- 1 voiture Opel Vectra, TSD 303

## **LIVRAISON DE NOUVEAUX VEHICULES.**

### **2013-2014**

- 1 camionnette Fiat Doblo – 1- FWY- 437 pour le service Incivilités
- 1 camionnette Fiat Ducato –1-GAJ- 626 pour le service des Plantations
- 1 camionnette Fiat Doblo – 1-FWY-414 pour le service des Ateliers

## **ACCIDENTS DE CIRCULATION**

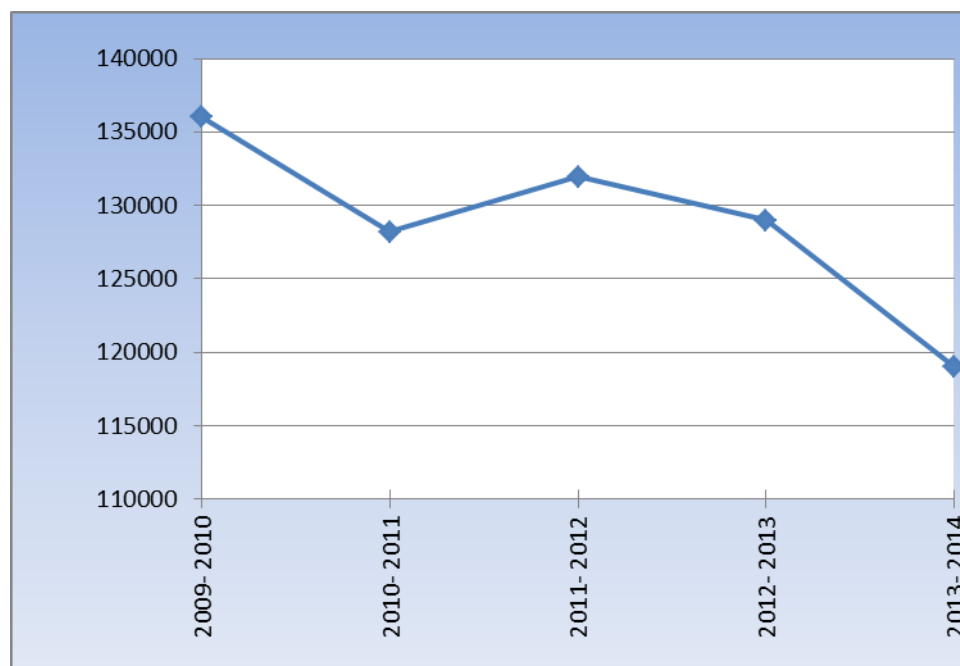
<b>2013-2014</b>	<b>26</b> dont :	2	service des Travaux publics
		4	service des Ateliers
		14	service de la Propreté Publique
		4	service des Plantations
		1	Instruction publique
		1	Collège des Bourgmestre et Echevins

## **CONSOMMATION ET DEPENSES EN CARBURANTS**

des véhicules et machines des différents services

ANNEE	ESSENCE & DIESEL	LPG	CONSOMMATION TOTALE	DEPENSES
2009-2010	136.014 L	0 L	136. 014 L	145. 201,00 EUR
2010-2011	128. 184 L	0 L	128.184 L	159. 037,00 EUR
		CNG		
2011-2012	129. 674 L	2277 L	131. 951 L	185. 568,66 EUR
2012-2013	127. 455 L	1.508 L	128.963 L	180. 381,55 EUR
2013-2014	116. 454 L	2. 588 L	119. 042 L	157. 240, 54 EUR

Evolution de la consommation en carburants



## I. **MISSIONS**

Lutte contre les incivilités liées à l'environnement (dépôts clandestins, sorties non conformes d'ordures ménagères, malpropreté sur les terrains non bâtis,...) :

- prévention (sensibilisation et information) ;
- réception et traitement des plaintes (en toute confidentialité) ;
- contrôles ;
- répression.

La Cellule est composée d'un coordinateur, d'une assistante administrative, d'un responsable de secteurs et de 8 agents de terrain désignés dans le cadre de l'Ordonnance du 25 mars 1999 de la région de Bruxelles-Capitale relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement et dans le cadre de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales.

Chaque jour, des contrôles de la voie publique sont effectués sur le territoire de la Commune. Ceux-ci sont organisés par équipe de 2 agents à pied ou à bord d'un véhicule utilitaire. Les contrôles ont pour objet de sanctionner les auteurs de dépôts de déchets (lorsque ceux-ci ne sont pas présentés conformément aux prescriptions de l'Agence Bruxelles Propreté ou lorsqu'ils constituent un dépôt sauvage).

Les agents sont chargés de collecter les éventuels indices trouvés dans les dépôts et d'organiser l'évacuation des déchets contrôlés.

### Zones de travail :

De manière à faciliter le travail de contrôle, la Commune a été divisée en 9 secteurs logiques.

## II. **ACTIVITES**

### Prévention/sensibilisation/information

- Organisation d'activités sensibilisatrices à l'attention des riverains, groupes scolaires ou des publics de diverses associations locales ;
- Campagnes d'information et de sensibilisation au cœur des quartiers où l'on enregistre un nombre plus important d'incivilités ;
- Campagnes de sensibilisation spécifiques (exemple : sensibilisation des habitants d'une rue où un dépôt sauvage a été constaté).

### Contrôles et mesures administratives

- Plus de 11.000 constats de malpropreté ;
- Rédaction de 824 procès-verbaux en matière d'Ordonnance 1999 ;

- Rédaction de 496 procès-verbaux en matière de Règlement Général de Police

En annexe : le rapport annuel de l'Hôtel social.